Legrand, S. J. (Servais-Joseph)
Memoire en reponse a la
question suivante

PA
3948
D4Z67
1852

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

FAIRE UN TRAVAIL SUR DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE, CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR, HOMME D'ÉTAT, ÉRUDIT ET PHILOSOPHE;

PAR

S.-J. LEGRAND,

CANDIDAT EN PHILOSOPHIE, ÉLÈVE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE,

et

F. TYCHON, DE HOMBOURG,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

Post a Theophrasto Phalereus ille Demetrius.... mirabiliter doctrinam ex umbraculis eruditorum otioque non modo in solem atque pulverem, sed in ipsum discrimen aciemque produxit.

(Cicero, *De legg.*, lib. III, cap. 6, § 14.)

Ὕπαγε νῦν, καὶ Ἀλέξανδρον, καὶ Φίλιππον, καὶ Δημήτριον τὸν Φαληρέα μοι λέγε. Ὄψονται, εἰ εἶδόν τί ἡ κοινὴ φύσις ἤθελε καὶ ἑαυτοὺς ἐπαιδαγώγησαν· εἰ δὲ ἐτραγῴδησαν, οὐδείς με κατακέκρικε μιμεῖσθαι. Ἁπλοῦν ἐστι καὶ αἰδήμον τὸ φιλοσοφία, ἔργεν· μή με ἄπαγε ἐπὶ σεμνοτυφίαν.

(Marc. Antonin., lib. IX, cap. 29.)

LIBRARY
MAR
1982

PA
3948
D4E67
1852

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE,

CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR, HOMME D'ÉTAT, ÉRUDIT ET PHILOSOPHE.

INTRODUCTION.

Dans cette vaste communauté d'intérêts que l'on appelle société humaine, le vulgaire, esclave soumis de ses penchants et des idées dominantes du siècle, suit obscurément et sans but déterminé la loi qui l'entraîne vers sa destinée : un petit nombre d'hommes seulement laissent, à divers titres, une place dans les annales du monde. Entre ces êtres privilégiés, auxquels le genre humain a voué, pour leurs bienfaits ou pour leurs crimes, son amour ou sa haine, les uns, instruments passifs de la Providence, parcourent la carrière qu'ils voient ouverte devant eux, sans avoir la conscience des moyens à employer pour l'achèvement de leurs desseins; les autres, au contraire, êtres à l'esprit méditatif, exécutent, pour arriver à leurs fins, un plan qu'ils se sont tracé d'avance.

La Grèce est, dans les temps anciens, le pays qui vit fleurir la plupart de ces derniers : elle nous présente à cet égard un contraste frappant avec l'Asie, sa voisine. Ici les peuples sont aveuglément soumis à la force brutale de leurs despotes; et les chasseurs d'hommes, à leur tour, plient sous cette pression divine qu'ils sentent peser sur eux sans se rendre compte de son action. Le gouvernement n'y revêt, pour ainsi dire, qu'une forme unique et invariable, imposée par des êtres qui se disent envoyés de Dieu, ou par d'autres êtres, qui, dans leur sauvage audace, se sub-

stituent eux-mêmes à la divinité. La philosophie s'y enveloppe de mystères, et recule devant la mission qui lui fut donnée d'éclairer la foule. L'histoire, écrite uniquement pour plaire à la puissance souveraine, et presque toujours sans aucun souci de la vérité, y pousse bien souvent le mensonge jusqu'à l'impudence. La poésie, sa sœur aînée, y témoigne assez, par sa teinte uniforme, d'une influence extérieure à laquelle l'imagination du chantre tente vainement de se soustraire. La voix de la vérité n'osa presque jamais réveiller que sous le voile de la craintive allégorie les idées assoupies dans ce vaste tombeau de l'intelligence.

Les Grecs, au contraire, furent un peuple éminemment réfléchi, qui dans la littérature, et surtout en politique, rendit un éclatant hommage à la liberté de la pensée humaine. Les monuments les plus anciens du génie hellénique nous fournissent des preuves convaincantes de cette noble indépendance. Dans l'Iliade, Thersite s'oppose à l'autorité absolue du puissant Agamemnon; et si le chantre de la royauté héroïque couvre de ridicule l'ignoble plébéien, il n'en témoigne pas moins l'existence de cet esprit démocratique qui recherche avidement la source et la raison du pouvoir. Hésiode fait, dans ses vers, la satire des puissants de son époque. Nous pourrions puiser facilement dans les débris des anciens chants de la Grèce des preuves nombreuses à l'appui de notre assertion : mais nous nous bornerons à citer les noms d'Alcée, de Solon et de Théognis, dont la poésie fut presque exclusivement politique. L'histoire même vient à notre secours dans la personne de son représentant le plus ancien : qui n'a lu, dans Hérodote, cette admirable délibération où il représente les sept seigneurs persans conjurés discutant, après avoir tué Smerdis, le mage usurpateur, sur les avantages divers que présentent la démocratie, l'oligarchie et la royauté? Cette tendance aux considérations politiques se fait remarquer à un plus haut degré encore chez son heureux rival Thucydide, et la Cyropédie de Xénophon n'est qu'un traité sur la monarchie. Plus tard encore, à mesure que les luttes intestines prennent un caractère plus violent, l'histoire grecque s'avance de plus en plus dans cette direction : Théopompe, Duris et bien d'autres que nous pourrions citer, donnent à leurs écrits la tournure pamphlétaire.

Mais il n'appartient ni à la poésie ni à l'histoire de donner d'une manière complète une théorie gouvernementale : c'est au produit le plus noble et le plus élevé de l'esprit humain, à la philosophie, que revient une semblable tâche. Toutefois, avant d'arriver à une théorie sociale vraiment digne de ce nom, la science hellénique dut passer par des tâtonnements nombreux et des erreurs inévitables, erreurs dont elle ne put jamais se débarrasser tout à fait. Nous trouvons déjà quelques faibles essais en ce genre dans les sentences attribuées aux sept Sages, à ces hommes qui, ayant pris une part très-active dans les affaires publiques les plus importantes, se firent une philosophie toute pratique. Les efforts des premiers philosophes grecs proprement dits furent surtout consacrés à l'étude de la nature extérieure; néanmoins, Héraclite met déjà la destinée de la société humaine en rapport avec sa doctrine panthéistique, et l'institut pythagoricien eut une influence politique qui se fait clairement remarquer dans l'histoire.

Mais ces essais sur l'idée sociale et d'autres encore étaient isolés et, par conséquent, ne pouvaient avoir qu'une influence très-circonscrite et pour les temps et pour les lieux. Pour qu'une théorie politique, bonne ou mauvaise d'ailleurs, pût produire des résultats généraux et durables, elle devait être professée dans une cité vers laquelle toutes les branches de la civilisation auraient convergé comme vers un centre commun. Or, c'est là précisément le rôle que nous voyons rempli par Athènes après la guerre Persique. Cette ville devint, à cette époque, le rendez-vous de ces hommes qui ont reçu le nom de sophistes, hommes qui firent servir à leur intérêt privé les différents systèmes de philosophie éclos jusqu'alors. Leur doctrine gouvernementale peut se résumer en deux mots : égoïsme et arbitraire; ils enseignaient effrontément que l'individu est la mesure de toutes choses, et que les notions de juste et d'injuste ne sont pas fondées sur la nature, mais sur la convention. La vogue immense dont ils jouirent donna à leur enseignement une influence désastreuse. Cette vogue prenait sa source dans l'état de la société contemporaine : comme Athènes était devenue l'arbitre des destinées helléniques, et que les hommes qui commandaient dans Athènes commandaient par là même au reste de la

Grèce, la jeunesse, éblouie par les brillants succès qu'obtinrent dans leur carrière politique Thémistocle et après lui Périclès, aspirait à une domination qu'elle s'efforçait d'obtenir par la voie la plus courte. Or, le moyen le plus efficace pour atteindre un tel but était, dans Athènes, le talent de la parole; et comme ces sophistes se vantaient d'être à même de former des orateurs, les jeunes gens se rendaient en foule à leurs écoles, où ils apprenaient à faire de la raison la plus faible la raison la plus forte.

Ce fut pour s'opposer à cet envahissement menaçant de la corruption sociale que Socrate quitta les ciseaux du sculpteur et se livra à l'étude d'une branche alors presque toute nouvelle dans la philosophie, nous voulons dire la morale. Il mit en œuvre tous les moyens pour arracher la jeunesse aux mains des sophistes, qu'il ne cessa de poursuivre avec un zèle que peut seul donner l'amour du bien. Croyant déjà beaucoup faire en coupant le mal dans sa racine, il ne formula pas de système politique qui lui fût propre; mais quand il eut succombé dans sa tâche ardue, le plus brillant de ses disciples se chargea d'achever l'œuvre qu'il avait ébauchée.

Du haut de la sphère des idées, cette antique patrie de la race humaine où l'avait ramené l'essor de son sublime génie, Platon jeta sur le monde terrestre un regard profond de sagesse et d'amour. Trouvant dans l'univers entier l'unité régnant sous le nom de justice divine, il voulut aussi faire un tout de l'État, qu'il voyait tiraillé en sens divers par les intérêts multiples de l'égoïsme. Le moyen qu'il proposa pour régénérer le monde social fut la philosophie, fin dernière du citoyen de sa république. La cité ne pourra être allégée de ses maux et arriver à l'unité, source du bonheur, que quand la philosophie, connaissance du bien absolu, et la royauté, formule du principe unitaire, se trouveront réunies dans la même personne. C'est de ce point de vue élevé que découlent tous les beaux aperçus, mais aussi toutes les déplorables erreurs du système politique de Platon. Le monde, ébloui d'abord, l'accueillit avec allégresse; mais bientôt revenu de son premier transport, et le trouvant choquant en plusieurs points, impraticable en d'autres, il le laissa

passer, comme un de ces météores brillants qui aveuglent plutôt qu'ils n'éclairent dans leur marche rapide, et s'en tint éloigné, rempli d'admiration et de découragement.

Ce dédain forcé de la faible humanité pour une théorie qui, néanmoins, lui promettait audacieusement l'accomplissement de ses rêves les plus caressés, fut parfaitement exprimé par le disciple le plus digne de celui même qui l'avait exposée. Trouvant l'idée dans la chose, au lieu de la poser, comme Platon, avant la chose, et pour ce motif prenant dans l'expérience son point de départ pour arriver à une théorie sociale, tandis que Platon reconstruit l'État d'après la vue de son intelligence, Aristote ne contribua pas peu à paralyser le mouvement que les hardies conceptions politiques de son maître auraient pu imprimer à la civilisation hellénique. Aussi voyons-nous que, tout en accordant la préférence au régime monarchique, il ne rejette absolument aucune forme de constitution : il est même porté pour le maintien à tout prix de l'ordre actuel des choses; et, dans ce but, il va jusqu'à donner des conseils aux tyrans, aux oligarques et aux démocrates les plus effrénés sur la manière dont ils peuvent se conserver par des artifices qui ont servi de modèle à Machiavel [1]. On peut dire en quelque sorte que le philosophe de Stagire n'a pas énoncé de doctrine politique qui lui soit particulière, tant il accorde une large part aux institutions existantes. Esprit froid, réfléchi et incapable de se laisser égarer, même un instant, par une illusion généreuse, il a fait l'aveu le plus complet et le plus formel de l'impuissance où se trouvait la philosophie ancienne de régénérer l'humanité. Au lieu de placer avec Platon la sagesse sur le trône, afin de ramener le monde social à sa destinée primitive, il donne à l'homme idéal, au philosophe, le conseil de s'éloigner des affaires publiques et de chercher, dans la retraite et la méditation, à se rendre semblable à la divinité. Ainsi la philosophie, que Platon désignait comme le moyen d'améliorer la société humaine tout entière, n'est plus pour Aristote qu'un moyen de perfectionnement pour l'individu.

Cette séparation de la philosophie d'avec la vie active fut établie d'une manière plus tranchée encore par son disciple Théophraste, comme le

[1] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, p. 299, éd. Tissot.

montre l'idée qu'il se fait du sage. « Jamais, disait-il dans son Traité sur le mariage [1], jamais le philosophe ne peut être solitaire. Il renferme en soi tous les gens de bien qui ont jamais existé et transporte partout où il lui plaît son esprit affranchi des préjugés. Ce qu'il ne peut atteindre par son corps, il l'embrasse dans son intelligence; et quand les hommes lui font défaut, il s'entretient avec Dieu. Jamais il n'est moins isolé que dans la solitude. Ainsi, épouser une femme pour en avoir des enfants qui perpétuent notre nom ou qui soient les soutiens et les héritiers de notre vieillesse, c'est commettre la plus grande des stupidités. »

Nous avons dû nécessairement prendre pour point de départ, dans cet essai sur le plus illustre des disciples de Théophraste, la distinction qui se dessine si fortement dans toute la philosophie péripatéticienne entre la vie pratique et la vie théorétique. Notre marche était d'ailleurs tracée en quelque sorte par la manière même dont la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique avait posé la question qui nous occupe : *Faire un travail sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe.*

De ces quatre aspects sous lesquels nous apparaît l'homme dont les destinées et les travaux font le sujet de ce mémoire, les deux premiers nous représentent sa carrière active, les deux autres sa carrière spéculative. Comme, sans la biographie de Démétrius, nous n'aurions pu donner de cet homme que des aperçus incomplets, nous avons résolu de la traiter d'une manière aussi étendue que possible. Mais ici se présentait un doute qui d'abord nous a beaucoup embarrassés : devions-nous la traiter séparément en forme d'introduction? fallait-il la fondre dans l'ensemble de la question? ou suffisait-il de la combiner avec les deux premières parties? Toutes réflexions faites, la dernière manière de disposer notre travail nous a semblé la plus convenable, et nous nous y sommes arrêtés. En effet, dans le premier cas, nous aurions eu, jusqu'à un certain point, deux mémoires distincts sur le même sujet : l'unité de notre travail aurait disparu presque complétement, et nous n'aurions pu éviter des redites conti-

[1] *Apud Div. Hieronym. adv. Jovinian.*, 1, p. 189, ed. Bened.

nuelles; dans le second, nous serions tombés dans un inconvénient tout aussi considérable, l'incohérence qui ne pouvait manquer de résulter des efforts nécessaires pour coordonner des données aussi diverses. Nous avons donc été conduits à procéder de la manière que nous avons indiquée, pour deux motifs : d'abord nous devions mettre, dans ce mémoire, un ensemble et un ordre convenables; et ensuite, en écrivant la vie d'un péripatéticien, il fallait tenir compte du point de vue d'après lequel son école envisageait les faces différentes de la vie humaine.

Par conséquent, dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous prenons la vie de Démétrius à son début, et nous la conduisons jusqu'à son arrivée anx affaires : nous y rendons compte de sa naissance, de sa condition, de ses études et de ses talents oratoires. Le second renferme sa carrière politique : nous y traitons de son avénement, de son autorité, de la faveur dont il jouit d'abord et des causes de cette faveur, des différents actes de son administration, de sa chute et des causes qui l'amenèrent, de son séjour à Thèbes, de son influence en Égypte, de sa disgrâce et de sa mort. C'est surtout dans ce chapitre que nous verrons se vérifier tristement les justes prévisions d'Aristote et de Théophraste à l'égard du sort qui attendait le philosophe assez téméraire pour quitter le calme de la retraite et se livrer au soin difficile de gouverner les hommes. Augurant trop de ses propres forces et faisant plus de fond sur la théorie péripatéticienne que ceux-là même qui l'avaient formulée, Démétrius ne suivit point leurs sages conseils; et, comme le dit Cicéron dans le passage que nous avons choisi pour épigraphe, il fit avancer la philosophie, non-seulement dans le soleil et la poussière de l'*agora*, mais encore sur le champ de bataille de la politique. Que l'administration de Démétrius de Phalère ait été l'époque où les doctrines philosophiques ont le plus pesé dans la balance des destinées d'Athènes, c'est ce que nous tâcherons de prouver par le peu de documents que nous avons sur cette période si intéressante. Quant à son talent oratoire, d'après le témoignage unanime des critiques anciens, il se développa sous la direction de Théophraste, qui, dans sa rhétorique, ne fit guère que continuer l'enseignement de son maître.

On voit, par ce qui précède, que la partie active de la carrière de Démétrius se rattache intimement aux théories de son école. Il en est de même de la partie spéculative. Dans l'érudition, qui est, avec l'éloquence, le côté par lequel il se recommande le plus à notre estime, nous le trouvons presque toujours dans le sentier battu par Aristote et Théophraste. Aussi avons-nous mis le plus grand soin à constater cette filiation; nous n'avons pas non plus négligé de signaler les autres écrivains qui ont pu lui fournir des secours pour ses travaux, parce que, dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique, les faits s'enchaînent les uns aux autres. Pour le même motif, nous avons dû examiner jusqu'à quel point les ouvrages de Démétrius ont eu de l'influence sur la science postérieure. Comme la notion d'érudit est très-peu précise, et que d'ailleurs nous voulions être aussi complets que possible, nous avons, dans la troisième section de notre travail, parlé de quelques-uns de ses livres que nous n'aurions pu mentionner aussi convenablement dans une autre. La partie la plus difficile et la plus ingrate de ce mémoire était, sans contredit, d'exposer la doctrine philosophique de Démétrius, qui nous est presque totalement inconnue, par suite de la perte de ses écrits. Nous avons donc été forcés de nous contenter de donner et d'éclaircir les titres de ceux de ses livres qui se rapportaient à ce sujet, et de déterminer, au moyen de deux ou trois passages peu étendus qui nous en restent, l'importance et le rang que l'on doit assigner à Démétrius dans l'histoire de la sagesse antique.

Nous n'avons pas toutefois prétendu isoler complétement ces deux parties de notre travail. Au contraire, on verra que nous nous sommes efforcés de les rattacher autant que possible l'une à l'autre. Ainsi, dans le troisième chapitre, nous avons souvent, à propos de divers écrits de Démétrius, rappelé différents faits de sa vie, et dans le quatrième nous avons eu soin de mettre sa doctrine philosophique en rapport avec sa carrière politique. En procédant ainsi, nous avons tâché de joindre à la clarté qui résulte de la division que nous avons adoptée, l'unité qui doit nécessairement pénétrer l'ensemble d'un travail analogue à celui que nous avons entrepris.

Tel est le cadre que nous nous sommes tracé et que nous avons essayé

de remplir autant qu'il était en nous. Les difficultés que nous avons rencontrées prenaient leur source et dans la faiblesse de nos moyens, et dans la nature même des renseignements qui nous ont été transmis sur l'homme que nous avons tâché de faire connaître. En effet, les documents pour l'histoire de Démétrius de Phalère sont en grande partie de seconde et même de troisième main; et c'est là déjà un motif plus que suffisant pour procéder avec circonspection dans un travail dont le mérite principal doit être l'exactitude des faits. En outre, les renseignements que nous possédons sur notre sujet sont tantôt contradictoires, et il était alors, pour nous, d'une obligation indispensable de chercher à les concilier le mieux possible; tantôt insuffisants, et, dans ce cas, nous devions nécessairement chercher à les compléter par des inductions plausibles et des hypothèses probables.

C'est pour ces motifs que nous avons tâché de mettre autant de critique que nous pouvions dans ce travail, dont le style doit immanquablement se ressentir de cette intention. Quand les données sont abondantes et peu ou point sujettes à controverse, il est facile de prendre un ton dogmatique et de s'élever à des considérations générales; quand, au contraire, elles sont rares et ambiguës, le parti le plus sage est de se borner à en faire un tout aussi bien coordonné que leur nature le permet. En procédant autrement, on s'exposerait à donner souvent ses imaginations pour des réalités; et, comme on l'a remarqué depuis longtemps déjà, il est des sujets qui se refusent à être traités d'une manière brillante :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

Après avoir exposé la manière dont nous avons conçu ce mémoire, il nous reste, pour en faciliter la complète intelligence, à dire de quels matériaux nous y avons fait usage. Ils se divisent nécessairement en deux classes : ceux que nous avons trouvés dans les auteurs anciens et ceux que nous a fournis la critique moderne. Les premiers sont naturellement ceux qui, à nos yeux, avaient la plus grande valeur : aussi nous y avons eu recours de préférence, sans que nous ayons, pour ce motif, négligé les seconds, dont l'emploi subsidiaire est souvent une nécessité dans un sem-

blable travail. Toutefois, en accordant la priorité aux sources anciennes, nous n'avons nullement prétendu, pas plus que pour les sources modernes, leur assigner à toutes le même rang : évidemment il faut encore ici distinguer entre les auteurs qui se sont occupés de Démétrius d'une manière spéciale, ceux qui en ont traité assez longuement dans leurs écrits, et ceux qui n'en ont parlé que d'une manière incidente. Nous avons dû également avoir plus de confiance dans les écrivains les plus rapprochés du temps de Démétrius que dans ceux qu'en séparait un intervalle de plusieurs siècles.

« L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée, dit La Bruyère [1] : c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable pour tout genre d'érudition. Ayez les choses de la première main, puisez à la source ; maniez, remaniez le texte, apprenez-le de mémoire, citez-le dans les occasions, songez surtout à en pénétrer le sens dans toute son étendue et dans ses circonstances, conciliez un auteur original, ajustez ses principes, tirez vous-même les conclusions. Les premiers commentateurs se sont trouvés dans le cas où je désire que vous soyez : n'empruntez leurs lumières et ne suivez leurs vues qu'où les vôtres seraient trop courtes ; leurs explications ne sont pas à vous, et peuvent aisément vous échapper : vos observations, au contraire, naissent de votre esprit, et y demeurent ; vous les retrouvez plus ordinairement dans la conversation, dans la consultation et dans la dispute. Ayez le plaisir de voir que vous n'êtes arrêté dans la lecture que par les difficultés qui sont invincibles, où les commentateurs et les scoliastes eux-mêmes demeurent court, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs, et qui ne font de peine ni à eux ni aux autres : achevez ainsi de vous convaincre, par cette méthode d'étudier, que c'est la paresse des hommes qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, à faire périr le texte sous le poids des commentaires, et qu'elle a en cela agi contre soi-même et contre ses plus chers intérêts, en multipliant les lectures, les recherches et le travail qu'elle cherchait à éviter. »

[1] *Caractères*, chap. XIV, p. 361, éd. Didot, in-8°.

Nous avons suivi, dans la composition de ce travail, le salutaire conseil que donne, pour la lecture des auteurs anciens, l'un de leurs admirateurs les plus éclairés. Toutefois, nous n'avons ni l'intention ni le droit d'être aussi sévères que lui pour les travaux des savants modernes. Par exemple, ce serait, de notre part, un acte d'ingratitude, si nous ne faisions pas mention du travail publié récemment sur Démétrius de Phalère par le docteur Christian Ostermann [1], travail qui nous a été très-utile pour les deux premiers chapitres de cet essai. L'auteur y a exposé la carrière de Démétrius jusqu'à son départ pour l'Égypte, laissant son séjour, dans ce dernier pays, pour une seconde partie, où il doit également traiter de ses écrits et qui, au moment où nous écrivons, n'a pas encore été publiée.

Les deux chapitres où nous considérons Démétrius comme érudit et comme philosophe sont donc presque entièrement nouveaux, et appellent sur eux, à ce titre, l'indulgence de l'Académie, que nous devons aussi réclamer pour le reste du mémoire.

[1] *Commentationis de Demetrii Phalerei vita, rebus gestis et scriptorum reliquiis Part. I.* Scripsit Dr Christianus Ostermannus. Hersfeld, *Druck und papier von W.-L. Happichs Wittwe;* 1847. (64 pp. in-4°).

S. J. L.

CHAPITRE PREMIER.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR.

Démétrius de Phalère, quelquefois désigné par la simple épithète de *Phalérien* [1], était fils de Phanostrate [2]. Il naquit dans ce dème de la tribu Æantis dont il porte le nom [3].

Sa condition, l'année de sa naissance, ainsi que la première partie de sa vie, nous sont peu connues.

D'après Favorinus [4] et Élien [5], il serait né esclave domestique (*verna*) dans la maison de Timothée et de Conon. Mais quand on jette un coup d'œil sur la personne de Démétrius, quand on considère le rôle important qu'il joua sur la scène politique, on est tenté de révoquer en doute

[1] Plut., *Demet.*, 9. Pollux, VIII, 102. Cicer., *Brut.*, 9; *de Leg.* lib. II, cap. 25.

[2] Diog. Laert., V, 75. Paus., I, 25. Cicer., *de Fin.*, V, 19, 54. Suidas, voc. Δημήτριος.

[3] Phalère était un dème et un port célèbre de l'Attique; comme dème, il faisait partie d'abord de la tribu Antiochis (Harpocr.), ensuite de la tribu Æantis (*Schol. ad symp. Plat.*, t. VII, p. 298, ed. Tauchn.). Le port de Phalère était le plus ancien port de l'Attique (Paus., liv. I, chap. 1 et 2; Hérod. VI, 116). Il n'était éloigné d'Athènes que de 20 stades (Pline, *Hist. nat.*, liv. IV, chap. 2. Paus., *l. l.*). Ce port perdit son importance depuis que Thémistocle eut fait bâtir le Pirée (Corn. Nep., *Thém.*, 6). Cf. Meursius, *De pop. Attic.* dans le *Thes. Graec. antiq.* de Gronovius, t. IV, p. 804. Voir aussi le tableau des dèmes et tribus de l'Attique, par Grotefend, dans Müller, *Frag. hist. Graec.*, t. II, p. 357. C'est à Phalère même que Démétrius passa les premières années de sa vie; au moins connaissait-il cette localité dans toutes ses parties, comme on peut le conclure d'un passage de son traité intitulé *Socrate*, où, pour prouver qu'Aristide n'avait pas été pauvre comme on le prétendait, il dit connaître à Phalère une terre portant le nom d'Aristide et renfermant son tombeau (Plut., *Arist.*, c. 1).

[4] Ap. Diog. Laert., V, 76.

[5] *Var. Hist.*, XII, 43.

l'assertion de ces auteurs et de dire que, pour s'élever si haut, Démétrius de Phalère devait avoir des appuis qu'une aussi basse extraction lui aurait toujours refusés. Son nom seul semble justifier ce doute; car aurait-il été désigné d'après le dème où il naquit, si, comme esclave, il n'avait pas été inscrit au nombre des citoyens de ce dème? Et puis, un esclave ou un affranchi aurait-il pu usurper les droits attachés au nom de citoyen au point de devenir archonte d'Athènes? Ce fait semble inexplicable quand on voit Dinarque rappeler une loi qui n'admettait pour orateur que des citoyens ayant des enfants légitimes et possédant des biens dans le territoire de l'Attique[1]. Il est vrai que cette loi ne s'appliquait que dans le cas où un orateur voulait proposer un décret au peuple[2]; il est vrai encore qu'Athènes était dégénérée, et que Démosthène reproche à ses contemporains de prostituer la liberté de la parole et le nom de citoyen à des hommes perdus, à des esclaves et à des étrangers[3]; mais ces reproches de Démosthène, on ne peut pas, semble-t-il, les invoquer ici. En effet, Diodore de Sicile, Strabon, Plutarque et Cicéron, qui insistent sur l'étendue du savoir et la sagesse de l'administration de Démétrius de Phalère, n'auraient pas oublié de mentionner la bassesse de son origine et de faire ressortir le contraste qu'eussent présenté une naissance si obscure et une vie si brillante. Si ces auteurs devaient révéler la condition peu noble de Démétrius pour élever ce dernier, d'autres devraient ne pas la passer sous silence pour l'abaisser. Cette proposition paraît paradoxale, cependant elle est pleine de justesse. Duris et Carystius, en ennemis acharnés de Démétrius de Phalère, n'auraient-ils pas hautement proclamé qu'il était né dans une maison d'esclave celui dont ils décrivaient le luxe effréné? D'ailleurs, la famille de Démétrius de Phalère compte d'autres membres encore qui prirent une part active aux affaires publiques. A côté de lui, mais dans un autre parti politique, nous trouvons son frère Himérée, qui fut mis à mort par ordre d'Antipater, après la bataille de

[1] *Disc. cont. Demosth.*, chap. 71.

[2] Hermann, *Griech. Staatsalterth.*, § 129.

[3] *Du gouv. de la rép.*, p. 126. *Contre Aristog.*, p. 757; *Phil.* III. Cf. Isocrate, *de Pace*, p. 169. Andoc., *de redit.*, chap. 25; Cic., *pro Balbo*, § 12; Hermann, *ibid.*, § 117, 9.

Cranon [1]; nous voyons ensuite que ce fut Télesphore, cousin germain de Démétrius de Phalère, qui prévint la sentence dont allait être frappé Ménandre, par suite de sa liaison avec ce dernier [2]. Enfin, nous pouvons citer encore un descendant de Démétrius de Phalère portant aussi le nom de Démétrius, homme adonné au luxe et à la débauche, qui fut créé thesmothète par le roi Antigone [3].

Une autre circonstance qui doit nous engager à ne pas admettre sans réserve l'assertion de Favorinus, c'est que, pendant les fêtes de Bacchus (*Ol.* 117, 4), où Démétrius, en sa qualité d'archonte, conduisait la pompe des Bacchanales, le chœur chantait en son honneur des vers où l'on célébrait sa naissance illustre [4]. Nous savons qu'à cette époque la flatterie la plus basse était à l'ordre du jour; mais celle-ci, semble-t-il, eût été par trop insolente [5].

Le doute que nous venons d'exprimer est d'autant plus légitime que les auteurs qui rapportent le fait auquel il s'attaque, ne jouissent pas d'une bien grande considération, et pouvaient facilement se laisser induire en erreur. Un des contemporains de Favorinus, Hermippe de Béryte, avait écrit un traité περὶ τῶν διαπρεψάντων ἐν παιδείᾳ δούλων (sur les esclaves qui ont brillé par le savoir) [6]. Comme l'ouvrage de Favorinus indique par son titre même (ὑπομνημονεύματα) un recueil d'extraits plutôt qu'une histoire écrite avec critique, l'on peut supposer qu'il a tiré du traité d'Hermippe le fait dont il s'agit. Reste à savoir quelle foi mérite ce dernier : esclave lui-même, il devait être porté à admettre sans examen la tradition qui faisait naître dans la même condition un personnage aussi illustre que Démétrius de Phalère. Quant à l'autorité d'Élien dans ses Histoires Diverses, « qui ne sont autre chose qu'un recueil d'autres livres, dans lequel le » manque de goût, de jugement et de critique se fait souvent sentir [7], »

[1] Plut., *Demosth.*, 28; *Vita X Orat.*, p. 846. Cf. Dionys. Halic., *de Din.*, 9; Caryst., *ap. Ath.*, XII, p. 542.

[2] Diog. Laert., V, 89. Suidas, vol. II, p. 492. Chrysipp., *ap. Ath.*, XIV, p. 616.

[3] Heges., *ap. Ath.*, IV, p. 167.

[4] Duris, *ap. Ath.*, XII, 542.

[5] Cf. Bonamy, *Vie de Dém. de Phal.*, Mém. de l'Acad. roy. des inscript., t. VIII, p. 171.

[6] C. Müller, *ad fragm. Hist. Græc.*, t. III, pp. 51, 52. Suidas, v. Φαβορῖνος.

[7] Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, s. LI, p. 223.

tout le monde conviendra avec nous qu'elle doit être fort secondaire. Comme il vivait au commencement du III^e^ siècle, il a pu connaître l'ouvrage d'Hermippe ou celui de Favorinus; l'on peut même affirmer qu'il n'a fait pour ainsi dire que copier ce dernier mot pour mot[1]. Remarquons qu'il entre assez dans la coutume de cet écrivain de retenir les paroles mêmes des auteurs qu'il consulte. De là la bigarrure de style qu'on remarque dans sa compilation.

Nous ajouterons ici une observation, à laquelle nous devrons en appeler encore dans le cours de ce travail, c'est que les auteurs contemporains qui traitèrent la période macédonienne de l'histoire de la Grèce, étaient singulièrement propres à faire tomber leurs successeurs dans des écarts de tout genre. A mesure que l'esprit de rhétorique, grâce surtout à l'école d'Isocrate, s'introduisait dans l'histoire, celle-ci devenait de plus en plus superficielle; l'on cherchait à plaire bien plus qu'à instruire, à flétrir un parti ou un peuple bien plus qu'à donner une exposition impartiale des faits. Trop souvent les historiographes postérieurs puisèrent leurs renseignements dans les écrivains non pas les plus judicieux, mais les plus intéressants[2].

De tout ce qui précède, nous ne prétendons pas conclure formellement à la fausseté de l'assertion de Favorinus; cette assertion nous a paru douteuse; nous avons exposé les motifs de notre doute : libre à chacun d'apprécier ces motifs et de conclure.

C'est sans doute à cause de considérations semblables à celles que nous venons d'exposer que Périzonius[3] introduit une correction dans le texte d'Élien : au lieu de οἰκότριβα, il lit οἰκότριβος; en sorte que ce ne serait pas Démétrius lui-même, mais son père Phanostrate qui aurait été *verna* dans la maison de Timothée et de Conon[4]. On peut donc soutenir que

[1] Fav. : Ἦν γὰρ ἐκ τῆς Κόνωνος οἰκίας. Elien : ἐκ τῆς οἰκίας Τιμοθέου καὶ Κόνωνος.

[2] Cf. Grauert, *Hist. und philolog. anal.*, t. I, p. 210 suiv. Heeren, *de fontibus. Plut.*, *passim*. G.-G. Pluygers, *de Demade Orat.* Hag., 1836, p. 16. Cantu, *Hist. univ.*, Brux., 1845, t. II, p. 110. C. Müller, *Fragm. Hist. Græc.*, V. II, p. 469 *et passim*.

[3] Periz., *ad Æl.* V. H. XII, 45.

[4] Ce qui justifie encore la correction de Périzonius, c'est que Démétrius, comme nous le verrons, ne naquit que quelques années après la mort de Timothée. On peut interpréter aussi en sa faveur

Démétrius était le fils d'un affranchi; mais la difficulté que soulève l'assertion de Favorinus n'en subsiste pas moins. Pour l'éluder, il faudrait admettre les conjectures suivantes proposées par Ostermann [1] :

Phanostrate, après avoir été affranchi par son maître, se serait enrichi par le commerce, aurait épousé une femme athénienne et donné le jour à Démétrius et à Himérée. Les enfants, après que leur père eut été naturalisé, purent acquérir les droits qui manquaient encore à celui-ci, en se faisant inscrire dans la phratrie de leur aïeul maternel; c'est ainsi qu'ils devinrent γεννήτεις Απόλλωνος πατρῴου καὶ Διὸς ἑρκείου et eurent accès au sacerdoce et à l'archontat [2]. Quant à la loi qui fut portée après la guerre du Péloponèse, et qui exigeait que, pour jouir des droits de citoyen, l'on fût né de père et de mère libres [3], elle ne fut pas toujours observée, comme le prouve l'exemple d'Eschine; d'ailleurs, pour l'éluder, pour s'élever jusqu'à l'archontat, Démétrius avait la puissante protection de la Macédoine.

Ces suppositions, quoique enchaînées avec beaucoup d'art, ne dissipent pas les doutes qui existent sur la condition première de Démétrius;

un passage de Suidas, sur lequel Ostermann (*De Demetr. Phal. vita spec. I*, p. 4) s'exprime ainsi: *Eam autem difficultatem, quam Suidae verba objiciunt, si ita, ut vulgo, leguntur,* Δημήτριος, Φανοστράτου, Φαληρεὺς, Φάληρον δὲ λιμὴν τῆς Ἀττικῆς, ὃς τὸ πρῶτον Φανὸς ἐκαλεῖτο, *quia portum Phalereum antea Phani nomen gessisse nusquam alibi invenitur, facile expediemus eundem locum ita interpungendo, ut legamus :* Δημήτριος, Φανοστράτου, Φαληρεύς, — Φάληρον δὲ λιμὴν τῆς Ἀττικῆς — ὃς τὸ πρῶτον Φανὸς ἐκαλεῖτο. *Ita legentes Demetrium prius Phanum appellatum esse concludemus.* Mais, si l'on ne trouve nulle part que le port de Phalère ait porté le nom de *Phanos*, nous n'avons non plus aucune indication sur ce premier nom que Démétrius aurait porté. C'est pourquoi nous aimons mieux, tout en conservant la ponctuation proposée par Ostermann, donner au texte une interprétation différente et dire que ce fut Phanostrate qui s'appela d'abord Phanos. Telle était, croyons-nous, la pensée de Suidas, dont les expressions peuvent s'être altérées. Nous savons, en effet, qu'il était d'usage que l'affranchi allongeât le nom qu'il avait porté d'abord et qui désignait d'ordinaire le genre de travail auquel il s'était livré comme esclave. C'est ainsi que Tromète, le père d'Eschine, s'appela dans la suite Atromète (*Apoll. proœm.*, *Æsch. oper.*, ed. Tauchn., p. 13); de même Phanos prit, après son affranchissement, le nom de Phanostrate.

[1] *De Demet. Phal. vita*, pp. 6-7.

[2] Hermann, *Griech. Staatsalt.*, c. v, § 110. C'est alors aussi, dit Ostermann, que le fils de Phanostrate prit le nom de Démétrius.

[3] Schol. ad Æsch. Tim., § 65. Cf. Hermann, *ibid.*, § 118, n° 9. Une loi semblable avait été portée par Périclès; mais elle tomba en désuétude pendant la guerre du Péloponèse. Plut., *Pericl.*, c. 37. Æl., V. H., VI, 10; XIII, 25. Suidas, v. δημοποίητος. W. Tromp., *de Pericle dissert.* Lugd. Bat., 1837, pp. 37, 156.

elles ne diminuent en rien non plus la valeur des considérations que nous venons de présenter.

Belin de Ballu [1], pour trancher la question, traduit le mot οἰκότριψ par le mot français *pédagogue*, interprétation qui ne peut être admise : s'il est vrai que les mots οἰκοτρίβης, οἰκοτραφής, οἰκογενής et θρεπτός désignent particulièrement des esclaves qui l'emportaient sur les autres par le savoir, et étaient comme tels plus considérés par leur maître [2], il y a cependant une différence essentielle entre οἰκότριψ et παιδότριψ, deux mots que Belin de Ballu semble avoir confondus.

L'année de la naissance de Démétrius de Phalère nous présente la même incertitude; pour déterminer cette date avec quelque précision, nous ne pouvons mieux faire que de suivre le procédé qu'emploie Denys d'Halicarnasse dans une recherche analogue [3].

Comme point de départ de nos raisonnements, nous prendrons le passage suivant que Diogène de Laërte rapporte, d'après Démétrius de Magnésie : ἄρξασθαι δ' αὐτὸν τῆς πολιτείας ὁπότε φυγὼν Ἀλέξανδρον εἰς Ἀθήνας ἦκεν Ἅρπαλος [4]. Démétrius de Phalère commença donc sa carrière politique comme orateur [5] sous l'archontat d'Anticlès, Ol. 115, 4, 325 avant J.-C. [6]. Or, tout citoyen qui avait atteint l'âge de 20 ans, c'est-à-dire celui qui avait fait son service comme περίπολος [7], pouvait prendre la parole dans les assemblées. Nous savons cependant que les Athéniens n'aimaient pas d'entendre d'aussi jeunes orateurs que l'expérience n'avait pas encore mûris [8]; c'est pourquoi l'on ne se hasarda que rarement à aborder la tribune publique avant l'âge de 25 ans. Démosthène même ne commença ses discours au peuple

[1] *Hist. crit. de l'éloq. gr.* Paris, 1813; t. II, p. 47, note 2.

[2] Bekker. *Anecd.*, p. 286.

[3] Dionys. Halic., *de Din. jud.*, 4.

[4] Demet. Magn. *apud Diog. Laert.*, V, 75.

[5] Les expressions ἄρχεσθαι τῆς πολιτείας, πολιτεύεσθαι, τοῖς κοινοῖς προσέρχεσθαι, τοῦ δήμου προϊστάναι, τὰ πράγματα ἔχειν, ἐν τοῖς πράγμασιν εἶναι, τὰ κοινὰ πράττειν, etc., sans désigner aucune magistrature particulière, s'emploient pour tout orateur qui aide le peuple de ses conseils. Cf. G.-G. Pluygers, *de Demade Orat.*, § 7, p. 17.

[6] Hermann, *Grieeh. Staatsalt.*, c. VI, § 125; Wachsmuth, *Hell. Alt.*, c. V, § 64, n° 45.

[7] Clinton, F. H., ed. Krueger, p. LX.

[8] Clinton, l. c.; G.-G. Pluygers, § 9, p. 19. Cf. Dionys. Halic., *de Din. jud.*, 4.

qu'à l'âge de 27 ans[1]. Nous pouvons donc, sans crainte de nous écarter trop du vrai, donner à Démétrius de Phalère 25 ans au moment où il prit pour la première fois la parole devant le peuple. En sorte que l'année de sa naissance doit coïncider à peu près avec Ol. 107, 3, 350 avant J.-C. [2].

Cette date s'accorde d'ailleurs avec ce que nous pouvons conclure des indications que nous fournissent Cicéron et Plutarque sur le même sujet. Voici les paroles du premier : *Phalereus enim successit eis* (*sc. Demosth., Hyper., Demad., Lycurg.*) *senibus adolescens...* [3].

Lycurgue était mort avant la fin de la guerre Lamiaque [4]; Démosthène et Hypéride furent condamnés à la fin de cette même guerre [5]; Démade fut tué l'année de la mort d'Antipater [6]. Mais, pour que Démétrius pût leur succéder dans l'éloquence, il devait déjà avoir fait ses premiers pas dans la carrière politique, et quoique le passage de Plutarque, Dem., chap. 10, Ἀθηναῖοι δὲ ἀπολαβόντες τὴν δημοκρατίαν ἔτει πεντεκαιδεκάτῳ, τὸν δὲ μέσον χρόνον ἀπὸ τῶν Λαμιακῶν καὶ τῆς περὶ Κρανῶνα μάχης λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως δύναμιν... ne doive pas se prendre à la lettre, il nous prouve cependant qu'alors déjà Démétrius avait une grande part dans l'administration de la cité; nous savons aussi qu'il avait fréquenté les grands orateurs d'Athènes et s'était familièrement entretenu avec eux sur les secrets de l'art [7]. Or, la bataille de Cranon fut livrée l'an 322 avant J.-C. époque à laquelle, d'après nos calculs, Démétrius avait atteint l'âge de 28 ans. Tout porte donc à croire qu'avant la bataille de Cranon, Démétrius de Phalère s'était déjà, pendant trois ans, occupé d'affaires politiques.

[1] Dionys. Hal., *ad Amm.*, p. 724. Cf. Plut., *Demosth.*, 12; Clinton, F. H., ed. Krueger, p. 157.

[2] Si cette date est véritablement celle de la naissance de Démétrius de Phalère, il ne pouvait pas, comme le prétend Élien (V. H., XII, 43), être né esclave dans la maison de Timothée, qui mourut l'an 354 avant J.-C. Cf. Clinton, ed. Krueg., p. 138.

[3] Cicer., *Brut.*, 9.

[4] *Vit. X Orat.*, p. 842, d. e.; Demosth., *ep. III*, p. 1479. R. Cf. Boeckh., *Sth.*, II, p. 244; Clinton, F. H., p. 173.

[5] Plut., *Demosth.*, c. 28, 30; *Phoc.*; 29, *V. X Or.*, p. 846 et 849. Strabon, VIII, p. 374. Cf. Clinton, F. H., p. 174.

[6] Plut. *Phoc.*, c. 30; *Dem.* 31. Diod., XVIII, 48. Arrian. *ap. Phot.*, cod. 92, p. 217. Cf. Clinton, F. H., p. 177.

[7] Cf. Plut., *Demosth.*, 9, 11, 14. Q. Cic., *de pet. cons.*, c. 1.

La date que nous avons fixée s'accorde de même avec ce que nous savons de l'âge de Ménandre, qui fut disciple de Théophraste en même temps que Démétrius [1]. Ménandre naquit Ol. 109, 3, 342 avant J.-C. [2].

Après ces recherches sur la condition et l'année de la naissance de Démétrius de Phalère, disons quelle fut son éducation et en quoi se distinguèrent les premières années de sa vie politique.

Démétrius eut pour maître [3] et pour ami [4] le célèbre Théophraste, philosophe aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par l'exquise beauté du langage dans lequel il les transmettait à ses disciples [5]. C'est formé par les leçons de ce maître habile que Démétrius se distingua parmi ses contemporains tout à la fois comme philosophe et homme d'État, comme orateur et comme érudit [6].

S'il était vrai que Théophraste n'eût commencé ses leçons que l'année où il prit la place d'Aristote, année qui correspond à la mort de Démosthène et d'Hypéride, auxquels, selon Cicéron, Démétrius succéda dans l'éloquence [7], l'on ne devrait attribuer à Théophraste ni la direction que Démétrius prit dans la carrière politique, ni le développement entier des facultés que la nature lui avait prodiguées d'une main si libérale. En effet, Démétrius, comme il résulte du passage de Plutarque que nous avons transcrit, était déjà alors à la tête de la cité, c'est-à-dire à côté de Phocion. C'était donc le moment d'appliquer les études qu'il avait faites sur la politique et sur l'art oratoire, plutôt que d'entreprendre des études de ce genre. Aussi devons-nous admettre qu'avant la mort d'Aristote, Théophraste avait cherché déjà à former quelques disciples de prédilection. C'est ce qui ressort du passage suivant sur Dinarque : Ἀφικόμενος εἰς Ἀθήνας ἔτι νέος, καθ' ὃν χρόνον Ἀλέξανδρος ἐπῆλθε τὴν Ἀσίαν, κατοικήσας αὐτόθι, ἀκροατὴς μὲν ἐγένετο

[1] Diog., l. V, 80.

[2] Clinton, F. H., ed. Krueg., p. 155. Meincke, *Men. et Philem. reliquiae*, p. 24.

[3] Diog., l. V, 75. Cicer., *de Off.*, l. I, c. I; *de Fin.*, V, 19, 54; *Brutus*, 9, 37.

[4] Diog., l. V, 39.

[5] Diog., l. V, 38. Strab., l. XIII, c. 2, § 4. Cic., *Orat.*, c. 19; *Ac. post.*, I, 9. Quint., *Inst. or.*, X, 1, 38. Cf. Menag., *ad Diog.* L. V, 38.

[6] Cf. Cicer., *de Leg.*, III, 36; *de Off.*, I, 1.

[7] Cicer., *Brut.*, c. 9.

Θεοφράστου — ὡμίλησε δὲ καὶ Δημητρίῳ τῷ Φαληρεῖ [1]. Ces leçons de Théophraste étaient sans doute d'un caractère autre que celles d'Aristote; si celui-ci s'adonnait principalement aux spéculations philosophiques, celui-là devait avoir plutôt pour but, comme Isocrate, de former des orateurs et des hommes d'État; si l'un brillait par l'étendue du savoir, l'autre l'emportait par les charmes de la diction. Ce caractère particulier de l'enseignement de Théophraste nous explique aussi pourquoi des hommes comme Démétrius et Ménandre le suivaient de préférence à celui d'Aristote.

C'est donc à l'école de Théophraste que Démétrius acquit l'harmonie et le charme de style qui le caractérisaient [2]. C'est dans cette école encore qu'il acquit cette grande étendue de connaissances qui l'a fait surnommer le plus savant des orateurs d'Athènes. L'école péripatéticienne eut sur lui encore une autre influence qu'il importe surtout de signaler. La philosophie des Grecs était plus qu'une simple spéculation; elle avait un but essentiellement pratique. Les premiers hommes d'État de la Grèce furent en même temps ses premiers philosophes. De même leurs successeurs s'efforcèrent sans cesse d'appliquer au gouvernement des États les fruits de leurs méditations [3]. A l'appui de cette assertion, il n'est besoin que de citer les noms de Pythagore, de Platon et d'Aristote. Les tendances politiques de l'institut de Pythagore sont connues; Platon et Aristote suivirent ces mêmes tendances. Athénée nous a conservé une liste des tyrans qui sortirent de l'école de Platon [4]. A toutes les autres constitutions, ce philosophe préférait la royauté, et même la royauté illimitée; à ses yeux, hors de cette forme de gouvernement, il n'y a pas d'autre qui mérite ce nom; il n'y a que des manières de vivre [5]. Quelquefois cependant il semble admettre que les formes mixtes sont les meilleures [6]. Quoi qu'il en soit, un point clairement établi par Platon, c'est que l'aristocratie l'em-

[1] *Vit. X Or.*, p. 850, b. c. Cf. Dionys., *Din.*, c. 2.

[2] Cf. Cicer., *Brut.*, 9.

[3] Cf. Æl., V. H., l. III, c. 17.

[4] Athénée, XI, p. 508.

[5] Plat., *de Legg.*, IV, 711; *Pol.*, p. 300; *de Rep.*, VIII, *init.* Cf. Ritter, *Hist. de la phil.*, l. VIII, c. 5.

[6] *De Legg.*, III, 693.

porte infiniment sur la démocratie ; exclusion des classes inférieures, stabilité des institutions, telles sont les garanties qu'il réclame avant tout d'un bon gouvernement [1]. Aristote suivit ici les traces de Platon; pas plus que ce dernier, il ne cachait ses sympathies pour la monarchie et l'aristocratie [2], ainsi que pour la πολιτεία [3], forme de gouvernement qui tient le juste milieu entre l'aristocratie et la démocratie [4]. Comme Platon, il exigeait pour l'État cette stabilité que la démocratie ne peut lui donner [5].

Combattre la démocratie, tel était donc un des buts que se proposaient les philosophes d'Athènes; aussi les voyons-nous se jeter tous dans le parti aristocratique. On connaît les sentiments que les philosophes en général et en particulier ceux de l'école péripatéticienne avaient pour les vainqueurs macédoniens [6]. Aussi furent-ils souvent en butte aux persécutions du parti populaire, qui, auparavant déjà, avait dispersé l'institut pythagorique [7]. C'est à ses tendances politiques qu'Aristote dut l'exil qu'il subit après la mort d'Alexandre [8]; c'est pour ces mêmes motifs que Théophraste fut accusé du crime d'impiété (ἀσεβείας), comme l'avait été son maître [9]. Enfin, la loi proposée par Sophocle, loi dont nous parlerons plus tard, nous apparaît encore comme une réaction puissante du parti populaire contre la domination des philosophes [10]. Démocharès, le digne neveu de Démosthène, se chargea de la défense de cette loi qui devait bannir les philoso-

[1] *De Rep.*, 424; *de Legg.*, II, 656; *Pol.* 300. Cf. Ritter, l. l.

[2] *Eth. Nic.*, VIII, 12. *Pol.*, V, 2.

[3] *Pol.*, IV, 3, 12.

[4] *Pol.*, IV, 11, 12.

[5] *Eth. Nic.*, VII; *Pol.* III, 16. Cf. Ritter et Preller, *Hist. phil. ex font. cont.*, p. 311 sq. Ritter, *Hist. de la phil.*, l. IX, c. 5.

[6] V. Cantu, *Hist. univ.*, Brux., 1845, t. I, p. 389; t. II, pp. 124-126. Grauert, *Hist. und phil. anal.*, t. I, p. 334.

[7] V. Hermann, *Staatsalt.*, § 90.

[8] Diog. Laert., V, 5. Athen., XV, p. 697.

[9] Diog. Laert., V, 37.

[10] Cf. Diog. Laert., V, 38. Athen., XIII, p. 610. La condamnation de Socrate ne s'explique de même que pour autant qu'on tienne compte des circonstances politiques qui l'accompagnèrent. On sait que deux de ses accusateurs, Mélitus et Anytus, ainsi que la plupart de ses juges, avaient aidé Thrasybule dans son entreprise généreuse, et que, d'un autre côté, plusieurs disciples de Socrate s'étaient déclarés pour les trente tyrans.

phes d'Athènes, ou mettre leur enseignement sous la surveillance de l'État. Le discours qu'il prononça en cette occasion n'était, comme on le voit par les fragments qui nous en sont conservés[1], qu'une longue énumération des crimes dont les philosophes s'étaient rendus coupables; c'est sur ces philosophes qu'il faisait retomber toute la tyrannie, tous les maux qui avaient pesé sur la patrie. Si, dans cette condamnation générale, il faisait une exception, ce ne pouvait être qu'en faveur des stoïciens, dont il avait lui-même suivi les leçons[2]. Le panthéisme de ces derniers, comme tout panthéisme en général, devait aboutir à la démocratie, au communisme, à l'égalité parfaite, à ce qu'Aristote appelle τὸ ἴσον ἀριθμῷ[3].

Les idées politiques d'Aristote et de Théophraste devaient donc naturellement devenir celles de Démétrius de Phalère; aussi se montre-t-il fidèle disciple de l'école aristotélicienne. Ce n'est pas seulement dans la vie politique qu'il suivit les principes de son maître en s'attachant au parti aristocratique; ces principes réagirent même sur sa vie privée, où, conformément à la morale peu sévère de son école, il donna des exemples nombreux de luxe effréné et de mœurs dissolues[4].

Théophraste forma donc Démétrius de Phalère et comme homme politique et comme orateur. Quant aux actes que Démétrius posa dans les premières années de sa carrière politique, nous n'en connaissons que quelques détails, qui trouveront naturellement leur place dans ce que nous dirons de l'époque qui précéda son administration; mais comme, d'un autre côté, nous savons qu'avant cette époque il brilla par son éloquence[5], c'est ici le lieu de parler de ses talents oratoires.

De même que la démocratie, avec ses factions et ses combats, avait été favorable au développement de l'art oratoire chez les Grecs, de même cet art devait décliner à mesure que la domination étrangère se consolidait chez eux. La vraie éloquence athénienne s'était inspirée des grandes scènes de

[1] Ap. Ath., XI, p. 508, et Euseb., *Præp. Ev.*, XV, 2.

[2] Voyez sur Démocharès Müller, *Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 445 suiv. Grauert, *ibid.*, p. 215.

[3] Ἐστὶ δὲ διττὸν τὸ ἴσον· τὸ μὲν γὰρ ἀριθμῷ, τὸ δὲ κατ' ἀξίαν ἐστί. Pol. V, 1, 7. Cf. *ibid.*, p. 1, 6.

[4] V. Ostermann, *ibid.*, p. 17.

[5] Diog. Laert., V, 75. Cic., *de Leg.*, III, c. 6; *de Fin.*, V, 19.

la vie publique; elle était née de la lutte des partis, du choc des opinions contraires; elle avait atteint son apogée dans ces combats magnanimes qu'elle soutint contre les envahisseurs de la patrie. Mais quand la Grèce fut vaincue par Philippe et de plus en plus asservie par Alexandre et ses successeurs, quand ses passions politiques se furent calmées, quand ses orateurs n'eurent plus ce grand intérêt de la nationalité qui avait échauffé leurs âmes et en avait fait jaillir de si brillantes étincelles, alors l'éloquence aussi, si elle ne voulait disparaître, dut chercher d'autres inspirations ou se frayer des routes nouvelles. C'est ce qui arriva [1]. Malgré les efforts d'Antipater [2], ce changement, il est vrai, ne pouvait se faire d'une manière subite [3]. Athènes, par moment encore, se ressouvenait de son ancienne splendeur; le culte qu'elle avait toujours voué à la liberté devait donner lieu encore quelquefois à des luttes de partis, à des scènes tumultueuses [4]. Dans ce sens, l'ancienne démagogie subsistait toujours et subsista même sous la domination romaine [5]. Mais aucun exemple d'éloquence ne s'est attaché à ces luttes momentanées. Avec l'indépendance et la grandeur d'Athènes avait disparu pour toujours l'esprit de son ancienne éloquence. Libre, elle avait eu des orateurs; asservie, elle ne produisit plus que des rhéteurs. La tribune d'où la grande voix de Démosthène avait fait entendre tant de nobles accents, d'où elle n'avait pas craint de flétrir hautement les vices d'Athènes dégénérée, cette même tribune ne retentit bientôt plus que de discours adulateurs, de phrases pompeuses et sonores où le charme de l'expression, l'harmonie de la période suppléaient à l'absence de pensées vraies et profondes.

Si, dans cette décadence générale, il y avait une exception à faire, ce serait sans doute en faveur de Démétrius de Phalère, que Quintilien ap-

[1] Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. XX, XXXVIII.

[2] Suid., v. Δημάδης· (Ἀντίπατρος) κατέλυσε τὰ δικαστήρια καὶ τοὺς ῥητορικοὺς ἀγῶνας. Cf. Westermann, *Gesch. der Gr. Bereds.* Leips., 1833; t. I, § 71, p. 153, not.

[3] Westermann, l. l. Cicer., *de Orat.*, II, 23.

[4] Plut., *Phoc.*, 33-34. Wachsmuth., *Hell. Alt.*, c. XI, § 80, 1.

[5] *Nec unquam ibi desunt linguae promptae ad plebem concitandam : quod genus, quum in omnibus liberis civitatibus, tum praecipuè Athenis, ubi oratio plurimum pollet, favore multitudinis alitur.* Tit.-Liv., l. XXXI, c. 44.

pelle le dernier des orateurs attiques[1]. Démétrius avait eu Théophraste pour maître; il avait entendu et jugé les grands orateurs d'Athènes; il avait familièrement conversé avec eux sur les ressources de l'éloquence[2]; il devait même avoir pris une part dans la grande lutte que ces derniers se livrèrent, lorsque, rangés comme en deux camps ennemis, ils combattirent les uns pour la Macédoine, les autres contre elle[3]. Mais, soit que le parti politique qu'il suivait ne se prêtât pas aux inspirations du génie, soit que la nature lui eût refusé ce qui est le propre de l'éloquence, il n'avait pas, comme nous le verrons, cette énergie, ces mouvements rapides, ces élans sublimes qui naissent d'une conviction profonde, d'un sentiment vif et noble.

Le seul des auteurs anciens qui nous parle avec quelque étendue des talents oratoires de Démétrius de Phalère, c'est Cicéron, auquel Quintilien emprunte les renseignements qu'il nous fournit sur le même sujet. Cicéron avait appris à connaître et à estimer l'éloquence de Démétrius par un de ses contemporains, Gorgias, rhéteur grec. Celui-ci avait écrit un traité sur les figures de pensées et de style, traité dont nous avons un abrégé latin dû à Rutilius Lupus, qui nous cite Démétrius de Phalère en deux endroits[4].

Ayant à juger Démétrius de Phalère comme orateur, nous ne pouvons mieux faire que de nous en tenir aux idées mêmes de Cicéron.

Chaque âge eut un genre d'éloquence propre, un modèle de prédilection, un type auquel, dans ses tentatives diverses, il s'efforça toujours d'atteindre. Les premiers orateurs brillaient par la pensée bien plus que par l'expression; leur diction était simple, concise, énergique. Le second âge de l'éloquence athénienne retint quelque chose encore de l'esprit des pre-

[1] Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 80.

[2] Plut., *Demosth.*, 9, 11, 14. Cf. Quint. Cicer., *de pet. cons.*, c. 1; Phot., *Bibl.*, ed. Berol., 1824, p. 493.

[3] On peut supposer avec raison qu'au début de sa carrière politique Démétrius fut l'un de ceux qui accusèrent Démosthène de s'être laissé corrompre par l'or du roi de Perse; au moins voyons-nous que, plus tard, il soutint cette accusation dans ses écrits. Cf. Plut. *Demosth.*, 14.

[4] Cf. Ruhnk., *præf. ad Rutil. Lup. de fig. sent.*, pp. XI sq.

miers orateurs; mais ceux qui le représentent, Critias, Théramène, Lysias, etc., tendent sans cesse à s'éloigner de plus en plus de la concision sévère qui caractérisait Périclès. Vint ensuite Isocrate, dont les nombreux disciples, quoique d'un mérite bien différent, ont cependant tous un point par lequel ils se touchent et rappellent la grandeur et la magnificence du style de leur maître. L'éloquence sublime à laquelle se sont surtout attachés les noms de Démosthène et d'Eschine, fut remplacée par une autre qui n'avait ni la même force ni la même élévation, mais qui recherchait avant tout le charme et l'élégance. C'est dans ce genre que brillèrent, au-dessus de tous les autres, Démocharès et Démétrius de Phalère, le plus poli des orateurs de la Grèce [1].

C'était donc au genre tempéré que Démétrius de Phalère donnait la préférence; ce genre, mitoyen entre le genre simple qu'avaient cultivé le plus grand nombre des orateurs attiques, et le genre sublime qui fit la gloire de Démosthène, admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second; il a peu de nerf, mais beaucoup de douceur. Comme tel, il convenait parfaitement au caractère efféminé, aux manières élégantes de Démétrius. Ses discours, écrits dans toute la pureté du style attique, n'avaient guère de mouvements rapides; mais calmes et relevés de temps en temps par des figures heureuses, des métaphores, des synecdoques, des allégories placées à propos, ils ressemblaient à un ruisseau paisible qu'embellissent les étoiles qu'il reflète dans son sein : *cujus oratio quum sedate placideque labitur, tum illustrant eam quasi stellæ quædam translata verba aut immutata* [2].

Si Démétrius de Phalère était le plus harmonieux et le plus élégant des orateurs d'Athènes, il en était aussi le plus savant. Les nombreux ouvrages qu'il avait composés, et dont Diogène de Laërte énumère les titres, nous prouvent suffisamment qu'il possédait toute la science de l'école aristotélicienne [3]. L'on peut remarquer encore avec Cicéron [4] que, seul

[1] Cicer., *de Orat.*, l. II, c. 22-23.
[2] Cicer., *Orat.*, 26, 27; *Brut.*, 82.
[3] Diog. Laert., V, 80. Cic., *Brut.*, 9; *de Off.*, I, c. 1; *de Leg.*, III, c. 14; *de Fin.*, V, 19, 54.
[4] *De Off.*, l. I.

parmi les Grecs, il était également distingué comme philosophe et comme orateur, titres qu'on voit rarement ambitionnés par un même homme, sans que les efforts qu'il fait pour obtenir le premier l'éloignent davantage du chemin qui conduit au second.

Cette grande étendue de savoir que possédait Démétrius aurait donc dû, semble-t-il, lui rendre singulièrement glorieuse la carrière qu'il allait parcourir. En effet, pour briller à la tribune, il faut plus qu'un langage facile; à Athènes, particulièrement, l'on exigeait d'un orateur toutes les qualités d'un publiciste [1]. Quelles ressources Démétrius n'aurait-il donc pas pu trouver dans ses connaissances en histoire, en politique, etc., et la science de l'homme, qu'il possédait comme philosophe, ne pouvait-elle pas lui fournir de puissants moyens pour émouvoir et ouvrir à la persuasion l'âme de ses auditeurs?

Nous ne voyons pourtant pas que Démétrius de Phalère ait tiré un parti aussi beau des diverses ressources qu'il avait à sa disposition. Il nous apparaît, au contraire, comme un de ces orateurs dont le peuple d'Athènes aimait à entendre les harangues soignées, mais à qui il ne demandait pas autre chose que ce délassement agréable qu'il trouvait aux représentations scéniques, aux luttes des sophistes, partout enfin où on lui parlait sa belle langue avec toute la richesse dont elle était susceptible [2].

Démétrius de Phalère avait tout pour satisfaire le penchant de ses concitoyens : le caractère doux, insinuant, flatteur de ses discours [3], son expression élégante et fleurie [4] sans trop d'affectation [5], un esprit brillant, une voix sonore, une élocution facile, un débit très-soigné [6], une physionomie des plus belles [7]. Celui à qui la nature avait donné tant de grâces et de talents, pouvait à juste titre prétendre aux applaudissements

[1] Cf. Cicer., *de Orat.*, l. I, c. 6; Cantu, *Hist. univ.*, t. I, p. 418.

[2] Cf. Plut., *Phoc.*, 8.

[3] Cic., *Brut.*, 9; *de Off.*, I, 1.

[4] Cic., *Brut.*, IX, 37-38, LXXII, 285; *de Orat.*, l. II, c. 23; *Orat.*, 27. Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 33.

[5] Cic., *Orat.*, 27; *Brut.*, IX, 39.

[6] Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 80.

[7] Cf. Diog. Laert., V, 76. Didym., *ap. Athen.*, XIII, p. 593.

des Athéniens. Enlever ces applaudissements, tel était aussi, semble-t-il, le but principal que Démétrius cherchait à atteindre dans ses discours. C'était d'ailleurs le seul qu'il pût se proposer; toute autre tentative eût été au-dessus de ses forces.

Il plaisait aux Athéniens; il charmait les oreilles de ce peuple toujours avide de phrases sonores; mais, entièrement étranger aux grands effets de l'éloquence, il ne savait ni entraîner la volonté ni échauffer les cœurs. Ses discours ne se ressentaient en rien des mouvements convulsifs qui bouleversaient l'État; ils rappelaient bien plus les retraites silencieuses, les arbustes fleuris, l'air embaumé des jardins de Théophraste. C'était à l'ombrage de ces jardins que Démétrius semblait devoir ses inspirations, et non pas aux scènes tumultueuses qui agitaient la place publique. Diogène de Laërte [1] ne peut en rien infirmer ce jugement, qui est celui de Cicéron [2].

Le caractère mou et efféminé de Démétrius de Phalère ne pouvait s'allier qu'à un genre d'éloquence pareil à celui que nous venons de décrire. Le parti politique qu'il suivait devait être aussi un puissant obstacle à toute inspiration généreuse. L'éloquence ne demande pas seulement un style harmonieux et fleuri; elle exige aussi, et avant tout, des convictions profondes, une cause noble et grande. Elle avait pu jaillir de l'âme de Lysias, quand il s'élançait à la tribune pour accuser celui qui avait tué son frère et opprimé sa patrie; de celle de Démosthène et d'Hypéride, quand ils voyaient leurs concitoyens persister dans une lâche inaction et Philippe de Macédoine fouler le sol de la Grèce. Elle avait pu trouver des accents dignes d'elle chez Phocion, quand il voyait que sa patrie allait, par des tentatives qui lui paraissaient insensées, user le peu de forces qui lui restaient encore. Mais Démétrius de Phalère n'avait aucune de ces grandes passions qui échauffaient l'âme de ceux qui l'avaient précédé dans la carrière d'orateur [3]. Athènes était asservie, et lui-même avait travaillé

[1] Diog. Laert., V. 82.

[2] Cicer., *Brut.*, IX, 37.... *Non tam armis institutus quam palæstra : itaque delectabat magis Athenienses quam inflammabat. Processerat enim in solem et pulverem, non ut e militari tabernaculo, sed ut e Theophrasti, doctissimi hominis, umbraculis.....* Cf. *de Off.*, l. I, c. 1.

[3] Avec Phocion, dit Belin de Ballu (*Hist. de l'éloq. gr.*, t. I, p. 348), disparurent les vertus, les talents politiques, la liberté et la véritable éloquence.

à resserrer les fers qui la retenaient captive. Ajoutons encore que l'espèce de fatalisme qui planait sur sa philosophie, devait de même être funeste à ses talents oratoires [1].

Privé des grandes sources d'inspiration qui seules font l'orateur, il ouvrit à l'éloquence des voies nouvelles, et s'efforça de remplacer par les charmes du style ce qu'elle avait perdu en grandeur, en force et en dignité. Aussi Quintilien, tout en l'appelant le dernier des orateurs attiques, date-t-il de lui la décadence de l'art oratoire chez les Grecs [2]. Cet art devint de plus en plus artificiel; et sous Démétrius de Phalère déjà, si l'on en croit l'auteur que nous venons de citer, s'introduisait l'usage de déclamer sur des sujets imaginaires. Quintilien avait même, dans un de ses écrits, cité Démétrius comme auteur de cette innovation, assertion qu'il rétracta ensuite. Voici comment il s'exprime à cet égard : *Fictas ad imitationem fori consiliorumque materias apud Græcos dicere, circa Demetrium Phalerea institutum fere constat. An ab ipso hoc genus exercitationis sit inventum, ut alio quoque libro sum confessus, parum comperi...* [3].

Que Démétrius traitât des sujets imaginaires, c'est ce que nous voyons par le catalogue de ses écrits que Diogène de Laërte nous a conservé. D'après cet auteur, les écrits oratoires proprement dits de Démétrius se divisaient en deux classes, dont la première se composait de harangues au peuple; la seconde, de discours d'ambassade [4]. Outre cette indication générale, il nous cite, d'une manière expresse, certains discours, soit à cause de leur genre particulier, soit à cause d'une plus grande célébrité dont ils pouvaient jouir. Tels sont les discours suivants : celui sur Chalcis

[1] Voyez Ch. IV.

[2] *Inst. orat.*, X, 1 80. *Quamquam is* (Demetr.) *primus inclinasse eloquentiam dicitur, multum ingenii habuisse et facundiæ fateor, vel ob hoc memoria dignum, quod ultimus est fere ex Atticis, qui dici possit orator.* Cf. Cic., *Brut.*, IX. *Hic primus inflexit orationem et eam mollem teneramque reddidit, et suavis, sicut fuit, videri maluit quam gravis.*

[3] *Inst. orat.*, II, 4, 41, 42. Ce passage peut cependant aussi se traduire de la manière suivante: comme je l'ai déjà dit dans un autre endroit, j'ignore si Démétrius de Phalère fut l'auteur de cette innovation.... Quant à l'écrit auquel Quintilien fait allusion et qui déterminerait le sens qu'il faut adopter ici, nous ne le possédons plus. V. Quint., éd. Lemaire, Paris, 1823, t. I, p. 285, not. 6. Cf. Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 110.

[4] Diog. Laert., V., 80 : τὰ δὲ ῥητορικὰ, δημηγοριῶν τε καὶ πρεσβειῶν.

(Χαλκιδικός), celui sur Homère (Ὁμηρικός), celui sur les devoirs des ambassadeurs (Πρεσβευτικός), un discours d'exhortation (Προτρεπτικός), un sur la paix (περὶ εἰρήνης), un sur l'amour (Ἐρωτικός). Ce dernier sujet était souvent traité dans l'antiquité ; Aristote et Théophraste s'étaient exercés sur la même matière, et nous possédons encore l'Érotique de Lysias et celui de Démosthène. Parmi les discours de Démétrius qu'énumère Diogène de Laërte, il en est aussi qui ne purent être prononcés à Athènes ; tel est le discours d'invectives contre les Athéniens (Ἀθηναίων καταδρομή), qui fut sans doute prononcé à Thèbes ou en Égypte. L'écrit sur la constitution (ὑπὲρ τῆς πολιτείας), pouvait encore n'être qu'un discours où il défendait contre ses ennemis le régime politique qu'il avait imposé à Athènes.

Toutes ces harangues de Démétrius de Phalère, comme celles des autres orateurs qui ne figuraient pas dans le canon des Alexandrins, furent négligées et oubliées peu à peu. Les fragments qui nous en restent se réduisent à trois citations, dont l'une se trouve dans le traité περὶ ἑρμηνείας [1], faussement attribué au Phalérien, et les deux autres dans le traité de Rutilius Lupus [2] dont nous avons parlé. Un style fleuri, des périodes pleines et harmonieuses, une grande symétrie de pensées et d'expressions, voilà ce qui distingue ces fragments [3]. Ils sont, par conséquent, de nature à justifier le jugement que nous avons porté sur l'auteur.

F. T.

CHAPITRE II.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME HOMME D'ÉTAT.

Afin de mieux apprécier les faits qui se rattachent à l'administration politique de Démétrius de Phalère, nous devons nécessairement jeter un

[1] Περὶ ἑρμην., sect. CCLXXXIX. *Rhet. græc.*, ed. Walz, t. IX, p. 118.
[2] *De Fig. sent.*, l. I, s. 1 ; l. II, s. 16.
[3] Voir ces fragments à la fin du Mémoire.

coup d'œil sur les événements qui précédèrent immédiatement cette administration. Cette revue seule pourra nous mettre à même de juger sainement des causes qui contribuèrent à l'élévation de Démétrius, des sympathies qu'il rencontra d'abord, des disgrâces qu'il eut à essuyer ensuite. Elle nous montrera qu'Athènes, quoique déchue de ses antiques vertus, se laissait dominer encore, aveugler même, si l'on veut, par les mêmes idées, les mêmes principes qui avaient animé l'âme de tous ses grands hommes, depuis Solon jusqu'à Démosthène. Nous voulons parler de cet immense besoin d'indépendance et de grandeur, de cette haine invétérée contre toute domination étrangère, qui avait donné la victoire aux héros de Marathon, et qui, à l'époque qui nous occupe, se traduisait au dehors par les tentatives continuelles que faisaient les Athéniens pour rentrer en jouissance de la constitution de leurs pères. Si ces nobles efforts ne furent pas couronnés du succès qu'ils méritaient, s'ils nous paraissent parfois insensés, nuisibles même au bien-être d'Athènes, la grande idée qui les inspirait doit cependant arrêter le blâme sur nos lèvres et exciter en notre âme quelque pitié pour un peuple qui se montra grand et généreux jusque dans sa chute.

La période de l'histoire d'Athènes qu'on désigne communément sous le nom de période macédonienne, peut se résumer en quelques mots : insurrection continuelle contre la domination étrangère, souvent sans autre motif que l'espoir de ressaisir la liberté perdue [1].

Philippe de Macédoine, doux et clément de nature, chercha surtout à ménager Athènes [2]; mais celle-ci dut envoyer ses députés à l'assemblée de Corinthe et ranger ses soldats sous les enseignes de Philippe [3]. Sentant alors qu'elle allait perdre son indépendance, elle n'attendait plus qu'une occasion favorable pour repousser la main qui la lui enlevait. La mort de Philippe amena ce moment. Athènes se souleva, mais ses soldats durent reculer devant Alexandre. L'épée de ce jeune héros s'appesantit sur

[1] Cf. Heeren, *Ideen*, etc. (Gött. 1812), t. IV, p. 414 suiv.

[2] Plut., *Dem.*, 42. Polyb., l. V, c. 3. Cf. Poirson et Cayx, *Hist. anc.*, Brux., 1839, c. XXXII, p. 327.

[3] Diod. Sic., XVI, 89. Plut., *Phoc.*, 16.

Thèbes; la patrie de Phocion fut épargnée; elle reçut même du vainqueur macédonien des preuves d'une prédilection toute particulière [1]. Athènes n'aurait donc pas eu à se plaindre de Philippe et d'Alexandre, si elle avait pu oublier son passé; mais ce passé, elle ne l'oublia pas. Aussi le mécontentement qu'avait provoqué l'édit par lequel Alexandre rappelait les bannis des cités grecques [2], éclata-t-il ouvertement à la mort de ce grand capitaine. Le moment semblait singulièrement propice pour Athènes; l'armée macédonienne, disait Léosthène, ressemblait au Cyclope privé de son œil, tâtant de ses mains les objets qui l'entourent et ne sachant où porter ses pas [3]. Mais malgré les douze années de paix et de prospérité dont elle avait joui sous Alexandre, elle ne put réunir assez de forces pour résister à Antipater. Sparte la regardait encore d'un œil jaloux; Argos était épuisée; Thèbes, détruite, et sept peuples de la Grèce se rangeaient parmi ses ennemis. Athènes, d'ailleurs, quoiqu'elle eût encore de grands citoyens, tels que Démosthène, Lycurgue, Démocharès, Léosthène, etc., était cependant bien abaissée pour oser tenter de si grandes choses. Il n'entre pas dans notre but de faire ici le triste tableau de cette dégénération intérieure, qui avait fait de si effrayants progrès depuis la guerre du Péloponèse. On peut le voir dans Wachsmuth, Hermann, Schlosser, Grauert, etc., [4]. Isocrate et Démosthène nous dépeignent aussi, dans les termes les plus frappants, le contraste existant entre l'époque où ils vivaient et les beaux jours de la République [5]. Nous dirons seulement un mot des partis qui la divisaient alors.

Les anciens partis, l'aristocratie et la démocratie, ne pouvaient plus avoir leur signification première depuis que l'égalité des droits avait

[1] Plut., *Phoc.*, 16; *Demosth.*, 15; *Alex.*, 13. Diod. Sic., XVI, 4, 15. Arr., I, 16; III, 16; VII, 19. Just., IX, 5; XI, 4. Cf. Poirson et Cayx, *ibid.*, ch. XXXII, § 2, p. 327; ch. XXXIV, § 1, p. 341; Mannert, *Gesch. der Nachf. Alex.* Leips., 1787; l. I, c. III, p. 33.

[2] Diod. Sic., XVIII, 8. Just., XIII, 5. Q. Curt., X, 7.

[3] Plut., *De fort. Alex. or. I*, 4. Cf. Odyss. IX, *sub fin.*

[4] Wachsmuth, c. X, § 76, 77. Hermann, *Staatsalt.*, c. III, § 72. Grauert, *Hist. und philos. Anal.*, I. Schlosser, *Univ. Ub.*, I, 2, p. 218. Cantu, *Hist. univ.* (ed. Brux.), t. I, p. 363; t. II, p. 7. Demortier, *De statu græc. civ. Alex. morient.; Annales de l'univ. de Liége*, 1824-25, p. 141 sq. Heeren, *Ideen, etc.*, t. II, p. 518 sq.

[5] Isocrate, *De la paix*, *Aréopagite*, *etc.* Démosth., *passim.*

été proclamée pour tous les citoyens; quant au parti des Laconistes, il existait encore [1]; mais jamais il n'avait eu de portée sérieuse [2]. La lutte était autre part. Elle avait lieu entre les amis de l'ordre, d'un côté, les fauteurs de l'anarchie, de l'autre; de même entre les amis de la Macédoine et les amis de la liberté. C'est au nombre de ces derniers qu'on doit ranger ceux qui redoutaient surtout l'influence des Macédoniens, de même qu'auparavant l'on devait compter parmi eux ceux qui, comme Isocrate, croyaient que le plus grand danger était celui dont les menaçait le roi de Perse. C'est la crainte qu'inspirait à ce parti la domination macédonienne, qui explique les rapports qu'il avait eus précédemment avec le grand roi.

Le parti macédonien, dont nous devons principalement nous occuper, était une des grandes plaies d'Athènes. Cette malheureuse cité renfermait dans son sein une foule de misérables qui n'avaient pas honte de sacrifier au plus vil égoïsme le bonheur et la liberté de leur patrie. Déjà, avant que Philippe se fût rendu maître de la Grèce, son or, grâce à l'influence du parti dont nous parlons, inspirait la plupart des décisions prises par les États grecs [3]. Si Athènes ne saisit pas l'occasion que lui offraient les trésors d'Harpalus pour se soulever contre Alexandre, si, contrairement aux conseils de Démosthène et d'Hypéride, elle envoya des vaisseaux à ce prince [4], si elle ne profita pas du soulèvement du Péloponèse sous Agis II, roi de Lacédémone [5], c'est aux intrigues de ce parti qu'on doit l'attribuer. La lenteur avec laquelle on conduisit la guerre Lamiaque est due encore à ces mêmes intrigues [6].

Ce parti ne comptait pas seulement pour chefs des orateurs vendus à la Macédoine, comme Démade, Eschine, Aristodème, Hégémon, Pythéas,

[1] Plut., *Phoc.*, 10.

[2] Wachsmuth, *Hell. Alterth.*, c. IX, § 71, n° 71.

[3] Diod., XVI, 54. Demosth., *de Corona*, p. 245, 14; 120 sq. Cf. Hermann, *Staatsalt.*, c. III, § 72.

[4] Plut., *Præc. reip. ger.*, c. 25; *Phoc.*, 21.

[5] Diod., XVII, 62. Arr., *Exp. Alex.*, II, 17, 4. Cf. Hermann, c. VII, § 174.

[6] G. Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, Münster, 1833, t. I, p. 242 (*Geschichte Athen's seit dem Tode Alexanders....*).

Eubule, Callistrate, Stratoclès [1], qui poussèrent le cynisme jusqu'à proposer au peuple l'apothéose d'Alexandre [2]; mais il y avait aussi dans ses rangs des hommes guidés par des sentiments plus nobles, Phocion [3], par exemple, qui, dominé par sa prévoyante timidité, comme dit Plutarque, craignait qu'Athènes n'accélérât sa ruine en s'engageant dans une lutte inégale. Démétrius de Phalère, quoique ayant des sentiments moins nobles peut-être que Phocion, ne peut cependant non plus être mis au rang des démagogues que nous venons de citer. Phocion, Démade et Démétrius de Phalère, voilà trois hommes célèbres dans le parti macédonien. Tous trois cependant s'y attachèrent pour des motifs bien différents : Démade sacrifiait sa patrie à l'égoïsme [4]; Phocion la sacrifiait à sa timidité prévoyante; Démétrius la sacrifiait à ses principes de philosophe. Aucun de ces trois noms n'est sans reproche peut-être; mais il n'est pas difficile de voir lequel mérite le moins de blâme. Phocion, malgré le parti qu'il suivit, nous apparaît comme le dernier des Athéniens; mais, comme dit Plutarque, sa vertu se trouvant en face d'un adversaire aussi terrible que le temps, les malheurs de la Grèce furent cause qu'elle demeura obscurcie et ne jeta pas l'éclat qui seul forme la gloire. Phocion pouvait dire, bien mieux que Démade, qu'il était digne d'excuse, parce qu'il ne gouvernait plus que les débris d'un vaisseau [5]. Si, avec ces débris, il n'osait pas se hasarder sur la haute mer, c'est qu'il craignait de voir l'aquilon en faire son jouet. Si le navire avait été ferme encore, Phocion aurait navigué à pleines voiles; il aurait bravé les écueils et la tempête. Je conseillerai la guerre, répondit-il à Hypéride, quand je verrai les jeunes gens résolus à garder leur poste, quand les riches y contribueront selon leur pouvoir, quand les orateurs s'abstiendront de voler les deniers publics [6]. Il n'en était pas de même de

[1] Demortier, *De statu græc. civit. Alex. morient.; Annales de l'univ. de Liége*, 1824-25, pp. 143, 144. Wachsmuth, *Hell. Alt.*, c. X, § 77, n° 137, etc. Westermann, *Gesch. der Gr. Bereds.*, Leips., 1833, t. I, p. 154.

[2] Plut., *Vit. X Or.*, p. 842. Æl., V. H., l. V, c. 12. Ath., VI, p. 251. Cf. Demortier, l. l.

[3] Corn. Nep., *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, 3, 23.

[4] Paus., VII, 10, 1.

[5] Plut., *Phoc.*, *init.*

[6] Plut., *ibid.*, 23.

Démétrius de Phalère. Athènes eût-elle été puissante, il aurait encore cherché à lui imposer une constitution oligarchique. Il suivait le parti macédonien, non par égoïsme, comme Démade, ni par cet amour sincère, mais trop vite alarmé, que Phocion portait à sa patrie, mais par attachement aux principes qu'il avait puisés chez Théophraste; il obéissait à ses convictions et à ses penchants, mais ces convictions et ces penchants étaient d'un philosophe, d'un disciple fidèle d'Aristote et de Théophraste plutôt que d'un vrai Athénien.

C'est donc à tort, nous semble-t-il, qu'Ostermann [1] le met sur la même ligne que Phocion. Ce dernier, il est vrai, avait aussi, jeune encore, suivi les leçons de Platon et de Xénocrate [2]; mais, en cela, il ne faisait que marcher sur les traces de tous ceux qui ambitionnaient une éducation soignée; un petit nombre seulement cherchaient à appliquer aux affaires les idées politiques des philosophes dont ils étaient les disciples. Le but que se proposaient Phocion et Démétrius était le même, mais leurs intentions étaient différentes. L'un voulait asservir sa patrie pour la sauver de maux plus grands encore; l'autre voulait l'asservir sans autre but. On peut reprocher à l'un et à l'autre d'avoir souffert une garnison macédonienne dans Munychie; mais ici encore Phocion mérite moins de blâme que Démétrius de Phalère : il avait supplié Antipater de ne pas donner à Athènes un spectacle si odieux et si humiliant [3]; s'il dut céder, la pureté de ses intentions peut jusqu'à certain point excuser sa conduite. Il n'en est pas de même de Démétrius de Phalère; s'il conservait cette garnison contrairement au traité conclu avec Cassandre, c'est qu'il avait en vue la domination d'un parti plutôt que le bien-être du peuple. Aussi peut-on lui appliquer plusieurs points du caractère que Théophraste trace de l'oligarque [4], tandis qu'aucun de ces points ne se retrouve chez Phocion. D'ailleurs, combien ne différaient-ils pas sous d'autres rapports? Le premier est semblable à un contemporain d'Aristide ou de Périclès : son ex-

[1] *De Demetr. Phal. vita*, c. III, p. 22.
[2] Plut., *Phoc.*, 4.
[3] Plut., *Phoc.*, 27.
[4] *Charact.*, VIII (XXVI), p. 15, ed. Tauchn.

térieur rude, sévère [1], digne en tout d'un général ou d'un conseiller du peuple, contraste singulièrement avec les mœurs relâchées, les manières polies du second, qui, comme Ménandre, nous offre le type de la jeunesse élégante et corrompue de son temps. De même que Périclès, Phocion ne souriait jamais à la tribune [2]; s'il méditait ses discours, c'était pour les abréger autant que possible [3]. Démétrius, au contraire, s'efforçait de plaire; il travaillait avec soin ses harangues mielleuses, qui semblaient n'avoir pour but que de détourner les yeux de ses concitoyens du spectacle de leur servitude. Tous deux ils encoururent la vengeance d'un peuple inconstant; mais l'un mourut en approuvant pour ainsi dire la sentence qui le frappait, et ne demandant grâce que pour ses amis [4]; l'autre se déroba par la fuite au sort qui l'attendait, et offrit toujours ses services et son amitié à ceux qui avaient tué son frère [5]. Enfin la conduite des Athéniens paraît confirmer notre jugement; ce peuple généreux, qui guérissait souvent les plaies qu'il avait faites, fut unanime pour élever une statue à Phocion, et pour condamner ceux qui avaient provoqué la mort de ce grand citoyen [6]. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais regretté la chute de Démétrius de Phalère.

A ces deux classes de personnes que nous avons rangées dans le parti macédonien, nous devons en ajouter une troisième, c'est-à-dire les riches, κτηματικοί [7]. Contents de jouir dans une lâche inaction des biens que le sort leur avait donnés, ils avaient horreur d'une guerre qui allait leur enlever une partie des richesses qu'ils possédaient.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les lenteurs que ce parti apportait dans les opérations de l'armée, contribua sans doute à la funeste issue de la guerre Lamiaque. C'est ainsi qu'à la bataille d'Ægos-Potamos les oligarques avaient livré la patrie à Sparte [8].

[1] Plut., *Phoc.*, 4, 5.
[2] Plut., *ibid.*, 4.
[3] Plut., *ibid.*, 5.
[4] Plut., *ibid.*, 34.
[5] Caryst., *ap. Ath.*, XII, p. 542. Plut., *Demosth.*, 28.
[6] Plut., *Phoc.*, 38.
[7] Diod. Sic., XVIII, 10. Cf. Hermann, *Griech. Staatsalt.*, c. VIII, § 174.
[8] Hermann, *ibid.*, c. VII, § 167.

Athènes, abandonnée de ses alliés et vaincue à la bataille de Cranon, députa vers Antipater et Cratère une ambassade pour invoquer la clémence du vainqueur. Nous pouvons conclure d'un passage du traité περὶ ἑρμηνείας [1] que Démétrius de Phalère faisait partie de cette ambassade. Plutarque ne nomme que Phocion, Démade et Xénocrate; mais il est permis d'induire de ses paroles qu'ils étaient accompagnés d'autres députés [2]. Diodore de Sicile s'exprime dans le même sens [3]. Rien ne s'oppose donc à ce que nous admettions le fait, surtout quand on pense qu'à cette époque déjà Démétrius de Phalère pouvait avoir acquis assez de réputation [4] et donné assez de preuves de son attachement au parti d'Antipater, pour que les Athéniens le choisissent, avec Démade et Phocion, comme l'un des citoyens les plus propres à fléchir le courroux du vainqueur [5]. Démétrius de Phalère, ainsi que Phocion, devait s'être opposé à la guerre Lamiaque. Quant à la part qu'il avait prise à cette guerre même, nous l'ignorons entièrement. D'après Ostermann [6], il doit y avoir concouru activement, puisqu'il blâme Démosthène d'avoir jeté son bouclier à la bataille de Chéronée [7]. Cette conclusion manque de justesse, et il est facile de voir que les deux faits n'ont aucun rapport entre eux, d'autant plus que la position de Démosthène était toute différente de celle de Démétrius. Tout ce que nous pouvons induire par rapport à celui-ci, tant de la guerre Lamiaque que de l'ambassade dont nous venons de parler, c'est que l'influence dont il jouissait à Athènes dut diminuer peu à peu pendant cette guerre, pour s'accroître ensuite, lorsque les prévisions du parti macédonien se furent réalisées : aussi Plutarque [8] le met-il dès lors à côté de Phocion. Son invective

[1] Sect. LCCXXXIX, *Rhet. Graec.*, ed. Walz, t. IX, p. 118. Démétrius, dans ce fragment, ne s'adresse qu'à Cratère; mais on sait que Cratère était venu au secours d'Antipater et se montra plus irrité contre Athènes que ce dernier. Plut., *Phoc.*, 26. Diod. Sic., XVIII, 18. Cf. Mannert, l. l., p. 44; Champollion, *Ann. des Lagides*, Paris, 1819, t. I, p. 260.

[2] Αὖθις εἰς Θήβας ἐβάδιζε (Φωκίων) μετὰ τῶν ἄλλων πρέσβεων. *Phoc.*, 27.

[3] L. XVIII, 18. (Δημάδης) ἐξεπέμφθη πρεσβευτὴς μετὰ Φωκίωνος καί τινων ἑτέρων.

[4] C'est de la bataille de Cranon que Plut., *Demetr.*, c. 10, compte les années de l'administration du Phalérien.

[5] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 8.

[6] *De Demetr. Phal. vita*, c. III, p. 23.

[7] Plut., *Demosth.*, 14.

[8] Plut., *Demetr.*, 10.

contre Cratère nous prouve encore que, s'il était oligarque, il l'était par conviction et non par suite d'inspirations macédoniennes.

Les députés obtinrent la paix, mais à des conditions humiliantes [1]. On dut livrer les orateurs qui avaient conseillé la guerre [2], recevoir une garnison macédonienne dans le port de Munychie, payer une amende et les frais de la guerre [3], et enfin remplacer la démocratie par une oligarchie ou plutôt par une plutocratie [4], à la tête de laquelle était Phocion [5]. En vertu de cette constitution nouvelle, des 21000 citoyens d'Athènes, 12000, dont le cens ne s'élevait pas à 20 mines, somme fixée par Antipater, perdirent leurs droits et furent en grande partie transportés dans la Thrace [6]. Hypéride fut mis à mort, Démosthène s'empoisonna [7]. Xénocrate, refusant d'accepter le droit de cité, parce qu'il ne voulait avoir aucune part à un gouvernement qu'il avait toujours désapprouvé [8], fut vendu comme esclave, n'ayant pu acquitter la taxe qui lui était imposée comme métèque. Si nous devons en croire Diogène de Laërte [9], Xénocrate fut racheté par Démétrius de Phalère, qui, dès lors, intervint largement dans l'administration de la cité. Himérée, frère de Démétrius, mais allié à un autre parti politique que ce dernier, fut aussi mis à mort, ainsi que plusieurs défenseurs de la cause populaire [10].

La bataille de Cranon avait donc consommé l'asservissement de la Grèce. Athènes cependant ne laissa pas s'éteindre l'idée qui l'avait toujours dominée; mais, dès lors, elle dut attendre des secours étrangers pour suivre ses inspirations.

Antipater mourut quatre ans après la bataille de Cranon (318); Cas-

[1] Diod. Sic., XVIII, 15, 17. Polyb., IX, 29. Paus., VII, 10.

[2] Plut., *Phoc.*, 27, 28; *Demosth.*, 28.

[3] Diod. Sic., XVIII, 18.

[4] De Pastoret, *Hist. de la législ.*, Paris, 1824, t. VI, p. 230 suiv.

[5] Diod. Sic., XVIII, 65. Ἐν οἷς ἦν καὶ Φωκίων, ὁ ἐπ' Ἀντιπάτρου τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ἐσχηκώς.

[6] Plut., *Phoc.*, 28. Wessel., *ad Diod.*, XVIII, 18. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. VIII, p. 170.

[7] Plut., *Demosth.*, *sub fin.*

[8] Plut., *Phoc.*, 29.

[9] Diog. Laert., IV, 14.

[10] Plut., *Demosth.*, 28. Caryst., *ap. Athen.*, XII, p. 542.

sandre eut à se plaindre du choix du régent et tuteur qu'Antipater avait fait dans la personne de Polysperchon [1]. La lutte qu'il ne tarda pas à engager avec ce dernier apporta quelque répit aux souffrances d'Athènes. Ces deux généraux comprenaient l'avantage qu'ils pouvaient tirer des secours de cette cité [2]; mais, pour se les assurer, ils suivirent des voies différentes. Cassandre, sans perdre un moment, envoya Nicanor, un de ses amis, pour succéder à Ményllus dans le commandement de Munychie; en sorte qu'avant que les Athéniens eussent appris la mort d'Antipater, Nicanor, de connivence avec Phocion et les autres oligarques, était déjà maître du Pirée [3]. Le système politique d'Antipater domina donc quelque temps encore dans Athènes [4].

De son côté, Polysperchon, pour nuire à son ennemi et préparer la conquête de la Grèce, désavoua hautement les mesures tyranniques d'Antipater et de Cassandre; c'est pourquoi il publia, au nom d'Arrhidée, un édit où il proscrivait les administrateurs imposés par Antipater, rappelait les exilés, rétablissait les anciennes constitutions [5]. De plus, il envoya aux Athéniens des lettres particulières par lesquelles il leur rendit le gouvernement démocratique. Bientôt après, son fils Alexandre entra dans Athènes, où il favorisa une insurrection du parti populaire. C'est ainsi que le parti macédonien tomba devant le parti populaire et que ses chefs furent ou tués ou exilés [6]. On regrette de voir le peuple s'attaquer jusqu'au sage Phocion, qui perdit le commandement des armées et fut ensuite condamné à boire la ciguë [7]. Phocion ne fut pas le seul qui paya de sa vie les sympathies qu'il avait montrées pour la Macédoine; Nicoclès, Thudippe, Hégémon, Pythoclès moururent avec lui. Démétrius de Phalère, Callimédon, Chariclès et quelques autres du même parti se dérobèrent par

[1] Diod. Sic., XVIII, 48. Plut., *Phoc.*, 31. Mannert., l. II, c. V, p. 140.
[2] Les chefs macédoniens faisaient le plus grand cas d'Athènes; v. Plut., *Alex.*, 13; *Demetr.*, 8.
[3] Corn. Nepos, *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, l. l. Diod. Sic., XVIII, 65.
[4] Wachsmuth, *Hell. Alterth.*, c. XI, § 75, n° 33.
[5] Diod. Sic., XVIII, 56.
[6] *Ibid.*, 55 sq. Corn. Nep., *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, 32.
[7] *Ibid.*

la fuite à la sentence qui allait les frapper [1]. Démétrius de Phalère se retira près de Nicanor, dans le fort de Munychie, où il resta pendant près d'un an; c'est ce qui semble résulter d'un passage, au reste très-obscur, de Carystius de Pergame. C'est ce passage, conservé par Athénée [2], que nous devons examiner maintenant.

Nous transcrirons d'abord les paroles de Carystius et les remarques qu'y joint Casaubon. Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, Ἱμεραίου τοῦ ἀδελφοῦ ἀναιρεθέντος ὑπ' Αντιπάτρου, αὐτὸς μετὰ Νικάνορος διέτριβεν, αἰτίαν ἔχων ὡς τὰ ἐπιφάνεια τοῦ ἀδελφοῦ θύων· Κασάνδρῳ δὲ γενόμενος φίλος μέγα ἴσχυσε.

Cas. *Impietatis crimen est, quod Demetrio hic impingitur, quasi ille fratrem suum in deorum numerum retulerit et ut cœteros deos statuis, sacrificiis festisque colere instituerit, consecrato honori ejus die quem epiphania appellabat. Græci* ἐπιφανείας *deorum vocabant eorum præsentiam in terris, quando vel oculis spectandos se exhiberent, vel aliquo modo præsentiam suam testatam facerent.*

Bonamy [3], rapportant l'exil dont parle Carystius, non pas au temps où Alexandre, fils de Polysperchon, était à Athènes, mais à une époque antérieure, c'est-à-dire à celle qui suit immédiatement la bataille de Cranon, croit que Démétrius dut quitter Athènes presque au même moment où Himérée, son frère, fut mis à mort par ordre d'Antipater. Quant à l'accusation d'avoir fait des sacrifices en l'honneur de son frère, il la regarde comme un prétexte dont se seraient servis les Athéniens pour bannir celui qui leur avait déplu.

C'est là une interprétation qui répugne à tout ce que nous savons de la vie politique de Démétrius de Phalère. En effet, la victoire d'Antipater, à laquelle on fait immédiatement succéder cet exil, était la victoire du parti aristocratique; c'était celle de Démétrius de Phalère lui-même, qui, d'après Plutarque, eut une très-grande influence à Athènes dès la bataille de Cranon. Il aurait donc été exilé par les siens, vu que le bas peuple avait perdu le droit de suffrage. Et si un exil si extraordinaire avait été décrété contre Démétrius, comment celui-ci se serait-il retiré près de Nicanor?

[1] Plut., *Phoc.*, 35.
[2] XII, p. 542.
[3] *Vie de Démétr.*, Mém. de l'Acad. des inscript., t. VIII, p. 161.

Comment les autres historiens n'en parleraient-ils pas? La phrase de Carystius même n'indique pas qu'il y ait corrélation entre la mort d'Himérée et le séjour de son frère près de Nicanor. Il nous semble aussi que Carystius ne veut ici parler de Démétrius de Phalère qu'à partir de l'exil que celui-ci subit sous Polysperchon. L'historien oppose cet exil de Démétrius à la faveur dont celui-ci jouit ensuite sous Cassandre, de même qu'il oppose la mort de son frère à l'amitié qu'il témoignait à Nicanor. Nous pouvons donc traduire ce passage de la manière suivante : *Quoique* son frère eût été tué par ordre d'Antipater, il vivait familièrement avec Nicanor : de là il s'attira le reproche de sacrifier son frère à l'esprit de parti.

Comme on le voit, nous donnons encore au second membre de la phrase une interprétation différente de celle de Bonamy et de Casaubon [1]. Comme Henri Étienne lui-même [2] confesse ignorer complétement ce que Carystius veut indiquer ici par les mots τὰ ἐπιφάνεια θύων, les conjectures nous sont permises. D'ailleurs, si Carystius avait voulu exprimer la pensée que lui prêtent Casaubon, Bonamy et Ostermann, n'aurait-il pas écrit τῷ ἀδελφῷ? Peut-être ce passage a-t-il été corrompu, et, en ce cas, on pourrait lire aussi τὸν ἀδελφὸν, ce qui formerait une construction un peu étrange, il est vrai, mais qui donnerait de la difficulté une explication satisfaisante. En effet, le mot θύειν peut avoir les deux sens du français *sacrifier*, en sorte que nous arriverions à l'interprétation donnée plus haut : il sacrifiait son frère en épiphanie au parti macédonien. Ce même sens pourrait d'ailleurs se retrouver d'une manière plus simple encore dans le texte, tel qu'Athénée nous l'a conservé, si l'on donne au mot ἐπιφάνεια sa signification propre d'*apparition* : il sacrifiait les apparitions de son frère, négligeait son souvenir, ne faisait

[1] Ostermann, *de Demetr. Phal. vita*, c. IV, p. 29, dit que si Démétrius fut réellement accusé du crime d'impiété, ce dont il doute, cette accusation ne pouvait former que les prémices d'une accusation plus grave. Il admet donc l'interprétation de Casaubon, tout en croyant que Carystius s'est trompé sur le véritable motif de l'exil de Démétrius.

Si l'on admet l'interprétation de Casaubon, l'on doit admettre aussi l'opinion d'Ostermann, car si Démétrius, par suite de ses opinions politiques, ne devait pas être porté à instituer des fêtes en l'honneur de son frère, le peuple d'Athènes, qui avait prononcé contre Phocion la sentence de mort, n'avait pas besoin de recourir à de vains prétextes pour exiler Démétrius.

[2] *Thes. ling. Gr.*, v. ἐπιφάνεια.

rien pour venger sa mémoire. C'était là une accusation que le parti populaire, qu'avait défendu Himérée, devait nécessairement intenter à Démétrius de Phalère [1].

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, le passage qui les a fait naître restera toujours obscur, pour ne pas dire inexplicable. Revenons à l'histoire d'Athènes.

En vain cette cité voulait-elle résister au torrent qui l'entraînait; à peine avait-elle goûté de la liberté que Polysperchon lui avait rendue, qu'elle vit approcher Cassandre avec la puissante flotte d'Antigone. La résistance était inutile; aussi accepta-t-elle les conditions que Cassandre lui proposait. Voici en quoi elles consistaient : Les Athéniens conserveront leur ville, leurs champs, leurs vaisseaux et toutes leurs possessions; ils seront les amis et les alliés de Cassandre. Le fort de Munychie sera occupé par une garnison macédonienne, tant que durera la guerre contre Polysperchon. La république sera gouvernée d'après les lois anciennes; auront part à l'administration tous ceux dont le cens est de mille drachmes. Enfin, au lieu d'une magistrature annuelle, Cassandre choisira un épimélète (ἐπιμελητής) pour un temps indéterminé [2].

Cette charge d'épimélète fut donnée à Démétrius de Phalère, qui était rentré à Athènes avec Cassandre.

D'après tout ce que nous avons dit de la vie antérieure de Démétrius, personne mieux que lui ne méritait la confiance de Cassandre. Depuis près de cinq ans déjà, il avait eu dans l'administration de la cité la première place après Phocion. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage de Plutarque [3] dont nous avons parlé plus haut. Nous savons d'ailleurs que, pendant le temps qui s'écoula depuis la bataille de Cranon jusqu'à la mort d'Antipater, ce fut Phocion qui eut en main la puissance suprême [4]. Or, Plutarque comprend cet intervalle parmi les 15 années de

[1] Si le passage est corrompu, comme tout semble l'indiquer, les mots ἐπί et φόνος qui, par leur analogie avec ἐπιφάνεια, ont pu introduire ce mot dans le texte, pourraient mener à de nouvelles conjectures. Nous abandonnons l'énigme à des hommes plus exercés dans ces sortes de questions.

[2] Diod. Sic., XVIII, 74. Cf. Strab., l. IX, c. I, t. II, p. 245, ed. Tauchn.

[3] *Demetr.*, 10.

[4] Diod. Sic., XVIII, 65 : ἐν οἷς ἦν καὶ Φωκίων, ὁ ἐπ' Ἀντιπάτρου τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ἐσχηκώς.

gouvernement qu'il donne à Démétrius de Phalère. L'administration de ce dernier, qui dura dix ans [1], ne commença donc que Ol. 115, 4 (317 avant Jésus-Christ) et finit, comme nous le verrons, Ol. 118, 2 (307 avant Jésus-Christ).

Avant de parler de l'administration de Démétrius de Phalère, disons un mot du titre qu'il porta et des attributions attachées à ce titre.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la dignité qui fut conférée à Démétrius de Phalère [2]; la seule chose que nous puissions conclure des titres divers qu'ils lui donnent, c'est qu'il n'exerça son pouvoir que comme mandataire de Cassandre. Ce point d'ailleurs ressort clairement des ordres qu'il reçut de ce dernier. L'an 314 avant Jésus-Christ, Cassandre expédia à Démétrius de Phalère et à Denys, commandant de la garnison de Munychie, des lettres datées de la Macédoine pour leur ordonner d'envoyer vingt vaisseaux à Lemnos, afin de le soutenir dans sa lutte contre Antigone [3]. Plus tard, nous voyons encore dans le même but des vaisseaux sortis d'Athènes [4]. C'est ainsi que Démétrius devait obéir aux ordres de Cassandre, et Athènes, offrir à un tyran le peu de forces qui lui restait encore.

Quant à l'étendue du pouvoir dont jouissait Démétrius de Phalère, nous ne pouvons pas non plus la renfermer dans des limites bien déterminées. Tous les citoyens qui possédaient le cens fixé avaient le droit de concourir à l'administration publique; sous ce rapport, la démocratie mitigée subsistait encore, mais sous un autre, elle ne subsistait plus, car l'État avait un maître : λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς, ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης, διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως

[1] Diog. Laert., V, 75. Strab., l. l. J. Scaliger, *Anim. in Eus. chron.*, p. 129, se trompe en fixant à l'an 307 le commencement de l'administration de Démétrius de Phalère; l'an 307, c'est l'époque de sa chute. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 164.

[2] Duris (*ap. Athen.*, XII, p. 542) et Plutarque (*Demetr.*, 8) semblent lui donner le titre de διοικητής, qui correspond assez bien à l'expression de Cicéron (*pro Rab.*, c. IX): *Remp. quam optimè digesserat.* Diog. de Laërte (V, 75) et Elien (V. H., III, 17), en parlant de son administration, se servent du mot générique πολιτεύειν. Strabon (l. l.), mentionnant le pouvoir dont Cassandre revêtit Démétrius, s'exprime de la manière suivante : ἐπέστησε γὰρ τῶν πολιτῶν Δημήτριον. Démocharès de même (*ap. Polyb.*, XII, 13) l'appelle προστάτης τῆς πατρίδος. Enfin, Diod. de Sicile, l. l. et XX, 45, le désigne sous le nom de ἐπιμελητής.

[3] Diod. Sic., XIX, 68.

[4] *Ibid.*, XIX, 75.

δύναμιν [1]. Il est donc difficile de dire avec Strabon : οὐ μόνον οὐ κατέλυσε τὴν δημοκρατίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπηνώρθωσε [2], à moins qu'on ne fasse plus d'attention aux formes extérieures qu'à la chose en elle-même [3]. Or, à quoi pouvaient servir ces formes extérieures? Les forces dont disposait Démétrius ne devaient-elles pas les rendre illusoires [4]? Qui aurait osé l'accuser ou le juger? Le peuple tenait encore ses comices; mais là aussi son pouvoir était nul, si l'on excepte les temps de crise, où, excité par une idée généreuse, il oubliait la crainte que lui inspirait la garnison macédonienne. Dans ces moments, Démétrius devait céder devant la multitude. Diodore de Sicile [5] nous en fournit un exemple frappant : Lorsque Antigone, pour affaiblir la puissance de Cassandre, eut déclaré la Grèce indépendante, et que Ptolémée, un de ses généraux, après avoir soumis la Béotie et plusieurs îles, s'avança vers l'Attique, les Athéniens forcèrent Démétrius à envoyer des députés à Antigone pour conclure avec lui un traité de paix. Ces négociations furent arrêtées par la révolte de Télesphore, qui rappela Ptolémée [6].

A part ses rapports avec Cassandre, on pourrait comparer peut-être le pouvoir de Démétrius à l'ascendant qu'avaient acquis sur leurs concitoyens Périclès et Thémistocle [7]. Mais ceux-ci ne devaient qu'à eux-mêmes et au peuple l'autorité dont ils jouissaient [8]; ils étaient soutenus, non par la force armée, mais par l'affection du peuple et leur mérite personnel. Enfin, leur administration, loin de se laisser guider par

[1] Plut., *Dem.*, 10. Cf. Suidas : Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς τὰ Ἀθήνησιν ἦγεν εἰς ὀλιγαρχίαν.

[2] Strabon, l. IX, c. 1, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[3] Cf. Schömann, *Antiq. jur. publ.*, Gryph., 1838, § XCIV, p. 359.

[4] Que Démétrius eût des soldats à sa disposition, cela ressort du texte de Plutarque que nous venons de citer, du passage de Duris (*ap. Ath.*, XII, p. 542), où il est dit que le Phalérien dépensait peu d'argent pour les soldats, enfin de celui où Diod. de Sicile (XX, c. 45, t. V, p. 346, ed. Tauchn.) nous présente Démétrius de Phalère et Denys combattant le fils d'Antigone du haut des murs πολλοὺς ἔχοντας στρατιώτας.

[5] L. XIX, 78.

[6] Diod. Sic., XIX, 87. Grauert, l. l., p. 317.

[7] Ce que Plutarque dit du gouvernement de Démétrius, Thucydide le dit de celui de Périclès : ἐγίγνετο τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή. L. II, c. 65, t. I, p. 145, ed. Tauchn. Cf. Plut., *Pericl.*, 9 et 15.

[8] Sur le pouvoir dont jouissait Périclès, cf. W. Tromp., *Diss. de Pericl.* Lugd. Batav., 1837, pp. 36 sq., 108 sq.

une puissance étrangère, n'avait en vue que la grandeur de la patrie. On pourrait donc mieux assimiler ce pouvoir à la tyrannie, telle qu'elle se produisit dans la plupart des États grecs, du VII^e^ au V^e^ siècle avant notre ère. De même que celle-ci sortit de la lutte de deux partis et favorisa l'un au détriment de l'autre [1], de même les gouverneurs imposés par Antipater et Cassandre marquèrent le plein triomphe du parti macédonien. De même que les tyrans étaient soutenus par des mercenaires, de même ces gouverneurs l'étaient par des garnisons macédoniennes. La tyrannie, non plus, n'abolissait pas toujours ni les magistrats ni la constitution existante [2]. Ces magistrats devenaient les agents du tyran, qui faisait exécuter la constitution par lui seul. Enfin, l'égoïsme qu'Aristote [3] signale comme un des points caractéristiques de la tyrannie, domine également chez Démétrius de Phalère, comme nous le verrons plus tard. Si nous voulions comparer ce dernier avec Pisistrate, nous trouverions d'autres points de ressemblance encore; tous deux cherchaient dans la libéralité et l'éloquence de puissants auxiliaires pour se gagner le peuple [4]. Tous deux enfin se distinguèrent par leur amour pour les lettres et les beaux-arts [5]. Le pouvoir de Démétrius était donc celui des Harmostes [6] que Sparte imposait aux cités vaincues pour y faire prévaloir ses idées. Aussi Plutarque, frappé sans doute de cette analogie, regarde-t-il comme synonymes les mots d'épimélète et d'harmoste; c'est ainsi qu'en parlant de la victoire que Démétrius Poliorcète remporta sur Thèbes, il ajoute : καὶ καταλιπὼν αὐτοῖς ἐπιμελητὴν καὶ ἁρμοστὴν Ἱερώνυμον.... [7]. Aussi Pausanias donne-t-il à Démétrius le nom de tyran : Κάσανδρος.... τύραννόν τε Ἀθηναίοις ἔπραξε γενέσθαι Δημήτριον τὸν Φανοστράτου.... τοῦτον μὲν δὴ τυραννίδος ἔπαυσε Δημήτριος ὁ Ἀντιγόνου [8]. Et cette dénomination est exacte, car le pouvoir dont il jouissait, quel que

[1] Hermann, *Griech. Staatsalt.*, § 63. Wachsmuth, *Hell. Alt.*, VI, § 50.
[2] Herod., I, 59. Plut., *Solon.*, 65. Diog. Laert., II, 53.
[3] *Pol.*, IV, 8.
[4] Æl., IX, 25. Ath., XII, pp. 532, 533. Valer. Max., VIII, c. IX, § 4.
[5] Cic., *Or.*, III, 34. Æl., V. H., XIII, 14, *sub fin.* Aul. Gell., l. VI, c. 17.
[6] Plut., *Lys.*, 13. Cf. Hermann, *Griech. Staatsalt.*, § 39, 46.
[7] *Dem.*, 39.
[8] L. I, c. XXV, 5.

soit l'usage qu'il en ait fait, il ne le tenait pas du peuple, mais d'une puissance étrangère. C'était lui seul qui gouvernait à Athènes; il portait des lois, créait des magistrats, disposait à son gré des finances et de l'armée. Les louanges que Strabon [1], Diodore de Sicile [2], Élien [3], Diogène de Laërte [4], et Cicéron [5] donnent à son administration, ne peuvent en rien effacer le caractère de violence, de tyrannie, dans le sens primitif du mot, qui la marquera toujours.

Nous croyons donc que les mots de *tyrannus* et *improbo imperio*, dont se sert Phèdre dans une de ses fables [6], conviendraient parfaitement à Démétrius de Phalère; mais d'autres motifs nous font admettre que le fabuliste, en ce passage, parle, non pas du Phalérien, mais du Poliorcète. Quoiqu'il n'entre pas dans notre sujet de discuter ces motifs, nous allons cependant les indiquer en deux mots. Le titre que cette fable porte dans plusieurs manuscrits suffit pour justifier notre opinion; ce titre, *Demetrius rex et Menander poeta*, ne peut s'entendre que de Démétrius Poliorcète. En second lieu, pourrait-on admettre que Démétrius de Phalère ne connais-

[1] L. IX, c. 1, t. II, p. 243, ed. Tauchn.
[2] L. XVIII, c. 74, t. V, p. 113, ed. Tauchn.
[3] V. H., III, 17, p. 57, ed. Tauchn.
[4] V, 75.
[5] *De Leg.*, III, c. 14; II, 26; *de Rep.*, II, 1, 2; *de Fin.*, V, 19, *pro Rab.*, c. IX.
[6] L. V, fab. I.

Demetrius, qui dictus est Phalereus,
Athenas occupavit imperio improbo.
Ut mos est vulgi, passim et certatim ruunt:
Feliciter! subclamant. Ipsi principes
Illam osculantur, qua sunt oppressi, manum,
Tacitè gementes tristem fortunæ vicem.
Quin etiam resides, et sequentes otium,
Ne defuisse noceat, repunt ultimi;
In queis Menander, nobilis comœdiis,
Quas, ipsum ignorans, legerat Demetrius,
Et admiratus fuerat ingenium viri,
Unguento delibutus, vestitu adfluens,
Veniebat gressu delicato et languido.
Hunc ubi tyrannus vidit extremo agmine:
Quisnam cinœdus ille in conspectu meo
Audet venire? Responderunt proximi:
Hic est Menander scriptor. Mutatus statim:
. . . . . .

sait pas de vue le célèbre Ménandre, qui avait été son condisciple chez Théophraste et qui fut son ami [1]? Les vers 4 et 5 : *ipsi principes.....*, ne peuvent pas non plus s'appliquer au gouvernement du Phalérien, dont nous connaissons les tendances oligarchiques; mais l'un et l'autre de ces passages s'expliquent facilement, si l'on admet que Phèdre parle du Poliorcète [2]. Il en est de même du vers 15me : *quinam cinaedus.....*, qui sonne bien mieux dans la bouche du Macédonien que dans celle du citoyen d'Athènes. Nous croyons donc que, dans cette fable, Phèdre a confondu les deux Démétrius, ou bien qu'il faut admettre la correction proposée par De Rhoer, et lire de la manière suivante le premier vers de cette fable :

Demetrius, non qui dictus Phalereus... [3]

Mais nous pensons aussi que cette conclusion ne peut nullement se tirer des vers 4 et 14, comme le prétendent Scheffer et Desbillons [4]. D'après ce que nous avons dit de Démétrius de Phalère, Phèdre aurait pu, avec la plus grande justesse, donner à ce magistrat le titre de *tyrannus* et appeler son administration un *improbum imperium* [5].

Quoique la position qui fut faite à Démétrius de Phalère après la bataille de Mégalopolis, ne fût pas de nature à lui concilier l'affection d'une grande partie du peuple, les malheurs d'Athènes, qui ne pouvait plus prétendre à la liberté, mais seulement à la servitude la plus légère, devaient rendre moins odieuse, douce même, l'administration de celui qu'avait choisi Cassandre.

Nous avons vu quel était le triste sort des Athéniens sous Antipater; tout cependant leur annonçait un avenir plus funeste encore, lorsque Cassandre s'empara de la cité. En effet, le parti qu'ils avaient embrassé, la cruauté dont ils avaient fait preuve envers les amis de la maison d'An-

[1] Diog. Laert., V, 36, 80.

[2] Cf. De Wit, *de Demetr. Poliore. diss.* Traj. ad Rh., 1840, p. 11.

[3] Cette seconde opinion est d'autant plus légitime, qu'il serait étonnant qu'un auteur aussi cultivé que Phèdre eût confondu deux personnages bien distincts. Voir une expression analogue à la conjecture de De Rhoer, dans Cic., *Ep. ad div.*, XVI, 22.

[4] Cf. *Phæd. Fab.*, ed. Lemaire. Paris, 1826, t. II, exc. XXVII, p. 357.

[5] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, I, p. 321, invoque contre Démétrius de Phalère les mots de Phèdre dont nous parlons; de même Schömann, *Antiq. juris publ.*, § CXIV, p. 359.

tipater, tout cela semblait devoir influer sur les conditions que le nouveau vainqueur allait leur imposer. Cependant il n'en fut rien; les procédés dont Antipater avait usé envers Athènes étaient tyranniques, quoi qu'en dise Diodore de Sicile; ceux de Cassandre, au contraire, respiraient plus d'humanité : il ne parlait ni de frais de guerre ni d'amende à payer; il promettait de retirer la garnison macédonienne, dès que son rival serait vaincu; enfin, il diminuait de moitié le cens fixé par son père. La reconnaissance du peuple pour Cassandre devait donc être grande, et par là même son représentant, Démétrius de Phalère, acquit déjà un titre puissant à l'amour des Athéniens.

Ce n'était pas le seul avantage qu'eût Démétrius sur son prédécesseur Phocion. Autant le caractère de ce dernier, caractère sérieux, austère, antique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, était en désaccord avec les mœurs légères des Athéniens d'alors, autant les manières affables, élégantes, polies, l'extérieur prévenant, l'éloquence insinuante de Démétrius devaient plaire à ses concitoyens, prompts à se créer des idoles comme à les briser [1].

Démétrius, d'ailleurs, mérita bien du peuple d'Athènes sous plusieurs rapports. Ce sont les différents actes de son administration que nous devons examiner maintenant.

Nous dirons d'abord quelques mots des lois qu'il donna à Athènes.

Il avait composé un traité sur la législation d'Athènes, et pendant son séjour en Égypte il rédigea encore des lois pour ce dernier pays [2]. Nous pouvons en conclure qu'il fut législateur distingué : aussi l'a-t-on appelé le troisième législateur d'Athènes, ὁ τρίτος νομοθέτης Ἀθηναῖος [3]. C'est pourquoi nous devons regretter beaucoup de n'avoir que peu de renseignements sur les changements qu'il introduisit dans la législation existante. Ces changements étaient-ils inspirés par la pensée qui le guidait lorsqu'il donnait des lois à l'Égypte; voulait-il donner aussi à la législation athénienne une teinte plus monarchique? Nous pouvons le soupçonner,

[1] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, t. I, p. 54.
[2] Æl., V. H., III, 17.
[3] *Syncell.*, pp. 273-274.

mais nous ne saurions le conclure des renseignements que les auteurs anciens nous ont légués sur ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il partait de la constitution de Solon; dans son Traité sur les lois, il en expliquait plusieurs articles, en critiquait beaucoup d'autres. Il ne serait donc pas étonnant qu'il eût modifié une législation qui paraissait absurde en plusieurs points [1].

Quant aux lois nouvelles qu'il établit, les unes avaient pour but de réprimer le luxe, les autres avaient trait à l'administration de la justice. Cicéron [2] mentionne une de ces premières lois. Nous voyons, d'après cet auteur, qu'une loi proscrivait à Athènes la magnificence des funérailles [3], mais que peu à peu elle tomba en oubli, jusqu'à ce qu'elle fût remise en vigueur par Démétrius de Phalère. D'après les ordres de ce dernier, la sépulture devait se faire avant le jour; on n'osait élever sur la tombe qu'une colonne de trois coudées ou quelque autre ornement de même simplicité *(mensam aut labellum)*. Cicéron ajoute que Démétrius préposa un magistrat particulier pour veiller à l'exécution de cette loi.

C'est à ces dispositions contre le luxe qu'Ostermann [4] rattache le changement que Démétrius introduisit dans la manière de réciter les poésies d'Homère, d'Hésiode, d'Archiloque, etc. Le premier, dit-on, il introduisit les homéristes sur le théâtre [5]. Pisistrate et Solon, que Démétrius aimait souvent à prendre pour modèles, avaient fait réciter les poésies d'Homère aux Panathénées; mais jamais, avant l'époque qui nous occupe, ces poésies n'avaient été récitées au théâtre par des rapsodes ou des homéristes. Cette innovation, selon Ostermann, s'expliquerait par l'état même d'Athènes; Démétrius, la voyant trop pauvre pour pourvoir aux frais des représentations dramatiques, aurait remplacé les acteurs par des homéristes. Mais il s'était lui-même occupé des poésies d'Homère; il savait assez apprécier la haute poésie du chantre d'Achille pour lui accorder les

[1] Plut., *Solon.*, c. 23.
[2] *De Leg.*, II, 26.
[3] Cf. Plat., *Leg.*, XII, p. 959.
[4] Ostermann, l. c., c. V, p. 43.
[5] Athen., XIV, p. 620. Eustath., *ad Iliad.*, p. 1479.

plus grands honneurs. Athènes, d'ailleurs, n'était pas si pauvre, comme nous le verrons; elle avait encore ses poëtes dramatiques, Timoclès, Ménandre, Alexis, etc. [1]; et les représentations de leurs pièces n'entraînaient plus les mêmes dépenses, depuis que les chœurs avaient disparu de la scène [2].

Nous n'en connaissons pas davantage touchant ses lois judiciaires. On lui attribue une disposition en vertu de laquelle la cause dite εἰσαγγελία [3] devait se décider par 1500 juges au lieu de 1000, nombre fixé par Solon [4]. Que cette disposition soit réellement de Démétrius de Phalère, c'est ce que prouve le témoignage de Pollux [5] : χίλιοι δὲ κατὰ μὲν τὸν Σόλωνα τὰς εἰσαγγελίας ἔκρινον· κατὰ δὲ τὸν Φαληρέα, καὶ πρὸς πεντακόσιοι. L'importance des causes dont il s'agit ici justifie pleinement ces mesures prises par Démétrius de Phalère. Les accusations par εἰσαγγελία étaient rares d'abord ; elles n'étaient employées que pour les délits qui touchaient aux intérêts de l'État et qui n'étaient pas prévus par la loi [6]. Mais comme l'accusateur y courait moins de danger que dans les autres dénonciations [7], elles se multiplièrent et s'étendirent à tout délit qui se présentait accompagné de quelque circonstance aggravante. Il était donc de la plus haute importance que ces causes fussent examinées avec une entière impartialité, surtout à l'époque où vivait Démétrius de Phalère [8].

[1] Cf. Clinton, F. H., ed. Krueg., pp. 179 sq.

[2] Cf. Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. XIV, p. 75; sect. XXVIII, p. 139.

[3] Cf. Hermann, c. VI, § 133.

[4] Cf. Schömann, *Antiq. jur publ.*, § XCIV, p. 358.

[5] VIII, 53.

[6] *Lex. rhet.*, v. εἰσαγγελία.

[7] Pollux, VIII, 52. Cf. Hermann, l. l.

[8] Meyer (*ad lexic. Rhet.*, v. εἰσαγγελία) comparant le passage de Pollux que nous venons de citer avec le passage suivant du *Lexic. Rhet.* : l. l., ἔστι δ' ὅτε ἐμβάλλοντες τοὺς συκοφαντουμένους εἰσήγγειλον, ὡς μὲν Φιλόχορος, χιλίων καθεζομένων, ὡς δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς, χιλίων πεντακοσίων..., croit pouvoir conclure de cette comparaison que Pollux parle ici, non pas d'une loi de Démétrius, mais d'un passage de son *Traité sur la législation*, où il serait dit que 1500 juges étaient requis pour les causes par εἰσαγγελία, sans que nous puissions tirer de ces paroles aucune indication précise sur l'époque où fut augmenté le nombre de ces juges.

Sans suivre ici Meyer dans sa discussion longue et obscure, nous dirons seulement que toute contradiction entre les deux passages disparaît, si nous admettons que Démétrius de Phalère, dans son *Traité sur la législation*, exposait ses propres lois après avoir examiné celles de Solon; en

D'autres institutions judiciaires avaient encore attiré l'attention de Démétrius ; c'est ainsi qu'on peut lui attribuer avec quelque vraisemblance l'accroissement que reçurent à son époque les attributions des arbitres (διαιτηταί). Dans le principe, ces juges n'avaient aucune attribution propre; ils prononçaient sur tous les débats privés qui s'élevaient entre citoyens; on pouvait en appeler de leur jugement à celui des héliastes; on pouvait aussi s'adresser directement à ces derniers. Ce fut probablement Démétrius de Phalère qui changea cet état de choses. Dès lors les citoyens durent s'adresser aux arbitres, si la chose en litige ne dépassait pas en valeur la somme de 10 drachmes; quant aux causes d'une importance majeure, il n'y avait pas la même obligation [1]. Si cette conclusion est vraisemblable, il n'en est pas de même de celle qu'on a prétendu tirer du passage suivant d'Harpocration, v. παράστασις : ἔστι δὲ δραχμὴ καταβαλλομένη ὑπὸ τῶν δικαζομένων τὰς ἰδίας δίκας (suit un fragment d'Aristote)... Δημήτριος δὲ ὁ Φαληρεὺς ἐν τοῖς περὶ νομοθεσίας τοὺς διαιτητάς φησι λαμβάνειν τὰς δραχμάς, μίαν μὲν ἀπὸ τῆς λήξεως, ἣν παράστασιν ἐκάλουν, ἑτέραν δὲ κατὰ ὑπωμοσίαν ἑκάστην. Il suffit, nous semble-t-il, de lire ce passage pour se convaincre que Démétrius ne parle pas ici d'une de ses institutions, mais qu'il ne fait que rappeler des formalités qui existaient avant lui [2].

Nous possédons des indications d'autres passages encore où Démétrius de Phalère traitait des questions judiciaires; mais, comme celle que nous venons de citer, elles ont rapport à des lois antérieures [3].

Une troisième catégorie des lois de Démétrius, qui a une grande analogie avec la première, ce sont celles qui avaient pour but de régler les mœurs des citoyens. Nous ne possédons aucun détail sur ces lois; tout ce que nous en savons se réduit aux deux indications suivantes, dont l'une nous est fournie par Duris, l'autre par Diogène de Laërte : ὁ τοῖς ἄλλοις τιθέμενος

sorte que, dans le passage cité, Philochore parle de la législation de Solon, et Démétrius de Phalère de la sienne propre.

[1] *Lexic. Rhet.*, v. (Π) μὴ οὖσα δίκη, avec les notes de Meyer.

[2] Suidas, v. παράστασις. Pollux, VIII, 39. Cf. Hermann, c. VI, § 140, 13; § 145, 12; Ostermann, l. c., c. V, p. 45.

[3] Harpocr., v. σκαφηφόροι. Plut., *Sol.*, 23. Schol. Aristoph. Nub., 37. Pollux, VIII, 102, etc. Quant au passage de Plut., *Aristid.*, 27, nous en parlerons plus tard.

θεσμοὺς Δημήτριος καὶ τοὺς βίους τάττων..... [1] — τοὺς νέους ἔφη δεῖν ἐπὶ μὲν τῆς οἰκίας τοὺς γονεῖς αἰδεῖσθαι, ἐν δὲ ταῖς ὁδοῖς τοὺς ἀπαντῶντας, ἐν δὲ ταῖς ἐρημίαις ἑαυτούς [2]. Cette dernière sentence, pas plus que les autres rapportées par Diogène de Laërte, ne nous paraît mériter l'importance qu'y attachent Bonamy [3], Ostermann [4] et De Wit [5]. Nous avons déjà dit combien les auteurs contemporains de l'époque qui nous occupe s'attachaient au côté intéressant de l'histoire, combien ils cherchaient à embellir les faits qu'ils racontaient. De là ce grand nombre de sentences reproduites par Diogène de Laërte; de là aussi le peu de valeur qu'on doit leur accorder, surtout quand elles sont en désaccord avec des témoignages irrécusables.

Ces lois nouvelles demandaient aussi de nouveaux magistrats pour les exécuter. Nous voyons, en effet, que Démétrius confia à un magistrat particulier la surveillance des funérailles [6]; qu'il institua des γυναικονόμοι, qui avaient pour attribution propre la surveillance des mœurs des femmes et exerçaient, conjointement avec les aréopagites, la surveillance des festins, et en général de tous les cas de la vie où le luxe pouvait se produire [7].

Si cette magistrature existait avant Démétrius de Phalère, ce qui n'est guère probable [8], au moins celui-ci étendit-il ses attributions. Enfin, il créa des νομοφύλακες, qu'on ne doit pas confondre avec les ἔνδεκα. [9]. Les nomophylaques avaient la haute surveillance sur les autres magistrats; en même temps ils veillaient, avec les prytanes dans les comices, à ce que

[1] Duris, *ap. Ath.*, XII, p. 542. De la nature des lois dont parle Duris, nous pouvons conclure l'époque où elles furent portées. Sans doute que Démétrius les proposa pendant les premières années de son administration, c'est-à-dire, avant que lui-même n'eût donné l'exemple des vices.

[2] Diog. Laert., V, 82.

[3] Bonamy, l. c., p. 165.

[4] Ostermann, l. c., p. 41.

[5] De Wit, l. c., p. 64.

[6] Cicer., *de Leg.*, II, 26, sub fin. : *et huic procurationi* CERTUM *magistratum præfecerat.* Ces expressions nous paraissent trop positives pour croire avec Ostermann (*ibid.*, p. 43) que ce magistrat ne doit pas être distingué des γυναικονόμοι.

[7] Boeckh, *de Philoch.*, pp. 23-24. Philoch., *ap. Athen.*, VI, p. 245. Cf. Hermann, cap. VI, § 150, 5.

[8] Boeckh, l. l. Schömann, *Antiq. jur. publ.*, § XIV, p. 348.

[9] De Pastoret, *Hist. de la législ.*, t. VI, p. 276. *Lexic. Rhet.*, v. νομοφύλακες. Ostermann, *ibid.*, p. 47.

rien ne s'y fît contrairement aux lois ou au bien-être de l'État [1]. Ce n'était pas là une magistrature nouvelle; car, d'après Philochore [2], Éphialte donna aux nomophylaques la haute surveillance qu'il avait enlevée à l'aréopage. Cette magistrature cependant ne lui survécut pas longtemps; elle disparut probablement sous l'archontat d'Euclide, lorsque l'aréopage rentra dans ses droits [3]. Aussi n'en trouve-t-on aucune mention depuis cette époque jusqu'à celle d'Alexandre [4]. Ce n'est que vers ce dernier temps que Dinarque en parle dans son discours contre Himérée et Pythéas [5]. Il faut donc admettre qu'ils furent rétablis dès lors, qu'ils disparurent de nouveau pendant la guerre Lamiaque, pour reparaître au moment où Démétrius de Phalère prit en main l'administration de la cité.

Après ce court aperçu des services que Démétrius de Phalère rendit à la législation athénienne, disons quelques mots de son administration financière.

Diogène de Laërte [6] nous dit que Démétrius augmenta les revenus publics, sans ajouter d'autres détails; s'il en faut croire Duris [7], les revenus de l'État se seraient, dans ce temps de décadence, élevés jusqu'à 1200 talents, c'est-à-dire qu'ils seraient remontés au niveau qu'ils avaient atteint sous Lycurgue [8]; on connaît la gloire que ce dernier s'acquit par son administration financière.

Cette somme paraît excessive, quand on songe que, dans les beaux jours d'Athènes, Xénophon parle avec orgueil de 1000 talents de revenu annuel [9], somme dans laquelle il comprend les 600 talents que payaient

[1] Harpocr., Suidas et *Lexic. Rhet.*, v. νομοφύλακες. Pollux, l. VIII, 94. Cic., *de Leg.*, III, 20. Boeckh, l. l., 25-27. Cf. Hermann, c. VI, § 129.

[2] *Lexic. Rhet.*, l. l.

[3] Andoc., *de Myst.*, c. 85.

[4] Boeckh, l. l. Schömann, l. c., § LXVI, p. 299, note *a*. Dans cette même note, Schömann réfute l'opinion de Boeckh, qui n'admet pas que ces magistrats furent institués par Éphialte.

[5] Harpocr., v. νομοφύλακες.

[6] V, 75.

[7] Duris, *ap. Ath.*, XII, 542. Inutile de réfuter ici Bonamy, l. l., pp. 166, 167, qui considère ces 1200 talents comme revenu particulier de Démétrius.

[8] *Vit. X orat.*, p. 854. Boeckh, *Staath. der Athen.*, t. I, p. 468.

[9] *Cyr.*, VII, 1, 27.

les alliés. Il est vrai qu'Aristophane [1] fixe un chiffre double de celui de Xénophon; mais, à part l'exagération du poëte, l'on doit admettre que les tributs des alliés s'étaient prodigieusement augmentés. Quoi qu'il en soit, il fut aussi des temps (Ol. 105-106) où Athènes avait à peine de quoi pourvoir à sa subsistance [2]. Dans la quatrième philippique [3], il est même parlé d'une époque où elle n'avait pas 130 talents de revenu; peut-être ce dernier passage ne doit-il s'entendre que du tribut des alliés; mais il n'en reste pas moins vrai que jamais les finances d'Athènes n'avaient été aussi florissantes que sous Lycurgue [4]. Elle ne jouissait plus du tribut des alliés, qui avait jusqu'alors rempli les caisses de l'État, et néanmoins ses revenus atteignaient le chiffre de 1200 talents.

L'assertion de Duris pourrait donc paraître exagérée; Athènes n'avait, pour ainsi dire, plus de sujets [5]; elle avait perdu ses colonies (κληρουχίαι) sous Antipater ou sous Cassandre; ce dernier lui enleva encore Salamine. Ses revenus devaient donc consister dans les droits de douane et dans les contributions indirectes. D'un autre côté, cependant, elle jouissait d'une paix profonde, pendant que la guerre dévastait l'Asie et la Macédoine; nonobstant ces guerres, ses navires de commerce traversaient les mers sans être inquiétés par aucune des parties belligérantes; la ruine de Tyr n'avait fait qu'accroître son commerce, et Alexandrie ne pouvait pas lutter avec elle encore [6]. Aussi les étrangers affluaient-ils dans ses murs; la ville de Périclès continuait d'être le rendez-vous des savants et des philosophes, aussi bien que des courtisanes; elle n'avait renoncé ni à la pompe de ses fêtes, ni à ses concours poétiques, ni à ses rêves de grandeur.

Le commerce florissant d'Athènes, la grande quantité de marchandises qui y arrivaient par terre et par mer, les droits d'entrée et de sortie, la taxe des esclaves, celle que payaient les nombreux métèques, les mines du

[1] Vesp., v. 657 sq.
[2] Isocr., Συμμαχ., XVI.
[3] P. 41.
[4] Cf. Boeckh, *ibid.*, pp. 465 suiv.
[5] Paus., I, 25.
[6] Cf. Grauert, *ibid.*, p. 314.

mont Laurium, etc., tout cela devait répandre l'abondance dans la ville et donner à Démétrius de Phalère le moyen d'élever les revenus publics jusqu'au chiffre fixé par Duris. Nous n'avons donc pas besoin, pour admettre ce chiffre, d'insinuer avec Belin de Ballu [1] que cet accroissement de revenus fut le résultat d'un accroissement d'impôts; cette assertion, d'ailleurs, ne s'appuie sur aucun témoignage; nous voyons, au contraire, par Démocharès lui-même [2] qu'une grande abondance régnait à Athènes et que les vivres y étaient à bas prix. C'est de ce résultat, ajoute Démocharès, que se glorifiait Démétrius : ἐφ' οἷς ἂν καὶ τελώνης συμνυθείη ἢ βαναυσος, mots entièrement d'accord avec ce que nous venons de dire des causes qui produisirent l'augmentation des revenus publics.

C'est sans doute dans le même sens qu'on doit entendre Cicéron, quand il dit que le Phalérien embellit les derniers jours d'Athènes : ... *exsanguem jam et jacentem doctus vir Phalereus sustentasset Demetrius* [3].

Ce qui prouve encore combien Athènes était dans un état prospère, ce sont les secours qu'elle envoya aux princes étrangers [4], et la générosité dont elle fit preuve envers Thèbes, lorsque Cassandre permit de rebâtir cette cité [5]; enfin, ce qui nous le prouve mieux encore, c'est la population même qu'elle renfermait dans son sein.

Démétrius de Phalère entreprit le grand recensement d'Athènes; la date de ce recensement est difficile à établir; le passage mutilé de Ctésiclès [6] ne peut donner lieu qu'à de vaines conjectures. De là la diversité des opinions émises sur ce sujet. Sans parler de celles qui sont évidemment erronées, nous dirons un mot de l'hypothèse de Wesseling [7] et de Clinton [8], qui fixent cette opération à la première année de l'administration de Démétrius, c'est-à-dire à l'an 317 avant Jésus-Christ. Cette conjecture est natu-

[1] *Hist. de l'éloq. gr.*, t. II, p. 30.

[2] Demochar., *ap. Polyb.*, XII, 13, 9. Les bons mots de Timoclès, poëte comique (*ap. Ath.*, VI, 245), ne diminuent en rien l'autorité du témoignage de Démocharès.

[3] *De Rep.*, II, 1.

[4] Diod. Sic., XIX, 68 et 75.

[5] Paus., IX, 7.

[6] Ctesicles, *ap. Ath.*, VI, p. 272.

[7] *Ad Diod. Sic.*, XVIII, 74.

[8] F. H., ed. Kr., p. 178.

relle, parce que le recensement dont il s'agit devait aider à répartir les droits des citoyens d'après le nouveau cens qu'on venait d'établir. Mais d'autres considérations s'opposent à ce que nous l'admettions. En effet, ce qui ressort des chiffres de Ctésiclès, c'est un accroissement excessif de la population. On trouva, dit-il, 21000 citoyens, 10000 métèques, 400000 esclaves. Sans doute ces chiffres paraissent bien élevés, quand on pense que pour la jouissance des droits civiques Cassandre exigeait encore la moitié du cens fixé par Antipater, et qu'en outre ce dernier avait exclu du droit de cité 12000 citoyens, qui se retirèrent en grande partie dans la Thrace [1]. Nous devons donc attribuer au calme et à la prospérité dont jouissait Athènes pendant l'administration de Démétrius de Phalère, le grand accroissement de population que constate ce recensement, et ne fixer celui-ci qu'à l'une des dernières années de cette administration. De cette manière aussi l'on peut admettre que les exilés, qui n'étaient pas tous rentrés avec Polysperchon, revinrent peu à peu et figurèrent dans le recensement. Ce qui nous explique encore ce grand nombre de citoyens athéniens, ce sont les naturalisations fréquentes qui se firent à cette époque; c'était même là un puissant moyen dont se servaient les vainqueurs pour subjuguer de plus en plus le peuple d'Athènes [2]. Quant aux métèques et aux esclaves, nous pourrons en admettre le nombre d'autant plus facilement qu'Athènes florissait par son commerce, et que des particuliers, enrichis par la Macédoine, nous offrent l'exemple d'un luxe inouï [3].

Nous croyons donc qu'Athènes avait besoin de quelques années de repos pour se raffermir, après tant de commotions, pour guérir les plaies qu'elle avait reçues dans les luttes politiques, enfin, pour présenter le calme nécessaire à ce grand dénombrement. C'est pourquoi nous suivrons ici l'opinion de S^te^-Croix [4], de Böckh [5], de Wachsmuth [6], de Grauert [7], etc., qui fixent

[1] Diod., XVIII, 18, avec les notes de Wesseling. Plut., *Phoc.*, 28.
[2] Wachsmuth, *Hell. Alt.*, XI, § 80, 1.
[3] Cf. Böckh, *Staatsh. der Ath.*, t. II, p. 40.
[4] S^te^-Croix, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVIII, p. 164.
[5] Böckh, *Staatsh.*, t. I, p. 48.
[6] Wachsmuth., l. l.
[7] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, p. 312 suiv.

comme année de ce recensement l'archontat même de Démétrius de Phalère, l'an 309 avant Jésus-Christ. « Il est assez naturel, dit Ste-Croix, d'imaginer » que cet homme célèbre voulait signaler par cette opération le temps où » il fut magistrat éponyme de sa patrie; d'ailleurs, on ne donne aucune » raison pour placer son archontat avant ou après ce dénombrement, » dont il avait sans doute rendu un compte exact et détaillé dans les deux » livres qu'il publia sur les citoyens d'Athènes. »

Afin de mieux voir combien était forte la population de l'Attique à l'époque qui nous occupe, disons en quelques mots quelle était cette population avant cette époque.

Le nombre des citoyens d'Athènes ne surpassa que rarement le chiffre de 21000; jamais il ne s'éleva au-dessus de 30000. C'est ce dernier chiffre qu'il atteignit à peu près depuis les guerres Médiques jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. Cependant, de temps en temps, il subit quelques variations; quand, par suite de guerres ou d'autres désastres, la diminution devenait trop forte, on y remédiait par les naturalisations. Depuis la guerre du Péloponèse, le nombre des citoyens ne surpassa guère le chiffre de 20000. C'est ainsi que dans le discours contre Aristogiton [1] il est parlé de 20000 citoyens fréquentant la place publique. C'est ce même nombre que nous retrouvons sous Lycurgue [2]. Nous avons vu qu'à l'époque d'Antipater ce nombre était de 21000, dont 12000 furent privés du droit de cité et en partie relégués en Thrace. Ces derniers furent rappelés l'an 318, à la mort d'Antipater [3].

D'après les principes d'arithmétique politique qu'on suit d'ordinaire en pareilles questions [4], c'est-à-dire, en prenant les 21000 citoyens et les 10000 métèques comme autant de chefs de famille et en comptant quatre personnes dans chaque famille, nous arriverons à un total de 124000 personnes libres. Si nous ajoutons à ce nombre les 400000 esclaves, nous

[1] Dem., *adv. Arist.*, p. 482, ed. Reisk.

[2] *Vita X Or., Lyc., sub fin.*

[3] Cf. Böckh, *Staatsh.*, t. I, p. 35 suiv.; Ste-Croix, l. l., p. 162 suiv.; Meursius, *Lectt. Att.*, I, c. 1.; voy. d'Anacharsis, t. II, c. VI; Alban de Villeneuve, *Hist. de l'économie polit.*, Bruxelles, 1839, p. 92.

[4] Cf. Böckh, *ibid.*, p. 39.

aurons la forte population de 524000 âmes, pour un espace de 80 lieues carrées.

Aussi Montesquieu dit-il, avec quelque exagération, il est vrai, qu'Athènes eut dans son sein les mêmes forces pendant qu'elle domina avec tant de gloire et pendant qu'elle servit avec tant de honte. Qu'elle avait 20000 citoyens lorsqu'elle défendit les Grecs contre les Perses, qu'elle disputa l'empire à Lacédémone et qu'elle attaqua la Sicile. Qu'elle en avait 20000 lorsque Démétrius de Phalère les dénombra comme au marché l'on compte des esclaves [1].

La population de l'Attique était donc entièrement en rapport avec les revenus de l'État. Voyons maintenant quel usage Démétrius de Phalère faisait des deniers publics.

S'il est vrai, comme le dit Duris, qu'il en dépensât une partie pour ses plaisirs privés, il savait aussi en user autrement. Ainsi nous savons qu'il embellit Athènes de nombreux monuments : κατασκευαῖς ἠύξησε τὴν πόλιν [2]. Cependant nous ne possédons sur ces constructions aucune indication particulière. On peut toutefois supposer que Démétrius de Phalère ne fit ici que marcher sur les traces de Cimon, de Périclès et de Conon, et qu'il s'efforça, comme eux, de rendre à Athènes quelques-uns des monuments qu'avaient détruits la guerre des Perses et celle du Péloponèse. Si telle fut l'entreprise qu'il tenta, elle était grande et difficile. Athènes, qui avait été, sous le rapport des édifices publics, *la plus brillante des villes que Jupiter contemplait du haut des cieux* [3] avait, pour ainsi dire, perdu toute sa splendeur. Un étranger, disait Dicéarque, aurait peine à croire que c'est là la ville si célèbre d'Athènes [4].

Ces constructions, du reste, ne se bornaient pas à Athènes proprement dite; c'est du moins ce que nous pouvons conclure d'un passage de Vitruve [5], où il est dit qu'Ictinus avait construit à Éleusis, en l'honneur de Cérès et de Proserpine, en style dorien, sans colonnes extérieures, un sanc-

[1] *Esprit des lois*, l. III, c. 3.
[2] Diog. de Laërt., V. 75.
[3] Athen., l. I, p. 20 : τὴν λαμπροτάτην πόλεων πασῶν, ὁπόσας; ὁ Ζεὺς ἀναφαίνει....
[4] *De stat. Græc.*, p. 8. Cf. Ste-Croix, l. l., p. 171.
[5] *De Archit.*, l. VII, *præf.*, 16, 17; sur Éleusis, cf. Meursius, dans le *Thes. Gronov.*, t. IV, p. 711.

tuaire d'une grandeur immense; que du temps de Démétrius de Phalère Philon orna de colonnes la façade de ce temple et en fit un temple *prostylon*.

Ce Philon dont parle ici Vitruve est sans doute le même que celui qui construisit à Athènes un arsenal pour mille vaisseaux [1]. On est d'autant plus porté à conclure que cet arsenal fut construit pendant l'administration de Démétrius de Phalère, qu'Athènes était alors une des principales stations pour les forces maritimes de Cassandre [2].

Afin d'être aussi complets que possible, nous ajouterons, d'après Ostermann [3], la conjecture suivante. Nous voyons par Böckh [4] que le vaisseau sacré, nommé Θεωρίς [5] ou Δηλίας, qui était principalement destiné aux ambassades sacrées qu'on envoyait à Délos, subsista non-seulement depuis Thésée jusqu'à Platon, mais encore jusqu'à Démétrius de Phalère. Ce vaisseau, si souvent avarié et si souvent radoubé [6], ne pouvait plus rien contenir des matériaux qui avaient servi à sa construction première. Démétrius de Phalère le fit réparer ou remettre à neuf, comme le dit Böckh dans son livre *über das seewesen der Athener* [7].

Malgré ce que nous venons de dire du temple d'Éleusis, Démétrius réprouvait les dépenses excessives qu'Athènes avait faites pour les monuments d'art. C'est ainsi qu'il blâmait hautement Périclès des sommes immenses qu'il avait consacrées aux *portiques du temple* de Pallas [8]. Il aimait mieux qu'on employât cet argent aux amusements du peuple dans les fêtes antiques et religieuses, où il ne mettait aucun obstacle à la dépense [9]. Lui-

[1] Cic., *de Or.*, l. I, 14: *Neque enim si Philonem illum architectum, qui Atheniensibus armamentarium fecit, etc.* Plin., *Hist. nat.*, l. VII, c. 38 : *Laudatus est.... Philon Athenis armamentario mille navium.* Cf. Val. Max., l. VIII, c. XII, ext. 2; Turneb., *Adv.*, l. XI, c. 2.

[2] Cf. Grauert, l. l., p. 318.

[3] Osterm., l. l., c. V, p. 48.

[4] *Staatsh.*, t. II, p. 217.

[5] Cf. Herod., VI, 87; Plut., *Thes.*, 7; Demosth., *Phil.*, I, § 50; Stallbaum, *ad Plat. Phaed.* 1, B; Polyb., XXXI, 20.

[6] Cf. Plut., *An seni ger. sit Resp.*, c. 6.

[7] Cf. Ostermann, l. l.

[8] Cic., *de Off.*, II, 1...., *et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit, etc.*

[9] Cf. Cic., l. l.; Plut., *Reip. bene ger. præc.*, c. 24.

même donna l'exemple de spectacles nouveaux qui, par leur singularité, font honte au magistrat qui les introduisait et au peuple qui les applaudissait. Démocharès, digne neveu de Démosthène et ennemi implacable du Phalérien, nous offre un exemple des jeux que ce dernier donnait au peuple. D'après cet écrivain, l'on vit, dans la pompe des bacchanales, s'avancer devant l'archonte Démétrius [1] un reptile mû par un mécanisme intérieur et jetant de la salive par la bouche [2]. Nous ne devons pas nous étonner que ces folles dépenses, dont l'unique but était d'amuser la populace, eussent l'assentiment de Démétrius de Phalère. Ces mêmes dépenses, nous les voyons recommandées par Théophraste, son maître. Voici ce que Cicéron dit à ce sujet : *Itaque miror quid in mente venerit Theophrasto in eo libro quem de divitiis scripsit : in quo multa præclare, illud absurde. Est enim multus in laudanda magnificentia et apparatione popularium munerum, taliumque sumptuum facultatem fructum divitiarum putat* [3].

D'ailleurs, ces spectacles populaires étaient entièrement en rapport avec le but que Démétrius voulait atteindre. C'était un puissant moyen pour gagner de plus en plus l'affection du peuple, et détourner ses yeux des affaires politiques et de l'état où se trouvait la cité.

A côté de la construction des monuments d'art et de la célébration des fêtes populaires ou religieuses, les indigents eurent aussi leur part aux libéralités de Démétrius. Voici quelques détails que Plutarque nous rapporte sur ce sujet, et qu'il puise dans les écrits mêmes du Phalérien. Celui-ci, dans son traité intitulé *Socrate,* disait qu'il avait connu un descendant d'Aristide, nommé Lysimaque, tellement pauvre qu'il devait pourvoir à son existence en expliquant les songes d'après certaines tables dressées pour cet usage; que lui-même, par un décret, fit donner à sa mère et à la sœur de cette dernière trois oboles par jour; que dans la suite, travaillant à réformer les lois d'Athènes, il assura une drachme par jour à chacune de ces femmes [4].

[1] Démétrius fut nommé archonte, Ol. 117, 4, 309 av. J.-C. Diod., XX, 27. Dion. Hal., *Din.*, c. 9, p. 650.

[2] Democharès, *apud Polyb.*, XII, 13, 9.

[3] *De Off.*, l. II, c. 16.

[4] Plut. *Arist.*, c. 27. On voit facilement qu'il ne faut pas ici prendre dans sa signification

Si l'on veut remonter plus haut dans la vie de Démétrius de Phalère, on peut citer encore, comme un exemple de sa libéralité, sa conduite généreuse envers Xénocrate, que nous avons déjà signalée. Ce dernier trait se rattache aussi à la protection qu'il accorda aux philosophes de toutes les sectes. C'est de cette protection que nous allons maintenant dire quelques mots.

Nous avons vu les services qu'il rendit à Théophraste, son maître. Théodore, surnommé l'Athée, eut encore plus à se féliciter de l'amitié du Phalérien. Exilé par les Cyrénéens à cause de l'infamie de sa doctrine, il vint à Athènes, où l'attendait un sort aussi funeste. Il allait être condamné à mort par l'Aréopage, lorsque l'archonte Démétrius détourna de lui la sentence qui le menaçait [1]. Nous savons aussi que Cratès, philosophe cynique, qui florissait vers l'an 328 avant Jésus-Christ, vivait encore à Athènes sous l'administration de Démétrius, et reçut de lui des secours en pain et en vin [2]. C'est ce même Cratès que l'épimélète déchu retrouva à Thèbes, et qu'il regretta alors de n'avoir pas mieux connu [3].

Nous voyons donc que Démétrius accorda sa protection à tous les philosophes sans distinction de sectes; ce qui s'explique par l'éducation qu'il avait reçue et par la tendance politique de la plupart de ces philosophes [4]. Ces considérations suffisent pour établir que la loi contre les philosophes, qui fut proposée par Sophocle [5] et défendue contre Philon par Démocharès [6], ne peut pas avoir été portée sous son administration. D'ailleurs, Démocharès, qui se portait naturellement défenseur de cette loi, s'était, pendant l'oligarchie, entièrement retiré de la vie politique. Comme cette loi fut rendue sous un Démétrius [7], et que Démocharès fut exilé l'an 302 avant Jésus-Christ [8], la date de sa publication doit tomber entre l'an 307

propre, le mot de συγατριδεῦς, qu'emploie Plutarque en parlant de Lysimaque; dans ce passage, ce mot ne peut évidemment s'entendre que d'un descendant quelconque, même assez éloigné.

[1] Diog. Laert., II, 101, 103. Cf. Brucker, *Hist. crit. phil.*, P. II, l. II, c. III, § XI.

[2] Diog. Laert., VI, 85, 87, 90. Athen., X, p. 422.

[3] Plut., *de Adulatore et amico*, c. 28.

[4] Voir le chap. I.

[5] Diog. Laert., V, 38. Pollux, IX, 42.

[6] Athen., XIII, p. 610; XI, p. 508.

[7] Alexis, *apud Athen.*, l. l.

[8] Cf. Clinton, F. H., ed. Kr., p. 187.

et 302. Nous admettons donc la deuxième date que propose Krueger, c'est-à-dire Ol. 118.

Si cette date est exacte, la loi se justifie par des raisons politiques. La plupart des philosophes étaient étrangers et préféraient la domination étrangère; de là la protection dont ils jouissaient sous Démétrius de Phalère. Mais lorsque la cause nationale eut repris le dessus, il se fit contre eux une réaction puissante. Les philosophes furent persécutés; Dinarque, ami de Théophraste et de Démétrius, et dont l'influence avait été si grande sous l'administration de ce dernier, fut expulsé d'Athènes [1]; Lycurgue, au contraire, l'ami de Démosthène, fut honoré d'une statue [2].

Cette loi, cependant, ne resta pas longtemps en vigueur; elle fut abolie lorsque le parti macédonien eut ressaisi le pouvoir : Démocharès fut exilé, et Sophocle, qui avait proposé la loi, condamné à l'amende [3].

Les nombreuses statues qu'on éleva à Démétrius de Phalère nous montrent, d'un côté, combien son administration et les largesses [4] dont nous venons de parler lui avaient gagné l'affection du peuple; d'un autre, combien les arts étaient cultivés sous son gouvernement. Diogène de Laërte fixe le nombre de ces statues à 360 [5]; les unes, dit-il, le représentaient à cheval, d'autres, porté sur un char, et toutes furent achevées en moins de 300 jours.

Les auteurs anciens ne sont pourtant pas d'accord sur le nombre de ces statues : Cornélius Népos et Plutarque [6] ne l'élèvent pas au delà de 300; selon Strabon [7], il dépassa ce chiffre. Dion Chrysostôme, par une exagération évidente, le porte jusqu'à 1500 [8]. Mais Pline [9] s'arrête comme

[1] Dion. Hal., *Dinarch.*, p. 634. *Vit. X Or.*, pp. 850, 850.

[2] *Vit. X Orat.*, p. 843.

[3] Diog. Laërt, V, 38. Grauert, l. l., pp. 334, 335. Clint., F. H., ed. Kr., p. 187.

[4] Corn. Nep., *Miltiad.*, c. 6. *Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus et largitione magistratuum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo decrevit.*

[5] V, 75.

[6] Corn. Nep., l. l. Plut., *Reip. bene ger. præc.*, c. 27.

[7] Strab., l. IX, c. 1, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[8] *Orat.* XXXVII, p. 465, ed. Reisk.

[9] *Hist. nat.*, XXXIV, 6.

Diogène de Laërte, au nombre de 360, qu'on croyait être celui des jours de l'année. De là ces vers de Varron :

Hic Demetrius æneas tot aptu'st
Quot luces habet annus absolutus [1].

Ce nombre presque fabuleux de statues nous montre aussi, s'il n'est pas exagéré, jusqu'à quelles indignes flatteries descendait le peuple d'Athènes. Il est vrai cependant que rien alors n'était plus fréquent que l'érection d'une statue; cet honneur, on le décernait à des hommes perdus, à des courtisanes [2]. De même donc que Démétrius s'étudiait à donner au peuple des spectacles nouveaux, de même ce peuple cherchait à lui décerner des honneurs nouveaux; et, certes, c'était quelque chose d'extraordinaire que de voir dresser à un seul homme des statues qui, par leur nombre, égalaient celui des jours de l'année, ou plutôt dont chacune rappelait un des jours de l'archontat de celui qu'elles représentaient.

Ces statues néanmoins ne restèrent pas longtemps debout. Le changement qui se fit dans la conduite de Démétrius hâta la révolution qui se préparait contre lui. Ayant d'abord administré la république à la satisfaction de tous [3] et mené une vie simple et frugale, il ne mit plus de bornes à son luxe et à ses débauches, lorsque sa puissance et celle de Cassandre se furent consolidées. Nous indiquerons quelques traits de cette vie dissolue, d'après Duris de Samos et Carystius de Pergame [4].

Maître des revenus de l'Attique, qui s'élevaient à 1200 talents, il n'en dépensait que peu pour l'administration de la cité et la solde des troupes; le reste était absorbé par son luxe et ses débauches. Tous les jours il

[1] C'est ainsi que ce fragment de Varron a été rétabli par les commentateurs. Cf. T. Varronis opp., ed. Bipont., t. I, p. 259 et t. II, p. 317.

[2] Cf. Grauert, l. l., p. 312; Matter, *Essai hist. sur l'école d'Alex.*, I, c. VI, sect. 3, § 3, not. 3. On connaît d'ailleurs la basse adulation dont Athènes se rendit coupable envers Démétrius Poliorcète. Cf. De Wit, l. l., p. 13 sq.

[3] Strabon, l. l. Cic., *de Leg.*, II, 25; III, 6; *pro Rab.*, 23. Diod. Sic., XVIII, 74. Æl.; V. H., III, 17. Diog. Laert., V, 75. Cf. Grauert, l. l., p. 319.

[4] Duris, *ap. Athen.*, XII, sect. 60, p. 542. Carystius, *ibid.*

donnait à grand nombre de convives[1] des festins qui surpassaient en magnificence ceux de Macédoine et en élégance ceux de Chypre et de Phénicie. Lui qui, auparavant, s'était contenté d'une table frugale, loua le plus célèbre des cuisiniers, Moschion; et ce dernier, au bout de deux ans de service, acheta, des restes seuls de la table de son maître, trois métairies considérables. Le plancher des salles de l'archonte était parsemé de fleurs, arrosé de parfums et peint par les artistes les plus renommés.

Les jours se passaient dans des débauches secrètes avec des femmes; pendant la nuit il se livrait à des orgies plus infâmes encore. Il allait jusqu'à outrager les enfants libres, et les femmes les plus distinguées n'étaient pas à l'abri de ses attaques. Quand il se promenait dans la rue des Trépieds[2], les jeunes garçons qui faisaient trafic d'infamie accouraient en foule au devant de lui : tous étaient jaloux du bonheur de Théognis, son favori.

C'est ainsi que celui qui avait porté des lois pour réprimer le luxe et régler la vie des autres, n'en reconnaissait plus aucune pour lui-même.

Démétrius était fort amoureux de sa figure; il se teignait les cheveux en blond, se fardait le visage et s'imbibait des parfums les plus précieux, tant il désirait être trouvé beau et plaire à tout le monde. Épris d'amour pour la courtisane Lampéto, il aimait d'être appelé du nom de Lampéto; ses maîtresses l'appelaient encore χαριτοβλέφαρος, c'est-à-dire dont le regard est plein de grâces[3]. Lorsque en sa qualité d'archonte il conduisit la pompe des bacchanales, le chœur chantait des vers où l'on exaltait sa beauté semblable à celle du soleil[4].

[1] Peut-être qu'alors déjà les banquets étaient un moyen de se faire des partisans.

[2] Ἔστι δὲ ὁδὸς ἀπὸ τοῦ Πρυτανείου καλουμένη Τρίποδες· ἀφ' οὗ δὲ καλοῦσι τὸ χωρίον, ναοὶ θεῶν ἐς τοῦτο μεγάλοι, καί σφισιν ἑστήκασι τρίποδες, χαλκοῖ μὲν, μνήμης δὲ ἄξια μάλιστα περιέχοντες εἰργασμένα. Pausanias, *Att.*, l. I, c. XX, § 1.

[3] Diyllus, *ap. Ath.*, XIII, p. 593. Casaubon, *ad Ath.*, Ménage, *ad Diog. Laert.*, et Meursius, *ad Hesych.*, veulent dans ce passage lire Δίδυμος au lieu de Δίωλλος, parce que c'est d'après Didyme que Diog. Laert., V, 76, rapporte le même fait. Mais cette correction, comme le remarque Ostermann (l. l., VI, 58), n'est pas nécessaire. Diyllus, qui continua l'histoire d'Éphore et qui était contemporain de Démétrius de Phalère, aura rapporté le fait dont il s'agit. Si Didyme rapporte ce même fait, c'est que probablement il se sera servi de l'autorité de Diyllus, en sorte qu'Athénée et Diogène de Laërte puisèrent à la même source, avec la différence que l'un cite Didyme et l'autre Diyllus, dont Didyme ne faisait que reproduire un passage.

[4] Duris, *ap. Ath.*, XII, p. 542.

A ce tableau, si chargé déjà, Diogène de Laërte [1] ajoute que Démétrius, jeune encore, s'était prostitué à Cléon, et qu'il voyait souvent la belle Lamia, l'une des plus célèbres courtisanes de cette époque [2].

Si les paroles de Duris et de Carystius respirent jusqu'à certain point l'esprit de parti, comme tout ce qu'on écrivait à cette époque, le fond n'en reste pas moins exact. Il est vrai que Diodore, Strabon et Cicéron ne parlent pas des mœurs dissolues de Démétrius; mais ils ne nous fournissent non plus aucune donnée d'où nous puissions induire la fausseté des assertions de Duris, de Carystius et de Démocharès. Le peu de renseignements que Diogène de Laërte et Suidas nous fournissent sur le même sujet, s'accordent entièrement avec les données de ces derniers. Il en est de même de la seule phrase qui nous soit parvenue [3] du livre d'Asclépiade sur Démétrius de Phalère. Quoiqu'elle ne contienne aucune indication précise, nous pouvons cependant en conclure, jusqu'à certain point, quelle était la société qu'il fréquentait.

Quant au passage d'Élien [4] qui est en tout conforme à ceux de Duris et de Carystius que nous venons de transcrire, Périzonius a prouvé que c'est par une simple erreur de mémoire que ce compilateur a confondu les deux Démétrius et attribué au Poliorcète ce qu'il avait lu chez Duris sur le Phalérien [5].

[1] V. 76. Cf. Suidas : οὕτω δὲ ἦν σφόδρα εὐπρεπὴς ὥστε καὶ διαβολὴν λαβεῖν, ὅτι γέγονεν ἐρώμενος νέος.

[2] Democharès, *apud Plut.*, Demet., 27. Voy. sur Lamia, Æl., V. H., XII, 17; XIII, 9; Ath., XIII, p. 577; XIV, 615; III, 101; IV, 128; VI, 253, etc.; Plut., *Dem. Pol.*, 24, 27, 16. — C'est à tort, nous semble-t-il, qu'Ostermann (p. 8) conjecture que cette Lamia dont parle Diogène de Laërte, fut l'épouse du Phalérien. Tout s'oppose à ce que nous admettions cette opinion; d'ailleurs, si nous examinons de plus près le passage de Diogen. *ap. Bekker. Anecd.* III, p. 1395, sur lequel elle s'appuie : Λαιμια (Λάμια) ὄνομα κύριον· γέγονε δὲ ἡ γυνὴ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως, on voit que la construction (ἡ γυνὴ) ne permet pas de l'interpréter comme Ostermann; il signifie simplement que cette femme était la maîtresse du Phalérien.

[3] .... Κλεψύδρα· οὕτω δὲ ἐκλήθη αὕτη ἡ ἑταίρα ἐπειδὴ πρὸς κλεψύδραν..... ὡς Ἀσκληπιάδης εἴρηκεν ὁ τοῦ Ἀρείου ἐν τῷ περὶ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως συγγράμματι, τὸ κύριον αὐτῆς ὄνομα φάσκων εἶναι Μυτίχην.

[4] V. H., IX, c. 9.

[5] *Habet et hoc caput auctor ex Athenæo, XII*, 11, *sed ita ut quem ille ex Duride, antiquo scriptore, Demetr. Phalereum, noster Demetrium Polioreeten dicit. Insigni errore, cujus ego non aliam iterum esse reor causam, quam quod in adversariis suis illud notaverit nomine Demetrii et dein ad Polioreeten potius retulerit, quam Phalereum, quia hunc norat philosophum et legumlato-*

C'est sur ce passage cependant que Bonamy, qui fait ici preuve de peu de critique, se base pour soutenir que les faits révélés par Duris et Carystius doivent aussi s'entendre du Poliorcète [1]. La preuve qu'il tire des 1200 talents, revenu trop fort pour un particulier, est moins admissible encore, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Ces considérations jointes à ce que nous avons rapporté d'après Diogène de Laërte, Démocharès, Suidas, Asclépiade, sont plus que suffisantes pour réfuter l'opinion à la défense de laquelle Bonamy consacre son mémoire.

Comme nous l'avons déjà remarqué, Démétrius de Phalère, condamné avec Phocion, violemment rétabli par Cassandre, ne rougissait pas de voir sa patrie livrée aux insultes de ce dernier [2]. Néanmoins, grâce aux circonstances malheureuses où se trouvait Athènes, grâce encore aux qualités qu'il tenait de la nature, à la modération et à la sagesse dont il fit preuve pendant les premières années de son administration, il avait conjuré la haine de ses concitoyens, et même, jusqu'à certain point, gagné l'affection du peuple. Son luxe effréné, sa vie débauchée devaient contribuer puissamment à faire succéder à cette affection momentanée une haine générale. Athènes était elle-même un foyer de corruption, mais elle ne voulait pas qu'on montrât au dehors la lèpre qui la dévorait intérieurement; c'est ce que nous prouve le décret remarquable par lequel elle défendit à tout citoyen de présenter au peuple des lettres de recommandation de la part de Démétrius Poliorcète [3].

rem, quem præcipuis ornat laudibus supra, III, 17, *illum vero etiam alibi, XII*, 17, *describit ut lascivum et luxuriosum, quod revera fuit Poliorcetes ille etiam ex aliorum testimonio. Kuhnius putat auctorem hic de utroque Demetrio locutum, sed excidisse, quæ de Poliorcete dixerit, et quæ de Phalereo cœperit dicere; librarios dein neglecta lacuna, quam statuit post* ἔρει τὰς πόλεις, *contraxisse omnia in unam Poliorcetæ historiam. Ratio illius sententiæ est, quod reliqua hujus capitis ab Athenæo ad Phalereum referantur, et in eum magis quam Poliorceten, auctoris nostra verba convenire, indubium putet.* Perizon., *ad Æl.*, V. H., IX, 9, ed. Lugd. Bat., in-4°, v. I, p. 585. Périz. prouve encore qu'Élien ne consulte souvent ses sources que d'une manière superficielle, *ad Æl.*, V. H., VIII, 17.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 157. Cette même opinion est admise par De Wit, l. l., p. 63, et Matter, *Hist. de l'école d'Alex.*, 1re partie, c. III, sect. I, not. 6, qui d'ailleurs, ne parlent pas de la note de Périzonius.

[2] Democharès, *ap. Polyb.*, XII, 13. Paus., I, 25.

[3] Plut., *Dem.*, 24.

A part ces griefs, à part cette inconstance si naturelle aux Athéniens, qui fait dire à Démosthène qu'elle était comme l'onde de la mer qui va et vient sans cesse[1], il y avait encore d'autres motifs qui poussaient Athènes à s'élever contre le pouvoir représenté par Démétrius de Phalère. D'après une des clauses du traité conclu avec Cassandre, celui-ci devait retirer la garnison macédonienne dès qu'il ne serait plus en guerre avec Polysperchon; mais Démétrius avait besoin de soldats pour contenir le peuple, et la garnison ne partit pas. De plus, la Grèce avait été déclarée libre lors de la paix générale qui suivit les guerres de Syrie et de Babylonie[2]. Mais ni Antigone ni Cassandre ne retirèrent leurs garnisons des cités grecques. De là cette lutte singulière où l'on vit les chefs macédoniens se combattre l'un l'autre, sous prétexte de rendre à la Grèce la liberté qu'eux-mêmes lui avaient enlevée. Cette guerre commença Ol. 118, 1, et amena la chute de Démétrius de Phalère[3].

Athènes cependant n'avait pas attendu ce moment pour tenter sa délivrance. Déjà, en 312, elle avait invoqué le secours des étrangers; elle avait forcé Démétrius à envoyer des députés à Antigone, lorsque Ptolémée était aux portes de la ville[4]; mais toutes ces tentatives restèrent sans succès, jusqu'à ce qu'enfin, l'an 307 avant Jésus-Christ, une flotte de 200 vaisseaux apparut à l'improviste dans le Pirée. Démétrius de Phalère n'avait pris aucune mesure pour empêcher cette flotte d'approcher, trompé qu'il était par la sage prévoyance du fils d'Antigone. Celui-ci, ayant laissé la plus grande partie de ses vaisseaux derrière le promontoire de Sunium, donna des instructions particulières à ceux qui dirigeaient 20 navires, les meilleurs de la flotte. Ces 20 navires semblaient s'avancer directement vers Salamine; Démétrius de Phalère les vit du haut des remparts d'Athènes, mais il ne s'en émut pas, croyant qu'ils naviguaient vers Corinthe. Soudain ces navires changèrent de direction et entrèrent dans le Pirée; ils furent aussitôt suivis du reste de la flotte, en sorte que

[1] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, ed. Brux., t. I, p. 386.
[2] Diod. Sic., XIX, 105, Ol., CXVII, 2.
[3] Diod. Sic., XX, 37. Cf. Mannert, l. II, c. IX, p. 210.
[4] Diod. Sic., XIX, 78. Cf. Mannert, l. II, c. VI, p. 171 suiv.

Démétrius Poliorcète fut maître du port avant que ses ennemis eussent pu réunir leurs forces [1]. Quand la flotte se fut approchée, le fils d'Antigone se montra aux Athéniens, et leur fit annoncer par la voix d'un héraut, qu'il venait, les armes à la main, exiger l'exécution des traités et rendre à Athènes sa liberté, ses lois, son ancien gouvernement. L'enthousiasme des Athéniens fut à son comble; ils jettent les armes, poussent des cris de joie, invitent Démétrius Poliorcète à mettre pied à terre et lui donnent les noms de sauveur et de bienfaiteur. Démétrius de Phalère, qui, secondé par les siens et par Denys, le commandant du fort de Munychie, s'était d'abord efforcé de repousser les ennemis, vit alors que toute résistance était inutile. Il rentra donc dans Athènes, et comme tous se déclaraient contre lui, il envoya des ambassadeurs au fils d'Antigone et se rendit à lui. Le jeune vainqueur ne démentit pas son caractère généreux; il se montra plein de bienveillance envers celui qu'il venait de vaincre et lui accorda toutes ses demandes. Une escorte sûre mit le Phalérien à l'abri des dangers qui le menaçaient de la part des Athéniens et le conduisit à Thèbes, comme il l'avait demandé lui-même.

Démétrius Poliorcète n'entra dans Athènes que lorsqu'il eut chassé la garnison macédonienne et rasé le fort. Son premier soin fut d'assembler le peuple et de proclamer à la face de tous l'affranchissement d'Athènes. Il fit plus : il conclut avec les Athéniens un traité d'amitié et leur promit les matériaux nécessaires pour la construction de 500 vaisseaux. Cette promesse reçut son exécution bientôt après [2].

Ce fut par cette guerre, la plus juste et la plus honorable qui fût jamais entreprise [3], que les Athéniens, après quinze ans d'esclavage [4], recou-

[1] Polyæn., l. IV, 76. Cf. De Wit, pp. 11-12. Plutarque (*Dem.*, 8) dit que Démétrius de Phalère croyait que c'était la flotte de Ptolémée avec lequel il s'était allié par un traité de paix (Diod., XX, 37).

[2] Plut., *Dem.*, 8, 9, 10. Dion. Hal., *Din*, 2. Paus., I, 25. Polyæn., IV, 7, 8. Diod. Sic., XX. 45-46, diffère du récit de Plutarque, en ce qu'il néglige la succession des faits; c'est ainsi qu'il pose la prise de Mégare après celle du fort de Munychie.

[3] Τούτου πόλεμον οὐδεὶς ἐπολέμησε τῶν βασιλέων καλλίω καὶ δικαιότερον. Plut., *Dem.*, 8.

[4] Plut, *Dem.*, 10. Diod. Sic., XX, 46, t. V, p. 348, ed. Tauchn.

vrèrent la liberté au commencement de l'archontat d'Anaxicrate (Ol. 118, 2, 307 avant Jésus-Christ [1]).

Devenus libres, les Athéniens eurent honte d'une si longue servitude, et renversèrent les statues qu'ils avaient élevées à Démétrius de Phalère. On vendit les unes, on en brisa d'autres, plusieurs furent jetées à la mer; il y en eut qui eurent un sort moins honorable encore : τὰς δὲ κατακόψαντες εἰς ἀμίδας [2]. Plutarque ne rapporte ce dernier outrage qu'en parlant des statues de Démade; quant à celles de Démétrius, il dit simplement qu'elles n'eurent pas le temps de se rouiller [3]. Une seule échappa à cette destruction générale et fut conservée dans la citadelle. Ce qui se fit, ajoute Diogène de Laërte d'après Favorinus, par les ordres du prince Démétrius [4]. Ce dernier passage ne doit pas, nous semble-t-il, s'entendre, avec Grauert, etc. [5], des statues que les Athéniens renversèrent, mais de celle qui fut conservée. Interprété de cette manière, il s'accorde entièrement, d'un côté, avec les sentiments d'un peuple exaspéré, tels qu'ils se produisent dans les révolutions, de l'autre, avec le caractère généreux dont Démétrius Poliorcète donna de si nombreux exemples [6].

Les Athéniens ne s'arrêtèrent pas là : les ordonnances de Démétrius furent abolies, et toute son administration déclarée contraire aux lois [7].

[1] Cf. Clinton, F. H., ed. Kr., p. 184. Voir aussi sur cette date Champollion, *Ann. des Lagides*, t. I, pp. 331, 332, 333.

[2] Diog. Laert., V, 76. Cf. Strab., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[3] *Reip. bene ger. præc.*, c. 27.

[4] Diog. Laert., V, 77 : Φαβορῖνος δέ φησιν ἐν παντοδαπῇ ἱστορίᾳ τοῦτο ποιῆσαι τοὺς Ἀθηναίους, Δημητρίου κελεύσαντος τοῦ βασιλέως.

[5] Grauert., l. l., p. 325, not. 2.

[6] Cf. De Wit, p. 57 sq.

[7] Ἀλλὰ καὶ τὸ ἐπὶ τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ ἐπέγραψαν ἀνομίας. Diog. Laert., V, 77. Nous devons mentionner ici quelques variantes et interprétations :

F. Hermann conj. : ἀλλὰ καὶ τὰ ἔτη τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ. Empirius : *Intellige ἔτος, nota ellipsi. Nam Demetrius Phalereus etium archon fuerat, quo anno censum egit, ut ex Athenæo discitur. Athenienses, cum Demetrius Poliorceta Athenas occupasset, annum illum archontis Demetrii ἀνομίας appellarunt, ut sæpè ἔτος ἀναρχίας in fastis Atheniensium reperitur.* Cf. Diog. Laert., ed. Huebner, *App. critic.*, vol. II, p. 733. Dans la nouvelle édition de Diog. Laërce, Didot, Paris, 1850, on lit : ἀλλὰ καὶ τῷ ἔτει τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ.... *Sed etiam annum quo archon fuit, ἀνομίας (illegitimi imperii), nomine appellarunt.* Mais pourquoi n'eût-on pas déclarée illégale toute son administration? Nous aimerions donc mieux admettre la conjecture de Hermann.

Quoiqu'il fût absent, on lui intenta, ainsi qu'aux autres oligarques, une accusation capitale. Ménandre, comme nous l'avons dit, fut du nombre des accusés; mais il fut acquitté, de même que tous ceux qui comparurent au tribunal. Ceux, au contraire, qui s'étaient enfuis, comme Démétrius de Phalère, furent condamnés par contumace [1].

La conduite des Athéniens fut donc pleine de modération; aucun des partisans de Démétrius ne fut exécuté; il resta lui-même à Athènes encore un jour après l'arrivée du fils d'Antigone [2], et quitta la ville sans avoir rien souffert.

Il nous reste à dire un mot sur cette révolution en elle-même.

Si nous avions ici à examiner quelle eût été, à cette époque, la constitution la plus favorable pour Athènes, nous dirions que c'était celle que préféraient Platon et Aristote, celle qui se rapprochait le plus de la monarchie, ou, à son défaut, celle qui tenait un milieu entre l'aristocratie et la démocratie; en un mot, nous dirions que c'était celle de Démétrius de Phalère, qui, philosophe lui-même, ne faisait qu'appliquer à l'État les théories de l'école péripatéticienne. Athènes florissait sous son administration, et oubliait peu à peu les maux que lui avaient causés les guerres précédentes; centre du commerce et de la civilisation, une population nombreuse trouvait dans ses murs le calme et l'abondance. Aussi, si l'on ne juge cette administration que sous le rapport du bien-être matériel dont jouissait Athènes, nous dirons, avec Strabon, Élien, Diogène de Laërte, Diodore de Sicile et Cicéron [3], que jamais Athènes ne fut mieux

[1] Philoch., *ap. Dionys., de Dinarcho jud.*, c. III.

[2] Diod. Sic., XX, 45.

[3] Strabon., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn. : *ἔνιοι δέ φασιν, καὶ βέλτιστα τότε αὐτοὺς πολιτεύσασθαι δεκαετῆ χρόνον, ὅτ' ἦρχε* Μακεδόνων Κάσανδρος.

Οὐ μόνον οὐ κατέλυσε τὴν δημοκρατίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπηνώρθωσε.

Élien, V. H., III, 17, p. 57, ed. Tauchn. : *Δημήτριος δὲ ὁ Φαληρεὺς, καὶ Ἀθήνησιν ἐπιφανέστατα ἐπολιτεύσατο.*

Diod. Sic., XVIII, 74, t. II, p. 114, ed. Tauchn. : *ἦρχεν εἰρηνικῶς καὶ πρὸς τοὺς πολίτας φιλανθρώπως.*

Diog. Laert., V, 75 : *πολλὰ δὲ καὶ κάλλιστα τῇ πατρίδι ἐπολιτεύσατο.*

Cic., *pro Rab.*, 23 : *Demetrium, qui Phalereus vocitatus est, video et ex republica Atheniensi quam optimè digesserat et ex doctrina nobilem et clarum.*

De Leg., III, 6 : *..... Nam et mediocriter doctos magnos in republica viros et doctissimos homines non nimis in republica versatos multos commemorare possumus; qui vero utraque re excelleret,*

gouvernée que par le disciple de Théophraste. Mais les peuples ne se contentent pas de vivres abondants; ils ne se laissent pas non plus conduire par des théories puisées dans les écoles et imposées par la force. Athènes surtout ne pouvait pas le faire sans mériter le mépris de la postérité, sans rompre avec son passé, sans cesser d'être elle-même. Nous ne pouvons donc souscrire au jugement des auteurs que nous venons de citer et de ceux qui marchent sur leurs traces, quand ils cherchent à flétrir ce qu'ils appellent l'ingratitude des Athéniens. Quand ils exaltent la bonté des gouverneurs macédoniens, nous pourrons toujours leur répondre avec Hypéride : *soit, mais Athènes ne veut pas de maître, qu'ils soient bons ou mauvais*[1]. Ou bien avec Sophocle[2] :

Πόλις γὰρ οὐκ ἔσθ', ἥτις ἀνδρὸς ἐσθ' ἑνός.

Nous aimerions mieux donner dans l'excès opposé et dire avec Montesquieu[3] que *c'était une honte pour Athènes de ne pas s'être réveillée plus tôt*. Mais ce reproche aussi est injuste. Athènes avait toujours lutté contre le torrent; elle avait dû céder, il est vrai; mais sa défaite, on doit autant l'attribuer aux ennemis qu'elle nourrissait dans son sein qu'à ceux qui venaient la combattre des pays étrangers. Démétrius de Phalère ne put l'habituer à un genre de gouvernement qui n'était d'accord, ni avec ses mœurs, ni avec son passé. Aussi se souleva-t-elle contre lui, comme elle s'était soulevée contre Philippe, contre Alexandre, contre Antipater, comme elle se souleva encore dans la suite contre tous ceux qui, promettant la liberté, ne donnaient que l'esclavage. Un tel peuple a bien plus de titres à notre pitié, à notre admiration même, qu'à un mépris injuste et insultant. Aussi aimons-nous à le comparer, avec Grauert[4], à un génie accablé par l'âge, auquel il échappe parfois une sottise, mais qui conserve jusqu'à la mort son âme noble et son esprit divin.

ut et doctrinæ studiis et regenda civitate princeps esset, quis facile præter hunc invenire potest? De Rep., II, 1, 2. *Doctus vir, Atheniensium rempublicam exsanguem jam et jacentem sustentavit.*

[1] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, t. I, p. 418.

[2] *Antig.*, v. 737.

[3] L. l.

[4] L. l., p. 230.

Démétrius de Phalère ne perdit pourtant pas tout espoir de rentrer dans Athènes, où Cassandre s'efforçait, de son côté, de faire renaître la tyrannie [1]. Aussi ne se retira-t-il d'abord qu'à Thèbes [2]. D'autres motifs encore devaient l'engager à choisir Thèbes pour refuge. Cette cité restait soumise à Cassandre; c'était Cassandre qui l'avait fait rebâtir, tant à cause de la haine qu'il portait à Alexandre, dont il aurait voulu effacer tous les actes [3], que parce qu'il cherchait à s'attacher Athènes, qui avait pleuré le sort de Thèbes et donné un asile aux habitants de cette malheureuse cité [4]. Toutes les villes helléniques rivalisèrent de zèle pour redresser ces murs qui étaient tombés sous les coups d'Alexandre; Athènes, surtout, se montra pleine d'ardeur et donna des preuves d'une générosité sans bornes [5]. Elle institua même une fête publique pour consacrer le souvenir de ces beaux jours où elle avait relevé les remparts d'une cité qui avait été sa rivale dans la prospérité, mais qui, dans son malheur, trouvait en elle une amie sincère.

Or, Thèbes avait été rebâtie sous l'administration de Démétrius de Phalère, vingt ans après qu'elle eut été détruite par Alexandre [6]. Il était donc naturel qu'il s'y retirât d'abord.

Il séjourna dans cette ville jusqu'à la mort de Cassandre [7], l'an 296 avant Jésus-Christ [8]. Mais nous ne savons rien de cette partie de sa vie, si ce n'est qu'il passait ses jours dans la tristesse et l'isolement, qu'il se lia plus intimement avec Cratès, dont la haute philosophie contribua à lui faire

[1] Paus., l. I, c. XXV, 5.

[2] Plut., *Dem.*, 8. Diod. Sic., XX, 45.

[3] Paus., l. IX, c. VII.

[4] Diod. Sic., XVII, 15. Plut. *Alex.*, 13.

[5] Diod. Sic., l. XIX, 54 : Ἀθηναῖοι μὲν γὰρ τὸ πολὺ μέρος τοῦ τείχους ἀνέστησαν, κ.τ.λ. Paus., l. IX, c. 1 : Ἐς δὲ τῶν Θηβῶν τὸν οἰκισμὸν προθυμότατοι μὲν ἐγένοντο Ἀθηναῖοι. Plut., *Præc. reip. ger.*, p. 814 : (Ἀθηναῖοι) Θήβας Κασάνδρου κτίζοντος ἐστεφανηφόρησαν.

[6] Diod. Sic., l. l. : εἰκοστῷ δ'ἔτει ὕστερον.....; donc Ol. 116, 2 (315 av. J.-C.). Polémon, *ap. Ath.*, I, p. 19, compte 30 années d'intervalle entre ces deux événements; mais les passages indiqués plus haut nous prouvent que Thèbes était rebâtie lors de l'exil de Démétrius de Phalère. On doit donc admettre que Polémon ne parle ici que du complet achèvement de la ville et de la rentrée de tous ses habitants. Cf. Casaub., *in Addend. ad animadv. in Athen.*

[7] Clinton, F. H., ed. Kr., pp. 190, 251.

[8] Hermipp., *apud Diog. Laert.*, V, 78 : μετὰ τὸν Κασάνδρου θάνατον.

supporter avec modération le malheur qui venait de fondre sur lui [1].

La mort de Cassandre lui ôta tout espoir de rentrer dans sa patrie. Loin de trouver un protecteur dans le fils de son ancien ami, il eut à redouter la colère du jeune Antipater [2]. Après la mort de Philippe, son frère aîné, ce prince cruel fit assassiner sa mère Thessalonice, qui n'avait pas caché sa prédilection pour Alexandre, le troisième de ses fils. Quelques auteurs disent même qu'elle avait formé le projet de donner tout son royaume à ce dernier prince. Quoi qu'il en soit, une haine profonde séparait les deux frères et Démétrius, lequel ayant sans doute pris le parti de Thessalonice et d'Alexandre, ne pouvait s'attendre qu'au sort le plus cruel, lorsque l'impie Antipater se fut souillé du sang de sa mère [3]. Aussi se réfugia-t-il alors près de Ptolémée, fils de Lagus [4].

Ptolémée était un prince accompli; son règne fut des plus heureux. Pendant que la Grèce et l'Asie retentissaient du bruit des armes, Ptolémée conservait la paix dans la riche province qui lui était échue. Peu soucieux de faire des conquêtes lointaines, il consacra tous ses soins à l'administration intérieure, et s'efforça surtout de se concilier la population soumise. Dans ce but, il maintint l'ancienne division de l'Égypte, et garda de sa constitution tout ce qui pouvait s'adapter au despotisme royal. La religion même conserva son culte et ses idoles, mais elle dut servir aussi à relever les princes aux yeux du vulgaire.

[1] Plut., *de Adul. et amico*, c. 42. (*Mor.*, t. I, p. 159, ed. Tauchn.).

[2] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 75 : φοβηθέντα Ἀντίγονον.... Antigone, père de Démétrius Poliorcète, était mort avant Cassandre : il ne peut donc s'agir ici que d'Antipater, fils de Cassandre. Ce prince est appelé Antigone par Dexippe, Eusèbe, etc. Le passage d'Hermippe n'est donc pas contradictoire, comme l'ont prétendu Scaliger, Riccioli, etc. Cf. Humfr. Hody, *Contra hist. Arist. diss.*, c. V, § 6; Bonamy, l. c., p. 174; Wessel, *ad Diod.*, XX, 45.

[3] Justin., l. XVI, c. I. Cf. Humfr. Hody, l. l.; Champollion, *Ann. des Lagides*, t. I, p. 374. Ce dernier se trompe quand il fait arriver Démétrius à la cour des Lagides la deuxième année après la prise d'Athènes par le fils d'Antigone, t. I, p. 333. Bonamy (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 174) se trompe de même sur l'époque de la mort de Cassandre.

[4] Diog. Laert., V, 78. Strab., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn. Polyæn., III, 15, raconte qu'un roi thrace dressa des embûches à Démétrius de Phalère, et que ce ne fut qu'avec peine que celui-ci parvint à s'enfuir dans un pays voisin. Si le fait est exact, il ne peut s'être passé que lorsque Démétrius se rendit de Thèbes en Égypte; mais il est plus probable qu'il y a ici confusion de noms, et qu'il s'agit, non pas du Phalérien, mais d'un autre Démétrius.

Ptolémée prenait de sages mesures pour consolider son pouvoir; il cherchait surtout à l'asseoir sur la base la plus solide, l'affection du peuple. Il ne négligea donc aucun des intérêts de la nation. Le commerce florissait sous son règne et répandait sur ce pays l'abondance et les richesses. L'État jouissait de vastes revenus, dont Ptolémée faisait l'usage le plus noble. Les ouvrages d'utilité publique, aussi bien que les monuments d'art, se multipliaient sur le sol de l'Égypte. Outre ses temples magnifiques, Alexandrie avait ses théâtres, ses musées, ses gymnases et enfin son Phare, qui bientôt allait s'achever. Aussi Ptolémée semblait-il faire revivre la vieille Égypte de Rhamsès ou de Sésostris. Il consacrait encore des sommes immenses aux fêtes populaires et religieuses. Ces fêtes, qui se célébraient avec une pompe inouïe, attiraient à Alexandrie une foule immense, et avec elle de grandes richesses.

Mais le point caractéristique du règne de Ptolémée, c'est l'asile que trouvaient à l'ombre de son trône les lettres, que les révolutions chassaient loin du sol de la Grèce. Lui-même s'exerçait dans l'art d'écrire, et composa sur les exploits d'Alexandre une relation très-estimée [1]. Sa cour était le rendez-vous de tous les savants; comme Alexandre, il aimait surtout à s'entourer de philosophes [2]. Aussi, pendant son séjour en Grèce, engageait-il tous les sages de ce pays à le suivre en Égypte; et ceux-là même qu'il ne put y attirer, eurent à se louer de ses libéralités. Théophraste, avant tous, jouissait de son estime particulière.

Tels sont les traits principaux que les historiens nous ont tracés du règne de Ptolémée Lagus [3]; ces traits, à part la différence des peuples et des constitutions, ne sont-ils pas ceux de l'administration de Démétrius de Phalère? Cette analogie des deux règnes, cette identité de caractères et de vues, nous expliquent le bienveillant accueil que Démétrius reçut à la cour d'Alexandrie; ils nous expliquent aussi la grande influence que ses conseils exercèrent sur les actes du roi. Si Ptolémée aimait à s'entourer

[1] Arrian., *Præf. Exp. Alex.*

[2] Cf. Humfred Hody, c. IX, § 6.

[3] Cf. Matter, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, 1re partie, ch. I. Cantu, *Hist. univ.*, l. II, p. 22, ed. Brux.

de tous les savants, de philosophes même médiocres, s'il les recevait à sa table, s'il les logeait dans ses palais, combien ne devait-il pas se féliciter de recevoir dans son intimité Démétrius de Phalère, qui aux titres de savant, de philosophe et d'orateur réunissait celui d'homme d'État distingué? Enfin, de quelle utilité les conseils de Démétrius ne pouvaient-ils pas être au roi Ptolémée, dont il partageait les goûts et les idées?

Aussi Démétrius de Phalère devint-il le favori du prince et fit-il de l'Égypte sa seconde patrie. Il passait sa vie dans l'abondance, et envoyait de nombreux présents à ses amis d'Athènes [1]. On peut supposer que ce fut à la cour des Lagides qu'il composa une grande partie de ses ouvrages [2]. Il ne renonça pourtant pas entièrement à la vie publique; car, selon Hermippe [3], Ptolémée en faisait son conseiller habituel, et Élien [4] ajoute qu'il le préposa à la législation, ce qui veut dire sans doute qu'il le chargea de faire la révision des anciennes lois [5].

D'après ce que nous avons dit de la carrière de Démétrius de Phalère, de ses connaissances variées, de ses idées politiques, il est évident que Ptolémée, eu égard au but qu'il voulait atteindre, ne pouvait pas confier la révision des lois à un législateur plus habile.

Personne mieux que Démétrius ne pouvait donner à l'Égypte des lois qui, tout en consolidant le bien-être du peuple, en rapprochant de plus en plus le vainqueur et le vaincu, devaient sanctionner l'autorité royale et affermir sur le trône la dynastie qui venait d'y monter.

L'influence que Démétrius de Phalère exerçait à la cour de Ptolémée, devait donc être grande; mais nous ne connaissons qu'une circonstance où elle se manifesta surtout : nous voulons parler de la part qui revient au Phalérien dans la création de la bibliothèque d'Alexandrie.

[1] Plut., *de Exil.*, c. 7 (*Moral.*, t. IV, p. 124, ed. Tauchn.). Les paroles de Cicéron, *de Fin.*, l. V, c. 19, § 54 : *Multa præclara in illo* CALAMITOSO *otio scripsit*, ne contredisent pas l'assertion de Plutarque. Cicéron veut dire simplement que les loisirs de Démétrius étaient l'effet de l'exil. Diog. Laert., V, 78.

[2] Cf. Cicer., l. l.

[3] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 78: καὶκεῖ χρόνον ἱκανὸν διατρίβοντα συμβουλεύειν τῷ Πτολεμαίῳ πρὸς τοῖς ἄλλοις καὶ....

[4] *Var. Hist.*, III, 17 : καὶ ἐν Αἰγύπτῳ δὲ, συνὼν τῷ Πτολεμαίῳ, νομοθεσίας ἦρξε.

[5] Cf. Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, 1re partie, ch. III, sec. I, § 2, note.

Sans entrer dans tous les détails que demanderait cette question, nous nous bornerons à examiner brièvement les deux points suivants : La création de cette bibliothèque remonte-t-elle au règne de Ptolémée I? L'honneur de cette création revient-il entièrement à Démétrius de Phalère?

Tous les auteurs qui croient au témoignage d'Aristée (*hist. LXX interpr.*), rapportent à Ptolémée Philadelphe l'érection de cette bibliothèque [1]. Mais, quoi qu'il en soit de l'autorité d'Aristée, dont nous dirons un mot plus tard, cet écrivain ne renferme aucune donnée positive sur laquelle ils puissent se fonder. Il semble même, en plusieurs passages, se prononcer pour l'opinion contraire. C'est ainsi qu'il dit que Démétrius, ayant été nommé inspecteur de la bibliothèque, s'efforça de rassembler les ouvrages répandus sur tous les points du globe; c'est ainsi encore qu'il fait dire à Démétrius que le roi lui a donné l'ordre de compléter la bibliothèque par l'achat de livres nouveaux et de réparer les dommages que pouvaient avoir soufferts les livres déjà achetés [2]. Ces passages ne semblent-ils pas indiquer que la bibliothèque existait bien avant le moment où Démétrius en fut nommé intendant, avant le règne de Philadelphe, sous lequel se seraient passés les faits rapportés par Aristée?

Cette thèse a d'ailleurs pour elle des preuves plus puissantes. Nous n'en citerons que quelques-unes. Suidas nous dit positivement que Zénodote d'Éphèse vivait sous Ptolémée I, qu'il fit la première recension des poésies d'Homère et fut inspecteur de la bibliothèque d'Alexandrie [3]. Ce témoignage n'est nullement contredit par celui de Callixène de Rhodes, cité par Athénée [4]; Ptolémée Philadelphe admet les savants au Musée et

[1] Inutile de réfuter ici les erreurs commises par Vitruve et Scaliger relativement à l'époque de la fondation de cette bibliothèque. Cf. Matter, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 42, Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 398.

[2] Cf. Humf. Hody, *Contra hist. Arist.*, c. IX, § 7.

[3] Ζηνόδοτος, Ἐφέσιος.... ἐπὶ Πτολεμαίου γεγονὼς τοῦ πρώτου, ὃς καὶ πρῶτος τῶν Ὁμήρου διορθωτὴς ἐγένετο καὶ τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ βιβλιοθηκῶν προῦστη καὶ τοὺς παῖδας Πτολεμαίου ἐπαίδευσεν. Cf. Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. IV, p. 18; sect. XXXV, p. 156; Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 81; Periz., *ad Æl. V. H.*, III, 17.

[4] L. V, p. 203 : Περὶ δὲ βιβλίων πλήθους, καὶ βιβλιοθηκῶν κατασκευῆς, καὶ τῆς εἰς τὸ Μουσεῖον συναγωγῆς, τί δεῖ καὶ λέγειν, πᾶσι τούτων ὄντων κατὰ μνήμην; Le mot κατασκεύη, qu'on a traduit par

ajoute des livres à la bibliothèque, voilà la pensée de cet écrivain. La seule conclusion que nous puissions en tirer, c'est que le fils marcha sur les traces du père, qu'il acheva l'œuvre que celui-ci avait si glorieusement commencée.

Une seconde autorité que nous pouvons invoquer, c'est celle de Plutarque, qui semble aussi se prononcer en faveur de notre opinion [1]. Enfin, d'après ce que nous avons dit des goûts relevés de Ptolémée Soter, des connaissances littéraires qu'il possédait lui-même, on ne peut douter qu'il n'ait fondé la bibliothèque aussi bien que le musée, et qu'il ne s'efforçât d'attirer à Alexandrie les livres, comme il y avait attiré les savants.

Nous ajouterons un dernier passage de Plutarque, qui confirme ce que nous venons de dire, et nous indique en même temps quelle fut la part que prit Démétrius à l'œuvre dont il s'agit : Démétrius de Phalère, dit-il, donna au roi Ptolémée le conseil de s'entourer d'ouvrages de politique et d'histoire, pour y apprendre des vérités que ne lui diraient pas les courtisans [2]. Ce passage ne peut s'entendre que de Ptolémée Lagus; car, s'il est un fait bien établi, c'est que Démétrius fut le conseiller du premier des Lagides et qu'il fut exilé par le second [3]. Il est vrai que Ptolémée Lagus abdiqua vers la fin de l'année 284, et qu'il ne mourut qu'au commencement de l'année 281 avant Jésus-Christ [4]. Comme ce ne fut qu'à cette dernière époque que Démétrius de Phalère fut exilé et que les deux Ptolémées se partagèrent le pouvoir pendant deux ans, on a invoqué cette circonstance pour concilier le témoignage d'Hermippe avec celui d'Aristée [5]. On sait que ce dernier place sous Ptolémée

fondotion, ne signifie ici qu'*acquisition*. Cf. Muller, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 45. Callixène ne fait donc ici que confirmer ce qu'Aristée, Philon le juif, Josèphe et une foule d'écrivains chrétiens, ainsi que Vitruve et Ammonius, nous rapportent du règne du Philadelphe. Cf. Humfr. Hody, l. c., c. IX, § 7.

[1] *Non posse suav. viv. sec. Epic.* (*Mor.*, t. VI, p. 196, ed. Tauchn) : *εἰ δὲ Πτολεμαῖος ὁ πρῶτος, συναγαγὼν τὸ Μουσεῖον*, κ.τ.λ. Sur la ponctuation de ce passage, v. Périzon., l. l.

[2] Plut., *Apophth. reg. et imp.* (*Moral.*, t. II, p. 48, ed. Tauchn.).

[3] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 78.

[4] Champoll., *Ann. des Lagides*, t. II, p. 10. Porphyr., *in fragm. ap. Scal., Euseb.*, c. 95.

[5] Ger. Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII. Isaac Vossius, *de LXX interpr.*, c. II. Petau, *Chron.*

Philadelphe la grande influence que Démétrius de Phalère exerçait à la cour des Lagides. Mais, à part l'invraisemblance qu'il y aurait à supposer qu'un prince qui donna un asile aux lettres dès les premiers jours de son règne, aurait reculé la création de la bibliothèque jusqu'à la 41e année de ce même règne, il nous semble qu'Aristée lui-même veut réfuter d'avance l'opinion dont nous venons de parler. Aristée ne mentionne presque jamais Ptolémée I ; ce prince ne joue aucun rôle dans les faits qu'il rapporte. Quand il parle des premières années du règne de Philadelphe, il les place dans un passé déjà éloigné [1]. Enfin, si l'érection de la bibliothèque et la version des Septante tombaient sous le règne commun des deux Ptolémées, comment concilier Aristée avec Suidas? Comment le grand prêtre Éléazar, dans sa lettre au roi Philadelphe [2], pourrait-il parler de l'épouse et des enfants de ce prince, lorsque nous savons que Zénodote d'Éphèse fut bibliothécaire d'Alexandrie et précepteur des fils de Ptolémée [3]?

L'opinion que nous combattons ne peut donc nullement se concilier avec l'ouvrage d'Aristée, et c'est pourtant pour justifier cet ouvrage qu'on l'a émise.

C'est donc à Ptolémée I que la bibliothèque d'Alexandrie doit son origine. L'idée de cette bibliothèque devait venir naturellement à ce prince ami des lettres, et le conseil de Démétrius ne pouvait que hâter l'exécution d'un projet qu'il avait déjà conçu ; ce conseil, d'ailleurs, ne portait que sur une certaine classe d'écrits. Ce qui nous fait croire encore que tout l'honneur de cette création ne revient pas à Démétrius de Phalère, c'est que l'Égypte, qui avait toujours brillé dans les sciences, pouvait fournir au Lagide des exemples d'établissements du même genre [4]. Nico-

reform., I, 141. Just. Lips., *de Biblioth.*, II. D. Petav., *Animadv. in Epiph. de mens. et pond.*, p. 378. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 399.

[1] Voir d'autres preuves dans Humfr. Hody, *Contra hist. Arist.*, c. VII.

[2] Humfr. Hody, *ibid.*, c. VII, 5.

[3] Suidas, *Lexic.*, v. Ζηνόδοτος.

[4] Diod. Sic., l. I, c. 47. Eustath., *Proœm. in Odyss.* Just. Lips., *Synt. de biblioth.*, c. I. Cf. Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, Paris, 1820, t. I, p. 49. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 400. Humfr. Hody, c. IX, § 6. D'après Strabon (*Geogr.*, XIII, cap. I, t. III, p. 124, ed. Tauchn.), c'est Aristote qui aurait enseigné aux Lagides l'art d'établir des bibliothèques.

crate de Chypre, à l'exemple de plusieurs autres tyrans, avait aussi rassemblé une bibliothèque [1]. Il ne serait donc pas étonnant que Ptolémée I, après avoir fait la conquête de l'île de Chypre [2], se fût emparé de cette collection et l'eût fait transporter à Alexandrie.

Si Démétrius de Phalère n'eût pas la première idée du projet, du moins il contribua puissamment à l'exécuter. Ce fut lui qui présida au choix et à l'acquisition des livres [3]: or, il avait toutes les connaissances nécessaires pour s'acquitter dignement de la tâche qu'on venait de lui confier. Les premiers ouvrages sur lesquels tomba son choix furent sans doute ceux des anciens poëtes et philosophes de la Grèce. Démétrius ne s'en tint pas là: à son invitation, tous les peuples de la terre contribuèrent à enrichir la nouvelle bibliothèque [4]. Si l'on en croit Aristée, il aurait même fait traduire en grec les livres sacrés des Hébreux.

Cette assertion d'Aristée a soulevé d'interminables discussions et enfanté des volumes; nous ne pouvons donc pas l'examiner sous toutes ses faces: qu'il nous suffise d'en dire quelques mots.

La plupart des critiques modernes rejettent absolument l'histoire de la version des Septante, telle que nous la rapportent, avec quelque diversité, Aristée, Josèphe, Philon, saint Justin, saint Irénée, saint Épiphane, etc.; d'autres admettent le fond du récit, qu'ils distinguent soigneusement des fables qui l'entourent. On n'est pas d'accord non plus sur le temps où cette version a été faite; les uns la font remonter jusqu'au règne de Ptolémée Lagus [5], d'autres la placent sous le règne de Ptolémée Philadelphe [6]; selon quelques-uns même, elle serait moins ancienne encore [7]. Enfin, le père Petau, Riccioli, Gérard et Isaac Vossius, Bonamy, etc.,

[1] Athen., l. I, sect. IV.

[2] Diod. Sic., l. XIX, 79. Plut., *Dem.*, 5. Paus., *Att.*, VII, 8.

[3] Matter, l. l. Humfr. Hody, l. l.

[4] Matter, *ibid.*, p. 52. Bonamy, l. l., p. 401.

[5] Iren., *Adv. haer.*, l. III, c. 25. Clem. Alex., *Stromat.*, l. I.

[6] Joseph., *Antiq. jud.*, l. XII, c. 2; *Contr. Apion.*, c. 2. Arist., l. l. Philon., *de Vit. Mos.*, l. II. Div. Epiphan., *de Pond. et mens.* Div. Aug., *de Civit. Dei*, l. XVIII, c. 42. Tertull. *Apol.*, c. XVIII, XIX. Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. 26; *Præp. ev.*, l. VIII, c. I, etc.

[7] Bochart, *de Anim. sacr.*, l. II, c. 18. Usser., *Synt. de LXX interpr.*

cherchent à concilier les deux premières opinions de la manière que nous avons indiquée [1].

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Aristée, qui a donné naissance à tant de conjectures, est une fiction manifeste. Tous les personnages qu'il met en scène, Ptolémée, Démétrius, Sosibius, André, parlent et agissent en juifs. Ptolémée Philadelphe et Démétrius, dont les mœurs nous sont assez connues, il nous les représente pleins de sentiments religieux, pleins de zèle pour la loi de Dieu, et donnant l'exemple de toutes les vertus. Le dernier a surtout tant de respect pour les livres sacrés des Hébreux, qu'il appelle les malédictions du Ciel sur l'impie qui oserait y faire le moindre changement; il n'hésite pas à dire que la loi des Juifs est toute divine, et que c'est à cause de ce caractère divin que ni les poëtes ni les historiens profanes n'en ont osé rien insérer dans leurs écrits [2]. Quant au roi Philadelphe, à la vue des livres sacrés, il demeure immobile, saisi d'un saint respect; revenu de sa première émotion, il les adore sept fois et les arrose de ses larmes [3].

Il en est de même du caractère littéraire de ces personnages. Dans les lettres qu'Aristée nous présente comme authentiques, Ptolémée, Démétrius et Éléazar se servent du même style, et celle de Démétrius de Phalère n'a rien de cette pureté et de cette élégance qui distinguaient les écrits du disciple de Théophraste.

Enfin le caractère sous lequel Aristée lui-même nous apparaît dans cette histoire, nous fournit une nouvelle preuve contre elle. Prétendu garde du corps du roi, gentil de naissance et de religion, il se trahit sans cesse; à chaque page, il nous prouve qu'il est juif zélé, qu'il fut élevé parmi les Hébreux, qu'il est plein d'ardeur pour propager le culte du vrai Dieu.

Cette origine d'Aristée nous explique le caractère de son ouvrage; on sait combien les Juifs, depuis la captivité de Babylone, donnaient dans les

[1] Petau, *Chron.*, ann. 284, et dans les notes sur le livre de saint Épiphane. Gérard Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII. Isaac Vossius, *de LXX int.*, c. II et III. Riccioli, *Chron. reform.*, t. I, l. III, c. VI. Bonamy, l. l.

[2] Cf. Humfred Hody, c. XVI, 1; XVIII, 5. Suffridi Petri *Oration. quinque*, Basil. (sans date), pp. 125, 126, 312.

[3] Cf. Humfr. Hody, c. XVIII, 6.

romans religieux [1] : c'est cette tendance générale de sa nation qu'il reproduit fidèlement. De là le merveilleux qui plane sur le fait qu'il rapporte; de là les invraisemblances et les anachronismes qui fourmillent dans son ouvrage.

Le nombre des volumes que Démétrius aurait amassés, les sommes immenses que Philadelphe aurait dépensées pour faire traduire les livres des Juifs, la fête qu'il aurait instituée pour célébrer le jour où il reçut ces livres, la victoire navale qu'il aurait, le même jour, remporté sur Antigone [2], tous ces faits, ainsi qu'une foule d'autres que mentionne Aristée, tiennent visiblement de la fable. Inutile d'énumérer toutes ces invraisemblances : Dupin, Louis Vivès, Alph. Salméron, Scaliger, Henri de Valois, Humfr. Hody, Bellarmin et d'autres se sont assez étendus sur ce sujet [3].

Si la tradition sur la version des Septante est entourée de circonstances fabuleuses, d'exagérations orientales, rien cependant ne prouve la fausseté du fait en lui-même. Il restera toujours vrai qu'il se fit une traduction grecque des livres sacrés du temps des Ptolémées [4], et que nous la possédons encore, puisque c'est elle que citent les apôtres et les Pères. On ne peut pas douter non plus que cette version ne fût aussitôt mise dans la bibliothèque d'Alexandrie, vu la passion des Ptolémées pour enrichir de plus en plus cette bibliothèque. Ces faits sont certains; mais quelle est l'époque précise où cette version fut faite? Démétrius de Phalère y contribua-t-il? Ce sont là des questions auxquelles on tenterait en vain de donner une solution positive. Si les livres des Hébreux furent traduits sous Ptolémée Philadelphe, comme on le croit généralement, Démétrius ne pouvait nullement y contribuer, à moins qu'on ne suive l'opinion de Vossius [5] dont nous avons déjà parlé. Cette opinion nous a paru inadmissible, pour ce qui regarde l'érection de la bibliothèque Alexandrine;

[1] Cf. Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. III, p. 35 suiv.

[2] Cf. Humfr. Hody, c. XI.

[3] Dupin, *Dissert. prél. sur la Bible*, ch. III. Louis Vivès, *in libr.* 18 *de Civit. Dei*, c. IV. Salméron, *Prol.* 6 *in libr. novi Test.* Scaliger, *in notis ad Eus. chron.* Henri de Valois, *Anim. in Eccl. hist.*, l. V, c. 8. Humfr. Hody, l. l.

[4] Cf. Matter, *Essai hist.*, etc., t. I, p. 74 et suiv.

[5] Cf. Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII.

mais rien n'empêche de l'admettre ici. Si elle n'est pas appuyée sur des preuves décisives, rien non plus n'en démontre la fausseté. Nous ne voulons pas la baser sur l'autorité d'Aristée [1]; mais nous invoquerons en sa faveur un passage d'Eusèbe, où Anatole, parlant d'Aristobule, s'exprime ainsi : ὃς ἐν τοῖς ἑβδομήκοντα κατειλεγμένος τοῖς τὰς ἱερὰς καὶ θείας Ἑβραίων ἑρμηνεύσασι γραφὰς Πτολεμαίῳ τῷ Φιλαδέλφῳ καὶ τῷ τούτου πατρὶ, καὶ βίβλους ἐξηγητικὰς τοῦ Μωσέως νόμου τοῖς αὐτοῖς προσεφώνησε βασιλεῦσιν [2]. Quoi qu'il en soit d'Aristobule, de sa patrie, de son âge, de ses actes [3], ce passage prouve cependant que, suivant Anatole, la version des Septante a été faite du temps où Ptolémée Philadelphe partageait le trône avec son père. Ce qui rend probable encore la conjecture de Vossius, c'est qu'elle seule peut concilier le plus grand nombre des écrivains chrétiens avec saint Irénée et saint Clément d'Alexandrie. Ces deux derniers puisent toujours aux bonnes sources, et ne peuvent pas avoir affirmé, sans motifs concluants, que la version des Septante fut faite sous Ptolémée Soter.

Si l'on admet l'opinion dont nous venons de parler, Démétrius de Phalère, intendant de la bibliothèque d'Alexandrie, doit nécessairement avoir participé au mémorable travail des Septante; il peut avoir conseillé la traduction des livres sacrés; il peut avoir présidé à cette traduction; en un mot, ce qu'Aristée et d'autres écrivains nous disent sur ce sujet, peut renfermer autre chose que des fictions. Mais, au milieu de tant d'invraisemblances, au milieu de tant de contradictions, il est impossible de démêler le vrai du faux. Nous dirons donc, avec Matter [4], qu'on aurait tort d'affirmer des faits que l'histoire littéraire a laissés indécis.

Cette même indécision règne sur le nombre des volumes que Démétrius aurait réunis dans la nouvelle bibliothèque. Selon Josèphe, le roi Philadelphe ayant demandé à Démétrius de combien de volumes se composait la bibliothèque, celui-ci lui aurait répondu que le nombre des volumes

[1] Nous venons de voir que, dans plusieurs passages, Aristée se prononce contre l'opinion de Vossius, et que pourtant cette dernière opinion n'a été mise en avant que pour concilier les assertions d'Aristée avec celles d'Hermippe.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. 26. Cf. G. Vossius, l. l.

[3] Humfr. Hody, c. X.

[4] L. l., p. 53.

s'élevait à 200000 et qu'il espérait le porter bientôt à 500000. Saint Épiphane [1], qui rapporte la même demande du roi Philadelphe, ne mentionne que 54800 volumes. Cédrénus [2] croit même que Philadelphe possédait 100000 volumes d'ouvrages traduits. Eusèbe [3], d'un autre côté, dit que la bibliothèque comprenait 100000 volumes à la mort de Philadelphe. D'autres auteurs donnent d'autres chiffres encore [4].

Tout ce que nous pouvons conclure de ces citations, c'est que le nombre des volumes n'était pas connu, mais qu'il était considérable. C'est sans doute au zèle dont Démétrius fit preuve dans la tâche qu'il s'était imposée, qu'on doit attribuer ce rapide accroissement de la bibliothèque d'Alexandrie.

C'est au séjour que Démétrius fit en Égypte que se rattache une autre fable. On dit qu'ayant perdu la vue, Sérapis la lui rendit. Il chanta cette guérison miraculeuse dans des péans très-renommés [5]. Du reste, il rapportait des prodiges du même genre dans son Traité sur les songes [6].

Ce fait nous prouve combien Démétrius savait entrer dans les vues de Ptolémée I. Comme ce dernier, il s'efforçait de conserver vivace dans l'âme des Égyptiens le sentiment religieux qui faisait le fond de leur caractère. Alors, comme aujourd'hui, la religion seule pouvait élever un peuple et le maintenir dans ses devoirs. Ptolémée et Démétrius de Phalère avaient compris cette grande vérité. Tous deux, ils favorisaient la religion populaire. Ce fut Ptolémée I qui envoya chercher dans le Pont la statue de Jupiter, statue qui devint si célèbre sous le nom de Sérapis. Un temple magnifique, le Sérapéon, fut élevé à ce dieu nouveau, dont le culte l'em-

[1] *De mens. et pond.*, § 9.

[2] L. XXII.

[3] *In chron.*, p. 66.

[4] Cf. Matter, *ibid.*, p. 52 suiv. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 401.

Il est facile de voir combien tous ces chiffres sont exagérés, quand Aulu-Gelle (l. VI, c. 17) ne compte que 700000 vol. dans cette même bibliothèque, lorsqu'elle fut brûlée sous Jules-César. Si Sénèque (*de Tranq. animi*, c. 9) ne semble y mettre que 400000 vol., c'est qu'il ne parle que de l'ancienne bibliothèque du quartier Bruchion, tandis qu'Aulu-Gelle comprend aussi dans le chiffre qu'il indique, les 300000 vol. du Sérapéon.

[5] Diog. Laert., V, 76.

[6] Artemidor., l. II, c. 44, p. 228, ed. Reiff.

porta bientôt sur celui des anciennes divinités. Démétrius exalta dans ses péans les bienfaits qu'il avait reçus de Sérapis, et édifia le peuple par le récit des prodiges qu'avait opérés ce dieu, dont la statue était pour l'Égypte un gage de gloire et de prospérité [1].

C'est ainsi que Démétrius consacrait au bien-être de l'Égypte et au culte des Muses les loisirs qu'il devait à l'exil. De nouveaux malheurs ne tardèrent pas à fondre sur lui. Ptolémée I, son ami et son protecteur, abdiqua l'an 284 avant Jésus-Christ [2]. Déjà avancé en âge et voulant assurer à sa dynastie le trône qu'il avait conquis par les armes et affermi par la sagesse, ce prince, qui disait qu'il était plus glorieux d'être père d'un roi que de régner soi-même [3], résolut de céder la couronne à l'un de ses enfants. Il avait trois fils : l'aîné, Céraunus, était né de la reine Eurydice, fille d'Antipater ; les deux autres, Philadelphe et Argæus, devaient le jour à Bérénice, qui, simple Macédonienne et suivante de la reine, avait remplacé celle-ci dans l'amour du roi [4]. De même que Ptolémée avait préféré cette seconde femme à la première, de même il préférait Philadelphe à Céraunus. C'était un de ces deux princes qu'il devait désigner pour son successeur. Comprenant la gravité de la circonstance, il demanda conseil à ses amis. Démétrius de Phalère s'efforça en vain de faire désister le roi de son projet. Voyant que la résistance était inutile, il se prononça pour Céraunus [5]. Ce conseil était sage ; il était conforme à la naissance du jeune prince aussi bien qu'à l'usage des peuples [6], et devait garantir le pays des maux que pouvait lui attirer le choix de Philadelphe [7]. Ptolémée cependant ne se rendit pas à ce conseil. Portant une affection particulière au premier-né des enfants de

[1] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. 83 et 84, raconte avec détail ce qui engagea Ptolémée à faire demander cette statue aux habitants de Sinope, et comment, après le refus de ces derniers, elle s'embarqua d'elle-même et aborda en Égypte.

[2] Champollion, *Ann. des Lagid.*, t. I, p. 384.

[3] Cantu, *Hist. univ.*, ed. Brux., t. II, p. 24.

[4] Paus., l. I, c. VI, § 8.

[5] Hermipp. et Heraclid., *ap. Diog. Laert.*, V, 78 et 80.

[6] Justin., l. XVI, c. 2, dit que le choix de Philadelphe était *contra jus gentium*.

[7] Céraunus se retira auprès de Lysimaque, roi de Thrace, espérant que celui-ci le rétablirait sur le trône où l'appelait l'ordre de primogéniture. Cf. Mannert, *Gesch. der unmitt. Nachf. Alex.*, l. III, c. V, p. 297.

Bérénice, il le préféra à Céraunus. Le désir de faire réussir cette succession irrégulière était sans doute le principal motif de son abdication. Ce choix décida de la perte de Démétrius, et l'événement qui devait la hâter ne tarda pas à s'accomplir. Ptolémée Lagus mourut vers la fin de l'année 282 avant Jésus-Christ [1]; et Philadelphe, qui n'attendait que ce moment pour se venger du conseil que le Phalérien avait donné à son père, le relégua dans une province éloignée, en attendant qu'on eût statué sur son sort. Ce fut dans ce lieu d'exil, dans le nome de Busiris, près de Diospolis, qu'il traîna quelque temps encore une vie languissante, jusqu'à ce que la morsure d'un aspic mît fin à ses malheurs. Il fut enterré dans ce même nome de Busiris [2].

Cette mort fut-elle le résultat d'un ordre du roi, d'un suicide ou d'une circonstance fortuite? Le passage d'Hermippe : *μετὰ τὴν ἐκείνου τελευτὴν ἠξιώθη πρὸς τούτου παραφυλάττεσθαι ἐν τῇ χώρᾳ μέχρι τι δόξει περὶ αὐτοῦ*, κτλ. [3], et les mots de Cicéron : *aspide ad corpus admota, vita esse privatum* [4], ne s'opposent pas à ce qu'on l'attribue à une sentence royale; d'un autre côté, le lieu de son exil et la triste vie qu'il y mena [5], feraient penser à un suicide .[6] Mais si les auteurs que nous venons de nommer avaient voulu parler d'un ordre du roi ou d'un suicide, ne se seraient-ils pas exprimés plus clairement? Nous admettons donc l'interprétation la plus simple et la plus naturelle : la mort de Démétrius fut l'effet d'un de ces accidents qui de-

[1] Champ., *ibid.*, t. II, p. 12.

[2] Diog. Laert., v. 78. Suidas se trompe en plaçant cet événement sous le règne de Soter; pour le reste, il se sert des expressions mêmes de Diog. de Laërte, avec cette différence qu'il détermine mieux la ville de Diospolis par ces mots : *πλησίον τῆς Διοσπόλεως τῆς ἐν τοῖς ἕλεσι.* Ce n'est donc pas la grande Diospolis, mais une autre ville du même nom près de Léontopolis et de Busiris. Cette ville était arrosée par le Nil et entourée de lacs et de marais. Cf. Ptolem., l. IV, c. 5, § 52; Strab., l. XVII, c. I (t. III, p. 440, ed. Tauchn.); Pline, l. V, c. IX et X.

[3] Diog. Laert., l. l.

[4] *Pro Rabir.*, 9.

[5] Suidas : *ἐν τῷ Βουσιρίτῃ νομῷ, πλησίον Διοσπόλεως, τῆς ἐν τοῖς ἕλεσι.* Diog. Laert., l. l. : *ἐνταῦθα ἀθυμότερον διῆγε.*

[6] Pour admettre cette idée, Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 177, s'appuie sur le passage de Cicéron (*pro Rab.*, 9) que nous venons de citer; mais ce passage ne dit pas ce qu'on lui fait dire. D'ailleurs, comment pourrait-il concilier avec cette opinion les mots de Diog. de Laërte, l. l. : *καί πως ὑπνώττων ὑπ' ἀσπίδος;....?*

vaient se présenter souvent dans les endroits marécageux où il passa ses derniers jours.

Telle fut la triste fin de Démétrius de Phalère. L'Égypte cependant avait semblé lui réserver le plus bel avenir. Un monarque, protecteur des lettres, qui aimait et recherchait les poëtes, qui discutait avec les philosophes, qui ne cherchait qu'à s'entourer de livres et de littérateurs, voilà l'ami qu'il fallait à Démétrius de Phalère. La monarchie, et près d'elle le musée et la bibliothèque, les savants et les livres, voilà l'atmosphère du disciple de Théophraste, bien plutôt qu'Athènes avec ses idées de démocratie, de liberté et d'indépendance. Mais le malheur l'avait suivi dans ce nouveau séjour; courtisan d'un roi, il succomba aux dangers qui s'attachent à ce métier, où la disgrâce est si près de la faveur. Un mot suffit pour perdre Démétrius. Exilé de la Grèce, voyant son nom flétri dans le pays qui lui avait donné le jour et élevé 360 statues, il fut encore exilé par une cour ingrate, à laquelle il n'avait rendu que des services, et mourut dans l'isolement, loin d'Athènes, loin d'Alexandrie, dans un lieu désert, sous la garde de quelques soldats barbares.

Dès les premiers pas de la vie, il se fourvoya dans la route. A peine sorti de l'école de Théophraste, il se lança dans la carrière politique, imbu des principes de l'école péripatéticienne : *A Theophrasto doctus, mirabiliter doctrinam ex umbraculis eruditorum otioque non modo in solem atque pulverem, sed in ipsum discrimen aciemque produxit* [1]. Mais alors, pas plus qu'aujourd'hui, les peuples ne se laissaient gouverner ni par les spéculations des philosophes, ni par les rêves des poëtes; aussi Démétrius prouve-t-il par son exemple que ces derniers ne peuvent prendre en main le timon des affaires sans renverser le char de l'État, ou sans être eux-mêmes écrasés par lui. En faveur de cette assertion, nous invoquerons le témoignage du prince philosophe, qui doit être ici d'un si grand poids. « Que je » fais peu de cas, dit Marc-Aurèle, de ces petits politiques qui prétendent » qu'on peut faire mener à tout un peuple une vie de philosophe! Ce ne » sont que des enfants. O homme! quelle est ton entreprise? Fais de ta

[1] Cicer., *de Leg.*, l. III, c. VI, 14.

» part ce que la raison demande. Tâche même, dans les occasions, d'y » ramener les autres, pourvu que ce soit sans ostentation. Mais ne compte » pas pouvoir jamais établir la république de Platon. Sois content, si tu » parviens à rendre les hommes tant soit peu meilleurs : ce ne sera pas » peu de chose. Quelqu'un pourrait-il changer ainsi les opinions de tout » un peuple? Mais, sans ce changement, que feras-tu? Des esclaves qui » gémiront de la contrainte où tu les tiendras, des hypocrites qui feront » semblant d'être persuadés?

» Va donc et me parle maintenant du pouvoir absolu d'Alexandre, de » Philippe, de Démétrius de Phalère [1]. Je ne sais s'ils ont cultivé leurs » propres mœurs; mais, s'ils n'ont fait que du bruit sur la scène du » monde, je ne suis pas condamné à les imiter.

» La philosophie agit d'une manière simple et modeste. N'espère pas » réussir à me jeter dans une gravité affectée [2]. »

F. T.

CHAPITRE III.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME ÉRUDIT.

—

Nous avons exposé dans les deux chapitres précédents, suivant le plan que nous avons développé et d'après le peu de renseignements que nous possédons, la carrière politique et oratoire de Démétrius de Phalère, ou ce qu'on peut appeler le côté pratique de sa vie. Nous allons maintenant l'étudier comme érudit et comme philosophe, c'est-à-dire sous le rapport théorétique. C'est sous le point de vue de l'érudition que nous commen-

[1] La traduction de Joly (*Moralist. anciens*, Paris, 1841, ed. Charpent., p. 295), que nous transcrivons ici porte : et *des leçons* de Démétrius ; mais le mot *leçons* n'est pas dans le texte grec, qui dit simplement : ὑπαγε νῦν, καὶ Ἀλέξανδρον, καὶ Φίλιππον, καὶ Δημήτριον τὸν Φαληρέα μοι λέγε.

[2] Marc. Ant., *Comm.*, l. IX, § 29, p. 104, ed. Tauch.

cerons par l'envisager, parce qu'il est beaucoup plus remarquable comme savant que comme philosophe.

La notion d'érudit est une de ces notions qui doivent nécessairement rester dans le vague, à cause du grand nombre d'idées qu'elle renferme. Toutefois, comme il importe pour le sujet qui nous occupe de la déterminer avec quelque précision, nous dirons qu'à nos yeux érudition signifie une grande variété de connaissances qui s'appliquent surtout au passé.

Cela posé, on peut dire que, dans la Grèce, l'érudition a pris naissance en même temps que la poésie, ce premier produit de la littérature hellénique. Les anciens chantres, Homère surtout, étaient les encyclopédistes de leur époque : il est vrai que leur savoir se fondait uniquement sur des traditions perpétuées d'âge en âge; mais il n'en est pas moins certain que le chantre d'Achille, particulièrement, est considéré par les Grecs comme la source d'où découle toute leur civilisation. Ceci est tellement vrai que les philosophes mêmes voulaient retrouver leurs systèmes dans ses vers : on nous le représente tantôt comme épicurien [1], tantôt comme sceptique [2]. Le poëte dont la réputation approche le plus de celle d'Homère, Hésiode, est expressément rangé par le philosophe Héraclite au nombre des érudits [3]. On peut donc distinguer dans la marche de l'érudition chez les Grecs une période poétique, période dont le cycle épique fut l'expression principale.

Mais l'enthousiasme primitif une fois passé, l'homme sent que sa destinée n'est pas de chanter sans cesse : il se met aussi à réfléchir sur son origine et sur ses rapports avec les autres êtres. Néanmoins, le passage de la poésie à la philosophie, à l'histoire et aux autres branches positives de la culture humaine, ne s'opéra pas chez les Grecs d'une manière brusque. Les premiers tâtonnements du savoir hellénique se rattachent d'une manière évidente aux chants nationaux, où chaque sage prenant ce qui était

[1] Athen., lib. XII, p. 513 *b*.

[2] Diog. Laert., lib. IX, cap. V, §§ 71 et 73.

[3] Πουλυμαθίη νόον οὐ διδάσκει· Ἡσίοδον γὰρ ἂν ἐδίδαξε, κ.τ.λ. Heracl., *apud D. L.*, lib. IX, cap. 1, p. 227, l. 5, ed. Didot; Paris, 1850.

le plus à sa convenance donnait par là même à sa doctrine un caractère exclusif. Mais lorsque Athènes, qui s'était élevée à la considération et à la puissance par la guerre persique, fut devenue la capitale de la Grèce civilisée, on y vit affluer de toutes parts des hommes qui, dans un but tout à fait personnel, il est vrai, donnèrent à la science une tendance plus générale. « Quoique nous ne soyons en aucune manière obligés, dit Ritter[1], de regarder les sophistes comme des hommes d'un talent supérieur, malgré leur célébrité; quand nous pensons que leur renommée passagère semble avoir eu sa raison dans leur habileté à flatter les goûts de leur temps, nous trouvons cependant qu'ils étaient autre chose que des parleurs sans talent; qu'au contraire, les plus distingués d'entre eux avaient des connaissances variées; et comme ils se donnaient pour des politiques, ils devaient au moins posséder de grandes connaissances historiques; ils devaient surtout connaître les constitutions des États. A la vérité, Protogoras dédaignait l'enseignement des différentes connaissances spéciales qui servent aux fins particulières de la vie; mais il se flattait de pouvoir donner des règles de l'art de savoir administrer une maison et un État par les actions et la parole. Nous savons de plusieurs sophistes qu'ils avaient la prétention de connaître les poëtes anciens et l'art de l'interprétation, connaissance qu'ils regardaient comme caractéristique d'un homme bien élevé. Gorgias s'occupait aussi de la physique; et Hippias d'Élée était non-seulement versé dans une foule d'arts inférieurs, mais il enseignait aussi les sciences et les arts supérieurs, comme l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique; il inventa une mnémotechnie, afin qu'on ne doutât pas que sa science se rapportait surtout aux choses de l'expérience [2]. En comptant Démocrite parmi les sophistes, c'est assez dire que le plus savant des Grecs, jusqu'au temps d'Aristote, prit part aux travaux sophistiques de son temps. »

Nous pouvons, en effet, très-bien assimiler l'impulsion que les sophistes donnèrent aux lettres, aux sciences et aux arts de leur époque, à l'effet

[1] *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 469 sq.; trad. Tissot.

[2] Voyez, dans le *Rheinisches Museum* (*neue Folge, zweiter Jahrgang*), p. 495 sqq., la curieuse dissertation de F. Osann, intitulée : *der Sophist Hippias als Archäolog.*

que produisit, dans le siècle dernier, la philosophie française par la publication de l'Encyclopédie : seulement, il n'y eut pas d'ensemble dans leurs efforts pour résumer les connaissances humaines. Que Platon se moque à son aise de celui d'entre eux qui composa un livre sur l'utilité du sel [1], ce trait ne nous en montre pas moins l'ardeur de savoir dont brûlait cette génération. Mais comme cette polymathie n'avait d'autre fin que le désir de briller, il s'ensuit qu'elle devait manquer de base scientifique et qu'elle présentait en définitive plutôt une apparence brillante qu'une utilité réelle. Telle fut la période sophistique de l'érudition grecque.

L'éternel adversaire des sophistes, Platon, bien que possédant lui-même à fond certaines sciences expérimentales, était cependant porté de préférence vers la spéculation par l'essor de son sublime génie : il se borna, dans son système, à jeter les bases d'une classification des branches du savoir humain. Ce n'est qu'avec le plus célèbre de ses disciples, Aristote, qu'un caractère positif entraînait davantage vers l'investigation des faits, que prit naissance, à proprement parler, l'érudition philosophique. Non-seulement il embrassa dans ses ouvrages presque toutes les sciences contemporaines, mais encore il légua à ses disciples l'esprit de recherche qui le caractérise surtout, lui qui avait, jeune encore, dévoré tout ce que la littérature de sa nation offrait à son époque d'intéressant et de curieux. Il avait résumé ses travaux d'érudition dans un grand nombre d'ouvrages perdus maintenant, mais les fragments qui nous en restent suffisent pour justifier la réputation immense d'érudit dont il jouit constamment dans l'antiquité.

Son vaste ouvrage qui renfermait les constitutions de 158 États [2] aurait seul suffi pour la lui mériter. Il ne se borna pourtant pas à ce recueil : il y ajouta, en forme de supplément, les coutumes qui existaient chez les peuples étrangers [3]. Il réunit aussi les éléments du droit public des Grecs

[1] Ἀλλ' ἔγωγε ἤδη τινὶ ἐνέτυχον βιβλίῳ ἀνδρὸς σοφοῦ, ἐν ᾧ ἐνῆσαν ἅλες ἔπαινον θαυμάσιον ἔχοντες πρὸς ὠφέλειαν. *Conviv.*, p. 216, tom. VII, ed. Tauchn.

[2] D. L., lib. V, cap. 1, § 27; Anon. *Menag.*, p. 404, *in* Βιογράφ. Westermann.

[3] Νόμιμα βαρβαρικά. Anon. *Menag.*, loc. cit.; Varro, *de L. L.*, lib. VII, § 70; Athen., l. I, p. 23 *d*; Apollon., *Hist. mir.*, cap. 11, p. 107, *in* Παραδοξογράφοι West.

dans un ouvrage intitulé *Droits des États* [1], ouvrage dans lequel, comme il est facile de le voir par les quelques passages qui en subsistent, il appuyait sur des bases historiques les règles qui devaient servir à décider les différends qui pouvaient s'élever entre les républiques de la Grèce [2]. Il ne nous reste absolument rien d'un quatrième ouvrage qu'il avait publié sous le titre *d'Alexandre ou des colonies* [3]; mais nous avons encore d'assez nombreux fragments des traités qu'il avait écrits sur les vainqueurs aux jeux Olympiques, Pythiques et Dionysiaques [4], et qui se rapportaient à la chronologie, de même que celui où il avait consigné les annales de l'art dramatique grec [5]. Il ne s'est conservé que peu de chose de son intéressant ouvrage en trois livres *sur les Poëtes* [6], dans lequel il retraçait dès son origine l'histoire de la poésie nationale [7]. Il n'avait pas même dédaigné de recueillir et d'expliquer les proverbes et dictons populaires qui avaient cours de son temps [8]. Il avait encore publié, sous le titre de *Péplos*, un ouvrage d'érudition variée, où il avait recueilli les diverses traditions de la Grèce sur son histoire la plus reculée [9]. Enfin, selon Clément d'Alexandrie [10], Aristote aurait aussi composé un traité *des Inventions*, traité qui, du reste, n'est pas mentionné dans la liste que Diogène de Laërte nous donne des ouvrages de ce philosophe, mais dont l'existence nous semble suffisamment attestée par les nombreuses citations que l'on trouve d'Aristote sur ce sujet [11].

Les disciples d'Aristote, soit immédiats, soit médiats, obéirent fidèle-

[1] Δικαιώματα πόλεων. D. L., *ibid.*, § 26; Harpocrat., v. Δρυμός; Ammon., *de Diff. voc.*, v. Νῆες.

[2] *Et scriptas ab eo justificationes Græcarum civitatum, quibus lites Græcorum determinabat. Arist. Vit. lat., ap. Menag. ad D. L.*, vol. I Comm., p. 598, ed. Huebner.

[3] D. L., *ibid.*, § 26; Anonym. *Menag.*, p. 609.

[4] D. L., § 22; Anon. *Menag.*, p. 610.

[5] D. L., *ut suprà.*

[6] D. L., *ibid.*

[7] Cf. Cic., *de Nat. Deor.*, lib. I, cap. 38.

[8] D. L., *loc. laud.* Cf. Cephisodorus, *apud Athen.*, lib. I, p. 60 *c;* Synesius, *Encom. Calv.*, p. 59, ed. Turn.; Schneidewin., *Præfat. ad Parœmiagraph.*, p. II.

[9] Schneidewin., *Philolog.*, 1846, fascic. I, p. 10.

[10] *Strom.*, lib. I, p. 133, ed. Sylburg. Cf. Euseb., *Præpar. Evang.*, p. 476.

[11] Plin., *Hist. Nat.*, lib. VII, cap. 57, pp. 47, 48 et 50, t. II, ed. Tauchn.; Bekker, *An. Gr.*, pp. 451, 31 et 783, 1; Schol., *ad* Pind. *Pyth.* II, v. 127; Serv., *ad Virg. Georg.* lib. I, v. 19; Procl., *Chrestom., apud Phot., cod.* 239, p. 320 *a*, l. 32, ed. Bekker.

ment à l'impulsion que ce grand philosophe avait donnée aux recherches historiques et littéraires. Il nous suffira de citer les noms de Théophraste, de Dicéarque, d'Aristoxène, de Phanias, de Léon de Byzance, de Clytus de Milet, de Paléphate d'Abydos, et de renvoyer aux listes de leurs ouvrages que l'on trouvera, soit dans Diogène de Laërte, soit dans les fragments des historiens grecs, publiés par Müller [1]. C'est à ces dernières sources que nous puiserons de préférence pour ce qui concerne les travaux érudits de Démétrius de Phalère.

« Démétrius, nous dit Diogène [2], surpassa par la multitude des livres et le nombre des lignes [3], tous les Péripatéticiens de son temps. De ses écrits, les uns se rapportent à l'histoire, les autres à la politique, d'autres à la poésie, d'autres enfin à l'éloquence. Il a laissé, de plus, des collections de fables Ésopiques et bien d'autres ouvrages encore. » Ces derniers mots font voir que Diogène n'a pas donné la liste complète des œuvres de Démétrius, et que celles qu'il énumère ne sont que les principales. On a d'ailleurs la preuve de ce fait en comparant cette liste avec celle que le même auteur nous donne des écrits de Théophraste, dont Démétrius fut le contemporain. De plus, Diogène lui-même, dans les Vies de Thalès et d'Anaxagore [4], nous cite de Démétrius de Phalère un ouvrage important sous le titre de *Catalogue des archoutes*, ouvrage auquel il n'a pas donné place dans cette liste. De même, Artémidore [5] nous rapporte que Démétrius avait composé sur les songes un traité en cinq livres, et ce traité ne se trouve pas non plus mentionné dans Diogène.

On est assez embarrassé pour déterminer le caractère et le nombre des ouvrages de Démétrius qui se rapportent à l'histoire, car, outre qu'il ne nous reste des fragments (et encore sont-ils en très-petit nombre) que de

[1] Tom. II, p. 225 sqq.

[2] Lib. V, cap. V, § 80.

[3] Cette dernière indication a trait à la coutume qu'avaient les anciens de marquer à la fin de chaque volume ou rouleau le nombre de lignes qu'il renfermait. Ils donnaient même, dans leurs ouvrages bibliographiques, la somme totale des lignes que formaient les œuvres complètes d'un auteur. Nous en trouvons un exemple dans Diogène de Laërte, à la fin de ses catalogues des écrits d'Aristote et de Théophraste. Il est à regretter qu'il n'ait pas pris cette peine pour Démétrius.

[4] Lib. I, cap. I, § 22, et lib. II, cap. III, § 7.

[5] *Oniroerit.*, lib. II, cap. 44, p. 142, ed. Rigalt. (P. 228, ed. Reiff.).

deux ou trois d'entre eux seulement, les titres des autres peuvent aussi bien convenir à des ouvrages d'un genre différent. Toutefois on peut admettre, avec M. Ch. Müller [1], une distinction entre les écrits purement historiques de Démétrius, tels que le Catalogue des archontes, l'ouvrage sur les Ioniens, et ceux qui tenaient le milieu entre l'histoire et la théorie politique. A cette seconde classe nous pouvons rapporter un traité en cinq livres sur la législation athénienne, et un ouvrage en deux livres sur les constitutions successives de la ville d'Athènes.

Il est à remarquer qu'à l'époque où vécut Démétrius les écrivains grecs firent de grands efforts pour constituer exactement la chronologie de l'histoire nationale. Il est vrai que déjà dès la naissance de l'histoire en Grèce on avait composé des travaux de ce genre : tels sont, par exemple, les *Prytanes ou rois de Lacédémone*, ouvrage de Charon de Lampsaque [2]; les *Prêtresses de Junon*, chronique dans laquelle Hellanicus avait résumé, suivant l'ordre de leur succession, l'histoire de la Grèce, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la guerre du Péloponèse [3]; les *Carnéoniques* du même auteur, livre qui renfermait le catalogue des vainqueurs aux jeux Carnéens, à partir de la 26e olympiade [4]; une liste sicyonienne des poëtes et des musiciens, dont Plutarque fait mention dans son *Traité sur la musique* [5]. Mais personne, avant Démétrius de Phalère, n'avait pris la série des archontes athéniens pour base d'une chronologie. Les plus anciens auteurs d'Atthides mêmes, Amélésagoras, Phérécyde, Hellanicus, Clidème, Phanodème et Démon ne paraissent pas en avoir fait usage dans leurs écrits : du moins ne trouve-t-on rien qui nous l'indique dans les nombreux passages qui nous en restent. La chose n'est certaine que pour Androtion et Philochore [6], et ces deux historiens ont écrit après Démétrius.

Les *Archontes* de Démétrius ne nous sont cités que par deux écrivains, Diogène de Laërte, comme nous l'avons dit plus haut, et Mar-

[1] *Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 362.

[2] Πρυτάνεις· ἢ ἄρχοντας τοὺς τῶν Λακεδαιμονίων. Suidas, v. Χάρων Λαμψακηνός.

[3] Cf. Müller, *de Hellanico*, t. I, p. XXVII sq., *Hist. Gr. Fr.*

[4] Müller, *ibid.*, p. XXIX.

[5] Cap. 8, t. VI, p. 285, *Moral.*, edit. Tauchn.

[6] Cf. Müller, *de Atthid. script.*, vol. I *Fragm. hist. Græc.*, pp. LXXXVI et LXXXVIII.

cellin, dans la Vie de Thucydide. Nous voyons, par les deux passages que Diogène nous en rapporte, que Démétrius ne s'était pas borné à traiter dans cet ouvrage l'histoire seule d'Athènes, mais qu'il y touchait aussi les faits qui intéressaient les autres États de la Grèce. C'est ce qu'on peut du moins conclure de la mention qu'il y faisait de Thalès de Milet, dont l'histoire ne concernait en rien celle d'Athènes. Καὶ πρῶτος σοφὸς ὠνομάσθη (ὁ Θαλῆς) ἄρχοντος Ἀθήνησι Δαμασίου, καθ' ὃν καὶ οἱ ἑπτὰ σοφοὶ ἐκλήθησαν, ὥς φησι Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ. [1]. « Thalès fut le premier qui reçut le » surnom de Sage, Damasias étant archonte à Athènes [2], et ce fut aussi » sous cet archonte que les sept Sages furent ainsi nommés, comme le » dit Démétrius de Phalère dans la liste des Archontes. » On voit par ce fragment que ce n'était pas seulement l'histoire civile et politique qui était traitée dans cet ouvrage, mais que la philosophie et probablement aussi la littérature y trouvaient leur place. C'est ce qui nous apparaît encore par le passage suivant : Ἤρξατο δὲ (ὁ Ἀναξαγόρας) φιλοσοφεῖν Ἀθήνησιν ἐπὶ Καλλιάδου ἐτῶν εἴκοσιν ὤν, ὡς Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ. [3]. « Anaxa- » gore commença l'étude de la philosophie dans Athènes, à l'âge de vingt » ans, sous l'archontat de Calliadès, comme le dit Démétrius de Phalère » dans le catalogue des Archontes. » On y voit aussi que Démétrius se piquait d'exactitude même dans les faits étrangers à l'histoire politique.

Le passage qui nous est rapporté de ce livre par le biographe de Thucydide concerne la permission que les Athéniens, après leur défaite en Sicile, accordèrent aux exilés de rentrer dans leur cité [4]. Ce fait arriva la première année de la 92e Olympiade, ou l'an 412 avant notre ère. On doit croire que Démétrius ne s'arrêta pas à cette époque, mais qu'il con-

[1] Dem. Phal., *Fragm. I*, vol. II *Fr. hist. Gr.*, p. 362.

[2] Il y a eu deux archontes de ce nom, l'un en 639 av. J.-C. (Boeckh, *ad Pindar.*, p. 207); mais ce ne peut être celui dont il est question ici, puisque, selon Clinton (*Fast. Hell.*, p. 3, ed. Krüger), Thalès naquit précisément en 639. Ce doit être le second, dont la magistrature tombe en 586 avant notre ère. (Clinton, *F. H.*, p. 195, not. *s*, ed. Kr.)

[3] Dem. Phal., *Fr. II*, *ibid.*

[4] Δῆλον ὅτι κάθοδος ἐδόθη τοῖς φεύγουσιν, ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι. Marcell., *Vit. Thuc.*, § 50; Dem. Phal., *Fr. III*, *ibid.* Cf. Müller, *ad Cratippi Fr. III*, p. 77, vol. II, *Fr. hist. Gr.*

tinua cet ouvrage jusqu'à son temps. Peut-être même le conduisit-il jusqu'à son propre archontat, qui tombe en l'an 309 avant J.-C.[1].

Il nous semble qu'un pareil travail n'a pu être publié que dans Athènes : du moins il va de soi que les matériaux nécessaires pour son exécution n'ont pu être amassés que dans cette ville. Il est bien vrai que, d'après Cicéron[2], ce fut pendant son exil en Égypte que Démétrius composa un grand nombre de ses ouvrages ; mais on voit, d'après le texte même de cet auteur, qu'il avait surtout en vue les écrits philosophiques de Démétrius. D'ailleurs il résulte d'un passage de Polybe[3] que Démétrius avait composé son traité sur la Fortune vers l'an 317 avant notre ère, lorsqu'il était déjà gouverneur d'Athènes. Rien ne nous empêche de croire qu'il ait cultivé l'histoire en même temps que la philosophie, surtout lorsque nous voyons, par les morceaux que Plutarque nous a conservés de son livre sur Socrate[4], que Démétrius aimait beaucoup à fondre ensemble ces deux sciences.

Comme nous l'avons déjà dit, ce fut Démétrius qui, le premier, se servit de la série des archontes athéniens pour fixer la chronologie de l'histoire de la Grèce en général et de l'histoire d'Athènes en particulier. Cet usage, qu'il eut l'heureuse idée d'introduire, devint commun après lui. Nous le voyons immédiatement adopté par Androtion et Philochore, dans leurs Atthides ou histoires d'Athènes. Timée, dans son grand ouvrage, employa également la série des archontes Athéniens, en la mettant toutefois en rapport avec les listes des prêtresses du temple de Junon à Argos et des vainqueurs aux jeux Olympiques, ainsi qu'avec celle des éphores et des rois de Lacédémone[5]. Il n'est pas douteux que ces écrivains ont profité du travail de Démétrius de Phalère : nous pouvons du moins l'affirmer pour deux d'entre eux, Timée et Philochore. En effet, Timée composa sa

[1] Clinton, *F. H.*, p. 182, ed. Krüger.

[2] *De Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54.

[3] Polyb., *Exc. Vatic.*, lib. XXX, cap. 3, t. IV, p. 410, ed. Tauchn. Dem. Phal., *Fragm.* XIX. Cf Müller, *ad h. l.*

[4] Plut., *Arist.*, capp. 1, 5 et 27.

[5] Polyb., lib. XII, cap. XII, § 1. Cf. idem, *ibid.*, cap. XI, § 4, et Müller, *de Timæo*, p. LIV, t. I *Fragm. hist. Græc.*

grande œuvre historique pendant les cinquante ans qu'il passa dans l'exil à Athènes, de 310 à 260 avant l'ère chrétienne [1], n'ayant d'autre occupation que de parcourir les écrits des historiens antérieurs pour se procurer des matériaux. Or, cet historien, qui poussait la diligence jusqu'au point de fureter dans les sanctuaires des temples afin d'y chercher des documents [2], ne peut avoir négligé de consulter l'ouvrage de Démétrius. Quant à Philochore, qui termina son Histoire athénienne à l'avénement du roi de Syrie Antiochus Théos [3], c'est-à-dire à l'année 262 avant notre ère, ou 21 ans après la mort de Démétrius, il est également certain qu'il a dû tenir compte des travaux de ce dernier. Nous avons, en quelque sorte, une preuve matérielle de cette assertion dans le passage des Archontes de Démétrius cité par le biographe de Thucydide, puisque le témoignage de Philochore y est également invoqué pour le même fait : ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι. Il est même probable que ce dernier, dans son Histoire d'Athènes, n'a fait que développer et rectifier le travail de Démétrius, ce qui nous explique pourquoi celui-ci n'est cité que trois fois, tandis que nous avons de nombreux morceaux de l'œuvre de Philochore.

Il ne nous est pas permis de passer sous silence l'opinion de quelques savants qui veulent que la fameuse table chronologique, connue sous le nom de Marbre de Paros, soit tirée surtout de la liste des Archontes de Démétrius [4]. En effet, cette inscription renferme un résumé des annales de la Grèce depuis Cécrops jusqu'à l'archontat de Diognète, c'est-à-dire jusqu'en 264 avant notre ère, et il est à croire qu'elle fut exécutée cette même année. Or, il n'existait à cette époque que l'ouvrage de Démétrius où l'on pût puiser pour rédiger cette inscription : Philochore et Timée n'avaient pas encore publié leurs travaux, et l'Atthide d'Androtion n'a précédé celle de Philochore que de peu de temps [5]. On peut donc, avec

[1] Müller, *ibid.*, p. L.

[2] Polyb., lib. XII, cap. XII, § 2, t. III, p. 205, ed. Tauchn.

[3] Suidas, v. Φιλόχορος. Cf. Müller, p. LXXXIV, t. I *Fragm. hist. Græc.*

[4] V. Müller, *Marm. Par. introduct.*, p. 536, t. I *Fragm. hist. Græc.* Cf. G. E. Groddeck, *Init. hist. Græc. litt.*, P. II, p. 95.

[5] Müller, *de Atth. scriptt.*, p. LXXXIV, t. I *Fr. hist. Græc.*

M. Ch. Müller, tenir pour certain que l'auteur de cette inscription avait sous les yeux, pour la composer, le travail de Démétrius, puisque, dans les ouvrages chronologiques antérieurs à ce dernier, on ne faisait aucun usage de la série des archontes athéniens.

Mais si cette conjecture nous paraît réunir les plus grandes chances de probabilité, nous ne pouvons pas du tout approuver celle de l'éditeur de la traduction grecque du prophète Daniel, qui a trouvé moyen d'attribuer cette inscription à Démétrius lui-même, et cela, en remplissant à sa guise les lacunes qui s'y trouvent au commencement. Le texte, tel que nous le possédons maintenant, se présente de la façon suivante :

ΟΥ..... ΝΠΑΝ..... ΝΟ..... ΝΟΝΑΝΕΓΡΑΨΑ,

ce dont ce savant a fait : Δημήτριος ὁ Φανοστράτου Φαληρεὺς ἐκ τῶν συμπάντων ὑπαρχόντων ἀνέγραψα. Il faudrait convenir que ce serait là se créer un peu trop facilement des autorités, si même cette hypothèse ne se trouvait pas renversée par la simple observation que Démétrius, étant mort en 285 avant notre ère, ne peut être l'auteur de cette inscription [1].

Les travaux chronologiques de Démétrius furent encore mis à profit par le littérateur athénien Apollodore, qui vivait dans le milieu du second siècle avant notre ère [2]. Ce savant écrivain avait composé en vers iambiques quatre livres de chroniques, qui embrassaient, dans une période de 1040 ans, l'histoire de la Grèce et des peuples barbares, depuis la prise de Troie jusqu'à l'an 144 avant l'ère chrétienne [3]. Pour composer un ouvrage aussi important, il lui fallut nécessairement consulter les annalistes qui l'avaient précédé dans cette carrière épineuse, et, comme athénien, il a dû connaître et employer la *liste des Archontes* de Démétrius.

Nous avons vu plus haut que, selon Diogène de Laërte, notre auteur donnait l'âge de vingt ans à Anaxagore, lorsque celui-ci commença l'étude de la philosophie à Athènes, sous l'archontat de Calliadès, c'est-à-dire en 480

[1] Cf. Müller, *Annot. ad Marm. Par.*, t. I, p. 556, *Fr. hist. Græc.*
[2] Müller, *Fr. hist. Græc.*, t. I, p. XLII.
[3] Müller, *ibid.*, p. XLIII.

avant J.-C. [1]. Or, immédiatement avant d'invoquer le témoignage de Démétrius, Diogène cite un passage d'Apollodore ainsi conçu : Φησὶ δ' Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς Χρονικοῖς γεγενῆσθαι αὐτὸν (scil. τὸν Ἀναξαγόραν) τῇ ἑβδομηκοστῇ Ὀλυμπιάδι τεθνηκέναι δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ὀγδηκοστῆς ὀγδόης [2]. Nous avons lu avec Meursius [3] ὀγδηκοστῆς ὀγδόης, au lieu de ἑβδομηκοστῆς ὀγδ., que portent à tort les éditions de Diogène dans ce passage qui se traduit comme suit : Apollodore place dans ses Chroniques la naissance d'Anaxagore à la 70e Olympiade, et sa mort à la première année de la 88e (428 avant J.-C.). Or, selon Diogène, toujours au même endroit [4], Anaxagore, âgé de 20 ans lors de l'expédition de Xerxès contre les Grecs, atteignit sa soixante et douzième année. Donc Apollodore plaçait la naissance de ce philosophe en l'an 500 (428 + 72) avant notre ère, en sorte que son témoignage vient confirmer celui de Démétrius, suivant qui Anaxagore, comme on l'a vu, avait 20 ans sous l'archontat de Calliadès (480 = 500 — 20). Un pareil accord ne peut s'expliquer, selon toute probabilité, que dans l'hypothèse, assez plausible d'ailleurs, qu'Apollodore avait sous les yeux les *Archontes* de Démétrius pour composer son propre ouvrage [5].

Cette supposition, à notre avis, paraîtra encore mieux fondée, si l'on remarque que sur les trois seuls fragments qui nous restent de ce livre du Phalérien, il en est deux où se trouvent mentionnés des hommes dont il est également parlé dans les quelques passages qui nous restent de la chronique d'Apollodore. Nous venons de voir que ce dernier s'était appuyé, pour fixer l'époque d'un philosophe, sur l'autorité de Démétrius. Nous pensons qu'il avait encore consulté l'ouvrage de ce dernier pour établir l'âge où vivait Thalès de Milet, l'un des sept Sages de la Grèce. En effet,

[1] Clinton, *Fast. Hell.*, p. 30, ed. Krüger. Cet archonte est appelé *Callias* par le biographe d'Euripide et par Diogène de Laërte (lib. II, sect. 7); mais Denys d'Halicarnasse, Hérodote, le marbre de Paros et Diogène lui-même (lib. II, sect. 45), l'appellent *Calliadès*. Nous nous sommes conformé à l'autorité du plus grand nombre. Cf. Meurs., *de arch. Att.*, II, 8, vol. IV, p. 1186 D, *Ant. Gr.*, ed. Gron.

[2] Apollod., *Fr.* 81, p. 446, t. I *Fragm. hist. Græc.*

[3] *Lectt. Att.*, III, 27.

[4] Λέγεται δὲ κατὰ τὴν Ξέρξου διάβασιν εἴκοσιν ἐτῶν εἶναι βεβιωκέναι δὲ ἑβδομήκοντα δύο. Lib. II cap. III, § 7.

[5] Cf. H. Ritter, *Geschichte der Ion. philos.*, p. 203; et Schaubach., *Anaxag. Fragm.*, p. 2, sqq.

d'après Démétrius [1], Thalès reçut le surnom de sage sous l'archontat de Damasias, ou l'an 586 avant notre ère [2]. Nous ne savons pas précisément quel âge il avait quand on lui fit cet honneur; mais comme sa jeunesse paraît s'être passée en voyages, on doit croire qu'il n'acquit sa grande réputation qu'à un âge assez avancé, vers sa cinquantième année, par exemple. Or, Apollodore, dans ses chroniques, donnait l'an 639 avant J.-C. pour la date de la naissance de Thalès [3], en sorte que celui-ci fut surnommé sage à l'âge de 53 ans. Nous trouvons donc ici cet historien encore une fois sur les traces de Démétrius, ce qui ne peut bien s'expliquer, ce nous semble, que si l'on compte Démétrius au nombre des sources auxquelles Apollodore a puisé pour la rédaction de son ouvrage chronologique, puisque l'époque à laquelle a vécu Thalès est placée, par quelques auteurs, avant, et par d'autres, après celle qu'assignait Apollodore [4].

Les *Archontes* de Démétrius, si succinct qu'en puisse avoir été le style, devaient former un ouvrage assez volumineux. En effet, l'archontat fut institué l'an 1068 avant notre ère [5]; et si, comme nous l'avons dit, il est très-vraisemblable que Démétrius termina cet ouvrage à l'année où il fut lui-même archonte (308 avant J.-C.), il en résulte qu'une période de 760 ans y était embrassée. En outre, nous avons encore vu que ce n'était pas seulement l'histoire d'Athènes qui y était traitée, mais encore celle des autres États de la Grèce, et qu'il ne se bornait pas aux faits politiques, mais comprenait aussi la philosophie et peut-être la littérature; cependant il résulte du titre même de cet ouvrage de Démétrius que l'histoire de sa patrie y occupait la place la plus importante. Du reste, les *Histoires attiques* des écrivains qui lui sont postérieurs et que nous avons mentionnés plus haut, étaient également d'une étendue respectable : celle d'Androtion se composait de douze livres, celle de Philochore de dix-sept et celle d'Ister de seize [6].

[1] *Apud Diog. Laert.*, lib. I, cap. I, § 22.
[2] Clinton, *Fast. Hell.*, p. 451, ed. Krüg.
[3] Apollodor., *apud D. L.*, lib. I, cap. I, § 37. Cf. Clinton, F. H., p. 3, ed. Krüger.
[4] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 175, trad. Tissot.
[5] Heeren, *Man. de l'hist. anc.*, Sect. III, Pér. II, § 13.
[6] Müller, p. LXXXVIII sqq., vol. I *Fragm. hist. Gr.*

Ces derniers ouvrages paraissent avoir eu plus de mérite que celui de Démétrius, car nous en possédons encore de nombreux fragments, ce qui témoigne assez de l'estime qu'on en faisait. Il n'y a rien d'étonnant en cela, puisque, dans les ouvrages du genre historique, la forme étant mise à part, les premiers en date servent toujours de base aux suivants et leur sont, pour ce motif même, généralement inférieurs. La *liste des Archontes* de Démétrius, bien que, selon toute probabilité, elle ait trouvé place dans la bibliothèque d'Alexandrie, paraît donc s'être perdue de bonne heure : il ne faut pas conclure, selon nous, de la mention qu'en fait Diogène de Laërte qu'elle existât encore au temps de cet auteur, car il peut fort bien avoir emprunté ces citations aux nombreux écrivains qui avaient traité avant lui l'histoire de la philosophie. Nous croyons même qu'elle n'existait déjà plus du temps de Plutarque, qui s'est servi de différents écrits de notre auteur, et qui n'aurait pas manqué de citer un livre dans lequel il devait trouver tant de renseignements sur l'histoire de la Grèce. Athénée, cette mine si riche et si précieuse de littérature, ne nous cite déjà plus aucun ouvrage de Démétrius.

Un autre livre de ce dernier, qui a laissé encore moins de traces de son existence, c'est le traité *Sur les Ioniens*. Le seul auteur qui en fasse mention est Diogène, dans la liste tronquée qu'il nous donne des œuvres du Phalérien [1]. Sans aucun doute, dans ses recherches sur l'histoire ancienne des Athéniens, Démétrius a dû s'occuper beaucoup d'un peuple dont les destinées se trouvèrent primitivement liées à celles de sa patrie, et aura résumé séparément, dans ce traité, le résultat de ses investigations.

L'ouvrage de Démétrius intitulé : περὶ τῆς Δεκαετείας, ou *Histoire de dix ans*, est assurément un de ceux dont nous devons le plus regretter la perte. Ménage, dans son docte et volumineux commentaire sur Diogène de Laërte, s'est trompé en donnant pour sujet de ce livre l'histoire du siége de Troie [2]. Hübner, éditeur de Diogène, a redressé cette erreur, en faisant observer que l'*Histoire de dix ans* doit, sans aucun doute, s'entendre de l'ouvrage où Démétrius rendit compte des dix années pendant lesquelles il gouverna la

[1] Lib. V, cap. V, § 81.

[2] *Accipio de Trojanæ obsidionis decennio.* Tom. I, p. 656, *Comment.*, ed. Huebner.

ville d'Athènes [1]. En effet, Strabon nous fait mention de ce livre dans un passage que le même Ménage a encore, par une erreur évidente, rapporté aux traités de Démétrius sur la législation et les citoyens d'Athènes [2]. Le savant géographe y retrace comme suit en peu de mots l'histoire de la constitution athénienne [3] :

« Les Athéniens furent d'abord soumis au gouvernement monarchique et passèrent ensuite sous le régime démocratique. Pisistrate et ses enfants s'imposèrent à eux comme tyrans. Plus tard encore arriva l'oligarchie des Quatre-Cents, et puis celle des Trente qu'établirent les Lacédémoniens. Mais ils s'en débarrassèrent facilement, et conservèrent leur démocratie jusqu'à l'époque de la domination romaine. En effet, s'ils furent inquiétés par les rois de Macédoine au point d'être forcés de leur obéir, ils n'en maintinrent pas moins dans son intégrité la même forme de gouvernement. Quelques auteurs disent que ce fut même lorsque Cassandre régnait sur les Macédoniens que les Athéniens jouirent, pendant dix ans, du meilleur régime politique [4]. Ce prince, qui semble s'être comporté comme un tyran en toute autre circonstance, fut cependant équitable envers les Athéniens, lorsqu'il réduisit leur ville sous sa domination : il mit à leur tête un disciple de Théophraste, Démétrius de Phalère, qui non-seulement ne détruisit pas la démocratie, mais lui donna, au contraire, une direction meilleure. On a la preuve de ce que j'avance dans les mémoires qu'il composa au sujet de son administration. »

[1] *Patet librum intelligi quo Demetrius rationem reddidit decem annorum, quibus ipse gubernacula reipublicæ obtinuerat.* Hübner, *ibid.*, p. 657. Cf. Ruhnken, *Hist. crit. orat. Græc. Rut. Lupo præmiss.*, p. LXXIII.

[2] L. l., p. 656.

[3] Strab., lib. IX, cap. I, t. II, p. 242 sq., ed. Tauchn.

[4] Ce dernier endroit est ainsi conçu dans toutes les éditions de Strabon que nous avons consultées, Ἔνιοι δέ φασι καὶ βέλτιστα τότε αὐτοὺς πολιτεύσασθαι δεκαέτη χρόνον, ὃν ἦρχε Μακεδόνων Κάσσανδρος. Mais tous les chronographes anciens s'accordent pour dire (*Fr. hist. Gr.*, vol. II, p. 705) que Cassandre régna 19 ans en Macédoine, tandis que ces derniers mots en portent seulement 10. Au moyen d'une légère correction que nous introduisons dans ce texte et que nous suivons dans notre traduction, nous mettons Strabon d'accord avec eux. Nous lisons donc au lieu de : ὃΝ ἦρχε Μακ. Κασσ., ὈΤ' ἦρχε Μακ. Κασσ. Rien n'est plus fréquent que cette construction corrélative des adverbes τότε et ὅτε.

Nous pensons, avec M. Müller [1], que ces mémoires désignent l'*Histoire de dix ans* que nous mentionne Diogène de Laërte. Ménage, dans la traduction latine qu'il donne des quatre ou cinq dernières lignes de ce passage [2], n'a pas remarqué qu'un ouvrage sur la démocratie n'est pas la même chose qu'un traité sur la législation ou sur les citoyens d'Athènes. Il s'est encore trompé en prenant le mot de πολιτεία, dans le sens de *forme de gouvernement* : ce mot signifie aussi *administration*, et c'est ici le sens qu'il reçoit du contexte.

Après ces quelques mots de critique, venons-en à la portée de cet ouvrage de Démétrius. Il résulte des paroles mêmes de Strabon qu'il offrait un exposé apologétique en même temps qu'historique de la carrière gouvernementale de son auteur, et que celui-ci y montrait les droits qu'il croyait avoir acquis à la reconnaissance des Athéniens. On y voyait également quelles raisons apportait Démétrius pour se défendre du reproche qu'on lui faisait d'avoir aboli la démocratie, dont, au contraire, il se flattait d'avoir rétabli le caractère primitif. Nous croyons que l'historien Démocharès avait en vue cet ouvrage, lorsqu'il représente Démétrius se vantant d'avoir fait régner l'abondance dans la ville d'Athènes [3]. Ces mémoires, par suite de la position de leur auteur, devaient être d'un haut intérêt, et auraient mérité de survivre, pour faire, sous le rapport civil, un digne pendant à l'*Anabase de Xénophon* et aux *Commentaires de César*, ouvrages plus militaires que politiques.

On ne peut guère décider si le livre dont nous venons de rendre compte, fut composé en Égypte, où Démétrius écrivit la plupart de ses ouvrages [4], ou s'il le fut à Thèbes, ville dans laquelle il paraît avoir fait un séjour de onze ou douze ans [5]. Il nous semble que cette dernière opi-

[1] *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[2] *Urbi præfecit Demetrium Phalereum, Theophrasti discipulum, qui non modo non destruxit sed instauravit potius popularem reipublicæ statum : quod ejus de hoc reipublicæ genere scripti Commentarii declarant. Observ. in D. L.*, p. 656, Comment., vol. I, ed. Hübner.

[3] Ἐπὶ γὰρ τῷ πολλὰ καὶ λυσιτελῶς πωλεῖσθαι κατὰ τὴν πόλιν καὶ ὀψιλῆ τὰ πρὸς τὸν βίον ὑπάρχειν πᾶσιν, ἐπὶ τούτοις φησὶ μεγαλαυχεῖν αὐτόν (scil. ὁ Δημοχάρης τὸν Δημήτριον). Polyb., lib. XII, cap. 13, § 9; Demochar., *Fragm.* II, p. 448, vol. II *Fr. hist. Gr.*

[4] Cic., *loco suprà laud.*

[5] Cf. Clinton, *Fast. Hell.*, pp. 184 et 191, ed. Krüg.

nion est la plus probable, d'après la nature même du sujet, qui était la justification des actes politiques de l'auteur pendant les dix années de son administration. En effet, il n'est guère croyable que Démétrius ait attendu onze ou douze ans pour se laver aux yeux de ses concitoyens du reproche qu'on lui adressait alors, et qu'on lui adressa plus tard encore, d'avoir exercé la tyrannie [1]. Ajoutez à cela que la proximité de cette ville lui fournissait les moyens de donner, dans Athènes, à son compte rendu une publicité qu'il lui eût été difficile d'obtenir pendant son séjour en Égypte. Quoi qu'il en soit, cet écrit était très-connu dans Athènes, puisque Démocharès, l'adversaire constant de Démétrius, crut nécessaire d'y répondre dans son histoire, qu'il composa vers le commencement du III^e^ siècle avant l'ère chrétienne [2]. Il en fut probablement de même d'un ouvrage de polémique que Démétrius publia sous le titre d'*Invectives contre les Athéniens* [3] et dont nous ne connaissons que le titre.

Les deux livres dont nous venons de parler n'appartiennent pas proprement à l'érudition, puisqu'ils concernaient l'histoire contemporaine; mais, comme œuvres historiques, ils se rattachent naturellement à la *Liste des Archontes*, dont ils formaient comme un complément.

Aux ouvrages historiques de Démétrius se rapportent aussi ses écrits sur la législation, le gouvernement et les institutions de sa patrie, écrits qui tenaient le milieu entre ses travaux historiques proprement dits et ses travaux théoriques, tels que ses livres sur les lois et sur la politique [4], dont nous parlerons dans la quatrième partie de ce travail.

Nous trouvons d'abord mentionné un traité en cinq livres sur la législation d'Athènes [5]; mais il reste à savoir s'il concernait la législation athénienne en général, ou seulement celle dont l'auteur avait doté sa patrie. Nous croyons que si l'on consulte les fragments qui nous restent encore de Démétrius en matière législative, on ne doutera pas qu'il n'ait, dans

[1] Pausanias, *Attic.*, cap. XXV, § 5.
[2] Cf. Demochar. fragm. V, p. 449, vol. II *Fr. hist. Gr.*
[3] Ἀθηναίων Καταδρομή. D. L., lib. V, cap. V, § 81.
[4] Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.
[5] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

l'ouvrage mentionné, passé en revue les lois de sa patrie depuis la plus haute antiquité jusqu'à celles que lui-même lui donna. C'est ce que prouve entre autres le passage suivant de Cicéron, qui est évidemment tiré du traité susdit :

« Cette coutume d'enterrer les cadavres sans délai, dit ce philosophe dans son traité des Lois[1], existait à Athènes depuis Cécrops; c'étaient les parents qui se chargeaient de ce soin; et quand on avait comblé la fosse, on l'ensemençait de blé, afin que le mort reposât comme dans le sein de sa mère, et que les vivants rentrassent en possession du sol, purifié par les semailles. Venait ensuite un festin, auquel prenaient part les parents, couronnés de fleurs, et par lequel, après qu'on avait rendu à la mémoire du défunt un hommage véridique, les obsèques étaient terminées. Plus tard, comme l'écrit Démétrius de Phalère, lorsque les funérailles commencèrent à devenir un sujet de dépenses et de lamentations, elles furent supprimées par une loi de Solon..... Quant aux sépulcres, Solon se contenta de défendre de les détruire ou d'y placer un mort étranger; et il établit une peine contre celui qui profanerait, renverserait ou briserait une tombe, un cippe ou une colonne funéraire. Mais peu après, à cause de ces immenses tombeaux que l'on voit dans le Céramique, il fut défendu par une loi de construire des sépulcres que dix hommes ne pourraient achever en trois jours. Il ne fut plus permis ni de les crépir ni de les orner d'hermès, ni de faire l'éloge du mort, si ce n'est dans les funérailles solennelles, et encore ce devait être par celui que le peuple avait nommé à cet effet. On supprima aussi les rassemblements d'hommes et de femmes, pour ôter aux funérailles l'apparence lamentable que leur donne la foule. C'est pour cette raison que Pittacus défendait à chacun d'assister aux obsèques d'une personne étrangère à sa famille. Mais, ajoute Démétrius, de nouveau la magnificence devint générale dans les tombeaux et les funérailles, coutume que lui-même restreignit par une loi. Cet homme, comme on le sait, ne fut pas seulement un très-grand érudit, mais encore un excellent patriote. Il ordonna d'enterrer avant le jour, pour diminuer

[1] Lib. II, capp., 25-26.

non-seulement la dépense d'argent, mais encore la dépense de temps [1]. Il établit aussi une limite pour la construction de sépulcres nouveaux. Il défendit d'élever sur la tombe autre chose qu'une petite colonne, haute tout au plus de trois coudées, ou une tablette ou une urne; et il créa un magistrat particulier pour faire observer ces lois. »

Nous voyons par ces lignes que Démétrius, après avoir traité des institutions des législateurs précédents, finissait par exposer les siennes, dont il donnait les motifs et dont il appuyait la nécessité sur des faits préexistants. Le livre dont nous parlons ici nous semble avoir été, sous le rapport législatif, ce que ses *Mémoires décennaux* furent sous le rapport politique. En effet, les lois de Solon furent toujours pour les Athéniens l'idéal de la législation, et c'est pour obéir à cette tendance de l'esprit public que Démétrius les prit pour base de ses propres lois [2]. Mais comme par suite de la marche des événements, elles étaient devenues insuffisantes, Démétrius s'efforça de les compléter, comme il le dit lui-même dans le passage que nous venons de transcrire. Tout en rendant justice à plusieurs des institutions de Solon, par exemple à celle qui établissait un magistrat dans chaque canton pour rendre la justice [3], il ne pouvait néanmoins s'empêcher de trouver que ses lois sur les femmes présentaient beaucoup d'absurdité [4]. C'est pour remédier à ce défaut qu'il institua des gynéconomes, dont le principal office était de surveiller les mœurs du sexe [5]; et l'on ne peut douter que la critique qu'il adressait à Solon sous ce rapport, ne servît de considérant au compte qu'il rendait dans cet ouvrage de l'établissement de ces magistrats.

[1] *Iste igitur sumptum minuit non solum* pœna *sed etiam tempore: ante lucem enim jussit efferri.* Au lieu de *pœna*, qui ne présente pas ici de sens, nous lisons *pecunia*, mot auquel les copistes ont souvent substitué le premier. Cf. Beier, *ad Cic. fragm.*, p. 93 *b*. *Pecunia* rappelle la *funerum sepulcrorumque magnificentia*, dont il est question quatre lignes plus haut, tandis que *pœna* est une répétition malencontreuse de ce qui avait été dit précédemment de Solon : *pœnaque est*, etc.

[2] Cf. Ostermann, pp. 39, 42 et 44.

[3] Δημήτριος ὁ Φαληρεύς φησι· καὶ δημάρχου; εἰ περὶ Σόλωνα καθίσταντο ἐν πολλῇ σπουδῇ ἵνα οἱ κατὰ δῆμον διδῶσι καὶ λαμβάνωσι τὰ δίκαια. Schol. *Arist. Nub.*, v. 37; Dem. Phaler. fragm. IX, p. 363, vol. II *Fragm. hist. Græc.*

[4] Plut., *Sol.*, cap. 23. Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 363.

[5] Boeckh, *de Philochoro*, p. 23 sq.

Le but de l'ouvrage de Démétrius sur la législation d'Athènes, comme celui de son *Histoire de dix ans*, nous paraît donc avoir été l'apologie de sa conduite. Du reste, il faut qu'il ait senti un grand besoin de justifier ses actes, puisqu'il saisissait toutes les occasions de citer celles de ses lois qui pouvaient lui faire de l'honneur. Dans son *Socrate* [1], par exemple, il rappelait avec complaisance son décret en faveur des descendants d'Aristide. A plus forte raison, combien ne devait-il pas s'étendre sur ses lois dans un livre qui traitait exclusivement de la législation athénienne? On doit voir, en effet, dans le morceau de Cicéron cité plus haut, un exemple de la manière dont était conçu ce livre de Démétrius. Il prenait chaque catégorie d'institutions à son origine, poursuivait leurs développements suivant l'ordre historique, et arrivait enfin à ses propres lois, dont l'excellence et la nécessité se trouvaient ainsi démontrées *a priori*. De cette manière, l'auteur atteignait facilement la fin principale qu'il s'était proposée en écrivant ce livre, la justification de sa carrière législative, à laquelle l'histoire des lois d'Athènes ne faisait que servir de démonstration.

Cette induction, relativement à la marche observée par Démétrius dans cet ouvrage, nous est en quelque sorte confirmée par les deux seuls fragments qui nous en sont cités avec renvoi détaillé du livre auquel ils appartenaient. Nous voyons, par exemple, que dans le second livre de cet écrit Démétrius traitait des attributions de la première assemblée [2], tandis que dans le troisième il parlait des servitudes auxquelles étaient soumis les métèques [3]. On peut donc croire que Démétrius examinait séparément chaque catégorie de lois et de coutumes pour montrer celles qu'il avait dû retenir et celles qu'il avait dû abroger. C'est ce que paraît avoir mal compris l'auteur du Lexique des orateurs imprimé à la suite de celui de Photius, lorsque, parlant des pouvoirs de la première assemblée, tels qu'ils avaient été déterminés par Démétrius, il dit qu'on ferait mieux de s'en rapporter au sentiment d'Aristote [4]. Il n'a pas considéré que Dé-

[1] P. 367, vol. II *Fr. hist. Gr.*

[2] *Lex Rhet.*, v. Κυρία ἐκκλησία, p. 672, *ad calc. Phot. lex.*

[3] Harpocrat., v. Σκαφηφόροι.

[4] Ἀμεινον οὖν Ἀριστοτέλει πείθεσθαι. Arist., *de Pol.*, fragm. 32, p. 116, vol. II *Fr. hist. Gr.*

métrius parlait de son époque, où les assemblées du peuple se virent enlever beaucoup d'affaires qui leur étaient soumises du temps où écrivait Aristote. Nous ne trouvons guère possible d'expliquer autrement cette contradiction apparente, sur un fait aussi palpable, entre deux publicistes pour ainsi dire contemporains.

Il est à croire que Démétrius, pour la composition de cet ouvrage, dut profiter des travaux d'Aristote pour les périodes antérieures à sa propre administration. En effet, ce philosophe s'était occupé très-longuement d'Athènes dans son grand recueil de constitutions, puisque le tiers environ des fragments qui nous en restent concernent cette dernière ville. Il fit aussi usage des travaux de son précepteur Théophraste, puisque l'*Abrégé des lois* de ce dernier est cité avec cet écrit de Démétrius sur le même fait [1]. L'ouvrage en trois livres que ce philosophe composa sur les législateurs [2], doit avoir été particulièrement utile à Démétrius.

Un ouvrage qui se rapprochait beaucoup du précédent par son titre et son sujet, c'est celui que Démétrius avait écrit en deux livres sur les constitutions qui avaient successivement régi le peuple athénien (*περὶ τῶν Ἀθήνησι πολιτειῶν β΄, de rerum publicarum formis apud Athenienses, libri duo*). C'est de cette manière que le titre est indiqué dans la nouvelle édition de Diogène [3], qui vient d'être donnée d'après d'excellents manuscrits d'Italie. Dans les éditions antérieures, ce livre était intitulé : *Sur les citoyens d'Athènes* (*περὶ τῶν Ἀθήνησι πολιτῶν*), ce qui en change tout à fait la portée. La première leçon est évidemment préférable à celle-ci. On peut cependant expliquer cette dernière en supposant qu'il s'agissait dans ce livre du recensement de l'Attique que Démétrius fit pendant son administration [4]; mais comme tout ce que nous savons de cet écrit se borne à la simple indication qu'en donne Diogène de Laërte, force nous sera bien de donner cette hypothèse pour ce qu'elle vaut.

[1] Harpocrat., *loc. laud.*
[2] D. L., lib. V, cap. II, § 45.
[3] Pag. 129, l. 47; Paris, Didot, 1850.
[4] *Ctesicles, apud Athen.*, lib. VI, p. 272 *c.*

L'ouvrage en deux livres *sur la Démagogie* [1], que M. Ch. Müller [2] rapporte, avec les traités sur les lois et la politique, aux écrits spéculatifs de Démétrius, est mieux placé, selon nous, à côté des deux œuvres précédentes. En effet, s'il était dans la Grèce un État populaire où cet ulcère de la démocratie exerçât le plus ses ravages désastreux, c'était sans contredit l'Attique : dès lors, on conçoit comment Démétrius fut amené à s'occuper d'un fléau qu'il avait combattu pendant sa carrière d'homme d'État, et pour lequel la doctrine philosophique qu'il professait devait d'ailleurs lui inspirer beaucoup d'éloignement. Déjà, dans sa *Politique* [3], Aristote avait assigné aux démagogues près du peuple le rôle que jouent les flatteurs chez les tyrans : il leur reprochait d'affaiblir le crédit des lois et de détruire le principe d'autorité en rapportant tout à la foule, leur idole. Théophraste ne porta pas sur eux un jugement plus favorable. Quant à Démétrius, à qui les luttes politiques avaient donné plus de motifs encore de les haïr, il fut pour eux inexorable. On peut prendre une idée de la manière dont était conçu cet écrit de Démétrius, par le jugement qu'il porte sur Démosthène (alors, sans aucun doute, le plus estimable défenseur de la cause populaire), jugement que Plutarque nous a conservé dans la biographie de cet orateur [4], et qu'il a probablement tiré de l'ouvrage susdit. Il disait que Démosthène, qui n'était pas homme bien digne de confiance à la guerre, ni assez muni et fortifié contre les présents, et qui, dans le temps qu'il se montrait inaccessible à tout l'or de Philippe et de la Macédoine, se laissait captiver par celui de Suse et d'Ecbatane, était bien plus capable de louer que d'imiter les grandes actions des ancêtres. La partialité qui perce dans cette appréciation, nous permet de juger quel fut le ton général du livre de Démétrius sur la démagogie. Toutefois, il n'en est pas moins à regretter comme un document qui aurait pu jeter un grand jour sur l'histoire intérieure d'Athènes à cette époque.

[1] D. L., lib. V, cap. V, § 80.

[2] *Ad Fr. hist. Gr.*, vol. II, p. 362.

[3] Lib. IV, cap. 4, § 5. V., sur la démagogie grecque, Walkenaer, *Diatr. in Eur. fragm.*, p. 255 sqq.; Wyttenbach, *ad Plut. Moral.*, p. 251 sqq.; Wachsmuth, *Hellen. Alterth.*, vol. II, p. 24 sqq.

[4] *Demosthen.*, cap. 14, p. 215, t. VII, trad. Dacier.

Démétrius jugea aussi à propos d'exposer une institution de sa patrie dans un livre spécial intitulé l'*Assemblée assermentée* [1]. Ce livre concernait le serment que l'on faisait prêter aux juges et par lequel ils s'engageaient à voter selon les lois ou selon leur conscience, quand les lois faisaient défaut [2]. Quel fut maintenant le motif qui engagea Démétrius à composer ce livre? c'est ce que nous ne pouvons déterminer, puisque nous n'en possédons que le titre.

Notre auteur avait aussi écrit sur les lois un traité en un livre, et un autre en deux livres sur la politique; mais, comme nous l'avons dit, nous aurons à parler de ces ouvrages, qui étaient purement spéculatifs [3], dans la quatrième partie de ce travail. Il est toutefois bon de remarquer que nous trouvons ici Démétrius dans la route tracée par Aristote et fidèlement suivie par Théophraste. Avant le philosophe de Stagire, les écrits sur la science du gouvernement étaient presque entièrement spéculatifs; la politique n'était guère traitée que par des sophistes et des rhéteurs [4]. Aristote s'éleva avec force contre cette prétention insoutenable et n'épargna pas même, dans ses attaques, son maître Platon [5]. Pour lui, prenant une marche tout opposée, il rassembla une suite abondante d'observations dont il déduisit ses maximes politiques [6]. C'est la tendance qu'on voit se révéler à chaque page de ses *Politiques*, ouvrage théorique pour la forme, pratique pour le fond. Théophraste continua et compléta dans cette direction les travaux de son maître [7]. L'impulsion que ces deux publicistes donnèrent à leur siècle en cette matière, fut telle qu'après eux on abandonna presque complétement la théorie gouvernementale pour se borner à l'examen des faits [8]. C'est ce qui, entre autres, nous apparaît clairement pour Démétrius; car, à part les deux œuvres qui viennent d'être mentionnées, ses autres

[1] Ἐκκλητίκ ἔνορκος α', *Concio jurata, liber unus.* Diog. Laert., p. 130, l. 7, ed. Didot.
[2] Pollux, *Onomast.*, lib. VIII, sect. 122, p. 350 sq., ed. Bekker.
[3] Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.
[4] Aristot., *Polit.*, lib. II, capp. 4 et 5, p. 44-52, t. XI opp., ed. Tauchn.
[5] Cf. Heyne, *Opusc.*, t. II, p. 281.
[6] Heyne, *loc. laud.*
[7] Heyne, *ibid.*, p. 282.
[8] Heyne (p. 282 sqq.) énumère un grand nombre de traités écrits dans cet esprit.

ouvrages en ce genre sont des ouvrages de politique appliquée. C'est ce caractère empirique qui nous engage à mentionner ici, plutôt que dans le chapitre suivant, son livre sur les *Droits* [1], livre qui, par son titre, nous rappelle celui dans lequel Aristote établissait des règles pour décider les différends qui surgissaient entre les États grecs [2].

Après avoir traité dans les écrits que nous avons précédemment énumérés, des moyens d'établir l'ordre intérieur dans l'État, Démétrius ne négligea pas non plus les moyens de défense extérieure. Le commandement militaire dont il fut revêtu pendant son administration, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de ce travail, et la nécessité où il se vit de payer de sa personne lors de l'assaut que Démétrius Poliorcète livra au fort de Munychie, lui suggérèrent sans doute l'idée d'écrire l'ouvrage qu'on nous mentionne de lui *sur l'Art de la guerre,* en deux livres [3]. Toutefois, comme il ne nous est guère connu comme guerrier, il est hors de doute que son expérience ne lui a pas fourni les ressources nécessaires pour composer un tel ouvrage, et qu'il a dû puiser ses documents dans les écrits antérieurs [4]. Xénophon et Thucydide pouvaient déjà lui être d'un grand secours; mais c'est surtout, croyons-nous, dans les historiens d'Alexandre contemporains de Démétrius, que celui-ci a recueilli la plus grande partie des éléments de ce travail. Nous ne doutons pas non plus qu'il n'ait beaucoup profité de l'ouvrage publié sur la même matière par Énée le Tacticien, qui paraît avoir vécu dans le milieu du IV^e^ siècle avant notre ère [5]. Ce livre d'Énée paraît du reste avoir été très-répandu du temps de Démétrius de Phalère, puisque Cinéas, disciple de Démosthène et ami de Pyrrhus, ne dédaigna pas d'en faire un abrégé [6]. Démétrius ne fut pas d'ailleurs le premier philosophe qui eût écrit sur un tel

[1] Δίκαια, *Jura.* D. L., p. 130, l. 8, ed. Didot.

[2] Δικαιώματα πόλεων. D. L., lib. V, cap. I, § 26. Cf. Aristot. *Vit. lat.*, p. 58 sq., vol. I opp. ed. Buhl.

[3] Στρατηγικῶν α'β', *de Re militari libri duo.* D. L., p. 129, l. 49, ed. Didot.

[4] Ce qui le rattache par conséquent aux travaux d'érudition.

[5] Cf. Groddeck., *Init. hist. Græc. litt.*, P. I, p. 211.

[6] Αἰνείας τε διὰ πλεόνων καὶ στρατηγικὰ βιβλία ἱκανῶς συνταξάμενος, ὧν ἐπιτομὴν ὁ Θετταλὸς Κινέας ἐποίησε. Ælian., *Tact.*, cap. I. Cf. Cic., *Epist. ad div.*, IX, 25.

sujet, puisque nous trouvons dans le catalogue des œuvres de Démocrite [1], en supposant toutefois qu'il ne contienne pas d'écrits supposés [2], un traité sur la tactique et un autre sur les armes propres à la guerre. Du reste, ce livre de Démétrius fut un des premiers essais qui furent faits dans l'antiquité pour réduire en principes l'art militaire, et, pour ce motif, il mérite d'être signalé.

Mais si, d'après le titre seul, il est facile de se faire une idée de cet écrit, nous n'en pouvons pas dire autant de celui que Diogène intitule *Introduction historique* [3]. Tout ce que l'on peut supposer, c'est qu'il servait d'avant-propos à un ouvrage qui n'appartenait pas proprement au genre historique; mais quel était cet ouvrage? c'est ce que le manque absolu de renseignements rend impossible à déterminer.

Nous trouvons encore dans la liste des écrits de Démétrius [4] plusieurs livres dont il ne nous reste plus guère que les titres. Ce sont : Ptolémée, Phædondas, Mædon, Cléon, Socrate, Aristomaque, Artaxerxès, Aristide, Dionysius et un traité sur Antiphane. Belin de Ballu [5] suppose que ce sont là des dialogues ou des discours philosophiques. Nous avons de la peine à adopter la première partie de son hypothèse, parce que le dialogue est un genre d'écrits qui ne fut jamais en grande faveur chez les Péripatéticiens. Le génie sévère de leur philosophie ne s'accommodait pas bien de cette forme dramatique, qui souriait davantage à l'imagination brillante de Platon. Aussi saint Basile nous dit-il qu'Aristote et Théophraste, ayant voulu s'exercer dans ce genre de compositions, durent bientôt y renoncer, parce qu'ils avaient la conscience de leur infériorité sous le rapport de la grâce, qualité que Platon y a si bien déployée [6]. On peut, ce nous semble, conclure de ce témoignage que si Démétrius eût également écrit des dialogues, son nom devait se placer tout naturellement sous la plume de l'écrivain à la suite de ceux de ses maîtres. Mais

[1] D. L., lib. IX, p. 239, l. 13, ed. Didot.
[2] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 476, trad. Tissot.
[3] Προοίμιον ἱστορικόν. D. L., lib. V, cap. V, § 81.
[4] D. L., lib. V, cap. V, § 81.
[5] *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, t. II, p. 57.
[6] Διὰ τὸ συνειδέναι ἑαυτοῖς τῶν Πλατωνικῶν χαρίτων τὴν ἔνδειαν. Bas. Magn., *ep.* 167.

il est plus probable qu'averti par leur exemple, il renonça à lutter avec le sublime disciple de Socrate.

Nous aimons mieux, avec M. Matter [1], voir dans ces ouvrages autant d'éloges historiques, qui, selon le mérite de chacun des personnages qu'ils célébraient, étaient également importants et pour l'histoire et pour la philosophie. Cependant, quand l'estimable auteur de l'*Essai historique sur l'école d'Alexandrie* compte un Chalcidius parmi ceux dont Démétrius a fait la biographie, et nous prie de ne pas confondre cet homme avec Chalcidius, platonicien du III^e^ siècle [2], on pourrait le prier, à son tour, de consulter avec plus de soin le texte de l'auteur auquel il renvoie. Le catalogue des ouvrages de Démétrius dans Diogène de Laërte, que cite M. Matter, porte Χαλκιδικός, sans aucune variante signalée. De même que Ὁμηρικός, Ἐρωτικός, etc., signifient *discours sur Homère*, *discours sur l'Amour*, de même Χαλκιδικός veut dire *discours sur Chalcis;* en sorte que ce savant est bien près d'avoir pris un nom de port pour un nom d'homme. Il résulte du titre même de cet écrit qu'il n'appartient pas au sujet que nous traitons présentement, et qu'il concerne plutôt Démétrius considéré comme orateur.

Quant aux ouvrages dont nous avons cité les titres précédemment et qui formaient chacun seulement un livre [3], ce qui nous détermine à les prendre pour des écrits du genre historique, ce sont les deux passages que Plutarque nous cite de l'un d'eux, du *Socrate*, et dont nous allons donner la traduction, parce qu'ils nous fourniront également les moyens d'apprécier le degré de critique que possédait Démétrius. Voici le premier et le plus long : il est tiré du commencement même de la vie d'Aristide [4] :

« Aristide, fils de Lysimachus, était de la tribu Antiochide et du bourg d'Alopèce. Les opinions sont partagées sur sa fortune. Les uns disent qu'il vécut toujours dans une extrême pauvreté, et qu'après sa mort, il laissa deux filles, que leur indigence empêcha longtemps de se marier. Cette tradition, presque générale, est démentie par Démétrius de

[1] *Essai hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 64.
[2] *Ibid.*, note 2.
[3] Diog. Laert., *ut suprà.*
[4] Trad. Ricard, vol. IV, p. 162 sqq.

Phalère, qui dit, dans son *Socrate*, qu'il connaissait à Phalère un bien appelé la terre d'Aristide : il donne pour preuve de la richesse de sa maison, premièrement la charge d'archonte éponyme qui lui échut par le sort et qui ne se donnait qu'aux citoyens qui, dans l'estimation des biens, étaient de la première classe et s'appelaient Pentacosiomédimnes; en second lieu, l'ostracisme auquel il fut condamné, et qui n'était jamais employé contre les citoyens pauvres, mais seulement contre ceux des plus grandes maisons qui, par leur élévation, s'étaient attiré l'envie publique; une troisième et dernière preuve rapportée par Démétrius, c'est la consécration que fit Aristide, dans le temple de Bacchus, des trépieds des jeux publics, comme un monument de sa victoire, et qu'on montre encore de nos jours avec cette inscription : *La tribu Antiochide remporta la victoire, Aristide fournit aux frais et Archestrate fit jouer ses pièces.* »

Il est curieux de voir, tant les anciens étaient peu avancés dans la critique, les raisons dont Plutarque se sert pour réfuter les arguments de Démétrius. Nous tâcherons de montrer plus tard quel motif avait conduit ce dernier aux erreurs que Plutarque veut lui reprocher : pour le moment, laissons parler celui-ci, qui continue immédiatement en ces termes :

« Cette preuve (de l'inscription), qui paraît la plus forte, est cependant la plus faible : car Épaminondas, que tout le monde sait être né et avoir vécu pauvre, et Platon le philosophe, firent les frais de jeux dont la dépense était considérable. Le premier défraya les joueurs de flûte à Thèbes, et le second, les enfants qui dansaient dans les chœurs à Athènes; mais Dion avait donné à Platon l'argent nécessaire, et Épaminondas l'avait reçu de Pélopidas. »

Certes, si Plutarque eût borné là sa réfutation des arguments de Démétrius, il aurait lui-même fait preuve de peu de jugement; car, comme le remarque Ricard [1], les exemples que cite Plutarque ne sauraient affaiblir la preuve qu'il attaque ici : Épaminondas et Platon peuvent avoir reçu de leurs amis l'argent nécessaire pour fournir aux frais des jeux, sans qu'on puisse en inférer que les amis d'Aristide aient aussi

[1] Note 5 *sur la vie d'Aristide*, p. 214.

fait pour lui cette dépense. Plutarque n'a pas beaucoup mieux rencontré en recourant à l'autorité de Panétius de Rhodes, auteur d'un ouvrage sur les sectes philosophiques qui est cité par Diogène de Laërte [1], et dont est probablement tiré le passage rapporté par Plutarque en ces termes [2] :

« Quant aux trépieds, Panétius a fait voir clairement que Démétrius avait été trompé par la ressemblance des noms. Depuis la guerre des Perses jusqu'à la fin de celle du Péloponèse, on ne trouve dans les actes publics que deux Aristide qui aient remporté la victoire dans des jeux dont ils fournissaient les frais, et ils ne sont ni l'un ni l'autre fils de Lysimachus. Le premier était fils de Xénophile, et le second ne vécut que longtemps après notre Aristide, comme le prouvent les caractères d'écriture qui commencèrent à être en usage après Euclide, et le nom même du poëte Archestrate, qu'on ne trouve joint à celui d'Aristide dans aucun monument du temps des guerres Médiques, au lieu qu'on le voit souvent cité comme ayant fait jouer ses pièces pendant la guerre du Péloponèse. »

Nous avons dit plus haut que le passage de Panétius est probablement extrait de son ouvrage sur l'histoire de la philosophie. On nous demandera peut-être ce qui pouvait engager Panétius à s'occuper, dans un ouvrage de ce genre, d'Aristide, dont le nom semble ne pas devoir y entrer. Nous répondrons que, comme Panétius voulait réfuter ce qu'avait dit Démétrius dans son ouvrage sur Socrate, ce doit être au sujet de Socrate que cette divergence d'opinions s'est manifestée. C'est ce que vient pleinement confirmer un curieux passage d'Athénée [3] où il s'agit des deux femmes que plusieurs écrivains donnaient à ce sage Athénien :

« Si l'on s'appuie sur les lois de Cécrops, dit cet auteur, après avoir rapporté un extrait de l'historien Cléarque dans lequel il est question de l'établissement de mariage par ce roi d'Athènes, on peut blâmer ceux qui attribuent à Socrate deux femmes, Xanthippe et Myrto, fille d'Aristide. Ces auteurs sont Callisthène, Démétrius de Phalère, le péripatéticien Sa-

[1] Lib. II, cap. VIII, § 87. Καθά φησι καὶ Πανaίτιος ἐν τῷ περὶ τῶν αἱρέσεων. Cf. Van Lynden, *de Pan. Rhod.*, p. 114 sqq.

[2] Pag. 164, trad. Ricard.

[3] Lib. XIII, p. 555-556.

tyrus et Aristoxène, auxquels Aristote a servi d'autorité, puisqu'il rapporte également ce fait dans son livre sur la noblesse. On peut croire qu'il fut alors permis, à qui voudrait, d'avoir deux femmes par un décret motivé sur la dépopulation. C'est par là que nous devons expliquer comment les poëtes comiques, qui parlent si souvent de Socrate, passent cette chose sous silence. Hiéronyme de Rhodes [1] a rapporté, dans l'un de ses écrits, un semblable décret sur les femmes. Mais Panétius de Rhodes contredit les auteurs qui donnent deux femmes à Socrate. »

Athénée a du reste copié dans cet endroit, sans toutefois le citer et en ajoutant quelques remarques de son cru [2], Plutarque, qui à la fin de sa Vie d'Aristide [3] s'exprime en ces termes : « *Démétrius de Phalère*, Hiéronyme de Rhodes, Aristoxène le musicien et Aristote (si le traité de la noblesse est véritablement de lui) racontent que Myrto, petite-fille d'Aristide, cohabitait avec le sage Socrate (quoique celui-ci eût déjà une autre femme), parce que son extrême pauvreté l'empêchait de se remarier. Mais Panétius les a suffisamment réfutés en traitant de Socrate [4]. »

La mention expresse que nous trouvons dans ce dernier endroit, ne nous permet pas de douter que ce ne soit dans l'ouvrage dont nous parlons que Panétius s'est ainsi mis en opposition avec Démétrius et d'autres auteurs qui avaient représenté Socrate comme bigame. Mais comme Plutarque, encore une fois, ne s'est pas donné la peine, comme il devait le faire, de rapporter les preuves par lesquelles, selon lui, Panétius les avait suffisamment réfutés, nous nous permettrons de préférer à son autorité

[1] Auteur d'une histoire de la philosophie et de la littérature. Cf. *Fragm. hist. Gr.*, vol. II, p. 450.

[2] Il a même mis, par erreur, Callisthène au nombre des historiens qui parlaient des deux femmes de Socrate. Cf. Mahne, *ad Aristox. Fragm.* 30, t. II, p. 281, *Fragm. hist. Græc.*, et Luzac, *de digamia Socratis*, p. 26.

[3] Pag. 213, trad. Ricard.

[4] Ἐν τοῖς περὶ Σωκράτους. Ces mots que Ricard rend par : *dans la vie de Socrate*, et la traduction latine de Plutarque par : *in libris quos de Socrate scripsit*, nous paraissent avoir tout simplement le sens que nous leur avons donné, et désigner la partie de l'ouvrage de Panétius sur les sectes philosophiques, où il était traité de Socrate, tout comme Τὰ περὶ Αἰόλου καὶ Λαιστρυγόνων καὶ Κίρκης, désigne le chant de l'Odyssée où il est parlé d'Éole, des Lestrygons et de Circé. On s'est bien souvent fondé sur cette manière de parler, fréquente chez les auteurs grecs, pour donner comme ouvrages séparés des parties d'un ouvrage. Cf. Van Lynden, *loc. cit.*

celle de Démétrius, d'Aristoxène, d'Hiéronyme de Rhodes et de Satyrus, qui, plus anciens que lui, étaient mieux à même de décider sur ce point. Ajoutez à cette raison que Panétius semble avoir aimé les paradoxes en histoire : il soutenait, par exemple, contre le sentiment unanime de tous les autres écrivains que c'était un Socrate autre que le philosophe, qu'Aristophane aurait mis sur la scène dans sa comédie des Nuées [1].

Nous ne pouvons pas non plus admettre avec Plutarque que, par rapport aux trépieds, Panétius ait fait voir clairement que Démétrius aurait été trompé par la ressemblance des noms. La première preuve qu'il en donnait est incomplète; car il se pouvait fort bien que depuis la guerre des Perses jusqu'à la fin de celle du Péloponèse, on ne trouvât dans les actes publics que deux Aristide qui eussent remporté la victoire dans les jeux, et qui ne fussent, ni l'un ni l'autre, fils de Lysimachus; mais faut-il nécessairement qu'Aristide ait été chorége seulement *pendant ou depuis* la guerre Médique, et ne pouvait-on pas trouver, dans les actes publics *antérieurs* à cette époque, une date pour l'inscription rapportée ici?

La preuve que Panétius veut tirer des caractères employés dans l'inscription ne nous semble pas non plus très-valable. Il est bien vrai que l'alphabet ionien, dont il veut parler ici, ne fut adopté dans l'Attique, pour les *actes publics*, qu'après la guerre du Péloponèse, sous l'archontat d'Euclide, 403 ans avant notre ère; mais il s'agit ici d'un monument privé pour lequel on était libre de se servir des caractères que l'on voulait, et il faut croire qu'avant d'être employé dans les pièces officielles,

[1] Schweighhäuser, *Animadv. ad Athen.*, t. VII, p. 7, ed. Bip. Luzac a écrit, pour réfuter la version de ce double mariage de Socrate, une longue et savante dissertation (*de Διγαμία Socratis diss.*, Lugd. Bat., 1809), dans laquelle il s'attache surtout à déprimer l'autorité d'Aristoxène, d'Hiéronyme et de Satyrus dans ce fait si sujet à controverse. Quant au témoignage de Démétrius de Phalère, il se contente de jeter un doute sur son existence (*si hujus aliquod fuit in illa causa testimonium*, sect. I, § 4, p. 25), sans le prendre davantage en considération. C'est là le côté faible de ce chef-d'œuvre d'érudition; car il fallait réfuter également ce que dit de la bigamie de Socrate notre auteur, dont cependant Luzac (sect. II, § 11, p. 165) reconnaît la bonne foi à l'égard de ce philosophe. Il ne nous semble donc pas avoir dit le dernier mot sur cette question intéressante; mais on sent qu'il nous est impossible dans ce travail de répondre, pour un point tout particulier, à un in-quarto de 318 pages.

l'alphabet de vingt-quatre lettres s'était depuis longtemps introduit dans l'usage particulier.

La troisième preuve donnée par Panétius n'est guère plus forte, lorsqu'il dit qu'on ne trouve le nom du poëte Archestrate joint à celui d'Aristide dans aucun monument du temps des guerres Médiques, tandis qu'on le voit souvent cité comme ayant fait jouer ses pièces pendant la guerre du Péloponèse. En effet, il ne serait pas du tout impossible que le même poëte qui aurait fait représenter des pièces de théâtre pendant les premières années de la guerre du Péloponèse, en eût fait jouer auparavant dans les dernières années des guerres Médiques, puisqu'il n'y a pas plus de cinquante ans de l'une à l'autre époque [1]. Plutarque a senti lui-même que les raisons de Panétius n'étaient pas irréfragables, puisqu'il ajoute que, du reste, cet argument de Panétius demandait une discussion plus approfondie [2].

Plutarque ne nous semble pas avoir réfuté plus solidement la preuve que Démétrius tirait de l'ostracisme auquel fut condamné Aristide. « Pour l'ostracisme, dit-il, il tombait indifféremment sur tous ceux que leur réputation, leur naissance ou le talent de la parole élevaient au-dessus des autres. Damon lui-même, le précepteur de Périclès, fut soumis à ce ban, parce que sa prudence le distinguait de tous ses concitoyens [3]. » Cet historien s'est exprimé d'une manière trop générale, à notre avis, et n'a pas établi de distinction entre des différentes époques de cette institution démocratique, qui ne tomba en désuétude que lorsqu'on l'eut appliquée à des hommes aussi méprisables qu'Hyperbolus. Barthélémy, dans son *Voyage d'Anacharsis* [4], en a marqué ainsi, d'après Aristote, la destination primitive : « Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop puissant. Si vos lois ne peuvent empêcher que des particuliers n'acquièrent *trop de richesses* et par là ne rassemblent autour d'eux une assez grande quantité de partisans pour se faire redouter, vous aurez

[1] Ricard, *Notes sur la vie d'Aristide*, vol. IV, p. 217.
[2] Plut., *Aristid.*, l. l., p. 164.
[3] Plut., *loc. cit.*, pp. 164 et 165.
[4] Chap. LXII, p. 341 sq., t. VI, éd. Paris, in-8°.

recours à l'ostracisme ou à l'exil, et vous les tiendrez éloignés pendant un certain nombre d'années. »

Voyons à présent de quelle manière Plutarque s'y prend pour détruire l'argument de Démétrius fondé sur la charge d'archonte éponyme, charge qui ne se donnait, dans l'origine, qu'aux citoyens possédant un revenu de 500 médimnes. Il invoque encore une fois, à cet effet, le témoignage d'un historien, Idoménée de Lampsaque, qui fut à peu près contemporain de Démétrius, et paraît avoir écrit un livre sur les démagogues [1]. Cet auteur dit, selon Plutarque [2], qu'Aristide ne fut pas nommé archonte par le sort, mais par le choix des Athéniens. Nous avouons que s'il fallait choisir entre ces deux témoignages opposés, nous préférerions de toute nécessité celui de Démétrius à celui d'Idoménée, puisque le premier, par suite des travaux auxquels il s'était livré pour rédiger sa *Liste des archontes*, doit inspirer, sur le point en question, plus de confiance que l'autre, qui ne peut s'en être occupé d'une manière aussi consciencieuse. Mais il n'est pas même nécessaire d'accuser Idoménée d'une erreur que l'on doit plutôt mettre sur le compte de Plutarque, parce qu'il a mal compris l'auteur même qu'il citait. En effet, il lui est arrivé, comme à beaucoup d'autres, de prendre pour archonte éponyme un simple archonte [3], car ce dernier mot n'avait souvent, chez les Athéniens, que le sens de *magistrat*. C'est ainsi qu'on doit l'entendre dans le passage suivant d'Idoménée, qui est cité par Plutarque même dans un autre endroit, et qui paraît l'avoir induit en erreur : « Aristide, dit cet historien [4], ayant été *choisi* pour intendant des revenus publics, mit au jour les nombreuses malversations, tant des archontes de son époque que de ceux qui l'avaient précédé dans cette charge. Il dévoila surtout les rapines de Thémistocle. Aussi celui-ci, ayant suscité de nombreux adversaires à son rival dans la reddition des comptes, voulut le faire condamner pour crime de péculat. Les notables

[1] Cf. Müller, *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 489.

[2] *Vie d'Aristide*, p. 165, trad. Ricard.

[3] Bœckh, *de Archont. pseudeponym.*, p. 5 sq. Cf. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, vol. II, pp. 267 et 492.

[4] Idomen., apud Plut., *Aristid.*, cap. 4; fragm. 10, vol. II, p. 492, *Fr. hist. Gr.*

d'Athènes s'indignèrent de cet attentat, et non-seulement Aristide ne fut pas condamné à l'amende, mais encore il fut *nommé* de nouveau au même emploi. Alors Aristide, feignant de se repentir de son premier procédé et se montrant plus complaisant, fut bien vu de ceux qui volaient le trésor public, en sorte que, s'étant enrichis de l'argent du peuple, ils se mirent à porter Aristide jusqu'aux nues et à engager le peuple à le *choisir* archonte encore une fois. »

Il est probable qu'ayant lu avec précipitation ce passage d'Idoménée, Plutarque aura cru qu'il s'agissait ici de la dignité d'archonte éponyme [1]. Il a commis la même erreur encore dans un autre passage, qu'il rapporte de Démétrius, sans toutefois citer le livre dont il l'a tiré [2], et dont voici la traduction : « Aristide fut archonte éponyme immédiatement après la bataille de Marathon. Cependant Démétrius de Phalère le fait archonte après la bataille de Platée, un peu avant sa mort. Mais après Xanthippide, sous l'archontat duquel Mardonius fut défait à Platée, on ne trouve dans les actes publics, parmi tant d'archontes, aucun qui porte le nom d'Aristide, tandis qu'après l'archonte Phanippe, sous lequel les Athéniens vainquirent à Marathon, on y voit qu'Aristide lui succéda immédiatement. »

Encore une fois, Plutarque a pris pour la dignité d'archonte éponyme une magistrature ordinaire dont Aristide fut revêtu [3]. L'endroit de Démétrius auquel Plutarque renvoie ici, peut, du reste, avoir aussi bien appartenu à son livre des Archontes, dont il a été rendu compte précédemment, qu'à son ouvrage sur Socrate dont nous nous occupons maintenant.

Après avoir dit que, selon Idoménée de Lampsaque, Aristide ne fut pas nommé archonte par le sort, mais par le choix des Athéniens, Plutarque poursuit en ces termes : « Si Aristide fut archonte éponyme après la bataille de Platée, comme l'écrit Démétrius, il est très-probable qu'après

[1] Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 492.

[2] Aristid., cap. V.

[3] *Omnino sæpius factum est ut ii, qui aliam quamcumque ἀρχὴν exercuerant, eponymi numerati sint.* Müller, *ad Hist. Gr. fragm.*, vol. II, p. 367 ; cf. *ibid.*, p. 492.

une si grande gloire et tant d'exploits, il dut à sa vertu une élection que les autres obtenaient par leurs richesses. » Cette manière de raisonner est d'elle-même déjà très-sujette à caution, et ensuite elle est en contradiction avec le peu de faveur dont Aristide, à cause de ses opinions aristocratiques, jouit constamment auprès du peuple athénien.

Nous croyons avoir suffisamment, par cette discussion, défendu l'autorité historique de Démétrius contre les attaques de Panétius et de Plutarque. En nous y livrant, notre but était encore de démontrer le soin qu'avait apporté notre auteur à la composition de ses ouvrages, soit historiques, soit historico-philosophiques. Nous voyons, en effet, qu'il s'appuyait principalement sur les monuments et sur les inscriptions, et qu'il savait aussi tirer des usages politiques d'Athènes des arguments en faveur de la thèse qu'il se proposait de défendre. Dans l'état d'enfance où la critique se trouva continuellement chez les anciens, de pareils efforts méritent certainement d'être signalés, et nous font voir dans Démétrius un écrivain qui, contrairement à l'usage de presque tous les historiens grecs, n'accepte pas les traditions comme des faits avérés, mais les examine scrupuleusement, et les rejette quand ils se trouvent opposés à des monuments dont l'autorité lui semble avec raison préférable. Nous ne pouvons nous empêcher de penser avec lui que la pauvreté d'Aristide est un fait qu'on peut révoquer en doute. On ne nous opposera pas certainement le témoignage de Cornélius Népos [1], dont l'autorité est des plus secondaires auprès des noms que nous avons invoqués. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, dans cette prétendue indigence d'Aristide, la trace des éloges sophistiques par lesquels les Grecs commencèrent de bonne heure à orner l'histoire de leurs grands hommes aux dépens de la vérité.

Mais si nous sommes obligés de rendre hommage aux recherches consciencieuses de Démétrius, est-ce à dire pour cela que l'esprit de parti, soit politique, soit philosophique, ne l'ait pas porté à dénaturer les faits, comme cela se voit dans tous les temps et dans tous les lieux? Nous nous

[1] *Aristid.*, cap. III, § 2.

voyons ici forcés d'avouer que, sous ce rapport, il pourrait paraître, à la première vue, mériter les reproches que lui adresse Plutarque. « Il est évident, dit cet historien [1], que Démétrius veut à tout prix éloigner d'Aristide, et même de Socrate, le soupçon de pauvreté, comme si c'était un grand mal : il dit que ce dernier était propriétaire d'une maison, et qu'il avait encore soixante et dix mines d'argent que Criton lui faisait valoir. »

Nous voici arrivés sur la trace du motif qui avait conduit Démétrius à s'occuper d'Aristide dans son ouvrage sur Socrate. La réputation de pauvreté leur étant commune de son temps, il aura cru qu'en la réfutant à l'égard du premier elle tomberait également par rapport au second. Mais, quant à Socrate, les assertions de Démétrius seraient des plus suspectes, si l'on s'en rapportait uniquement à l'autorité de Platon. Le philosophe fait déclarer à Socrate, dans son *Apologie* [2] que, vu son indigence, il n'aurait pu se condamner qu'à une mine d'amende, et que s'il se condamne à trente mines, c'est parce que Platon, Critobule, Apollodore et Criton veulent bien répondre pour lui. On trouve encore dans les dialogues de Platon d'autres témoignages sur la pauvreté de son maître; mais nous nous bornerons à citer le précédent, comme le plus significatif. D'après cela, auquel des deux, de Platon ou de Démétrius, devons-nous accorder notre confiance sur le point en litige? Nous n'hésitons pas à répondre que c'est au dernier. On n'ignore pas, en effet, que Platon a manqué plus d'une fois à la vérité historique dans les éloges qu'il accorde à Socrate. Voyez, par exemple, dans Athénée [3], la réfutation curieuse par laquelle cet auteur réduit à néant les trois campagnes dans lesquelles Platon fait jouer à Socrate un rôle si glorieux. D'un autre côté, nous ne voyons dans les *Dits et faits mémorables de Socrate* par Xénophon, qui sont de tous les écrits sur Socrate ceux qui ont le plus de valeur historique [4], aucun indice de cette extrême pauvreté dont on fait généralement honneur à ce

[1] *Vie d'Aristide*, p. 165, t. IV, trad. Ricard.
[2] Cap. XXVIII, t. I, p. 78, ed. Tauchn.
[3] Lib. V, cap. 55, pp. 215-216.
[4] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. II, p. 35, trad. Tissot.

sage. On y trouve au contraire, la preuve que Socrate était dans une position qui le mettait à l'abri du besoin : nous y lisons que, malgré l'usage généralement reçu de son temps, il n'acceptait aucun salaire de ses nombreux disciples [1], et même qu'il blâmait sévèrement ceux qui prenaient de l'argent pour donner des leçons de vertu [2]. Comme, d'autre part, il paraît avoir abandonné de bonne heure son état de statuaire pour se livrer entièrement à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, et que, si grande qu'ait été sa frugalité, il devait néanmoins pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, nous ne pouvons nous empêcher de croire, avec Démétrius, que Socrate avait les moyens de vivre dans une certaine aisance.

Voyons maintenant le motif qui avait engagé Démétrius à rechercher quelle pouvait être la fortune de Socrate. Nous le trouvons dans la doctrine d'Aristote sur les biens extérieurs, que ce philosophe regardait comme nécessaires pour arriver au bonheur [3]. C'est ce que ne pouvait admettre le stoïcien Panétius, dont la secte méprisait les biens extérieurs et regardait la vertu comme suffisante pour la félicité. C'est ce dernier point de vue qui conduisit celui-ci, dans ses recherches sur Socrate, à des résultats opposés à ceux qu'avait obtenus Démétrius, dont l'autorité, nous croyons l'avoir établi, semble devoir l'emporter sur la sienne.

On peut donc regarder comme constant que le *Socrate* de Démétrius avait, sous la forme historique, une portée philosophique. Démétrius semble avoir eu pour but dans cet ouvrage de dégager la personnalité du sage athénien des ornements brillants, mais faux, dont le génie oratoire de Platon l'avait entourée au point de la rendre méconnaissable. Il a voulu présenter au point de vue péripatéticien la vie de cet homme, auquel tous les philosophes de son temps rattachaient leurs systèmes. Il est probable encore qu'il y repoussait les accusations de différents genres qui avaient causé la mort de Socrate et qui trouvaient encore de son temps du crédit chez les Athéniens. Ménage [4], en effet, nous paraît avoir raison de croire

[1] Lib. I, cap. II, § 60.

[2] *Ibid.*, §§ 5, 6 et 7.

[3] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, pp. 268 sq., 310 et 325 sq.

[4] *Obss. in D. L.*, p. 656, t. I Comment., ed. Hübn. Cf. Luzac, *de δηγαμίᾳ Socr.*, sect. II, § 11, p. 165, not.

que l'ouvrage cité par Diogène de Laërte en trois endroits[1], sous le titre d'*Apologie de Socrate*, est identique avec le livre dont nous parlons ici. Nous voyons, par le premier de ces passages, que Démétrius faisait mention d'Héraclite dans cette apologie de Socrate : d'où nous induisons qu'il y traitait de l'étude que ce dernier avait faite des divers systèmes de philosophie. On sait, en effet, qu'interrogé sur ce qu'il pensait du livre d'Héraclite, Socrate répondit : Ce que j'en ai compris est fort bon, et je pense qu'il en est de même du reste; mais ce livre demande un interprète habile[2]. C'est aussi aux rapports de Socrate avec les autres philosophes que nous paraît devoir se rattacher la mention que, dans le second de ces fragments, Démétrius fait de Démocrite pour rejeter la tradition suivant laquelle il serait venu à Athènes du temps de Socrate. Enfin, dans le troisième, Démétrius rapporte que Diogène d'Apollonie, étant arrivé dans cette ville, y vit ses jours en danger à cause de la grande envie qu'il excita. Ce trait se rapporte évidemment aux raisons que donnait Démétrius pour expliquer la mort injuste de Socrate; ce qui nous fait voir comment cet ouvrage biographique a pu facilement être pris pour une apologie[3].

On ne peut guère douter que Diogène de Laërte n'ait tiré grand parti du *Socrate* de Démétrius, dans la partie de son ouvrage où il traite de ce philosophe. Il ne le cite pas pourtant, quoiqu'il ait eu cet ouvrage à sa disposition, comme on vient de le voir. Mais il rapporte, d'après un ouvrage de Démétrius et la chronique d'Apollodore, les dates de la naissance et de la mort de Socrate, sans ajouter néanmoins dans quel écrit du premier il a puisé ces renseignements. Cet écrit pourrait aussi bien être la liste des archontes que la vie de Socrate. Quoi qu'il en soit, le passage rapporté par Diogène de Laërte peut servir à nous prouver encore une fois ce que nous avons démontré plus haut, à savoir que Démétrius est la principale source à laquelle a puisé Apollodore pour la chronologie athénienne. Ce passage est conçu en ces termes. « Socrate naquit, comme le

[1] Lib. IX, cap. I, § 15; cap. VI, § 37; cap. IX, § 57.
[2] D. L., lib. II, cap. V, § 22.
[3] Cf. Luzac, loc. laud., et sect. II, § 8, p. 143.

dit Apollodore dans ses chroniques [1], sous l'archontat d'Aphepsion, dans la quatrième année de la 77e olympiade, le sixième jour du mois de Thargélion, jour où les Athéniens purifient leur ville et auquel les Déliens fixent la naissance de Diane. *Démétrius de Phalère dit aussi les mêmes choses.* »

On ne peut s'empêcher, en lisant ces lignes, de penser à la négligence avec laquelle Diogène fait usage des auteurs qu'il a consultés pour la composition de ses biographies. Il est clair qu'au lieu de citer Apollodore avant Démétrius, c'était l'autorité de ce dernier qu'il fallait invoquer de prime abord. Toutefois, nous devons lui savoir gré d'avoir conservé un fragment qui nous prouve que Démétrius marquait avec la plus grande précision possible les dates des événements remarquables, qu'il traitait de l'époque à laquelle s'accomplissaient les diverses cérémonies publiques, et qu'il ne négligeait pas les traditions mythiques qui avaient cours dans la Grèce. Telles sont les inductions que nous croyons devoir tirer du passage cité ci-dessus.

Quant aux ouvrages de Démétrius que nous avons énumérés avec le *Socrate,* et qui portent pour titres des noms propres d'hommes, nous en sommes réduits, pour leur contenu, à de pures hypothèses, puisqu'ils ne se trouvent mentionnés que par Diogène. Nous ne pouvons pas même affirmer avec certitude quels étaient les personnages dont ils traitaient. Toutefois nous croyons, avec M. Matter [2], que le *Ptolémée* renfermait l'éloge et la vie du prince qui avait fait à Démétrius un accueil si généreux, et que cet écrit fut sans doute composé à la mort du prince et dans l'exil de Démétrius.

Le *Phédondas,* dont le titre suit dans Diogène [3] celui du Ptolémée, fut probablement écrit en l'honneur d'un des nombreux amis que la grande réputation et le caractère aimable de Démétrius n'ont pas manqué de lui faire pendant son séjour à Thèbes : c'est ce qu'on peut du moins supposer d'après la forme de ce nom, qui est exclusivement béotienne.

Nous trouvons à la suite du Phédondas un écrit mentionné sous le titre de *Médon,* nom qui nous est totalement inconnu. Après vient le

[1] Apollod., *fragm.* 82, p. 446, vol. I *Fragm. hist. Græc.*

[2] *Essai hist. sur l'école d'Alexandrie*, vol. I, p. 64, note 2.

[3] Lib. V, cap. V, § 81.

Cléon, qui était très-probablement consacré à la mémoire de cet ami avec lequel on accusait Démétrius d'avoir eu, dans sa jeunesse, des rapports trop intimes [1]. En cherchant parmi les contemporains de Démetrius, nous ne trouvons que deux hommes qui aient porté ce nom. Le premier est un de ces flatteurs qu'Alexandre traînait à sa suite et qui fut le principal instrument de la perte de Callisthène [2]; le second est un orateur qui nous est cité comme adversaire de Démosthène [3]. Il est probable, à cause de la communauté des sentiments politiques, que ce fut ce dernier avec lequel Démétrius fut lié et en l'honneur duquel il composa le livre dont nous parlons.

L'écrit qui se trouve mentionné après le Cléon, c'est le *Socrate*, que nous avons examiné précédemment et dont nous avons tâché d'établir la portée par les fragments qui nous en restent. Mais quant à l'*Aristomaque*, qui nous est cité à la suite du Socrate, il nous est impossible même de dire de quel individu il traitait.

L'*Artaxerxès* concernait très-probablement un des deux rois de Perse qui ont porté ce nom, et dont le plus ancien est surnommé Longuemain et le second Mnémon [4]. Comme Plutarque, qui a écrit la vie de ce dernier, ne cite pas le livre de Démétrius, on pourrait peut-être croire que ce livre concernait le premier de ces princes. Mais nous ferons observer qu'il n'est pas sûr que Plutarque, bien qu'il connaisse, comme nous l'avons vu, des ouvrages de Démétrius, ait eu à sa disposition le recueil complet de ses œuvres. On sait, en effet, combien les livres étaient rares et chers dans l'antiquité : Martial, qui vivait moins d'un siècle après Tite-Live, se plaignait de n'avoir pas cet auteur en entier dans sa bibliothèque [5].

Nous trouvons ensuite, dans la liste des œuvres de Démétrius, un livre qui porte le titre d'*Aristide*, et dans lequel il s'agissait probablement du

[1] Diog. Laert., *ibid.*, § 76.
[2] Quint.-Curt., lib. VIII, cap. V, § 8 sqq.
[3] Syrian., *Tract. causs.*, p. 100, vol. VIII *Rhet. Græc.*, edit. Walz.
[4] Plut., *Artax.*, cap. 1.

[5] . . . . . *Livius ingens,*
Quem mea non totum bibliotheca capit.
Lib. XIV, ep. 190.

contemporain de Thémistocle. Nous avons vu que, dans son Socrate, Démétrius s'était beaucoup occupé de cet homme célèbre : nous pouvons inférer de là que son attention avait été attirée sur lui et qu'il en avait fait le sujet d'un livre particulier. Il devait être d'autant plus porté à s'occuper d'Aristide dans ses écrits, que leur sort et leurs vues politiques étaient à peu près les mêmes, et qu'il pouvait avoir ainsi l'occasion de s'emporter contre le peuple qui l'avait banni, comme il le fit vraisemblablement dans son apologie de Socrate et dans son invective contre les Athéniens. Plutarque, dans sa biographie d'Aristide, n'a fait, paraît-il, aucun usage de ce livre de Démétrius; mais la remarque que nous avons faite à propos de l'Artaxerxès trouve encore ici son application.

Après avoir indiqué presque sans interruption les œuvres dont nous venons de parler, Diogène énumère une suite d'écrits d'un genre différent, après lesquels il nous cite encore une biographie intitulée *Dionysius*. Nous ne pensons pas qu'elle concernât l'un des deux tyrans de Sicile qui ont porté ce nom; nous aimons mieux croire, avec M. Matter [1], qu'elle se rapportait au dialecticien ainsi nommé. Ceci est d'autant plus probable que Démétrius a dû connaître ce philosophe par Théodore l'Athée, son disciple [2], avec qui Démétrius paraît avoir été très-lié, puisqu'il le préserva des poursuites de l'aréopage [3].

Ici se termine la liste des biographies écrites par Démétrius. En les composant, il ne fit que suivre l'exemple donné par son maître Théophraste, dont on nous cite trois livres de biographies [4], un traité sur les Sages, et d'autres encore sur Empédocle, Anaxagore, Anaximène et Archélaüs [5]. Ce genre de compositions était d'ailleurs en telle faveur dans cette école qu'on ne trouve presque aucun disciple d'Aristote qui ne s'y soit exercé [6].

[1] *Essai hist. sur l'éc. d'Alex.*, vol. I, p. 64, note 2.

[2] D. L., lib. II, cap. VIII, § 98.

[3] *Idem*, *ibid.*, § 101.

[4] D. L., p. 120, l. 47, ed. Didot. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 620, t. I Comm., ed. Hübn.; Luzac, *de δυγαμία Socr.*, sect. II, § 8, p. 142.

[5] Cf. Luzac, *ibid.*

[6] Luzac, p. 143.

Quant au livre de Démétrius sur *Antiphane*, qu'on pourrait ranger aussi parmi ses biographies, il vaut mieux le rapporter à la troisième classe de ses écrits, qui, selon Diogène de Laërte [1], embrassait des traités sur les poëtes. Nous ne doutons pas, en effet, que ce ne soit du poëte comique Antiphane que Démétrius s'occupait dans l'écrit susmentionné [2], puisque nous ne connaissons pas d'autre homme qui ait illustré ce nom, et que d'ailleurs Démétrius peut avoir connu personnellement ce poëte, mort seulement en 333 avant notre ère [3]. Ajoutez à ces motifs qu'Antiphane paraît avoir été du même parti que Démétrius, puisqu'il se moquait de Démosthène dans ses pièces [4].

C'est aussi à la même classe d'écrits qu'appartient l'*Homérique*, discours dans lequel il recommandait, sans doute, l'étude du prince des poëtes grecs. L'époque à laquelle vécut Démétrius, et qui vit s'accomplir tant de grandes et admirables choses, est remarquable aussi par l'extrême ardeur avec laquelle princes, philosophes et guerriers se livraient à la lecture des poëmes d'Homère. Démétrius fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à leur donner une vogue qu'ils n'avaient pas encore eue à un si haut degré. Pour remplacer les représentations théâtrales, devenues très-rares à cause des frais qu'elles entraînaient et que peu de citoyens pouvaient ou voulaient supporter, Démétrius eut, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de ce travail, l'heureuse idée de familiariser davantage le peuple d'Athènes avec le chantre favori des Grecs. Il est vrai qu'on fait remonter jusqu'à Solon ou Pisistrate l'usage de réciter les vers d'Homère aux Panathénées; mais Démétrius fut le premier qui fît entrer sur le théâtre les rapsodes qui les déclamaient [5]. C'est aussi lui peut-être qui inspira à Cassandre, roi de Macédoine, dont il fut l'intime ami [6], l'estime que ce prince professait pour Homère, dont il savait une grande

[1] Ἔστι τὰ μὲν (αὐτοῦ βιβλία), *ἱστορικά· τὰ δὲ, πολιτικά· τὰ δὲ, περὶ ποιητῶν· τὰ δὲ, ῥητορικά*. Lib. V, cap. V, § 80.

[2] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 58.

[3] Clinton, *Fast. Hellen.*, p. 165, ed. Krüger.

[4] V. Athen., lib. VI, p. 223 *e*.

[5] Athen., lib. XIV, p. 620 *b*. Cf. Ostermann, p. 45 sq.

[6] Carystius Pergamenus, *apud Athen.*, lib. XII, p. 42 *c*.

partie par cœur et qu'il avait copié tout entier de sa propre main [1]. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que Carystius de Pergame, qui rapportait ce dernier fait dans ses *Commentaires historiques*, avait traité, dans le même ouvrage, des rapports qui existaient entre Cassandre et Démétrius de Phalère.

Il est possible que ce dernier ait fait pour ce monarque ce qu'Aristote avait fait auparavant pour Alexandre. On sait qu'Aristote avait entrepris pour ce prince une édition de l'Iliade, qu'Alexandre portait avec lui durant son expédition en Asie [2], qu'il lisait avec Anaxarque et Callisthène et qu'il annota même de sa main [3]. Cette édition, le philosophe l'avait complétée en écrivant des traités sur l'explication et la critique du texte des poëmes homériques. C'étaient les *Difficultés que présente Homère*, en six livres, suivant Diogène de Laërte [4], en sept, suivant le biographe anonyme d'Aristote [5], dix livres de problèmes sur le même poëte, un ouvrage spécial pour traiter la question si les troupeaux du soleil étaient une fiction d'Homère [6]. Il avait aussi, dans plusieurs dialogues, témoigné de l'admiration que lui inspirait ce grand poëte [7]. « Si le célèbre exemplaire d'Alexandre, dit M. Egger, dans son histoire de la critique chez les Grecs [8], ne portait pas les corrections d'Aristote lui-même, il est certain que le livre des problèmes contenait tous les éléments d'une recension et d'une

[1] Carystius Pergamenus, *ap. Athen.*, lib. XIV, p. 620 *b*.

[2] Onesicrit., *ap. Plut.*, Alex., cap. 8. (Fragm. I, p. 48, *Fr. hist. Al., ad calc. Arriani*, ed. Didot.)

[3] Strab., lib. XIII, cap. I, p. 101, t. III, ed. Tauchn. Cf. Wolf., *Prolegg. ad Hom.*, p. CLXXXIV. M. Egger (*Hist. de la crit. chez les Grecs*, p. 124, Paris, 1849) se trompe en attribuant également à Aristote une révision de l'Odyssée. Voyez Wolf, p. CLXXXIII. Le même savant a encore le tort de nommer *tradition répandue chez les anciens* un fait rapporté par Onésicrite, historien et compagnon d'Alexandre.

[4] Lib. V, cap. I, § 26.

[5] Pag. 13, l. 52, *ad calc. Diog. Laert.*, ed. Didot.

[6] Anonym., *ap. Menag.*, p. 610, vol. I. Comm. D. L., ed. Hübner : *εἰ δή ποτε Ὅμηρος ἐποίησε τὰς ἡλίου βοῦς*, *an solis boves Homerus finxerit.* Mais il se peut aussi qu'on doive entendre ce titre en ce sens qu'Aristote recherchait dans ce livre si le morceau de l'Odyssée (lib. XII, v. 260 sqq.), ainsi intitulé, est véritablement d'Homère, car il présente des différences frappantes avec le reste du poëme.

[7] Dio Chrysostom., *Orat.* LIII, p. 726 ed. Reiske.

[8] Pag. 124.

interprétation historique et littéraire des poëmes homériques. Non-seulement Aristote s'efforçait de constituer le texte, mais il expliquait les mots difficiles; puis il montrait les intentions du poëte et cherchait à concilier les passages en apparence contradictoires. »

Il est à croire que c'est un travail du même genre qu'entreprit Démétrius dans ses ouvrages sur l'Iliade et l'Odyssée[1]. Nous ne pensons pas pourtant que Belin de Ballu[2] ait eu raison de prendre ces ouvrages pour des commentaires : leur peu d'étendue ne permet de les prendre que pour des dissertations, puisque le traité sur l'Iliade comprenait seulement deux livres, et celui sur l'Odyssée, quatre[3].

Ces deux écrits de Démétrius, ainsi que son discours sur Homère, ne nous sont cités d'une manière expresse par aucun écrivain. Mais il nous reste encore deux passages de Démétrius qui ne peuvent avoir appartenu qu'à ces deux ouvrages, et qui viennent pleinement confirmer l'hypothèse que nous avons émise plus haut sur leur portée.

Le premier nous a été conservé par Athénée, qui l'a tiré sans aucun doute du traité sur l'Iliade. Il s'agit du vers de ce poëme où il est dit que Ménélas vint de lui-même au festin que préparait son frère Agamemnon[4]. Quelques critiques, pour rendre raison de ce vers, qui semblait faire de Ménélas un parasite, ajoutaient un autre vers qui justifiait sa venue en marquant que Ménélas savait son frère occupé[5]. Athénée blâme cette insertion pour diverses raisons qu'il est inutile de rapporter ici, et invoque finalement l'autorité de notre auteur. « Démétrius de Phalère, dit-il, déclarant l'assertion de ce vers inepte et incompatible avec la poésie d'Homère, accuse de mesquinerie ceux qui l'ont ajouté. Il disait qu'à son avis les hommes d'une classe supérieure avaient chacun un ami intime chez lequel ils pouvaient venir sans attendre l'invitation, quand cet ami offrait un sacrifice[6]. »

[1] Diog. Laert., lib. V, cap. V, § 81.

[2] *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, vol. II, p. 57.

[3] D. L., loc. laud.

[4] Αὐτόματος δέ οἱ ἦλθε βοὴν ἀγαθὸς Μενέλαος. Il., B, v. 408.

[5] Ἤδεε γὰρ κατὰ θυμὸν ἀδελφεὸν, ὡς ἐπονεῖτο. *Ibid.*, v. 409.

[6] Lib. V, p. 177 *f;* t. I, p. 333, ed. Tauchn. Nous avons suivi, pour ce passage, l'interprétation de Schweighaeuser, *Animadv. in Athen.*, t. III, p. 23.

Nous concluons de ce passage que Démétrius, dans ses travaux sur Homère, avait, à l'exemple d'Aristote, traité de la critique du texte, critique à laquelle il donnait pour base, comme on le voit, l'ensemble de la poésie d'Homère et les usages des temps héroïques. Nous pensons que Heyne, dans ses Observations sur l'Iliade[1], doit être accusé de légèreté lorsqu'il traite d'arguties les raisonnements par lesquels Athénée rejette le vers en question. Il nous semble qu'il valait la peine d'en examiner l'authenticité avant de le recevoir dans le texte, puisqu'elle se trouvait déjà attaquée par Démétrius, c'est-à-dire avant les recensions de Zénodote, d'Aristophane, d'Aristarque et de Cratès. Si Démétrius rejetait ce vers, c'est, pensons-nous, qu'il ne l'avait pas trouvé dans toutes les éditions d'Homère qui circulaient déjà de son temps[2].

Stobée, dans son Anthologie[3], nous a conservé un extrait d'un ouvrage intitulé *Sentences remarquables d'Homère*, d'un écrivain nommé Hermippe. Cet Hermippe n'est pas, probablement, le disciple de Callimaque : le caractère même de l'ouvrage cité semble trahir un auteur plus moderne[4] : ce serait alors cet Hermippe de Béryte qui vivait sous Adrien et qui avait écrit de nombreux ouvrages sur divers sujets[5]; du moins l'ouvrage susdit convient très-bien par sa nature à ce dernier écrivain, qu'on ne peut guère regarder que comme un compilateur. Le passage qui en est rapporté par Stobée consiste uniquement dans une citation de Démétrius de Phalère. Notre auteur, sans aucun doute dans son ouvrage sur l'Odyssée, disait qu'Homère, pour recommander la sagesse, avait peint, dans ce poëme, Ulysse et Pénélope, après leur reconnaissance, s'approchant avec joie de leur ancienne couche[6]. Nous pouvons conclure de là que, dans ses écrits sur Homère, Démétrius, outre le point de vue critique, avait encore un but esthétique et moral.

[1] Vol. IV, p. 271.
[2] Wolf, *Prolegg. ad Hom.*, p. CLXXIV sqq.
[3] Tit. V, n° 59, p. 68, ed. Gesner.
[4] C. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, t. III, p. 53.
[5] Id., *ibid.*, p. 32.
[6] Ἀσπάσιοι λέκτροιο παλαιοῦ θεσμὸν ἵκοντο. Odyss., XXIII, v. 296.

Nous avons dit, d'après Diogène de Laërte, que l'ouvrage de Démétrius sur l'Odyssée comportait une étendue double de son ouvrage sur l'Iliade. Il semblerait de prime abord qu'il y avait plus à dire sur ce dernier poëme, en général plus intéressant. Mais on peut rendre raison, par le caractère même de Démétrius, de cette préférence qu'il paraît avoir accordée à l'Odyssée sur l'Iliade. Homère, en effet, dans les héros de ces deux poëmes, a représenté les deux côtés opposés de la race hellénique. Achille, c'est la force brutale, qui ne connaît point de frein et qui va droit à son but en brisant tous les obstacles qu'elle rencontre. Ulysse, au contraire, est caractérisé comme la persévérance insinuante, qui parvient à ses fins par des détours sans nombre et qui fait tourner à son avantage les accidents mêmes qui semblaient devoir lui nuire. Démétrius, qui par ses actes peut être regardé comme un Ulysse politique, devait avoir naturellement plus d'inclination pour le poëme qui renfermait les aventures de ce dernier héros. En outre, l'Odyssée a, par son sujet, beaucoup plus d'application à la vie ordinaire que l'Iliade, dont l'héroïsme grandiose nous étonne, mais nous instruit peu. Or, Démétrius était ce que notre siècle appelle un homme positif et devait aimer en littérature ce qui se rapportait davantage à son caractère.

Il est à remarquer que Wolf, dans ses fameux prolégomènes sur Homère, a complétement passé Démétrius sous silence en rendant compte des travaux dont ce poëte fut l'objet dans l'antiquité. Cette omission est d'autant plus regrettable que les écrits de Démétrius sur l'Iliade et l'Odyssée forment, pour ainsi dire, la transition de la critique homérique qui s'était formée dans la Grèce proprement dite, à la critique homérique des Alexandrins, plus importante peut-être que la première, mais qui n'en tira pas moins de celle-ci sa source et ses principaux documents. Nous croyons, pour notre part, que l'Homérique de Démétrius, ainsi que ses deux dissertations sur l'Iliade et l'Odyssée, ne contribuèrent pas peu à faire naître dans Alexandrie cette littérature spéciale dont Homère fut l'objet exclusif dans cette ville, où les travaux de notre auteur en ce genre durent être connus et appréciés. Il est vrai qu'il n'en existe plus que les deux traces assez obscures que nous avons signalées; mais ce fait

n'offre rien d'étonnant à ceux qui connaissent le peu de renseignements que nous avons sur les travaux mêmes des grammairiens d'Alexandrie [1].

Nous ne savons pas positivement si Démétrius composa des ouvrages sur d'autres poëtes qu'Homère ; mais la chose semble très-vraisemblable quand on considère que, comme on l'a vu plus haut, les traités sur les poëtes formaient une des quatre classes dans lesquelles on avait distribué ses écrits. D'ailleurs Aristote, sur les traces duquel nous trouvons presque constamment Démétrius, peut, par les livres qu'il composa sur Hésiode, Archiloque, Chérile et Euripide [2], avoir donné à ce dernier l'idée d'étendre ses travaux à d'autres poëtes. Du moins trouvons-nous que Démétrius avait rapporté, en les commentant, des vers d'Euripide dans un ouvrage qui peut-être traitait spécialement de ce poëte [3]. On peut même croire qu'à l'exemple du chef de l'école péripatéticienne, Démétrius avait traité l'histoire générale de la poésie grecque. Nous trouvons dans Eustathe [4], en effet, un assez long passage d'un écrit de notre auteur dans lequel il parlait des poëtes helléniques antérieurs à Homère. Comme ce passage curieux peut, par son contenu, servir à confirmer l'hypothèse que nous émettons ici d'après Welcker [5], nous allons en donner la traduction :

« Démétrius de Phalère raconte que Ménélas étant allé à Delphes avec Ulysse, consulta l'oracle sur l'expédition contre Troie, lorsque Créon donna les jeux novennaux des Pythiques, jeux dans lesquels fut vainqueur le Laconien Démodocus, disciple du Mycénien Automède, qui écrivit deux épopées, l'une sur la guerre d'Amphitryon contre les Téléboëns, l'autre sur la querelle des héros Hélicon et Cithéron. Démodocus était lui-même, ajoute Démétrius, élève de l'Argien Périmède, qui enseigna également le chant à cet Automède dont nous parlons, à Lycimnius, à Pharidas et à Péribolus. Agamemnon, ayant engagé Démodocus à le suivre à Mycènes,

[1] Cf. Wolf, *Prolegg. ad Hom.*, p. cxc sqq.

[2] Anonym., *apud Menag.*, t. I, p. 610 *Comment.*, ed. Hübner.

[3] Plut., *Consol. ad Apoll.*, cap. VI, t. I, p. 241 Mor., ed. Tauchn.

[4] *In Odyss.*, III, v. 267, p. 126, l. 18 sq., ed. Froben. Cf. Schol. *ad h. l.*, et Tzetzes, *prolegg. ad Lycophr.*, p. 259 (p. VIII, ed. Potter).

[5] *Der epische Cyclus*, p. 191, vol. I.

lui confia la garde de Clytemnestre : car, ajoute Démétrius, ce prince honorait beaucoup les chantres, qu'il considérait comme les interprètes des choses divines et humaines. Le même auteur dit encore que Clytemnestre même montra son respect pour Démodocus, puisqu'elle ne permit pas de le mettre à mort, mais seulement de l'exiler. »

Nous voyons à la seule lecture de ce passage, qui devait être beaucoup plus étendu dans le texte original comme le marquent les répétitions du nom de Démétrius, que notre auteur plaçait dans la ville d'Argos une école de poëtes épiques antérieurs à Homère. Nous n'avons pas à examiner dans ce travail si cette assertion est vraie ou fausse; nous aimons mieux renvoyer au savant auteur du *Cycle épique* [1] ceux qui désireraient connaître comment est née la tradition que Démétrius suit ici : il nous suffira de conclure que, dans l'ouvrage dont nous parlons (et nous ne voyons pas à quel autre pourrait se rapporter le fragment cité plus haut), Démétrius traitait l'histoire de la poésie de sa nation en remontant à la plus haute antiquité, et ne voulait pas plus qu'Aristote, pour le genre satirique [2], reconnaître Homère sans prédécesseur dans l'épopée. Les notions que cet écrit devait contenir sur la poésie primitive des Grecs auraient pu fournir à la critique moderne des secours dont elle doit malheureusement se passer.

Nous avons dit, en parlant du traité de Démétrius sur l'Odyssée, qu'outre le point de vue critique, il semble s'être proposé un but moral dans ses travaux sur Homère. C'est ce qui l'a probablement engagé encore à composer le recueil des *Apophthegmes des sept Sages*, qui nous a été conservé par Stobée dans son Anthologie [3]. Orelli, qui a inséré ce recueil dans sa collection des opuscules sententieux des anciens Grecs, doute qu'il soit véritablement de Démétrius [4]. Mais auparavant déjà on avait formé de ces collections, qui semblent même avoir été en prédilection dans l'école péripatéticienne. Le fondateur de cette école, nous l'avons dit, n'avait pas

[1] Welcker, p. 188-192, vol. I.
[2] *Poetic.*, cap. IV, p. 5, vol. XIII Opp., ed. Tauch.
[3] Tit. III, n° 79, t. I, p. 88 sqq., ed. Tauchn.
[4] *Præfat. ad opusc. Græc. vet. sent.*, p. XII.

dédaigné de recueillir et d'expliquer dans un livre spécial [1] les proverbes, qu'il appelait les débris d'une philosophie antique qui avait péri dans les désastres de l'humanité [2]. Théophraste, disciple d'Aristote et maître de Démétrius, avait aussi composé un ouvrage sur le même sujet [3]; et nous trouvons encore, dans la liste que Diogène de Laërte nous donne de ses écrits, deux livres qui sont tout à fait dans le genre de celui de Démétrius dont nous traitons présentement : c'est d'abord une collection des bons mots de Diogène, et ensuite une autre collection des dits de Xénocrate [4]. La même liste nous mentionne de plus un ouvrage de ce philosophe sur les Sages de la Grèce [5]. Ainsi nous voyons que Démétrius a pu puiser dans les travaux de ses devanciers les moyens de composer l'opuscule que nous a conservé Stobée. Nous ne craignons donc pas de reconnaître l'authenticité de cette collection, puisque d'ailleurs nous trouvons dans Diogène [6] un ouvrage de Démétrius indiqué sous le titre de *Livre de sentences*, ouvrage que l'on peut, sans être trop hardi, identifier avec les *Apophthegmes des sept Sages*. Du reste, Démétrius avait fait des recherches sur l'époque et la vie de ces hommes, comme le prouve la mention qu'il faisait de Thalès dans son ouvrage chronologique [7].

Ce recueil est de peu d'étendue : c'est tout au plus s'il forme quatre pages ordinaires. Il n'entre pas dans notre sujet, et d'ailleurs il serait trop long de discuter à fond jusqu'à quel point l'autorité de Démétrius est suffisante pour que nous regardions les sentences qu'il attribue à chacun de ces hommes comme étant véritablement de lui. « Les sept Sages, dit Ritter [8], ont pu se faire une sorte de philosophie pratique tirée des rela-

[1] D. L., lib. V, cap. I, § 26. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 599, t. I *Comm.*, ed. Hübner; Schneidewin, *Præf. ad Parœmiogr.*, p. II; Müller, *ad Aristot. fragm.*, t. II, p. 188, *Fr. hist. Gr.*

[2] Synes., *Encom. Calvit.*, 59, ed. Turn.

[3] D. L., lib. V, cap. II, § 45; Harpocrat. et Suidas, v. Ἀρχὴ ἄνδρα δείκνυσι; Mich. Apost., *Cent.* 4, prov. 2; *Cent.* 6, prov. 36.

[4] Diog. Laert., loc. cit., §§ 43 et 47.

[5] *Ibid.*, § 48, περὶ τῶν Σοφῶν; peut-être faut-il lire : περὶ τῶν ζ' Σοφῶν, des *sept* Sages; la lettre numérale Z pouvant avoir été facilement omise à cause de sa ressemblance avec le Σ.

[6] Lib. V, cap. V, § 81. Χρειῶν α', que la traduction latine rend par *Sententiarum liber unus.*

[7] *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[8] *Hist. de la phil. anc.*, p. 132 sq., vol. I, trad. Tissot.

tions sociales avec les autres hommes, et la livrer à la tradition sous forme de sentences..... Mais ce recueil de sentences présente peu d'authenticité, et la réunion des sept Sages en société, sur les noms desquels on n'est d'ailleurs pas d'accord, appartient à la tradition et non à l'histoire. »

En effet, nous pouvons hardiment regarder comme une fable ce que Pausanias nous en raconte dans ses Phociques. D'après cet auteur, les sept Sages se seraient réunis à Delphes et auraient écrit de leur propre main, dans le portique du temple d'Apollon, leurs célèbres maximes pour en faire hommage à ce Dieu [1]. Mais plusieurs écrivains cités par Diogène de Laërte [2] placent leur assemblée, les uns chez Crésus, les autres dans le Panionion; d'autres enfin, chez Cypsélus, à Corinthe. Le même auteur remarque qu'il y a une grande divergence d'opinions relativement à leurs sentences, dont on faisait honneur tantôt à l'un, tantôt à l'autre [3]. Nous trouvons effectivement dans Clément d'Alexandrie un passage qui vient confirmer pleinement cette assertion de Diogène : « La maxime *Connais-toi toi-même*, dit ce Père dans ses *Stromates* [4], est attribuée par quelques-uns à Chilon, tandis que Chaméléon, dans son livre sur les Dieux, l'accorde à Thalès, et Aristote, à la Pythie. D'un autre côté, on fait honneur à Chilon de la sentence *Rien de trop;* mais Straton, dans son Traité des inventions, la rapporte à Stratodème de Tégée, et Didyme, à Solon. Quant à la maxime qui dit que *la perte accompagne le crédit,* Cléomène, dans son ouvrage sur Hésiode, veut la retrouver dans Homère, et Aristote croit qu'elle est de Chilon, tandis que Didyme la dit de Thalès. »

Ces lignes nous font voir combien d'écrivains avaient, dans l'antiquité, fait des recherches sur les auteurs de ces sentences et à quels résultats différents ils étaient parvenus. Elles nous montrent en même temps qu'Aristote s'en était déjà occupé avant Démétrius, et que celui-ci n'avait pas accepté l'autorité du chef de son école comme décisive en cette ma-

[1] Ἀνέθεσαν τῷ Ἀπόλλωνι τὰ ᾀδόμενα. Paus., lib. X, cap. XXIV, § 1. Cf. Plin., *H. N.*, lib. VII, cap. 32.

[2] Lib. I, cap. I, § 40.

[3] Διαφωνοῦνται δὲ καὶ ἀποφάσεις αὐτῶν καὶ ἄλλου ἄλλοι φασὶν εἶναι. D. L., loc. cit., § 41.

[4] Lib. I, cap. XIV, §§ 60-61, p. 44 sq., t. II, ed. Klotz.

tière, puisqu'il fait honneur à Pittacus [1] d'une sentence qu'Aristote disait être de Chilon, et à Chilon [2] de celle qu'Aristote attribuait à la Pythie. Toutefois, le recueil que, pour les raisons que nous avons déduites, nous regardons comme étant véritablement de lui, n'en doit pas être moins regardé comme une preuve du soin que mirent les Grecs, dès les temps anciens, à rassembler les débris dispersés et incertains de la sagesse primitive.

Puisque nous devons regarder Démétrius comme le principal anneau de la chaîne qui relie la littérature alexandrine à la littérature grecque proprement dite, nous n'hésiterons pas à avancer que cette collection de Démétrius a donné l'idée à Hermippe, disciple de Callimaque, de composer ses vies des sept Sages. Cet écrivain vivait, en effet, à la fin du siècle où mourut Démétrius [3]; il appartenait à la même secte philosophique [4], et avait écrit la vie de ce dernier [5]. Il devait donc connaître cet opuscule de notre auteur; et comme celui-ci fut le premier qui recueillit les sentences des sept Sages, on ne peut pas douter que l'un n'ait montré le chemin à l'autre.

Si, après ce que nous avons dit, on doutait encore que Démétrius eût effectivement composé un semblable recueil, qui semble, à la première vue, au-dessous d'un littérateur aussi distingué, nous ferons observer que ces collections étaient assez du goût de notre auteur, puisque Diogène de Laërte nous mentionne encore de lui un travail semblable sur les fables d'Ésope, ou, pour parler plus exactement, sur les fables ésopiques [6]. Mais on doit encore ici remarquer l'incurie de cet écrivain. Après avoir parlé de la division des livres de Démétrius en quatre classes, il ajoute qu'il avait fait

[1] Dem. Phal., *Ap. VII Sap.*, apud Stob., tit. III, n° 79, t. I, p. 99, ed. Tauchn.; p. 142, t. I, *Opusc. vet. Græc. sent.*, ed. J.-C. Orelli, où les maximes de Thalès sont attribuées à Pittacus et *vice versâ*.

[2] P. 89, ap. Stob.; p. 140, ed. Orelli.

[3] C. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, vol. III, p. 35.

[4] D. Hieronymus, *de Scriptt. eccles.*, cap. I.

[5] C. Müller, *ibid.*, pp. 35, 41 et 47.

[6] Bentley, *Diss. de fab. Æsop.*, p. 96, *ad calc. Phalaridis*, ed. Lennep.; Grauert, *de Æsopo et fab. Æs.*, VII, p. 39 sqq.

aussi des collections de fables ésopiques [1], tandis qu'en donnant la liste détaillée de ses ouvrages, il ne cite qu'un seul livre de ce recueil [2].

Pour trouver le motif qui a pu engager Démétrius à entreprendre ce travail, nous n'avons qu'à considérer la grande faveur dont Ésope jouit constamment chez les Athéniens. Dans les *Oiseaux* d'Aristophane, Pisthétérus reproche au chœur d'être un ignorant qui ne connaît pas Ésope[3]. Plus tard, le poëte comique Alexis composa une comédie intitulée *Ésope*, où ce fabuliste jouait le rôle principal [4]. Enfin, nous trouvons dans Phèdre un témoignage des plus frappants de l'admiration qu'avaient les Athéniens pour celui qui savait si bien instruire les hommes sous une forme agréable et riante. « Les Athéniens, dit ce poëte[5], élevèrent une statue au génie d'Ésope, et placèrent cet esclave sur un piédestal immortel, afin qu'on sût que le chemin de l'honneur est ouvert à tous, et que la gloire est le partage du mérite et non de la naissance. »

Une épigramme d'Agathias [6] nous apprend quel fut l'artiste qui fit cette statue, et pour quelle raison les Athéniens rendirent cet hommage à Ésope préférablement à d'autres. En voici la traduction :

« Vieux Lysippe, c'est à juste titre que tu plaças le simulacre du Samien Ésope avant ceux des sept Sages, puisque ceux-ci ont mis dans leurs sentences, non la persuasion, mais la nécessité. Pour lui, tenant dans ses ingénieuses fictions un langage opportun, il nous donne, par un sérieux badinage, des leçons de sagesse. Un conseil rigoureux révolte; mais la douceur de l'apologue samien renferme un appât attrayant. »

Tout semble dans cette pièce s'appliquer au caractère des Athéniens, et

[1] Ἀλλὰ μὴν καὶ λόγων Αἰσωπείων συναγωγαί, *quin et fabularum Æsopiarum collectiones*. Lib. V, cap. V, § 80.

[2] Αἰσωπείων α', *Æsopiarum fabularum liber unus*. *Ibid.*, § 81.

[3] Ἀμαθὴς γὰρ ἔφυς κοὐ πολυπράγμων οὐδ' Αἴσωπον πεπάτηκας. V. 471, ed. Brunck.

[4] Athen., lib. X, p. 431 *d*. Cf. Grauert, l. l., IV, p. 28 sq.

[5] *Æsopi ingenio statuam posuere Attici,*
Servumque collocarunt æterna in basi,
Patere honoris scirent ut cunctis viam,
Nec generi tribui, sed virtuti gloriam.
Lib. II, *Epilog.*, v. 1 sqq.

[6] Epigr. 35, *in* Brunckii *Analect.*, vol. III, p. 45. Cf. Schæfer., *Meletem. crit.*, pp. 33, 97 et 100.

particulièrement à celui de Démétrius. On est même tenté de croire que ce fut sous l'administration et par les soins de ce dernier que fut élevée cette statue d'Ésope. Cette hypothèse, en effet, peut être appuyée par des raisons très-plausibles. En premier lieu, Lysippe florissait vers l'an 320 avant notre ère[1], c'est-à-dire à la même époque que Démétrius, et fit encore d'autres ouvrages pour la ville d'Athènes[2]; ensuite, si l'on pense aux troubles qui agitèrent cette ville jusqu'à la régence de Démétrius, on ne voit pas comment, avant cette époque, les Athéniens auraient eu une telle pensée. De plus, Démétrius est renommé pour les monuments dont il décora la ville d'Athènes[3]; et l'on sait qu'il ne s'oublia pas, témoin les trois cent soixante statues que les Athéniens lui dressèrent. Enfin, si l'on songe à cette tradition qui représente Démétrius comme étant d'extraction servile et que nous ne pouvons pas rejeter absolument, on est porté à croire que la communauté de sort qui l'unissait à Ésope, devait l'engager à perpétuer par le métal la gloire d'un homme à la renommée duquel il avait voulu s'associer par ses travaux littéraires.

On ne saurait non plus douter, d'après ce que nous avons dit, que Démétrius n'ait formé sa collection de fables Ésopiques au milieu d'une population si bien disposée à accueillir un semblable travail. Bien qu'il nous soit représenté comme ayant composé un grand nombre de ses écrits durant son exil en Égypte[4], il faut croire qu'il avait déjà publié quelques ouvrages même avant son élévation, puisque Pausanias[5] nous marque qu'alors il était déjà illustre par son savoir.

« Démétrius de Phalère, dit Bentley dans sa dissertation sur les fables d'Ésope[6], fut peut-être le premier qui publia les fables d'Ésope dans un recueil complet et régulier. Il est vrai qu'avant lui, Socrate, voulant mettre à profit les quelques jours de répit qui précédèrent sa mort, et obéir en même temps à l'apparition qui lui ordonnait de s'adonner à la

[1] Plin., *Hist. nat.*, lib. XXXIV, cap. 19, tom. IV, p. 400, ed. Tauchn.

[2] Plin., *ibid.*, p. 403.

[3] Κατασκευαῖς ἠύξησε τὴν πόλιν, καίπερ οὐκ εὐγενὴς ὤν. D. L., lib. V, cap. V, § 75.

[4] Cicer., *de Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54.

[5] Τὰ πρὸς δόξαν εἰλημότα ἐπὶ σοφίᾳ. *Attic.*, cap. XXV, § 5.

[6] Pag. 98, *ad calc. Phalar.*, ed. Lennep.

poésie[1], mit en vers les premières fables qui vinrent s'offrir à sa mémoire; mais on a lieu de douter que ses apologues, qui devaient être en fort petit nombre, du reste, aient été couchés par écrit et livrés à la publicité[2]. Ce recueil de Démétrius paraît avoir été écrit en prose, continue le savant anglais, et l'on pourrait croire peut-être que c'est celui que nous possédons maintenant. Je le souhaiterais volontiers, car alors ces fables seraient écrites dans un style gracieux et piquant. »

Les éloges que les anciens ont accordés à l'élégance oratoire de Démétrius, nous font souscrire bien volontiers à ce dernier jugement du célèbre critique; mais nous ne pensons pas comme lui que Démétrius ait écrit en prose ses apologues. Socrate lui avait déjà donné l'exemple du contraire; et nous voyons qu'après Socrate les fabulistes les plus renommés, Babrias et l'anonyme de Suidas[3] chez les Grecs, Phèdre et Avianus chez les Latins, employèrent la forme poétique. Ce ne fut qu'à l'époque de la décadence générale des lettres chez ces deux peuples, que l'on habilla l'apologue sous le costume plus modeste de la prose[4]. Nous pensons donc, avec Schwabe[5], que Démétrius écrivit ses fables en vers pour se conformer à l'usage que nous voyons généralement reçu à la bonne époque[6]; et d'ailleurs le talent poétique ne peut être refusé à l'auteur des fameux péans en l'honneur de Sérapis[7]. Nous ne pouvons dire si Démétrius, à l'exemple de Socrate[8], employa dans ses fables la forme élégiaque; mais à coup sûr il ne s'est pas servi du vers choliambique, puisque Babrias, qui vint après lui, fut le premier,

[1] Plat., *Phædon.*, cap. IV, t. I, p. 106, ed. Tauchn. Cf. Plutarch., *de Aud. poet.*, cap. II, p. 36, t. I *Moral.*, ed. Tauchn.; D. L., lib. II, cap. V, § 22; Suidas, v. Σωκράτης; D. Augustin., *de Consens. Evang.*, I, 12, p. 5 D, t. III, P. II opp.; Avian., *Præfat.*, p. 147, ed. Bip.

[2] Grauert, *de Æsopo*, cap. VIII, p. 54.

[3] Bentley, *loc. laud.*, p. 99.

[4] Cf. J.-B.-G. Roulez, *Man. de l'hist. litt. grecque*, p. 45; Jacobs, *Gricch. Fab.*, *in Characterist. der vornehmsten Dichter aller Nationen*, t. V, P. II, p. 296 sq.; Schwabe, *de Script. Phædr. illustr.* pp. 225 et 232, vol. I, ed. Lem.

[5] *Excurs. ad Prolog. lib. I;* Phædr., *Tom. I*, p. 490 sq., ed. Lem.

[6] Cf. Quint., lib. I, cap. 9, § 3.

[7] D. L., lib. V, cap. V, § 76.

[8] D. L., lib. II, cap. V, § 42.

suivant son propre témoignage [1], qui appliqua ce mètre à l'apologue.

Un critique a prétendu que cette collection de Démétrius fut publiée en faveur de ceux qui se destinaient à l'étude de l'éloquence [2]. Nous n'examinerons pas ce que ce sentiment peut avoir de hasardé; mais nous trouvons une trace peu équivoque de l'influence qu'exerça ce travail dans le style du fabuliste Babrias. Dans le siècle passé, un critique fameux, jugeant de ce poëte par les débris de ses membres dispersés, déclara que si son recueil existait encore, on pourrait, sinon le préférer, du moins l'opposer à Phèdre [3]. La découverte inespérée que Minoïdès Ménas a, de nos jours, faite, dans un monastère de l'Athos, de 123 fables de cet auteur, est venue rendre un témoignage éclatant à la sagacité prophétique de Bentley. Il y règne un goût si exquis, une si grande délicatesse d'expression, qu'on ne peut s'empêcher de croire que Babrias a eu sous les yeux un modèle dont il s'efforçait d'imiter ou même de surpasser l'élégance; et ce modèle, d'après toute probabilité, n'est autre que Démétrius de Phalère.

Puisque nous avons fait mention des talents poétiques de Démétrius de Phalère, il ne sera pas hors de propos d'en traiter ici. Il est vrai que la poésie n'est du ressort de l'érudition que sous le point de vue critique et historique; mais, comme tout en nous renfermant dans le cadre tracé par l'Académie, nous devons en même temps tâcher d'être aussi complets que possible, il nous semble que c'est ici la partie de notre travail où l'on peut le plus convenablement aborder ce sujet. D'après Diogène de Laërte [4],

[1] . . . . . Ἀλλ' ἐγὼ νέῃ μούσῃ
Δίδωμι, καθαρῷ χρυσίῳ χαλινώσας,
Τὸν μυθίαμβον, ὥσπερ ἵππον ὁπλίτην.
Ὑπ' ἐμοῦ δὲ πρώτου τῆς θύρας ἀνοιχθείσης,
Εἰσῆλθον ἄλλοι.....

Procem. II, v. 6 sqq., p. 208, ed. Boisson.

[2] Jacobs, *Griech. Fab.*, loc. laud., p. 278.

[3] *Nostri Babrii longe alia ratio est; cujus liber, si nunc exstaret, merito opponi Latino Phædro, si non præferri, posset.* Bentley, *Dissert. de fab. Æsop.*, p. 100.

[4] Λέγεται δ' ἀποβαλόντα αὐτὸν τὰς ὄψεις ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κομίσασθαι αὖθις παρὰ τοῦ Σαράπιδος. Lib. V, cap. V, § 76. Au lieu de λέγεται δὲ, on doit peut-être lire λέγει δὲ καὶ, en rapportant ces mots à Didyme, d'après lequel, dans le passage qui précède immédiatement celui-ci, Diogène fait mention du *regard gracieux* de Démétrius.

on disait qu'ayant perdu la vue pendant son séjour à Alexandrie, il l'avait recouvrée par le secours du dieu Sérapis, dont Ptolémée Soter avait fait tout récemment apporter la statue en Égypte [1]. Cette divinité, que le plus grand nombre regardait comme identique à l'Esculape des Grecs, parce qu'elle avait pour apanage de rendre la santé aux malades [2], était spécialement invoquée contre la cécité [3]. Reconnaissant envers le Dieu d'une faveur si importante pour un érudit, Démétrius composa des péans en son honneur [4]. Cette espèce de chant était originairement adressé à Apollon, mais, par la suite, il le fut également à d'autres dieux [5]; on en composa même plusieurs fois en l'honneur d'hommes célèbres ou puissants [6].

Les péans de Démétrius eurent tant de succès, au rapport de Diogène [7], qu'on les chantait encore de son temps, c'est-à-dire cinq siècles environ après qu'ils eurent été composés. C'est là certainement une preuve suffisante du mérite de Démétrius comme poëte; mais il y a lieu de douter qu'il faille prendre à la lettre le témoignage de Diogène. Comme sa négligence est très-grande, il peut avoir copié sans discernement les paroles d'un auteur qui vivait avant lui et qui avait entendu chanter les vers de Démétrius [8]. En effet, si l'on chantait encore de son temps les péans de Démétrius, comment n'aurait-il pas songé à les mentionner dans la liste qu'il donne des œuvres de ce dernier?

Le talent poétique ne fit, du reste, pas défaut à beaucoup de philosophes grecs. Aristote même, qui par la sécheresse de son génie paraîtrait devoir y rester étranger, peut passer néanmoins pour un bon poëte, d'après les

[1] Tacit., *Hist.*, lib. IV, cap. 83 sqq.

[2] Tacit., *ibid.*, cap. 84, *sub fin.*

[3] Tacit., *ibid.*, cap. 81. Cf. Casaub., *not. ad D. L.*, p. 91 *Comm.*, ed. Hübner, où, au lieu de *Annalium lib. IV*, il faut *Historiarum lib. IV*.

[4] D. L., *loc. laud.*

[5] Roulez, *Hist. de la litt. grecque*, p. 40.

[6] Athen., lib. VI, p. 253 *a*; lib. XV, p. 696 *e*.

[7] Ὅθεν καὶ τοὺς παιᾶνας ποιῆσαι τοὺς μέχρι νῦν ᾀδομένους. D. L., *ut suprà*.

[8] En adoptant la correction que nous avons proposée ci-dessus, la contradiction qui est ici signalée, disparaît en grande partie : un tel témoignage, en effet, est très-bien placé dans la bouche du fameux grammairien d'Alexandrie.

deux ou trois morceaux qui nous sont restés de lui [1]. Démétrius, d'un caractère moins rebelle aux tendres sentiments, devait encore mieux réussir en poésie que le chef de son école; mais la perte totale de ses hymnes ne nous permet pas d'en rien dire davantage.

La partie des écrits de Démétrius qui aurait pu exciter notre curiosité à un plus haut point encore, c'est à coup sûr sa correspondance, qui avait été rassemblée et publiée en un livre [2]. Nous ne pouvons dire si cette publication fut le fait de l'auteur lui-même, ou si ce ne fut pas plutôt celui du littérateur qui recueillit et classifia tous les écrits de Démétrius. Nous voyons effectivement qu'Andronicus de Rhodes, qui du temps de Sylla donna le premier une édition soignée d'Aristote [3], avait joint les lettres de ce philosophe au recueil de ses œuvres [4]. On fait également mention de la correspondance de Théophraste, maître de Démétrius [5]. Les lettres de ce dernier devaient offrir beaucoup d'intérêt, tant sous le rapport politique que sous le rapport littéraire; mais tout ce que nous en savons se borne à la simple indication qu'en donne Diogène.

Le même auteur [6] nous mentionne également un traité de Démétrius en deux livres sur l'art oratoire. Cet écrit ne nous est cité sous son titre par aucun écrivain, mais il existe pourtant plusieurs fragments de Démétrius qui en sont tirés, selon toute probabilité [7]. Les ouvrages de rhétorique étaient déjà très-anciens en Grèce du temps de Démétrius : il nous suffira de citer les noms de Corax, de Tisias et de Gorgias [8]. Ces rhéteurs de profession voulaient considérer leur art comme une science indépendante; et leur opinion, malgré les attaques que Platon lui livra, domina jusqu'au temps d'Isocrate, qu'on peut regarder comme le dernier et le

[1] V. Athen., lib. XV, p. 696 *b;* D. L., lib. V, cap. I, sect. 7, § 7 sq.; sect. 12, § 27; Olympiodor., *Comm. in Plat. Gorg., apud Menag. ad D. L.*, p. 602, t. I *Comm.*, ed Hübn. Cf. J.-C. Scaliger, *Poet.*, lib. I, cap. 44.

[2] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[3] Buhle, *præfat. ad Aristot. opp.*, p. XVIII, vol. I, ed. Bip.

[4] Aul. Gell., lib. XX, cap. V, § 10. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 600, t. I *Comm.*, ed. Hübner.

[5] D. L., lib. V, cap. II, § 50. Cf. Menag., l. l., p. 635.

[6] Lib. V, cap. V, § 80.

[7] Cf. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, t. III, p. 367.

[8] V. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, t. I, p. 82 sqq.; p. 100 sq.

plus capable des représentants de cette école. Mais Aristote vint et démontra que la rhétorique n'est qu'une science secondaire, subordonnée à la philosophie, et dont le but le plus important est de former des hommes d'État : dès lors, elle resta le domaine presque exclusif des philosophes. Les règles de la rhétorique restèrent telles qu'elles avaient été fixées par Aristote [1]; et si les péripatéticiens subséquents composèrent encore des traités sur ce sujet, ce fut presque toujours dans le sens de leur maître. La chose est du moins certaine pour Théophraste, d'après des témoignages irrécusables [2] : on trouve seulement qu'il développa des points qu'Aristote n'avait fait qu'indiquer : par exemple, la théorie de l'action oratoire, sur laquelle il écrivit un livre particulier [3].

Nous devons croire que Démétrius, dans son ouvrage sur la rhétorique, profita des travaux de Théophraste et d'Aristote à la fois : nous le trouvons du moins sur les traces de ce dernier dans le jugement qu'il portait sur le style de Platon [4]. Selon lui, ce philosophe se plaît mal à propos et d'une manière enfantine à employer des figures poétiques à la Gorgias, qui font éprouver le plus grand déplaisir. C'est là un jugement bien sévère, où l'on reconnaît facilement l'esprit de secte philosophique. Mais Démétrius ne semble pas avoir été en littérature un juge bien impartial : témoin son appréciation de Démosthène, où perce de même l'esprit de parti politique. Le débit oratoire de Démosthène, dit Plutarque [5], plaisait merveilleusement à la multitude; mais les hommes polis, et parmi eux Démétrius de Phalère, le trouvaient mou, bas et ignoble. On voit par ces lignes que Démétrius, suivant l'exemple donné par Théophraste, avait aussi tenu compte de l'action dans sa théorie de l'éloquence, en supposant que ce passage soit tiré de son ouvrage sur la rhétorique. C'est probablement

[1] Westermann, *Gesehichte der Griech. Beredsamk.*, § 78, p. 169.

[2] *Aristoteles atque eum secutus Theophrastus.* Quint., lib. III, cap. 7, § 1. *Theophrastus..... secutus in hoc auctoritatem præceptoris sui.* Id., *ibid.*, cap. VIII, § 62.

[3] Περὶ ὑποκρίσεως. D. L., lib. V, cap. II, § 48. Cf. Westermann, *loc. cit.*

[4] Dionys. Hal., *Ep. ad Cn. Pomp. de Platone*, cap. I, tom. VI, p. 28, ed. Tauchn. Cf. *ibid.*, cap. II, p. 38, et *de Adm. vi dic. in Dem.*, cap. V, p. 152.

[5] Τοῖς μὲν οὖν πολλοῖς ὑποκρινόμενος ἤρεσκε θαυμαστῶς· οἱ δὲ χαρίεντες ταπεινὸν ἡγοῦντο καὶ ἀγεννὲς αὐτοῦ τὸ πλάσμα καὶ μαλακὸν, ὧν ἦν καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς. *Demosth.*, cap. 11.

aussi à cet écrit que sont empruntés les curieux détails que Plutarque donne, d'après Démétrius, sur les exercices auxquels Démosthène se livra pour corriger en soi les défauts de la nature, détails d'autant plus précieux qu'ils avaient été recueillis par lui de la bouche même du grand orateur [1]. C'est là ce que nous savons de principal sur la manière dont Démétrius appréciait l'éloquence de Démosthène. Quant à son caractère politique, il le jugeait d'une manière plus sévère encore, comme nous l'avons dit en parlant du traité de notre auteur sur la démagogie.

C'est probablement aussi dans sa rhétorique qu'il traitait de l'adversaire de Démosthène, de l'orateur Eschine, qu'il disait avoir été disciple de Socrate et ensuite de Platon [2]. Cette assertion est démentie ouvertement par le biographe d'Eschine [3]; mais tout le monde conviendra, comme nous, que le témoignage de Démétrius a ici plus de poids que celui de ce grammairien. Si notre supposition est exacte, il s'ensuit que Démétrius avait traité, dans sa rhétorique, des écoles des philosophes, et des orateurs qui en étaient sortis. Nous ne doutons pas non plus que ce ne soit dans le même écrit qu'il faisait mention de cet Archias, *le chasseur aux bannis*, qui avait été le principal auteur de la mort de son frère Himérée. Démétrius en faisait un disciple de l'orateur Anaximène [4]. Il serait important pour nous de posséder le jugement de Démétrius sur cet homme : nous saurions jusqu'à quel point la communauté des sentiments politiques l'emportait en lui sur l'amour fraternel. Ainsi, nous pouvons croire que la rhétorique de Démétrius traitait de la vie et des qualités des orateurs, de leurs disciples, des différents styles propres à l'éloquence, et du débit oratoire [5]. Ce n'est donc pas sans raison que Tertullien l'appelle le plus estimé des littérateurs [6].

La rhétorique de Démétrius est le seul ouvrage qu'on nous mentionne

[1] Plut., *ibid.* Cf. Quint. Cic., *de Petitione consul.*, cap. I.

[2] Schol. *ad Æschin. de falsa leg., init.*

[3] Φασὶ μέντοι τινὲς αὐτὸν ἀκουστὴν γενέσθαι Πλάτωνός τε καὶ Σωκράτους, ψευδόμενοι. *Vit. Æschin.*, p. 15, ed. Tauchn.

[4] Plut., *Demosth.*, cap. 28.

[5] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 54.

[6] *Apologet.*, cap. XVIII, p. 17 *c*, ed. Prior. Cf. Mar. Victorin., *de Arte gramm.*, I, p. 2468, ed. Putsch.

de lui sur la théorie de l'art de bien dire. On lui a longtemps attribué un traité sur l'élocution qui subsiste encore; mais le monde savant est à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il n'est pas de lui, bien que, dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions antérieures à celle de Schneider [1], cet ouvrage porte en tête le nom de Démétrius. Nous ne voulons pas cependant, pour rejeter l'authenticité de cet écrit, nous appuyer, avec Walz [2], sur ce motif que Diogène ne le cite pas dans la liste des œuvres de Démétrius : nous avons vu combien cette liste présente peu d'exactitude, quoi qu'en dise le savant éditeur. Nous avons, à cet effet, des raisons mieux fondées et plus décisives, que Walz lui-même et bien d'autres savants avant lui [3] ont données en détail et que nous allons présenter d'après eux.

Nous ferons d'abord observer que cet écrit ne nous est cité par aucun ancien comme étant de Démétrius de Phalère. Seulement P. Victorius [4], sentant l'élégance péripatéticienne qui respire dans tout cet ouvrage, se fondait, pour en faire honneur au Phalérien, sur une lettre inédite de Théophylacte, que Guillaume Sirlet lui avait communiquée et dans laquelle le livre dont nous parlons est expressément attribué à notre auteur [5]. Mais cette lettre ne se trouve ni dans l'édition que Meursius a donnée des lettres de Théophylacte, ni dans le manuscrit qui en existe dans la bibliothèque des Médicis à Florence [6]. D'ailleurs, l'autorité de cet écrivain, qui fut évêque d'Achris, en Bulgarie, vers l'an 1070 [7], n'est pas d'un bien grand poids dans la question présente.

La preuve la plus décisive que ce livre n'est pas du disciple de Théophraste, c'est que son auteur cite un mot par lequel Démétrius de Phalère

[1] Altemb., 1779, in-8°.

[2] *Denique nec illud prætereundum, a Diogene Laertio* IN ACCURATA ILLA *qua Demetrii Phalerei libros enumerat, tabula, nostri libelli nullam mentionem fieri.* Prolegg. ad vol. IX Rhet. Græc., pp. VI-VII.

[3] Cf. Fabric., *Bibl. Græc.*, t. VI, p. 63 sqq., ed. Harless.

[4] *Præfat. edit.* MDLII. Cf. *ejusd. Var. Lectt.*, lib. XXIV, cap. 12.

[5] Ὁ δὲ Φαληρεὺς καὶ περὶ ἑρμηνείας λόγου συνταγμάτιον σπουδαῖον ἐξήνεγκεν. *In Meursii opp.*, t. VIII, p. 981. Cf. Fabr., *Bibl. gr.*, t. VI, p. 64; et Walz., *loc. laud.*, p. III.

[6] Walz, *loc. laud.*

[7] Roulez, *Hist. litt. grecque*, p. 324.

rabaissa l'insolence de Cratère [1]. Il est très-difficile, sinon impossible, de croire que Démétrius ait poussé l'impudence jusqu'à se citer comme modèle. Nous voyons encore que, dans ce traité, les anciens orateurs, et parmi ceux-ci Démosthène, sont continuellement opposés aux orateurs nouveaux, tout comme le font Denys d'Halicarnasse et les rhéteurs subséquents, tandis que Démétrius doit lui-même être mis au nombre des anciens [2]. On y fait aussi mention de la nouvelle comédie [3]; mais cette dénomination ne prit naissance que bien longtemps après Démétrius, lors des travaux que les grammairiens d'Alexandrie exécutèrent sur les anciens écrivains. Ce n'est pas non plus un contemporain de Ménandre et de Philémon qui peut avoir dit que les pièces du premier étaient représentées, tandis qu'on se contentait de lire celles du second [4]. Dans cet opuscule, on trouve encore cité un rhéteur de Gadare [5], qui ne peut-être que Théodore de Gadare, contemporain d'Auguste, ou Apsinès, dont on place l'époque sous le règne de Maximien : en tout cas, il est difficile de croire que, dans cette ville de Syrie, l'étude de la littérature grecque fleurît déjà du temps de Démétrius de Phalère [6]. L'auteur de ce traité parle des poésies de Sotade [7], qui vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il avait, dans ses vers, reproché son mariage avec sa sœur Arsinoé [8], et l'on peut fortement douter que ce poëte fût connu de notre Démétrius. Il cite aussi Artémon, écrivain d'un âge incertain, qui aurait recueilli en 8 livres les lettres d'Aristote; mais qu'une telle collection existât déjà du temps de Démétrius de Phalère, c'est ce qui est contraire à tout ce que l'antiquité nous enseigne; d'ailleurs ce recueil prétendu ne peut avoir été que l'œuvre d'un sophiste plus récent [9]. A toutes ces preuves matérielles, qu'il nous

[1] § 289, p. 118, vol. IX *Rhet. Græc.*, ed. Walz.

[2] Walz, l. l., p. II; Fabric., p. 64.

[3] Dem., *de Eloc.*, § 204, p. 89.

[4] Μένανδρον ὑποκρίνονται..... Φιλήμονα δὲ ἀναγινώσκουσιν. § 193, p. 86. Cf. Fabr., *loc. cit.*

[5] § 237, p. 100.

[6] Walz, *loc. laud.*

[7] § 189, p. 84.

[8] Athen., lib. XIV, p. 621 *a*. Cf. Capellmann, *Alex. Ætoli frogmm.*, pp. 28 et 34, et Fabric., *Bibl. Gr.*, vol. II, p. 495.

[9] Walz, *Prolegg.*, pag. v.

serait facile de multiplier encore, vient se joindre la diction qui trahit un âge postérieur à celui du Phalérien [1].

On sent bien qu'il n'entre pas dans notre sujet de rechercher quel est le véritable auteur de ce traité : il doit nous suffire d'avoir démontré qu'il ne peut être sorti de la plume de l'écrivain dont nous nous occupons. Nous dirons toutefois que nous ne pouvons partager le sentiment de ceux qui en font honneur à Denys d'Halicarnasse [2]. En effet, ce dernier critique ne reconnaît que trois genres de style, le simple, le modéré et le fort [3], tandis que l'auteur du traité de l'élocution en distingue quatre, le simple, le magnifique, le poli et l'énergique [4]. On est à peu près aujourd'hui d'accord pour l'attribuer à un sophiste du nom de Démétrius, qui vivait à Alexandrie du temps des Antonins et qui écrivit des traités de rhétorique [5]. Cette opinion se fonde principalement sur un passage du philosophe alexandrin Ammonius, qui, citant ce traité [6], appelle tout simplement Démétrius son auteur, au nom duquel il n'aurait pas manqué d'ajouter une épithète distinctive, s'il n'eût pas voulu désigner un compatriote [7].

Du reste, l'erreur de ces savants qui ont reconnu Démétrius de Phalère pour l'auteur de cet opuscule, est d'autant plus excusable, que, dans l'antiquité même, on lui attribuait par inadvertance des ouvrages qui n'étaient pas davantage sortis de sa plume. Ainsi l'historien Josèphe, dans son écrit contre Apion [8], et, d'après lui, Tertullien, dans son Apologétique [9], parlent d'une *Histoire des Juifs* que Démétrius de Phalère aurait composée; mais il y a tout lieu de croire que Josèphe a confondu le Phalérien

[1] Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 84 sq.; Walz., *loc. laud.*, p. VI.

[2] Henr. Vales., *Not. ad Exc. Peiresc.*, p. 65 sq., et *de Critica*, lib. I, cap. 8, p. 156; Is. Voss., *ad Catull.*, p. 153, et *de Poem. cantu*, p. 91; Menag., *ad D. L.*, pp. 280 et 657; *Comm.*, t. I, ed. Hübn., et *Anti-Baillet*, cap. 52.

[3] Syrian., *Prolegg. ad Hermogen. de Ideis.*, p. 93, t. VII *Rhet. Gr.*, ed. Walz.

[4] § 36, p. 21, vol. IX *Rhet. Gr.*, ed. Walz; *Prolegg.*, p. VIII; et Harless., *ad Fabric. bibl. Gr.*, t. VI, p. 64, not.

[5] D. L., lib. V, cap. V, § 84. Cf. J.-G. Voss., *Inst. orat.*, lib. VI, cap. 2, et *de Rhetoric. Nat.*, cap. 9; Ant. Muret, *Orat. VI*, et *ad Xenoph. Anab.*, p. 770.

[6] *Prolegg. ad Aristot., de Interpret.*, p. 2.

[7] Walz., *Prolegg.*, p. IX. Cf. Belin de Bellu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 56.

[8] Lib. I, cap. 23, t. II, p. 458, ed. Havercamp.

[9] Cap. XIX, pag. 18 *b*, ed Prior.

avec un autre Démétrius dont parle Clément d'Alexandrie [1] et qui vivait sous le quatrième Ptolémée, c'est-à-dire un demi-siècle environ après notre auteur.

Stéphane de Byzance, dans son Dictionnaire géographique, fait aussi mention de Démétrius de Phalère parmi les commentateurs du poëte Nicandre [2]. En supposant même que le surnom de Phalérien ne se soit pas glissé là par une erreur quelconque, ce qui est très-possible [3], il est évident qu'il ne peut s'agir de l'écrivain qui fait le sujet de ce travail, puisque Nicandre vivait au milieu du second siècle avant notre ère [4], et que, d'ailleurs, Stéphane ne cite ce Démétrius qu'après Plutarque et Théon.

Il se pourrait toutefois que ces deux Démétrius dont nous venons de parler, fussent des descendants du Phalérien. Nous trouvons, en effet, l'un de ces derniers mentionné par Athénée à cause de sa vie dissolue et de son luxe effréné. Il fut nommé thesmothète par le roi Antigone [5], singulière ressemblance que son sort présente avec celui de son aïeul! Cet Antigone est le roi de Macédoine surnommé *Doson*, qui régna sur la fin du III[e] siècle avant notre ère. Or, le quatrième Ptolémée vivait à peu près vers la même époque [6], en sorte que ce Démétrius de Phalère pourrait bien être l'historien des Juifs que mentionne Josèphe, dont la bonne foi serait ainsi mise à couvert. Mais quand Belin de Ballu [7] avance qu'un poëte comique du nom de Démétrius de Phalère est cité par Athénée, il doit être taxé de négligence, car dans aucun des trois endroits d'Athénée [8] où il est parlé de ce poëte, on ne le trouve que sous le simple nom de Démétrius. C'est le traducteur latin d'Athénée qui a induit ce savant en erreur, en ajoutant de son chef le surnom de *Phalérien* [9].

[1] *Stromat.*, lib. I, cap. 21, § 141, p. 94, vol. II, ed. Klotz. Cf. Humfred Hody, *contra hist. Arist.*, cap. X, p. 195; Huet, *Dem. Evang.*, l. I, chap. 23 et 29; Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 369.

[2] Οἱ δ'ὑπομνηματίσαντες αὐτὸν, Θέων καὶ Ἱλεύταρχος καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, κ.τ.λ. *Voce* Κορέπη.

[3] Cf. Menag., *ad D. L.*, t. I, p. 656, ed. Hübn., et Humfred Hody, *loc. laud.*

[4] Groddeck, *Init. hist. Græc. litt.*, P. II, p. 19.

[5] Athen., lib. IV, p. 167 *d—f.*

[6] Cf. Heeren, *Man. de l'hist. anc.*, sect. III, pér. II, § 14, et pér. III, § 14.

[7] *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 56.

[8] Lib. II, p. 56 *a*; lib. III, p. 108 *f*; lib. XIX, p. 405 *e*.

[9] Cf. Humfred Hody, *loc. cit.*, p. 196.

Un Démétrius nous est encore indiqué par Pline [1] comme auteur d'un livre sur les propriétés du nombre quaternaire. Mais, comme l'observe Ménage [2], il n'est pas du tout sûr que Pline ait voulu parler de Démétrius de Phalère. Il est même probable qu'au lieu de Démétrius il faut lire Démocrite, sous le nom duquel circulaient dans l'antiquité plusieurs ouvrages de ce genre [3].

Enfin, on trouve dans Athénée mention faite d'un ouvrage composé sur les affaires d'Égypte par un auteur qu'il nomme Démétrius [4] sans indiquer celui qu'il entend par là entre les nombreux écrivains qui ont porté ce nom [5]. Comme Démétrius de Phalère est connu pour avoir séjourné longtemps en Égypte, un savant [6] soupçonne que le livre en question pourrait lui être rapporté; mais, comme le remarque lui-même ce commentateur, nulle part un tel écrit ne lui est attribué d'une manière expresse.

D'ailleurs, à quoi bon vouloir augmenter, par des hypothèses plus ou moins hasardées, le nombre des écrits qui sont assignés à notre auteur par des autorités certaines? Il est évident que nous lui avons trouvé déjà assez de titres à la réputation d'érudit que toute l'antiquité semble unanime à lui accorder. On a vu, en effet, qu'il est en littérature peu de genres dans lesquels il ne se soit exercé : la liste des archontes nous montre en lui le chronologiste; il représente l'autobiographie, pour nous servir d'un néologisme assez nécessaire, par ses mémoires sur les dix ans pendant lesquels il gouverna sa patrie; son traité sur les Ioniens nous fait voir en lui l'antiquaire; l'écrivain politique nous apparaît dans son invective contre les Athéniens, dans son ouvrage sur la démagogie et dans son traité de

[1] *Hist. nat.*, lib. XXVIII, cap. 17, p. 167, V. IV, ed. Tauchn.

[2] *Ad D. L.*, t. I *Comm.*, p. 657, ed. Hübn.

[3] Cf. D. L., lib. IX, cap. VIII, §§ 46-48; et Müller, *ad Hist. Græc. fragm.*, vol. II, p. 25 sq. C'est aussi à Démocrite que cet écrit est rapporté dans l'index de Pline, vol. V, p. 211, ed. Tauchn.

[4] Lib. XV, p. 680 *b*.

[5] Cf. Ménag., *ad D. L.*, t. I, *Comm.*, p. 658 sqq, ed. Hübn.

[6] Schweighäuser, *Animadvers. in Athen.*, vol. IX, p. 88. *Poteras etiam suspicari Phalereum Demetrium, cum in Ægypto versaretur, nonnihil* περὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον *scripto mandasse, sed talis scripti ab eo editi nusquam mentio facta reperitur.*

politique; c'était peu de donner une nouvelle législation à sa patrie : il la décrit et la défend dans un ouvrage spécial, et fait, de plus, l'histoire des constitutions qui ont successivement régi les Athéniens; ses écrits sur Socrate, Ptolémée, etc., témoignent que la biographie et l'histoire de la philosophie ont aussi occupé sa plume; son livre sur Antiphane, son histoire de la poésie, ses écrits sur l'Iliade et l'Odyssée, prouvent également que la critique littéraire attira son attention. Tous ces travaux et d'autres que l'on pourrait citer encore, doivent être regardés comme le produit de cette ardeur encyclopédique qui embrasait la science grecque depuis Aristote et dont Platon nous représente la première étincelle.

S.-J. L.

CHAPITRE IV.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME PHILOSOPHE.

A cause du manque de données suffisantes pour établir d'une manière bien certaine le caractère de la doctrine philosophique de Démétrius, nous serons nécessairement, dans ce chapitre, brefs et incomplets. Stanley et Brucker, dans leurs laborieux ouvrages sur l'histoire de la philosophie, se bornent à donner, d'une manière plus ou moins exacte, la biographie de ce disciple de Théophraste, et ne disent rien de ses théories; Ritter lui-même, dont les travaux consciencieux ont jeté tant de jour sur l'histoire de la pensée humaine, le passe entièrement sous silence. Nous sommes donc appelés à remplir, dans cette partie de notre travail, une lacune que deux motifs, il faut bien l'avouer, contribuent à rendre moins importante qu'on ne se l'imaginerait au premier abord, si l'on prenait trop à la lettre le passage où Cicéron[1] rend un témoignage éclatant au

[1] *Phalereus Demetrius, quum patria pulsus esset injuria, ad Ptolemæum se regem Alexandriam contulit; qui, quam* IN HAC IPSA PHILOSOPHIA, *ad quam te hortamur,* EXCELLERET *Theophrastique esset auditor, multa præclara in calamitoso illo otio scripsit, non ad usum aliquem suum, quo erat orbatus, sed animi cultus ille erat ei quasi quidam humanitatis cibus.* Cic., *de Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54. C'est le péripatéticien Pison qui parle dans cet endroit.

mérite philosophique de Démétrius. En premier lieu, il suit de la liste même de ses ouvrages qu'il n'avait embrassé que le côté pratique de la science, et en laissait complétement de côté la partie spéculative. Ensuite, il résulte du peu de données que nous avons sur ses théories morales, qu'il ne modifia pas du tout, ou du moins fort peu, celles d'Aristote et de Théophraste.

Ce dernier fait s'explique facilement, si l'on considère que Démétrius fut surtout un homme d'action, et ne goûtait guère cette vie contemplative dont Aristote avait fait le partage de son philosophe modèle[1]. Son caractère tout pratique le tenait éloigné des recherches qui auraient eu pour but d'étendre ou de modifier les résultats des investigations de ses prédécesseurs et de ses contemporains dans les sciences physiques et intellectuelles. Il devait accepter leurs travaux comme suffisants et se contenter de les revêtir d'une forme plus élégante. En ce dernier point, nous le trouvons d'accord avec la tendance générale que suivit le péripatétisme après Théophraste. En effet, ce dernier ayant légué à Nélée de Scepsis sa bibliothèque, où se trouvaient aussi compris les ouvrages d'Aristote, et Nélée l'ayant transportée dans sa patrie, où, à son tour, il la laissa à des particuliers qui la tinrent sous clef, il s'ensuivit que les successeurs de Théophraste furent privés des moyens de donner pour base à leur enseignement les écrits du fondateur de leur école [2]. Ajoutez à cela que les troubles violents qui bouleversèrent tant de fois la Grèce à la fin du IV^e^ siècle et au commencement du III^e^ siècle avant notre ère, rendaient les circonstances peu favorables au développement des recherches spéculatives. L'élan calme et raisonné qui avait produit les immenses travaux d'Aristote et de Théophraste, s'était arrêté devant ce besoin déréglé de jouissances dont cette époque se ressentit à un si haut degré. Déjà le successeur immédiat de Théophraste, Straton de Lampsaque, nous offre une preuve de cette déviation de la carrière immense que le philosophe de Stagire avait ouverte à l'activité humaine. Abandonnant l'exemple que lui avaient donné les disciples immédiats d'Aristote, tels que Théophraste,

[1] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 260, trad. Tissot.

[2] Strabo, lib. XIII, cap. I, t. III, p. 124, ed. Tauchn.

son maître, Aristoxène de Tarente, Dicéarque de Messène, il ne s'occupa que peu de la politique et négligea en général les connaissances historiques [1]. Mais sous ses successeurs Lycon, Ariston de Céos, Critolaüs et autres, l'école péripatéticienne semble s'être fourvoyée encore davantage. Comme ils n'avaient entre les mains qu'un très-petit nombre d'écrits de leurs maîtres, et encore ces écrits étaient-ils du genre exotérique pour la plupart, dépourvus d'ailleurs du zèle nécessaire pour jeter les bases d'un nouveau système, ils ne purent donner à leur enseignement un caractère positif, et durent se borner à revêtir certains lieux communs des ornements de la rhétorique [2].

Si ces hommes, qui s'étaient donné pour mission de propager par leurs leçons orales la doctrine d'Aristote et de Théophraste, ne purent le faire que d'une manière incomplète et même infidèle [3], que doit-on attendre de Démétrius, dont le but principal ne fut jamais la spéculation philosophique? Car, bien qu'il résulte du témoignage de Polybe que Démétrius avait écrit son traité de la Fortune pendant qu'il tenait dans Athènes le timon des affaires [4], et qu'il soit vraisemblable, comme nous l'avons dit, que son ouvrage historique sur les archontes fut rédigé dans cette ville, il résulte du peu de loisir que devaient lui laisser les soins du gouvernement, et aussi du grand nombre d'ouvrages qu'il avait composés, que ce fut en Égypte [5], pendant ses quatorze ans d'exil, qu'il s'adonna surtout aux occupations littéraires. Ce fut dans ce calamiteux loisir, pour parler le langage de Cicéron [6], qu'il mit au jour ces écrits nombreux et brillants qui faisaient reconnaître un excellent péripatéticien dans ce disciple de Théophraste; et cette culture intellectuelle n'avait pas pour but un avantage

[1] Ritter, *ibid.*, p. 342. C'est sans doute par erreur que la traduction porte ici *physique*, puisque Straton était surnommé *le Physicien ; ibid.*, p. 338.

[2] Μηδὲν ἔχειν φιλοσοφεῖν πραγματικῶς, ἀλλὰ θέσεις ληκυθίζειν. Strabo, *loc. laud.* Ménage (*ad D. L.*, p. 640, Comm., t. I, ed. Hubner) a fort mal entendu cette dernière expression, lorsqu'il la traduit par *quæstiones studiosius tractare.*

[3] *Ita degenerarunt ut ipsi ex se nati videantur.* Cic., *de Fin.*, lib. V, cap. V, § 13.

[4] Müller, *ad Fragm. Hist. Græc.*, tom. II, p. 368.

[5] 296-283 av. J.-C. Cf. Clinton, F. H., pp. 191 et 195, ed. Krüger.

[6] Cic., *loc. suprà laud.*

personnel, mais elle était à ses yeux le véritable aliment de l'homme. Nous croyons que Goerenz, dans sa note [1] sur cet endroit de Cicéron, n'en a pas bien saisi le sens lorsqu'il avance que l'orateur romain entendait ici parler des écrits politiques de Démétrius. Selon nous, Cicéron avait en vue, dans ce passage, non-seulement ce dernier genre d'ouvrages, mais encore et surtout ceux dont la portée était purement philosophique. C'est ce qui nous paraît ressortir clairement du texte même de cet auteur.

Or, comme Théophraste, qui mourut dix ans après la fuite de Démétrius en Égypte [2], avait laissé à Nélée ses ouvrages et ceux de son maître, il s'ensuit que Démétrius se trouvait dans le même cas que Lycon, Ariston et Critolaüs, c'est-à-dire qu'il était privé des secours nécessaires pour écrire un cours complet de philosophie, quand bien même les dispositions de son génie, plus oratoire que spéculatif, ne l'auraient pas détourné d'une tâche aussi ardue. Mais il avait sur les philosophes que nous venons de citer, un avantage qui lui permettait de ne s'écarter que fort peu de la vraie morale péripatéticienne : c'est qu'ayant suivi les leçons de Théophraste même, qui ne leur arrivèrent que par l'intermédiaire et avec les modifications de Straton, et de plus, vivant avant ces philosophes, à une époque où les doctrines d'Épicure et de Zénon n'avaient pas encore acquis l'influence qu'elles obtinrent depuis, il lui fut plus facile qu'à eux de mettre son éthique à l'abri de toute influence étrangère.

« Les péripatéticiens, dit Cicéron [3], divisent leur doctrine en trois parties, comme presque toutes les autres écoles : la physique, la logique et la morale. Ils ont porté dans l'étude de la nature un tel esprit d'investigation, qu'à parler poétiquement, il n'y a rien ni dans le ciel, ni dans la mer, ni sur la terre dont ils n'aient écrit. De plus, après avoir parlé du commencement des choses et de tout l'univers, en donnant quelquefois, non-seulement des raisons très-probables de leurs opinions, mais encore des démonstrations mathématiques, ils nous ont encore facilité,

[1] *Hæc ad ea Demetrii scripta pertinere videntur, quæ politici essent argumenti, qualia plura composuit.* Vol. III, p. 600, *Cic. Opp. phil.* Lips., 1805.

[2] Clinton, *loc. laud.*

[3] *De Finibus*, lib. V, capp. IV et V, t. XXV, p. 404 sqq., ed. Leclerc.

par leurs recherches, la connaissance des choses mystérieuses. Aristote a traité de la naissance de tous les animaux, de leur manière de vivre, de leur conformation; Théophraste a écrit sur la nature des plantes et sur presque toutes les productions de la terre; il en a examiné les causes et les effets; et par là il a rendu aussi la recherche des choses secrètes beaucoup plus facile. Nous apprenons des mêmes philosophes à nous exprimer non-seulement en logiciens, mais encore en orateurs; et Aristote, leur chef, nous a enseigné à parler pour et contre sur chaque chose, non pas comme Arcésilas, qui disputait contre quelque proposition que ce fût, mais en faisant voir tout ce qui peut se dire de part et d'autre sur toutes sortes de matières. Quant à l'art de vivre, ils en ont donné des règles, et pour la vie privée et pour l'administration des États. Les mœurs, les coutumes, les institutions, tant de la plupart des villes grecques que de la plupart des villes barbares, ont été décrites par Aristote; Théophraste nous en a fait connaître aussi les lois; et l'un et l'autre ayant enseigné quel devait être le chef d'un État, et développé dans de longs ouvrages la meilleure forme de gouvernement, Théophraste s'est attaché de plus à nous faire connaître les diverses révolutions des corps politiques, et l'art de les diriger selon les besoins des temps et des peuples. Le genre de vie qui leur a plu davantage a été une vie tranquille, éclairée, contemplative; ils ont senti qu'une pareille manière de vivre approchait le plus de la vie des dieux, et qu'ainsi elle était la plus digne du sage : ils ont exprimé toutes ces idées avec force et noblesse.

» Comme ils ont composé sur le souverain bien des ouvrages de deux sortes, les uns faits pour le peuple et appelés exotériques, les autres plus profonds et destinés seulement à leurs disciples, ils paraissent quelquefois se contredire; mais pour le fond, ceux du moins que j'ai nommés, s'accordent toujours entre eux et avec eux-mêmes. Dans cette question du bonheur, où la philosophie recherche surtout s'il ne dépend que du sage, ou si l'adversité peut l'ébranler et le détruire, leurs opinions semblent d'abord incertaines et chancelantes. On peut le dire en particulier du livre de Théophraste sur la vie heureuse, où il accorde beaucoup à la fortune. Si elle avait tant de pouvoir, la sagesse ne suffirait pas pour le

bonheur : opinion qui me paraît plus faible et plus molle que la nature de la vertu ne le comporte. Il faut donc s'en tenir à Aristote et à Nicomaque, son fils : je sais bien que ces précieux livres de morale sont attribués à Aristote; mais je ne vois pas pourquoi le fils n'aurait pu ressembler au père. Admettons même plusieurs des opinions de Théophraste, pourvu que nous ayons sur la vertu des sentiments plus fermes et plus robustes que lui. Contentons-nous d'Aristote et de Théophraste. Ceux qui sont venus après eux méritent, à mon avis, la préférence sur tous les philosophes des autres sectes; mais ils ont tellement dégénéré de leurs maîtres qu'ils ne semblent être nés que d'eux-mêmes. Straton, disciple de Théophraste, s'est adonné à la physique; il a eu des idées remarquables, mais presque toutes nouvelles; et, du reste, il a peu écrit sur les mœurs. Lycon, son élève, a un style riche, mais peu d'idées. Le disciple de celui-ci, Ariston, est agréable et élégant; mais il n'a pas toute la gravité requise dans un grand philosophe; et, quoiqu'il ait beaucoup écrit, et même avec goût, je ne sais comment il n'a aucune autorité. Je passe sous silence bien d'autres péripatéticiens; et parmi ceux-ci un homme savant et aimable, Hiéronyme, qui est à peine de cette école, car il met le souverain bien dans l'absence de la douleur; et c'est être d'un sentiment différent sur toute la philosophie que de l'être sur le souverain bien. Critolaüs a voulu imiter les anciens : il en approche du côté de la gravité, et son style a de l'abondance. Il reste du moins fidèle à l'ancienne doctrine, tandis que son disciple Diodore joint à l'honnêteté l'absence de la douleur. Il fait donc secte à part; et, avec une telle opinion, il ne peut être regardé comme un vrai péripatéticien. »

Nous pouvons conclure de l'omission de Démétrius dans la liste que Cicéron, en ce passage, donne des péripatéticiens qui méconnurent la doctrine morale de leur maître en la voulant concilier, soit avec l'éthique d'Épicure, soit avec celle de Zénon, et de l'éloge qu'il lui accorde, comme on l'a vu, d'avoir excellé dans la philosophie aristotélicienne, nous pouvons conclure, disons-nous, qu'aux yeux de Cicéron Démétrius était, dans ses écrits, un représentant fidèle de la morale d'Aristote et de Théophraste. D'un autre côté, comme Démétrius n'a guère traité, en cette

matière, que des sujets sur lesquels Aristote et Théophraste avaient déjà composé des ouvrages, il faut que ses écrits moraux aient été simplement destinés à développer d'une manière plus ornée et plus élégante les principes de l'éthique de ses maîtres. C'est ce qui résultera clairement de la traduction que nous donnerons plus bas des deux morceaux les plus importants qui nous soient restés de ses œuvres philosophiques, et dans lesquels on voit clairement apparaître cette couleur oratoire que prit après Théophraste la philosophie péripatéticienne. Maintenant nous allons présenter d'une manière aussi exacte et aussi raisonnée que le peu de documents qui nous restent et nos faibles lumières nous le permettront, la liste des écrits de Démétrius qui se rapportent ou paraissent se rapporter à la philosophie.

Nous mentionnerons d'abord un traité intitulé περὶ τοῦ δόκου[1], sur la portée duquel les savants ne sont pas tous d'accord. Dans les anciennes éditions de Diogène de Laërte, le mot δόκος a l'accent sur la dernière syllabe, et alors le titre grec de cet ouvrage signifie *de la poutre, de trabe,* ainsi que l'ont rendu les traductions latines. Comme on n'y trouvait pas de sens, le savant Allemand Lucas Holstein proposa de lire περὶ τοῦ τόκου, c'est-à-dire *de l'usure.* Ménage, qui rapporte cette correction assez plausible[2], préfère cependant avec raison de lire περὶ τοῦ δόκου, ou *de l'opinion,* en prenant le mot δόκος comme paroxyton : il ajoute que dans ce sens le mot δόκος se trouve souvent dans Sextus Empiricus[3]. Cette dernière remarque est vraie; cependant on doit observer que ce mot n'est pas employé par cet auteur lui-même, mais bien par le poëte philosophe Xénophane qu'il cite fréquemment[4] : d'où l'on voit que ce mot, d'un usage très-rare d'ailleurs, est presque exclusivement poétique. C'est probablement ce qui a engagé Belin de Ballu, dans son *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs*[5], à proposer un autre changement, à savoir περὶ τοῦ δοκοῦντος. Le R. P. Rossi, qui a publié à Rome

[1] Diog. Laert., lib. V, sect. 9, § 81.

[2] *Obss. in D. L.*, t. I, p. 657 Comm., ed. Hübn.

[3] Cf. Fabric., *ad Sext. Emp.*, p. 71; et Bentley, *ad Callimachi fragmm.*, vol. I, p. 464, ed. Ern.

[4] Pagg. 60, 20; 200, 14 et 24; 212, 29; 213, 1, ed. Bekker.

[5] Vol. II, p. 57, not. 1.

des commentaires sur Diogène, veut maintenir l'ancienne leçon, qu'il explique en faisant remarquer que δοκός en grec, comme *trabs* en latin, signifie quelquefois un météore lumineux en forme de poutre [1]. Bien que cette interprétation soit approuvée par quelques érudits [2], il nous est cependant très-difficile de l'admettre, parce qu'elle se trouve en contradiction avec tout ce que nous savons des études de Démétrius. Nous nous en tiendrons donc, avec la nouvelle édition de Diogène de Laërte [3], au sens et au changement adoptés par Ménage, en observant que l'ouvrage d'Aristote [4] περὶ δόξης a, par son titre, beaucoup de rapport avec celui dont nous parlons.

Nous trouvons autant de difficulté à déterminer le sujet du traité περὶ πίστεως [5], car le titre, à cause du sens large et équivoque du mot grec πίστις, peut se rendre en français par ceux de traité *sur la foi*, traité *sur la fidélité*, traité *sur la confiance* [6]. Il ne nous reste rien absolument de ce traité, ainsi que du précédent.

Nous ne connaissons non plus que par la mention qu'en fait Diogène, l'ouvrage de Démétrius intitulé περὶ χάριτος [7], qui peut encore avoir eu pour matière la *grâce* ou bien la *reconnaissance* [8]. Quant à celui que Diogène nous mentionne immédiatement après celui-là, et qui est intitulé *de la Fortune* (περὶ τύχης), il nous en reste un passage assez considérable, cité par Polybe dans les fragments de cet écrivain découverts et publiés par Angelo Mai [9]. Comme ce morceau est de la plus grande importance pour le sujet que nous traitons dans ce chapitre, et qu'il est à peu près le seul

[1] Δοκός.... *de quo Laertius, est ignis in speciem trabis emicans, a qua nomen accipit, pertinens ad genus* τῶν μετεώρων *sive* τῶν μεταρσίων. Ignat. Ross., *Comment. Laert.*, § XXX, p. 88.

[2] Schaefer, *ad Schol. Paris. Apoll. Rhod.*, lib. II, v. 1088, p. 206; Hübner *ad Diog. Laert.*, vol. II, p. 778.

[3] Pag. 130, l. 3, ed. Didot.

[4] Anonymi *Vit. Aristot.*, p. 14, l. 24, *ad calc. D. L.*, ed. Didot. Cf. *Sext. Empir.*, p. 200, l. 24, ed. Bekk. δόκειν δὲ τὴν δόκησιν καὶ τὴν δόξαν.

[5] Diog., *loc. cit.*, l. 2

[6] Belin de Ballu, *loc. laud.*

[7] D. L., *ut suprà.*

[8] Théophraste avait aussi composé un livre sous le même titre. Voy. D. L., p. 122, l. 13, ed. Didot.

[9] *Polyb. opp.*, t. IV, p. 409 sq., ed. Tauchn.

qui nous fasse connaître la philosophie de Démétrius, nous allons en donner ici la traduction, nous réservant de revenir plus tard aux conséquences qu'on doit en tirer. Il nous montrera combien le style des œuvres philosophiques de Démétrius était éloigné de l'exposition sèche et aride d'Aristote et de Théophraste.

« Si l'on considère, non pas une période immense, ni même plusieurs générations, mais seulement les cinquante ans qui viennent de s'écouler, on reconnaîtra combien la fortune est intraitable. En effet, pensez-vous que les Perses ou le roi des Perses, que les Macédoniens ou le roi des Macédoniens, eussent cru il y a un demi-siècle, si quelque divinité leur eût dévoilé l'avenir, qu'à l'instant où j'écris les Perses auraient perdu jusqu'à leur nom, eux qui commandaient à presque tout l'univers, et que les Macédoniens, à cette époque totalement inconnus, seraient les maîtres du monde entier? Mais la fortune, toujours perfide à notre égard, innovant toutes choses contre l'attente de notre raison, et montrant sa puissance dans les événements imprévus, maintenant encore, à mon avis, témoigne à tous les hommes, en transportant aux Macédoniens le bonheur des Perses, qu'elle abandonne à ceux-là l'usage de ses biens jusqu'à ce qu'il lui plaise de changer de résolution à leur égard. »

A la suite du traité sur la Fortune, Diogène nous mentionne un livre sur la *Grandeur d'âme* (περὶ μεγαλοψυχίας) et puis un autre sur le *Mariage* (περὶ γάμου), qui sont tous deux entièrement perdus, en sorte que nous ne connaissons pas le sens dans lequel ils étaient écrits. Cependant, quant au livre sur le Mariage, on peut croire que Démétrius n'était pas plus favorable à cette institution que son maître Théophraste, d'après ce qu'on nous raconte de ses liaisons avec les courtisanes et de ses autres goûts plus infâmes encore. Dans un livre sur le Mariage, que Diogène omet dans sa liste des œuvres de Théophraste, mais qui nous est cité par saint Jérôme[1], Théophraste s'élevait avec force contre la vie conjugale, qu'il qualifiait de stupidité[2]. Cette manière de considérer un point sur lequel Aristote avait

[1] *Fertur aureolus Theophrasti liber de Nuptiis, in quo quærit an vir sapiens ducat uxorem. Advers. Jovinian.*, lib. I, p. 189, ed. Bened.

[2] *Porro liberorum causa..... uxorem ducere..... stolidissimum est.* Div. Hieronym., *ibid.*

en des idées beaucoup plus saines [1], nous fournit un triste exemple de l'impulsion fâcheuse qu'une philosophie fourvoyée donnait à la corruption qui, à cette époque, éclatait déjà d'une manière si remarquable dans les mœurs helléniques.

Viennent ensuite les ouvrages [2] sur l'Opinion, sur la Paix et sur les Lois (*περὶ τοῦ δόκου*, *περὶ εἰρήνης*, *περὶ νόμων*). Nous avons indiqué un peu plus haut dans quel sens nous entendions le titre du premier. Quant au suivant, d'après ce que nous avons dit dans le premier chapitre de ce travail, il nous paraît avoir été une harangue plutôt qu'un traité philosophique. L'ouvrage sur les Lois est mentionné deux fois [3] dans la liste des œuvres de Démétrius : reste à savoir si c'est là une de ces négligences si ordinaires à Diogène, ou une erreur de ses copistes [4]. Nous croyons avec M. Müller que c'était un traité purement spéculatif [5].

Les titres de ces trois ouvrages indiquent clairement les sujets qui s'y trouvaient traités; mais il n'en est pas de même de l'écrit *περὶ ἐπιτηδευμάτων*, à cause du sens lâche du mot *ἐπιτήδευμα*. La traduction latine de Diogène [6] rend ce titre par les mots *de studiis*, ce qui ne présente pas une signification plus déterminée. Belin de Ballu [7] l'interprète d'une manière plus précise en disant *un livre sur les différentes professions;* mais il nous semble que c'était là un sujet trop vulgaire pour la plume de Démétrius. Nous préférons donner à l'ouvrage mentionné un but plus relevé en traduisant son titre par *Traité des caractères.* Nous nous fondons, pour cette manière de voir, sur un passage de Théophraste dans la préface de ses Caractères, où, en parlant du sujet de son livre, il se sert précisément du mot *ἐπιτηδεύειν* [8]. Pour composer un tel écrit, Démétrius avait devant les yeux l'exemple

[1] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 296, trad. Tissot.

[2] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[3] D. L., p. 129, l. 48 et p. 130, l. 4, ed. Didot.

[4] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, vol. II, p. 57, note 2.

[5] Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[6] Tom. I, p. 370, *l. pen.*, ed. Hübner; p. 130, l. 4, éd. Didot.

[7] *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 57, à la fin.

[8] *Ὑπέλαβεν δεῖν συγγράψαι, ἃ ἑκάτεροι αὐτῶν ἐπιτηδεύουσιν ἐν τῷ βίῳ.* Il semble que j'ai dû marquer les *caractères* des uns et des autres. (La Bruyère.)

de son maître, et pouvait, à meilleur droit encore que ce dernier, invoquer son expérience des hommes.

Il est encore plusieurs sujets sur lesquels Théophraste et son illustre disciple se sont également exercés. Le premier avait écrit, en quatre livres, un traité particulier de *Politique d'après les occasions* [1], dans lequel il enseignait quels sont dans l'État les vicissitudes d'événements et les changements de circonstances qu'il faut diriger comme l'exige l'intérêt du moment [2]. Le même philosophe avait aussi composé, en deux livres, un ouvrage sur les circonstances favorables [3]. Les bouleversements qu'éprouvait à cette époque le monde social devaient donner du prix à ces sortes d'écrits. C'est ce que sentit Démétrius, puisqu'on nous mentionne un livre de lui sur la même matière [4]. L'un et l'autre avaient aussi composé des ouvrages sur la politique, en deux livres chacun [5]. Enfin tous deux nous sont encore indiqués comme auteurs de traités sur la vieillesse [6]; il ne nous reste de celui de Démétrius que deux passages sans importance [7].

Ce sont là tous les écrits philosophiques de Démétrius indiqués par Diogène de Laërte; mais il est très-probable que sa liste n'est pas plus complète sous ce rapport que sous les autres. En effet, nous trouvons dans un écrivain que nous pouvons regarder sur ce sujet comme une autorité compétente, Artémidore, que Démétrius de Phalère avait écrit sur les songes un ouvrage en cinq livres, où il rapportait surtout les ordonnances et guérisons qui avaient Sérapis pour auteur [8]. Nous avons déjà dit que, selon une tradition, il avait lui-même recouvré la vue par un bienfait de ce dieu, en l'honneur duquel il composa des péans pour

[1] Πολιτικὸν πρὸς τοὺς καιροὺς δ'. *D. L.*, lib. V, cap. II, § 45.

[2] Cic., *de Fin.*, lib. V, cap. 4, § 11. Cf. Menag., *ad D. L., Comm.*, t. I, p. 626, ed. Hübn.

[3] Περὶ καιρῶν β'. *D. L., ibid.*, § 50. Cf. Menag., *l. c.*, p. 635.

[4] Περὶ καιροῦ α'. *D. L.*, p. 130, l. 5, ed. Didot.

[5] D. L., p. 122, l. 38, et p. 129, l. 48, ed. Didot.

[6] *Apud D. L.*, lib. II, cap. III, § 15, et lib. IX, cap. II, § 20.

[7] D. L., lib. V, cap. II, § 43, et cap. V, § 81.

[8] Οὐδέ μοι πιθανὰ ἐδόκει ταῦτα; Καίτοι Γεμινοῦ τοῦ Τυρίου καὶ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως καὶ Ἀρτέμωνος τοῦ Μιλησίου, τοῦ μὲν ἐν τρισὶ βίβλοις τοῦ δὲ ἐν πέντε τοῦ δὲ ἐν εἰκοσιδυο πολλοὺς ὀνείρους ἀνεγραψαμένων καὶ μάλιστα συνταγὰς καὶ θεραπείας τὰς ἀπὸ Σαράπιδος ἀθεῖσας. Lib. II, cap. 44, p. 228, ed. Reiff.

lui marquer sa reconnaissance. Cette persuasion qu'on peut découvrir l'avenir au moyen des rêves, était du reste commune dans l'école péripatéticienne, puisque nous avons de son fondateur un petit traité sur la divination au moyen des songes [1]. Théophraste donna dans la même superstition que son maître, et écrivit également un traité sur cette matière [2].

Nous voyons donc que Diogène ne nous a pas indiqué complétement les écrits philosophiques de notre auteur. Par exemple, nous trouvons encore de lui dans Strabon [3] (qui le cite d'après Posidonius) un passage qui paraît être tiré d'un traité sur *la Richesse,* que Démétrius aurait composé à l'exemple de son maître Théophraste [4]. Il dit, dans ce fragment, que les Athéniens travaillaient à leurs mines avec autant d'ardeur que s'ils eussent espéré arracher Pluton lui-même du fond de sa demeure. On peut même croire que, comme Théophraste, dont Diogène de Laërte nous cite trois écrits sur ce sujet [5], Démétrius avait aussi publié un livre sur les vertus. C'est du moins à un pareil ouvrage que semble devoir appartenir un morceau que Stobée, dans son Anthologie [6], nous cite sous le nom d'un Démétrius et dans lequel respirent les idées aristotéliciennes. En voici la traduction :

« Supposez, par exemple, que le Courage et la Lâcheté viennent se placer à côté d'un guerrier combattant dans les rangs d'une armée, combien ne serait pas différent, croyez-vous, le langage que lui tiendraient ces deux êtres? Le Courage ne lui ordonnerait-il pas de rester pour garder son poste? — Mais l'ennemi lance des traits. — Tiens ferme. — Mais je recevrai des blessures. — Supporte-les. — Mais je trouverai la mort. — Meurs plutôt que de quitter ton rang. — Voilà son langage inflexible et sévère; mais celui de la Lâcheté est, par Jupiter, bien plus aimable et plus flatteur : elle conseille, en effet, la retraite au soldat saisi de crainte. — Mais mon bouclier m'embarrasse. — Jette-le. — Mais ma cuirasse aussi.

[1] Περὶ τῆς καθ' ὕπνον μαντικῆς. Vol. 7, *Arist. opp.*, pp. 152-8, ed. Tauchn.
[2] D. L., p. 121, l. 31, ed. Didot; Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 628, *Comm.*, vol. I, ed. Hübner.
[3] Lib. III, p. 147, *Posid. Reliq.*, p. 126, ed. Bake; fr. 48, p. 273, vol. III *Fr. hist. Gr.*
[4] D. L., lib. V, cap. II, § 47. Cf. Menag., *loc. laud.*, p. 632 sq.
[5] Pag. 120, l. 46; p. 121, l. 40; p. 122, l. 35, ed. Didot.
[6] Tit. VIII, n° 20, t. I, p. 186 sq., ed. Tauchn.

— Quitte-la. — Sans doute, ces dernières paroles sont de toute manière plus affables que les précédentes. Il en est de même des autres qualités. Ne cherche pas de profits illicites, dit la Modération; ne mange pas, ne bois pas outre mesure; souffre, supporte; enfin, expire avant de manquer à ton devoir. — Mais l'Intempérance nous crie, au contraire : bois quand il te plaît, mange ce que bon te semble; la femme du voisin est-elle à ton goût? viens-en à tes fins; as-tu besoin d'argent? emprunte; après avoir emprunté, es-tu insolvable? ne rembourse pas; on ne veut plus te prêter? vole. — Nous entendons encore ici des langages bien différents. Mais qui ne sait que la complaisance du Vice devient fatale à ceux qui l'éprouvent, tandis que la bienveillance de la Vertu nous sauve du danger? »

Il est bien vrai que Stobée, en rapportant ce beau passage, en nomme l'auteur par le simple nom de Démétrius, sans ajouter si c'est le Phalérien. Mais on ne peut douter qu'il ne soit de ce dernier, qui est le plus célèbre des auteurs qui ont porté ce nom; car les Grecs ont la coutume presque invariable de distinguer les écrivains moins connus par une épithète, tirée le plus souvent du lieu de leur naissance. En outre, des philosophes que Diogène cite comme homonymes de notre auteur, nous ne voyons aucunement à qui l'on puisse, avec quelque certitude, attribuer ce morceau. Diogène[1] nous mentionne d'abord un péripatéticien byzantin de ce nom; mais comme il est peu connu, et que, dans le fragment en question, on trouve des traces du dialecte attique, il n'est pas probable qu'il en soit l'auteur. Nous connaissons encore, par le même [2], un philosophe bithynien, nommé également Démétrius, qui était fils du stoïcien Diphile et disciple du stoïcien Panétius, et qui, par ces deux motifs, devait aussi appartenir à la secte du Portique. On serait assez tenté de croire que le morceau cité est de ce dernier, à cause de la sévérité du style et des idées qu'on y remarque : toutefois, comme Stobée ne cite, parmi les prosateurs du nom de Démétrius, que celui qui fait le sujet de

[1] Lib. V, cap. V, § 85. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 658 sq., *Comm.*, tom. I, ed. Hübn.; Müller, *ad Hist. gr. fragm.*, vol. II, p. 624.

[2] *Loc. cit.*, § 84; cf. Menag., *ibid.*, et Van Lynden, *de Panætio*, p. 57.

cet essai, nous aimons mieux, avec Gaisford [1], reconnaître ce morceau comme sorti de sa plume.

Si l'on ajoute l'endroit où Plutarque témoigne que Démétrius voulait à toute force éloigner non-seulement d'Aristide, mais encore de Socrate, le soupçon de pauvreté, comme si c'était un grand mal, on aura tous les documents d'après lesquels on doit apprécier la philosophie de Démétrius. Il est inutile de démontrer qu'ils sont des plus insuffisants; car s'il est déjà difficile, quand on manque de renseignements désirables, d'exposer les faits extérieurs qu'embrasse la vie d'un homme, il devient presque impossible, dans le même cas, de traiter de ses opinions, sujet bien plus délicat encore. Néanmoins, si Démétrius, comme nous l'avons vu au commencement de ce chapitre, n'a fait que se conformer à l'éthique de ses maîtres, l'ignorance où nous sommes de son système de morale ne forme pas une lacune bien importante dans l'histoire de la pensée humaine. Nous devrons donc nous borner à confronter sa doctrine avec celle de son précepteur Théophraste, pour laquelle nous allons emprunter l'exposition de l'éloquent interprète de la philosophie ancienne.

« De la même manière, dit Ritter [2], qu'Aristote combattit le faux élan des premiers Académiciens, et s'éleva même contre la tendance de son maître à l'idéal; de la même manière qu'il se forma une opinion un peu froide, et qui inclinait même au mépris, de l'existence humaine et de ce qui s'y rattache, de même il dut être éloigné d'élever ses disciples au ton de l'inspiration, sans laquelle pourtant on ne fait rien de grand ni dans la science, ni dans la vie, sans laquelle l'homme ne peut s'élever à la conscience du divin. Sans doute qu'à force d'application les Péripatéticiens purent bien faire plusieurs choses et des choses dignes de réflexion; mais ils se montrèrent petits dans la vie et dans l'opinion qu'ils s'en firent. C'est ce qui se remarque très-clairement dans la morale de Théophraste. N'estimant pas peu, ainsi que son maître, l'influence des biens extérieurs sur la félicité humaine, il dut conseiller de chercher à les

[1] V. dans le *Stobœi Florilegium* de l'édition Tauchnitz, qui reproduit celle de Gaisford, l'*Index lemmatum*, vol. III, p. 522.

[2] *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 311, trad. Tissot.

acquérir; mais il affaiblit par là le prix de la vertu, et ne craignit pas de dire que la vie de l'homme est réglée par la fortune et non par la sagesse. Combien il est éloigné de la force platonique qui salue la mort avec joie, dans l'espérance d'une science plus parfaite, lorsqu'il accuse la nature d'avoir donné à l'homme une vie trop courte pour qu'il puisse achever les sciences qu'il a commencées! Au fait, il ne faut pas s'étonner qu'un homme qui s'attache si fort à la vie actuelle et aux biens extérieurs qu'elle présente, soit si indifférent aux exigences morales de notre sens naturel que d'engager le sage, sous je ne sais quel vain prétexte, à se retrancher en égoïste de la société des autres hommes, à mépriser le mariage et les rapports paternels dans la plupart des positions de la vie. On ne peut méconnaître que la connaissance que Théophraste a de l'homme, se fonde plus sur l'observation des faiblesses et de la perversité qui se remarquent dans la société humaine, que sur la conscience du divin en nous. Ce n'est que dans la méditation solitaire du sage qu'il semble avoir trouvé quelque chose de plus élevé, et s'il était encore susceptible d'inspiration, c'était pour la vie théorétique. »

Nous trouvons, quant à la morale individuelle, que Démétrius abonde tout à fait dans le sens de son maître. Par exemple, pour ce qui concerne les biens extérieurs, il est évident, par le passage de son Socrate que nous avons rapporté plus haut, qu'il ne leur accordait pas moins d'importance, et qu'il les regardait même comme nécessaires en quelque sorte pour le bonheur du sage. Cette manière de voir nous apparaît également dans sa vie privée, comme le prouvent les détails qu'on nous a transmis sur son luxe exorbitant [1]; et il résulte encore du reproche que lui adressait Démocharès [2] de n'avoir songé qu'au bien-être matériel des Athéniens, qu'il ne s'en départit pas non plus en politique.

Le morceau de son Traité sur la fortune que nous a conservé Polybe et dont nous avons donné ci-dessus la traduction, nous montre également

[1] Duris et Caryst., *ap. Athen.*, lib. XII, pp. 542-43.

[2] Ἐπὶ γὰρ τῷ πολλὰ καὶ λυσιτελῶς πωλεῖσθαι κατὰ τὴν πόλιν, καὶ ἁψιλῆ τὰ πρὸς τὸν βίον ὑπάρχειν πᾶσιν, ἐπὶ τούτοις φησὶ (scil. ὁ Δημοχάρης) μεγαλαυχεῖν αὐτόν. Demochar. Leucon. fr. II, p. 448, vol. II, *Fr. hist. Gr.*

que Démétrius avait accepté dans toute son étendue la maxime dont son maître faisait tant d'éloges : *Vitam regit Fortuna, non Sapientia*, éloges pour lesquels il eut à soutenir les attaques de tous les philosophes [1]. La raison humaine est pour Démétrius impuissante à maîtriser l'inconstance de cette déesse [2]. Ce point de vue nous explique pourquoi, et dans sa conduite particulière, et dans sa carrière politique, il sut si bien se plier aux exigences du moment. Il mettait ainsi en pratique ce que son maître avait enseigné dans son traité de *Politique d'occasion*.

Nous trouvons donc que, pour la morale individuelle, Démétrius non-seulement professait les sentiments égoïstes de son maître, mais encore leur donnait une application funeste et pour lui-même et pour ses concitoyens. Si nous avions quelque chose de son livre sur le mariage, nous pourrions savoir avec une certitude entière quelle était sa doctrine sur la famille; mais, nous en avons déjà fait la remarque, sa conduite, plus que licentieuse, témoigne suffisamment qu'à l'exemple de Théophraste il méprisait une institution sans laquelle cependant aucune morale publique ne peut subsister.

Nous ne connaissons pas d'une manière bien exacte et bien sûre la théorie politique de Démétrius, non plus que celle de Théophraste, vu la perte complète de leurs écrits sur ce sujet. Mais nous avons néanmoins, quant à Démétrius, une ressource qui nous fait défaut pour l'autre : ses actes nous fournissent des preuves presque certaines que, dans cette matière, il donnait complétement dans les idées d'Aristote.

En effet, suivant le philosophe de Stagire, la politique, comme il nomme plus volontiers toute sa morale, embrasse toutes les recherches qui ont pour but le bonheur de l'homme considéré et dans son individualité et dans la famille et dans l'État [3]. C'est sur cette considération qu'il se base pour diviser cette science en trois parties, l'éthique, l'économique et

[1] Cic., *Tuscul.*, lib. V, cap. 9, § 25. *Vexatur idem Theophrastus et libris et scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudarit illam sententiam: Vitam regit, etc.*, Le vers grec original nous a été conservé par Plutarque, au commencement de son livre περὶ Τύχης (t. I, *Mor.*, p. 225, ed. Tauchn.) : Τύχης τὰ ἄνητῶν πράγματ', οὐκ εὐβουλίας. Stobée (*Eclog.*, t. I, p. 196, ed. Heeren) l'attribue à Chérémon.

[2] Πάντα παρὰ τὸν λογισμὸν τὸν ἡμέτερον καινοποιοῦσα. Demetr. fr. 19, t. II, p. 368, *Fr. hist. Gr.*

[3] *Ethic. Nicomach.*, lib. I , cap. I; *Magn. Moral.*, lib. I, cap. I; *Rhetor.*, lib. I, cap. 2.

la politique, dans le sens restreint de ce terme. L'éthique, qui a pour fin le bien moral de l'homme individuel, est pour lui le fondement des autres parties de la politique, parce que la condition nécessaire du bien dans l'État est la bonté des mœurs [1]. En second lieu vient l'économique, qui traite de la conduite d'une maison, et qui doit précéder la politique, parce que la famille est le fondement de l'État [2].

Quant à cette dernière partie, l'idée la plus saillante du système d'Aristote est, comme on sait, sa préférence pour le régime monarchique : l'aristocratie tient à ses yeux la seconde place, et il regarde comme le moins bon des trois le gouvernement populaire [3]. C'est là entièrement la manière de penser que nous voyons dominer dans toute la carrière politique de Démétrius. Ennemi de la démocratie au point de sacrifier à l'esprit de parti ses affections fraternelles, s'il s'attache à l'aristocratie, ce n'est que pour la dominer et lui donner une tendance monarchique [4]. Aussi, comme l'a remarqué Périzonius [5] avec sa pénétration ordinaire, Ptolémée ne pouvait-il choisir de législateur plus convenable pour donner à l'Égypte des institutions en rapport avec la royauté absolue qu'il voulait y établir. C'est à l'égoïsme qui pénètre intimement la morale de son maître et la sienne, qu'il faut, pensons-nous, attribuer ses malversations dans l'emploi des revenus de l'État, dont il consacrait la plus grande partie à ses dépenses personnelles. On ne peut s'empêcher de louer sa sollicitude à procurer aux Athéniens, en abondance et à bas prix, les choses les plus nécessaires à la vie; mais en se faisant l'humble commis de la domination étrangère, en s'appuyant sur une force armée venue du dehors, il montre assez qu'il méconnaissait entièrement cette dignité morale qui constitue foncièrement la nationalité d'un peuple, et qui renverse tôt ou tard ceux qui, comme lui, n'en tiennent aucun compte.

Ainsi, autant que nous en pouvons juger d'après le peu de documents

[1] *Magn. Moral.*, *ibid.*

[2] *Polit.*, lib. I, cap. 3.

[3] Cf. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, p. 264 sqq.

[4] Λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς, ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως δύναμιν. Plut., *Dem.*, cap. 10.

[5] *Ad Æl. Var. Hist.*, lib. III, cap. 17, t. I, p. 238, ed. Gronov.

qui nous sont parvenus sur la doctrine philosophique du Phalérien, les trois parties de sa morale sont d'accord et entre elles et dans leurs conséquences désastreuses; le sensualisme que nous remarquons dans son éthique individuelle produit l'égoïsme dans ses vues sur la vie de famille, et aboutit à la tyrannie dans sa doctrine gouvernementale. Pour l'excuser, nous ne nous rejetterons pas, comme on le fait en pareil cas, sur les circonstances malheureuses où se trouvait sa patrie : s'il ne se sentait pas la force de dominer les événements, il devait se retirer des affaires pour se livrer à cette vie douce et tranquille, consacrée à l'étude et à l'observation de la nature, vie dont Aristote et Théophraste avaient fait l'apanage du vrai philosophe, parce qu'elle ressemblait davantage à celle des dieux.

Voilà donc tout ce que nous connaissons du fond des théories morales de Démétrius. Quant à la forme didactique dont il fit usage, on voit, par le morceau que nous avons rapporté d'après Stobée, qu'il avait adopté la classification des vertus et des vices telle qu'elle avait été établie par Aristote [1] : il y oppose le courage (ἀνδρία) à le lâcheté (δειλία) et la modération (ἐγκράτεια) à l'intempérance (ἀκρασία). Sa méthode d'exposition nous est suffisamment connue par les deux morceaux que nous avons traduits : ce n'est plus cette logique serrée qui se fait remarquer dans les déductions d'Aristote, mais on y retrouve cette manière de moraliser fleurie et populaire dont Théophraste a fait usage dans ses Caractères moraux. Ce qui nous prouve aussi qu'il n'avait pas mis un enchaînement rigoureux entre les différentes parties de son éthique, c'est que, tandis qu'il représente la raison humaine comme impuissante à se diriger au milieu des bouleversements de ce monde, il nous montre cependant le libre arbitre de l'homme sollicité en sens divers par les vertus et les vices opposés : il reconnaît donc par là l'autonomie de notre nature intelligente, et nous le trouvons en ce point d'accord avec Aristote.

Il résulte de ce que nous venons de dire que Démétrius suivait, en mo-

[1] Cf. Aristot., *Eth. Nic.*, lib. III, capp. 6-9; lib. VII, capp. 1-4; *Magn. Mor.*, lib. I, cap. 20; lib. II, capp. 4 et 6; *Ethic. Eud.*, lib. III, cap. I; lib. VI, capp. 1-4.

rale, deux directions que l'on ne peut pas dire tout à fait opposées, mais qui sont néanmoins assez différentes. Quand il adopte la théorie d'Aristote, sa philosophie devient sévère et même assez âpre, comme le témoigne le second morceau que nous avons traduit et qu'on croirait une page arrachée au Manuel d'Epictète. Mais vient-il à s'inspirer des idées plus relâchées de Théophraste, alors il se fait moins rigoureux et compose avec les faiblesses de la nature humaine.

Pour résumer notre opinion sur le mérite de Démétrius considéré comme philosophe, nous dirons donc qu'insignifiante dans son ensemble, incohérente dans la liaison de ses parties et funeste dans ses résultats, sa doctrine morale ne lui vaut pas, dans l'histoire de la pensée humaine, une place bien distinguée et bien brillante. On peut douter fortement que ses essais d'éthique aient été exécutés d'une manière bien consciencieuse, et avancer sans crainte que la renommée d'habile écrivain lui souriait plus que celle de sage moraliste. Nous répondrons donc à ses vœux en reconnaissant, avec les critiques anciens, la supériorité de son style; mais nous refuserons de le ranger au nombre de ceux qui ont fait servir au bien de l'homme leur intelligence, l'attribut le plus noble et le plus élevé de notre nature.

S.-J. L.

FRAGMENTS

DE

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE.

Comme nous avons dû traduire dans ce travail plusieurs morceaux de Démétrius, nous avons cru faire chose utile en donnant ici le texte des fragments peu nombreux que nous possédons encore de ses œuvres. Nous ne présentons pas cette collection comme complète; mais elle contient pourtant, entre autres, plusieurs passages historiques que M. Ch. Müller a négligé de faire entrer dans les fragments de Démétrius qu'il a insérés dans le second volume des *Fragmenta historicorum græcorum*. Quelques notes sans prétention ont été ajoutées lorsque nous l'avons cru nécessaire.

S.-J. L.

ΑΡΧΟΝΤΩΝ ΑΝΑΓΡΑΦΗ.

1.

Diog. Laert., lib. I, cap. 3, sect. 1, § 22, *de Thalete :*

Καὶ πρῶτος σοφὸς ὠνομάσθη, ἄρχοντος Ἀθήνησι Δαμασίου, καθ' ὃν καὶ οἱ ἑπτὰ σοφοὶ ἐκλήθησαν, ὥς φησι Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ.

2.

Idem, lib. II, cap. 3, sect. 3, § 7, *de Anaxagora :*

Ἤρξατο δὲ φιλοσοφεῖν Ἀθήνησι ἐπὶ Καλλιάδου, ἐτῶν εἴκοσιν ὤν, ὡς Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ, ἔνθα καί φασιν αὐτὸν ἐτῶν διατρῖψαι τριάκοντα.

Au lieu de *ἐτῶν διατρῖψαι τριάκοντα*, il vaudrait mieux de lire *ἔτη δ. τρ.* comme dans la nouvelle édition de Diogène de Laërte, p. 55, l. 5.

3.

Marcellin., *Vit. Thucyd.*, § 50, p. 5 :

Δῆλον ὅτι κάθοδος ἐδόθη τοῖς φεύγουσιν, ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι.

Cf. Philochor. Fragm. 114, p. 402, tom. I *Fragm. Hist. Græc.*, et Cratipp. Fr. 3, tom. II, p. 77 sq.

ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΑΘΗΝΗΣΙ ΝΟΜΟΘΕΣΙΑΣ.

4.

Lex. Rhet., p. 672, 2, *ad calc. Photii lex.* :

Κυρία ἡ ἐκκλησία· Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ δευτέρῳ περὶ τῆς Ἀθηναίων νομοθεσίας· [Κυρία ἐκκλησία, οὐκ ἐν ᾗ] πλεῖστα ἐχρημάτιζον ἢ μέγιστα τῶν κοινῶν, ἀλλ' ἐν ᾗ τὰς τῶν δημευομένων [ἀπογραφὰς ἀνεγίγνωσκον καὶ τὰ μισθώσιμα ἐμίσθουν]· εἰκότως δ'... ἐπιτιμήσειε· τίς γὰρ ἄν ποτε κυρίας ἐκκλησίας [καλέσαι] τοὺς Ἀθηναίους νομίσειεν [ἐν αἷς τὰ μισθώσιμα] ἐμίσθουν [καὶ....].

Nous avons suivi, pour ce passage très-corrompu, la restitution tentée par Meier (*ad Lex. Rhet. fragm.*, Hal., 1844, p. 21.) V. Aristotel. Polit. fragm. 32, p. 116, vol. II Fr. H. Gr.

5.

Harpocratio, *voc.* Σκαφηφόροι :

Δημήτριος γοῦν ἐν γ' Νομοθεσίας φησὶν ὅτι προσέταττεν ὁ νόμος τοῖς μετοίκοις ἐν ταῖς πομπαῖς αὐτοὺς μὲν σκάφας φέρειν, τὰς δὲ θυγατέρας αὐτῶν ὑδρεῖα καὶ σκιάδια.

Cf. Phot. et Suid. sub v.; Poll., III, 55, p. 119, ed. Bekker; Ælian., *Var. Hist.*, lib. VI, cap. 1; Suid., et Etymol. magn., voc. Ἀσκοφορεῖν; Ammonius, v. Ἰσοτέλης; Hermann., Gott. Alt., 54, 27.

6.

Harpocratio, *voc.* Ἕρκειος Ζεύς :

Ὅτι δὲ τούτοις μετῆν τῆς πολιτείας, οἷς εἴη Ζεὺς ἕρκειος, ἐδήλωκε καὶ Ὑπερίδης ἐν τῷ ὑπὲρ δημοποιήτου, εἰ γνήσιος, καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς περὶ τῆς Ἀθήνησι νομοθεσίας.

Cf. Phot. et Suid., s. v.

7.

Harpocratio, *voc.* Παράστασις :

Δημήτριος δὲ ὁ Φαληρεὺς ἐν τοῖς περὶ νομοθεσίας τοὺς διαιτητὰς φησι λαμβάνειν τὰς δραχμὰς, μίαν μὲν ἀπὸ τῆς λήξεως, ἣν παράστασιν ἐκάλουν, ἑτέραν δὲ κατὰ ὑπωμοσίαν ἑκάστην.

Cf. Aristot. Fragm. 31, p. 115, vol. II *Fr. Hist. Gr.;* Hudtwalcker, *de Diætetis*, p. 134; Schoemann, *Hist. jur. publ.*, 284, 267.

8.

Plutarch., *Solon.*, cap. 23 :

Ὅλως δὲ πλείστην ἔχειν ἀτοπίαν οἱ περὶ τῶν γυναικῶν νόμοι τῷ Σόλωνι δοκοῦσι. Μοιχὸν μὲν γὰρ ἀνελεῖν τῷ λαβόντι ἔδωκεν· ἐὰν δ' ἁρπάσῃ τις ἐλευθέραν γυναῖκα καὶ βιάσηται, ζημίαν ἑκατὸν δραχμὰς ἔταξε· κἂν προαγωγεύῃ, δραχμὰς εἴκοσι, πλὴν ὅσαι πεφασμένως πωλοῦνται, λέγων δὴ τὰς ἑταίρας· αὗται γὰρ ἐμφανῶς φοιτῶσι πρὸς τοὺς διδόντας. Ἔτι δ' οὔτε θυγάτερας πωλεῖν οὔτ' ἀδελφὰς δίδωσι, πλὴν ἂν μὴ λάβῃ παρθένον ἀνδρὶ συγγεγενημένην. Τὸ δ' αὐτὸ πρᾶγμα ποτὲ μὲν πικρῶς καὶ ἀπαραιτήτως κολάζειν, ποτὲ δ' εὐκόλως καὶ παίζοντα πρόστιμον ζημίαν τὴν τυχοῦσαν ὁρίζοντα ἄλογόν ἐστι· πλὴν εἰ μὴ σπανίζοντος τότε τοῦ νομίσματος ἐν τῇ πόλει μεγάλας ἐποίει τὰς ἀργυρικὰς ζημίας τὸ δυσπόριστον. Εἰς μέν γε τὰ τιμήματα τῶν θυσιῶν λογίζεται πρόβατον καὶ δραχμὴν ἀντὶ μεδίμνου, τῷ δ' Ἰσθμια νικήσαντι δραχμὰς ἔταξεν ἑκατὸν δίδοσθαι, τῷ δ' Ὀλύμπια πεντακοσίας, λύκον δὲ τῷ κομίσαντι πέντε δραχμὰς ἔδωκε, λυκιδέα δὲ μίαν, ὧν φησιν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος τὸ μὲν βοὸς εἶναι, τὸ δὲ προβάτου τιμήν.

Bien que Démétrius ne soit cité qu'à la fin de ce passage, il résulte pourtant de la suite des idées qu'il lui appartient en entier : c'est pourquoi, à l'exemple de Müller, nous n'avons pas hésité à le transcrire dans toute son étendue.

9.

Schol. *ad Arist. Nub.* v. 37 :

Δημήτριος ὁ Φαληρεύς φησι· Καὶ δημάρχους οἱ περὶ Σόλωνα καθίσταντο ἐν πολλῇ σπουδῇ, ἵνα οἱ κατὰ δῆμον διδῶσι καὶ λαμβάνωσι τὰ δίκαια παρ' ἀλλήλων.

Cf. Aristot. Fragm. 18, p. 111, vol. II *Fr. hist. Gr.*, lequel attribue la création de ces magistrats à Clisthène. V. aussi Meier, *de bonis damnat.*, pp. 80, 202 et 204; Boekh, *Staatshaushalt. der Ath.*, V. I, p. 275 sq.; V. II, p. 47; Hermann, § 99, 5, § 111, 4.

10.

Cicero, *de Legg.*, lib. II, capp. 25 et 26 :

Athenis jam ille mos a Cecrope, ut aiunt, permansit, ocius terra humandi : quam quum proximi injecerant obductaque terra erat, frugibus obserebatur, ut sinus et gremium quasi matris mortuo tribueretur, solum autem frugibus expiatum ut vivis redderetur. Sequebantur epulæ, quas inibant propinqui coronati : apud quas de mortui laude, quum, quid veri, erat prædicatum (nam mentiri nefas habebatur), justa confecta erant. Postea, quum, ut scribit Phalereus, sumptuosa fieri funera et lamentabilia cœpissent, Solonis lege sublata sunt. Quam legem, etc.

De sepulcris autem nihil est apud Solonem amplius quam *nequis ea deleat, neve alienum inferat :* pœnaque est, *siquis bustum* (nam id puto appellari τύμβον), *aut monumentum,* inquit, *aut columnam violarit, dejecerit, fregerit.* Sed post aliquanto, propter has amplitudines sepulcrorum, quas in Ceramico videmus, lege sanctum est, *nequis sepulcrum faceret operosius quam quod decem homines effecerint triduo.* Neque id opere tectorio exornari : nec Hermas hos, quos vocant, licebat imponi : nec de mortui laude, nisi in publicis sepulturis, nec ab alio, nisi si qui publice ad eam rem constitutus esset, dici licebat. Sublata etiam erat celebritas virorum ac mulierum, quo lamentatio minueretur. Habet enim luctum concursus hominum. Quocirca Pittacus omnino accedere quemquam vetat in funus aliorum. Sed ait rursus idem Demetrius increbuisse eam funerum sepulcrorumque magnificentiam, quæ nunc fere Romæ est. Quam consuetudinem lege minuit ipse. Fuit enim hic vir, ut scitis, non solum eruditissimus, sed etiam civis e republica maxime, tuendæque civitatis peritissimus. Iste igitur sumptum minuit non solum pecunia, sed etiam tempore : ante lucem enim jussit efferri. Sepulcris autem novis finivit modum. Nam super terræ tumulum noluit quid statui, nisi columellam, tribus cubitis ne altiorem, aut mensam, aut labellum : et huic procurationi certum magistratum præfecerat.

11.

Cicero, *de Offic.*, lib. II, cap. 17 :

Theatra, porticus, nova templa verecundius reprehendo propter Pompeium. Sed doctissimi non probant, ut et hic ipse Panætius...., et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit.

12.

Lex. Rhet. ad calc. Photii, p. 667, v. Εἰσαγγελία :

[Ἔκρινον δὲ τὰς εἰσαγγελίας], ὡς μὲν Φιλόχορος, χιλίων καθεζομένων, ὡς δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, χιλίων πεντακοσίων.

I. Meier (*ad Lex. Rhet.*, v. Εἰσαγγ.) veut prendre dans le texte de Pollux les mots de κατὰ τὸν Φαληρέα

dans le sens de *selon Démétrius de Phalère*. Son explication est en partie vraie, en partie fausse : car, de même que Philochore parlait d'une loi de Solon, de même, dans ce passage, Démétrius rapportait une de celles qu'il avait établies. Cf. Ostermann, p. 44, not. 1.

II. Les mots entre crochets sont un supplément de Meier. D'autres lisent à leur place : Ἔστι δ' ὅτε ἐμβάλλοντες τοὺς συκοφαντουμένους εἰσήγγειλαν. Cf. Osterm., *loc. laud.*, et Philochor. Fr. 155, p. 410, vol. I *Fragm. hist. Gr.*

Pollux, lib. VIII, segm. 53, pp. 334-5, ed. Bekker :

Χίλιοι δὲ κατὰ μὲν Σόλωνα τὰς εἰσαγγελίας ἔκρινον, κατὰ δὲ τὸν Φαληρέα, καὶ πρὸς πεντακόσιοι.

13.

Lex. Rhet., p. 675, v. [Ἡ] μὴ οὖσα δίκη :

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐνίους λέγει τῶν κρινομένων κακοτεχνεῖν τοῖς διώκουσιν ἀντιλαγχάνοντας τὴν μὴ οὖσαν· δεῖ γὰρ τοὺς [μὴ] ὑπὲρ δέκα δραχμῶν ἀμφισβητοῦντας διαιτητὰς δέκα ἔτι λαμβάνειν· διὸ καὶ ἔκειτο νόμος μὴ εἰσάγεσθαι δίκην εἰ μὴ πρότερον ἐξετασθείη παρ' αὐτοῖς τὸ πρᾶγμα· ἐνίους δὲ ἀσθενὲς τὸ δίκαιον ἔχοντας καὶ δεδοικότας τὴν καταδίαιταν, χρόνους ἐμβάλλειν καὶ σκήψεις, οἷας δοκεῖν εἶναι εὐλόγους· καὶ τὸ μὲν πρῶτον παραγράφεσθαι, τὸ [δὲ δεύτερον] ὑπόμνυσθαι νόσον ἢ ἀποδημίαν, καὶ τελευτῶντας ἐπὶ τὴν κυρίαν αὐτῆς [τῆς] διαίτης ἡμέραν οὐκ ἀπαντῶντας, [ἀπαντῶντας δὲ] ἡλίου δύνοντος, ἀντιλαγχάνειν τὴν μὴ οὖσαν τῷ ἔλοντι, ὥστε ἐξ ὑπαρχῆς ἀκέραιον αὐτοῖς καθίστασθαι τὸν ἀγῶνα.

14.

Pollux, lib. VIII, segm. 102, p. 345, ed. Bekker :

Οἱ ἔνδεκα, εἷς ἀφ' ἑκάστης φυλῆς ἐγίγνετο, καὶ γραμματεὺς αὐτοῖς συνηριθμεῖτο· νομοφύλακες δὲ κατὰ τὸν Φαληρέα μετωνομάσθησαν.

Ostermann (p. 47, not. 2) conjecture qu'il faut lire ici δεσμοφύλακες au lieu de νομοφύλακες. V. cependant Müller, *loc. laud.*, p. 363.

15.

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

Diog. Laert., lib. II, cap. V, sect. 25, § 44 :

Ἐγεννήθη δὲ (καθά φησιν Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς Χρονικοῖς), ἐπὶ Ἀφηψίωνος, ἐν τῷ τετάρτῳ ἔτει

τῆς ἑβδομηκοστῆς ἑβδόμης Ὀλυμπιάδος, Θαργηλιῶνος ἕκτῳ, ὅτε καθαίρουσι τὴν πόλιν Ἀθηναῖοι, καὶ τὴν Ἄρτεμιν γενέσθαι Δήλιοί φασιν. Ἐτελεύτησε δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἐννενηκοστῆς πέμπτης Ὀλυμπιάδος, γεγονὼς ἐτῶν ἑβδομήκοντα. Καὶ ταῦτά φησι καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς.

I. Bien que le titre de l'ouvrage dont est tiré le fragment, ne soit pas indiqué par Diogène nous n'avons pourtant point hésité à le mettre en tête des autres fragments du *Socrate*.

II. Nous lisons Ἀφῥίωνος avec Clinton (*Fast. Hell.*, p. 58, ed. Krüger) et Müller (*ad Apollodori* fragm. 82, p. 446, vol. I *Fr. Hist. Gr.*), au lieu de Ἀφεφίωνος, que portent les éditions ordinaires de Diogène.

16.

Plutarch., *Aristid.*, cap. I.

Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου φυλῆς μὲν ἦν Ἀντιοχίδος, τῶν δὲ δήμων Ἀλωπεκῆθεν. Περὶ δ' οὐσίας αὐτοῦ λόγοι διάφοροι γεγόνασιν, οἱ μὲν, ὡς ἐν πενίᾳ συντόνῳ καταβιώσαντος καὶ μετὰ τὴν τελευτὴν ἀπολιπόντος θυγατέρας δύο πολὺν χρόνον ἀνεκδότους δι' ἀπορίαν γεγενημένας· (2) πρὸς δὲ τοῦτον τὸν λόγον ὑπὸ πολλῶν εἰρημένον ἀντιτασσόμενος ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῷ Σωκράτει χωρίον τε Φαληροῖ φησὶ γινώσκειν Ἀριστείδου λεγόμενον, ἐν ᾧ τέθαπται, καὶ τεκμήρια τῆς περὶ τὸν οἶκον εὐπορίας, ἓν μὲν ἡγεῖται τὴν ἐπώνυμον ἀρχήν, ἣν ἦρξε τῷ κυάμῳ λαχὼν ἐκ τῶν γενῶν τῶν τὰ μέγιστα τιμήματα κεκτημένων, οὓς Πεντακοσιομεδίμνους προσηγόρευον, ἕτερον δὲ τὸν ἐξοστρακισμόν· οὐδενὶ γὰρ τῶν πενήτων, ἀλλὰ τοῖς ἐξ οἴκων μεγάλων καὶ δι' ὄγκον ἐπιφθόνων ὄστρακον ἐπιφέρεσθαι· (3) τρίτον δὲ καὶ τελευταῖον, ὅτι νίκης ἀναθήματα χορηγικοὺς τρίποδας ἐν Διονύσου κατέλιπεν, οἳ καὶ καθ' ἡμᾶς ἐδείκνυντο τοιαύτην ἐπιγραφὴν διασώζοντες, Ἀντιοχὶς ἐνίκα, Ἀριστείδης ἐχορήγει, Ἀρχέστρατος ἐδίδασκε.

17.

Plut., *ibid.*, §§ 8-9:

Καὶ μὴν ἄρξαι γε τὸν Ἀριστείδην ὁ Ἰδομενεὺς οὐ κυαμευτὸν, ἀλλ' ἑλομένων Ἀθηναίων φησίν. Εἰ δὲ καὶ μετὰ τὴν ἐν Πλαταιαῖς μάχην ἦρξεν, ὡς αὐτὸς ὁ Δημήτριος γέγραφε, καὶ πάνυ πιθανόν ἐστιν ἐπὶ δόξῃ τοσαύτῃ καὶ κατορθώμασι τηλικούτοις ἀξιωθῆναι δι' ἀρετὴν ἧς διὰ πλοῦτον ἐτύγχανον οἱ λαγχάνοντες. (9) Ἀλλὰ γὰρ ὁ μὲν Δημήτριος οὐ μόνον Ἀριστείδην, ἀλλὰ καὶ Σωκράτην δῆλός ἐστι τῆς πενίας ἐξελέσθαι φιλοτιμούμενος ὡς μεγάλου κακοῦ· καὶ γὰρ ἐκείνῳ φησὶν οὐ μόνον τὴν οἰκίαν ὑπάρχειν, ἀλλὰ καὶ μνᾶς ἑβδομήκοντα τοκιζομένας ὑπὸ Κριτώνος.

V. Idomen. Lampsac. fragmm. 9 et 10, et la note de Müller sur le fragm. 9 (*Fr. Hist. Gr.*, vol. II, p. 491 sq.), où il montre l'origine de l'erreur que Plutarque a commise en lisant ce passage d'Idoménée.

18.

Plut., *Arist.*, cap. V, § 10 :

Ἀριστείδης δὲ τὴν ἐπώνυμον εὐθὺς ἀρχὴν ἦρξε. Καίτοι φησὶν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἄρξαι τὸν ἄνδρα μικρὸν ἔμπροσθεν τοῦ θανάτου μετὰ τὴν ἐν Πλαταιαῖς μάχην.

19.

Plut., *Aristid.*, cap. XXVII, § 4 :

Δημήτριος δ' ὁ Φαληρεὺς καὶ Ἱερώνυμος ὁ Ῥόδιος καὶ Ἀριστόξενος ὁ μουσικὸς καὶ Ἀριστοτέλης (εἰ δὴ τὸ περὶ Εὐγενείας βιβλίον ἐν τοῖς γνησίοις Ἀριστοτέλους θετέον) ἱστοροῦσι Μυρτὼ θυγατριδῆν Ἀριστείδου Σωκράτει τῷ σοφῷ συνοικῆσαι, γυναῖκα μὲν ἑτέραν ἔχοντι, ταύτην δ' ἀναλαβόντι χηρεύουσαν διὰ πενίαν καὶ τῶν ἀναγκαίων ἐνδεομένην. Πρὸς μὲν οὖν τούτους ἱκανῶς ὁ Παναίτιος ἐν τοῖς περὶ Σωκράτους ἀντείρηκεν. Ὁ δὲ Φαληρεὺς ἐν τῷ Σωκράτει φησὶ μνημονεύειν Ἀριστείδου θυγατριδοῦν εὖ μάλα πένητα Λυσίμαχον, ὃς ἑαυτὸν ἐκ πινακίου τινὸς ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον ἔβοσκε. Τῇ δὲ μητρὶ καὶ τῇ ταύτης ἀδελφῇ ψήφισμα γράψας δωρεὰν ἔπεισε τὸν δῆμον διδόναι τριώβολον ἑκάστης ἡμέρας. Αὐτὸς μέντοι ὁ Δημήτριος νομοθετῶν ἐψηφίσατο δραχμὴν ἑκατέρᾳ τάξαι τῶν γυναικῶν.

Il faut sans aucun doute prendre dans ce passage le mot θυγατριδοῦς dans le sens général de *descendant par les femmes*, bien qu'il signifie ordinairement *fils par la fille*, car il est absolument impossible qu'Aristide, mort en 468 avant Jésus-Christ, ait eu encore une fille vivante du temps de Démétrius. On pourrait peut-être soupçonner qu'il y a ici une de ces inadvertances si familières à Plutarque.

20.

Diog. Laert., lib. IX, cap. I, sect. 10, § 15, *de Heraclito* :

Μέμνηται αὐτοῦ καὶ ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ.

21.

Idem, *ibid.*, cap. IX, sect. 1, § 57, *de Diogene Apollon.* :

Τοῦτόν φησιν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ διὰ μέγαν φθόνον μικροῦ κινδυνεῦσαι Ἀθήνησιν.

22.

Idem, *ibid.*, cap. VII, sect. 5, § 57, *de Democrito* :

Δημήτριος δ' ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ μηδ' ἐλθεῖν φησιν αὐτὸν εἰς Ἀθήνας.

Ce que dit ici Démétrius de Phalère est en opposition avec le témoignage de Démocrite lui-même, rapporté par Diogène quelques lignes plus haut : Ἦλθον γὰρ ἐς Ἀθήνας καὶ οὔτις με ἔγνωκεν. Mais il est possible que Démétrius ait regardé comme supposé l'ouvrage d'où sont tirées ces paroles de Démocrite.

23.

Plutarch., *Demosthen.*, cap. IX :

Τόλμαν γε καὶ θάρσος οἱ λεχθέντες ὑπ' αὐτοῦ λόγοι τῶν γραφέντων μᾶλλον εἶχον, εἴ τι δεῖ πιστεύειν Ἐρατοσθένει καὶ Δημητρίῳ τῷ Φαληρεῖ καὶ τοῖς κωμικοῖς. Ὧν Ἐρατοσθένης μέν φησιν αὐτὸν ἐν τοῖς λόγοις πολλαχοῦ γεγονέναι παράβακχον· ὁ δὲ Φαληρεὺς τὸν ἔμμετρον ἐκεῖνον ὅρκον ὀμόσαι ποτὲ πρὸς τὸν δῆμον, ὥσπερ ἐνθουσιῶντα.

Μὰ γῆν, μὰ κρήνας, μὰ ποταμοὺς, μὰ νάματα.

24.

Plut., *ibid.*, cap. XI :

Τοῖς δὲ σωματικοῖς ἐλαττώμασι τοιαύτην ἐπῆγεν ἄσκησιν, ὡς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἱστορεῖ, λέγων αὐτοῦ Δημοσθένους ἀκούειν πρεσβύτου γεγονότος τὴν μὲν ἀσάφειαν καὶ τραυλότητα τῆς γλώττης ἐκβιάζεσθαι καὶ διαρθροῦν εἰς τὸ στόμα ψήφους λαμβάνοντα, καὶ ῥήσεις ἅμα λέγοντα· τὴν δὲ φωνὴν ἐν τοῖς δρόμοις γυμνάζεσθαι πρὸς τὰ σιμὰ προσβάσεσι, διαλεγόμενον, καὶ λόγους τινὰς, ἢ στίχους, ἅμα τῷ πνεύματι πυκνουμένῳ προφερόμενον· εἶναι δ' αὐτῷ μέγα κάτοπτρον οἴκοι, καὶ πρὸς τοῦτο τὰς μελέτας ἐξ ἐναντίας ἱστάμενον περαίνειν.

Cicéron semble avoir eu ce passage en vue, lorsqu'il dit (Brut., cap. IX, § 15) : *Phalereus enim successit eis* (*scil. Demostheni, Hyperidi, aliis*) *senibus adolescens.* Son frère Quintus y fait une allusion tout à fait directe dans son livre *de Petitione consulatus*, cap. : *Sæpe, quæ de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius, recordare.*

25.

Plut., *ibid.*, *sub fin.* :

Τοῖς μὲν οὖν πολλοῖς ὑποκρινόμενος ἤρεσκε θαυμαστῶς· οἱ δὲ χαρίεντες ταπεινὸν ἡγοῦντο καὶ ἀγεννὲς αὐτοῦ τὸ πλάσμα καὶ μαλακὸν, ὧν καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς ἐστιν.

26.

Idem, *ibid.*, cap. XXVIII :

Ἕρμιππος δὲ τὸν Ἀρχίαν ἐν τοῖς Λακρίτου τοῦ ῥήτορος μαθητὴν ἀναγράφει· Δημήτριος δὲ τῆς Ἀναξιμένους διατριβῆς μετεσχηκέναι φησὶν αὐτόν.

27.

Schol. *ad Æschin. de Fals. Leg., init.* :

Ὅτι μαθητὴς ἐγένετο (Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ), ὡς μὲν Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, Σωκράτους τοῦ φιλοσόφου, εἶθ' ὕστερον τοῦ Πλάτωνος, ὡς δὲ Καικίλιος καὶ Ἰδομενεὺς καὶ Ἕρμιππος, οὐκ ἤκουσε τῶν ἀνδρῶν μαθήσεως χάριν.

28.

Dionys. Hal., *Epist. ad Cn. Pomp. de Platone, etc.*, tom. VI, p. 30, ed. Tauchn., et *de admir. vi dic. in Demosth.*, tom. VI, p. 152 :

Σχήμασί τε ποιητικοῖς ἐσχάτην προσβάλλουσιν ἀηδίαν, καὶ μάλιστα τοῖς Γοργείοις, ἀκαίρως καὶ μειρακιωδῶς ἀναβρύνεται· καὶ πολυτέλειά τις ἐστὶν ἐν τοῖς τοιούτοις παρ' αὐτῷ, ὡς καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς εἴρηκέ που καὶ ἄλλοι συχνοὶ πρότερον.

Le même rhéteur dit encore, dans le premier des deux ouvrages cités (p. 82) : Καὶ γὰρ τὰ δόγματα διέβαλεν αὐτοῦ (scil., τοῦ Πλάτωνος) τινες καὶ τοὺς λόγους ἐμέμψαντο, πρῶτον μὲν ὁ γνησιώτατος αὐτοῦ μαθητὴς Ἀριστοτέλης, ἔπειτα οἱ περὶ Κηφισόδωρόν τε καὶ Θεόπομπον καὶ Ζωΐλον καὶ Ἱππόδαμαντα καὶ Δημήτριον καὶ ἄλλοι συχνοί. Il n'est pas douteux que le δόγματα διαβάλλειν ne se rapporte plus particulièrement à Aristote, et le λόγους μέμφεσθαι, aux autres.

29.

Athen., lib. V, p. 177 f (t. I, p. 333, ed. Tauchn.) :

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, ἐπαρίστερον τὴν τοῦ στίχου παράληψιν ἐπειπὼν, καὶ τῆς ποιήσεως ἀλλότριαν, τοῦ

Ἤιδεε γὰρ κατὰ θυμὸν ἀδελφεὸν, ὡς ἐπονεῖτο,

μικρολογίαν ἐμβάλλει τοῖς ἤθεσιν. Οἶμαι γάρ, φησὶν, ἕκαστον τῶν χαριέντων ἀνθρώπων ἔχειν καὶ οἰκεῖον καὶ φίλον, πρὸς ὃν ἂν ἔλθοι, θυσίας οὔσης, τὸν καλοῦντα μὴ περιμείνας.

30.

Stob. Florileg., tit. V, n° 59, p. 67, ed. Gesner :

Ἐκ τῆς Ἑρμίππου συναγωγῆς τῶν καλῶς ἀναφωνηθέντων ἐξ Ὁμήρου. — Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς εἰς σωφροσύνην ἔλεγε ταῦτα ποιεῖν·

Ἀσπάσιοι λέκτροιο παλαιοῦ θεσμὸν ἵκοντο.

31.

Eustath., *ad Odyss. III*, *v.* 267, p. 126, l. 18-28, ed. Froben, Basil., 1559 :

Τὸν ἀοιδὸν τὸν παρὰ Κλυταιμνήστρᾳ οἱ μὲν Χαριάδην οἴδασι καλεῖσθαι, οἱ δὲ Δημόδοκον, οἱ δὲ Γλαῦκον. Ὁ δὲ Φαληρεὺς Δημήτριος ἱστορεῖ ὅτι Μενέλαος ἅμα Ὀδυσσεῖ ἐλθὼν εἰς Δελφοὺς ἤρετο περὶ τῆς εἰς Ἴλιον στρατείας, ἀγωνοθετοῦντος Κρέοντος τὸν ἐννεετηρικὸν ἀγῶνα τῶν Πυθίων, ἐν ᾧ ἐνίκα Δημόδοκος Λάκων, μαθητὴς Μυκηναίου Αὐτομήδους τοῦ δι' ἐπῶν γράψαντος τὴν Ἀμφιτρύωνός τε μάχην πρὸς Τηλεβόας, καὶ τὴν ἔριν Κιθαιρῶνος καὶ Ἑλικῶνος, ἀφ' ὧν τὰ ἐν Βοιωτίᾳ ὄρη ἐκλήθησαν. Ἦν δὲ, φησὶ, καὶ αὐτὸς μαθητὴς Περιμήδους Ἀργείου διδάξαντος αὐτόν τε καὶ τὸν ῥηθέντα Μυκηναῖον Αὐτομήδην, καὶ Λικύμνιον τὸν Βουπρασιέα, καὶ Φαρίδαν τὸν Λάκωνα, καὶ Πρόβολον τὸν Σπαρτιάτην. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τῇ προνοίᾳ Ἀθηνᾷ τὸν τῆς Ἑλένης ὅρμον ἀνέθηκεν ἐν Δελφοῖς· Ἀγαμέμνων δὲ τὸν Δημόδοκον εἰς Μυκήνας ἀκολουθῆσαι πείσας ἔταξε τὴν Κλυταιμνήστραν τηρεῖν. Ἐτίμα γὰρ λίαν, φησὶ, τοὺς ἀοιδοὺς ὡς διδασκάλους τῶν τε θείων καὶ ἀνθρωπίνων· δηλοῖ δὲ, φησὶ, καὶ Κλυταιμνήστρα τὴν εἰς αὐτὸν τιμήν· οὐ γὰρ φονεύειν, ἀλλ' ἁφορίζειν αὐτὸν ἀφῆκε.

Cf. Tzetz., *Prolegg. ad Lycophr.*, p. 259 : Ἀσματογράφων δὲ, τῶν καὶ ἀοιδῶν, γνωρίσματα, τὸ ᾄσματα καὶ ᾠδὰς γράφειν πρὸς μουσικὴν, καὶ φόρμιγγα καὶ βάρβιτον καὶ κίθαραν καὶ πᾶν ὄργανον μουσικῶς ᾀδόμενον, οἷοί περ ἦσαν ποιηταὶ, ὡς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος γράφει, Αὐτομήδης καὶ Δημόδοκος καὶ Χαΐρις οἱ Κερκυραῖοι, καὶ ὁ Ἰθακήσιος Φήμιος, καὶ οἱ λοιποὶ, οὓς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος γράφει· οὐδὲ γὰρ αὐτὸς ἀγνοῶ. Les scolies sur le même passage de l'Odyssée donnent le passage de Démétrius d'une manière plus complète qu'Eustathe (v. Welcker, *der Epische Cyclus*, p. 345, not. 555); mais, à notre grand regret, nous n'avons pu nous les procurer.

32.

Plutarch., *Consol. ad Apollon.*, cap. VI, p. 241, t. I. Moral., ed. Tauchn. :

Ὀρθῶς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος, εἰπόντος Εὐριπίδου,

Ὁ δ' ὄλβος οὐ βέβαιος ἀλλ' ἐφήμερος·

Καὶ ὅτι·

Μικρότατα τὰ σφάλλοντα, καὶ μί᾽ ἡμέρα
Τὰ μὲν καθεῖλεν ὕψοθεν, τὰ δ᾽ ἦρ᾽ ἄνω,

Τὰ μὲν ἄλλα καλῶς ἔφη λέγειν αὐτόν· βελτίον δ᾽ ἂν εἶχεν, εἰ μὴ μίαν ἡμέραν ἀλλὰ στιγμὴν εἶπε χρόνου.

33.

Plut., *de gloria Athen.*, cap. VI, tom. II, p. 436, *Mor.* :

Οἱ δὲ χορηγοὶ τοῖς χορευταῖς ἐγχέλια καὶ θριδάκια καὶ σκελίδας καὶ μυελὰν παρατιθέντες, εὐώχουν ἐπὶ πολὺν χρόνον, φωνασκουμένους καὶ τρυφῶντας. Καὶ τούτων τοῖς μὲν ἡττηθεῖσι περιῆν προσυβρίσθαι καὶ γεγονέναι καταγελάστους, τοῖς δὲ νικήσασιν οὐ τρίπους ὑπῆρχεν, οὐκ ἀνάθημα τῆς νίκης, ὡς Δημήτριός φησιν, ἀλλ᾽ ἐπίσπεισμα τῶν ἐκκεχυμένων βίων, καὶ τῶν ἐκλελοιπότων κενοτάφιον οἴκων· τοιαῦτα γὰρ τὰ ποιητικῆς τέλη, καὶ οὐδὲν λαμπρότερον ἐξ αὐτῶν.

On a suivi pour ce passage la correction de Reiske, dont voici la note (t. VII, p. 37 sq.) : *Est autem ἐπίσπεισμα effusio vel libatio quæ confecto convivio, compotatione, sacrificio postrema libatur. Significat postremum conatum choragi suas facultates publice monstrandi et in usus reipublicæ impendendi, post quem editori ludorum integrum non sit aliud periculum facere, fundo exhausto et fortunis in ludiera prolusis.* Le texte ordinaire portait : ἀλλ᾽ ἐπὶ πεισμάτων ἐκκεχυμένον βίον καὶ τῶν ἐκλελοιπότων κενοτάφιον οἴκων, ce qui ne présente ni sens ni construction supportable.

34.

Posidon., *apud. Strab.*, lib. III, p. 147 (*Posidon. Rhod. reliq.*, p. 126, ed. Bake; Fragm. 48, p. 273, vol. III *Fragm. hist. Græc.*) :

Τὴν δ᾽ ἐπιμέλειαν φράζων τὴν τῶν μεταλλευόντων παρατίθησι τὸ τοῦ Φαληρέως· ὅτι φησὶν ἐκεῖνος ἐπὶ τῶν Ἀττικῶν ἀργυρείων οὕτω συντόνως ὀρύττειν τοὺς ἀνθρώπους, ὡς ἂν προσδοκῶντας αὐτὸν ἀνάξειν τὸν Πλούτωνα.

Posidonius a vraisemblablement emprunté ce passage à un traité de Démétrius, περὶ πλούτου. Athénée (lib. VI, p. 233 *d*), copiant aussi cet endroit de Posidonius, rapporte de la manière suivante, les paroles de notre auteur : Τὸ μέντοι γε πολὺ τούτου βαθείαις καὶ κακοπάθοις μεταλλείαις εὑρίσκεται κατὰ τὸν Φαληρέα Δημήτριον, ἐλπιζούσης τῆς πλεονεξίας ἀνάξειν ἐκ τῶν μυχῶν τῆς γῆς αὐτὸν τὸν Πλούτωνα.

35.

ΠΕΡΙ ΓΗΡΩΣ.

Diog. Laërt., lib. IX, cap. II, sect. 4, § 20, *de Xenophane :*

Φησὶ δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ Περὶ γήρως, καὶ Παναίτιος ὁ στωϊκὸς ἐν τῷ Περὶ εὐθυμίας ταῖς ἰδίαις χερσὶ θάψαι τοὺς υἱεῖς αὐτὸν, καθάπερ καὶ Ἀναξαγόραν.

Voyez sur cet ouvrage de Panétius F.-G. Van Lynden, *Disput. historico-critica de Panætio Rhodio*, p. 115 sq.

36.

Idem, lib. II, cap. III, sect. 9, § 3, *de Anaxagora :*

Τοῦτον δὲ καὶ θάψαι ταῖς ἰδίαις χερσὶν αὐτοὺς (sc. τοὺς υἱεῖς) Δημήτριός φησιν ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ Περὶ γήρως.

Voyez le fragment précédent.

37.

ΠΕΡΙ ΤΥΧΗΣ.

Polyb., *Exc. Vatican.*, XXIX, b, c. (l. XXX, cap. 3, p. 409 sq., t. IV, ed. Tauchn.), après avoir parlé de la destruction de l'empire macédonien, continue en ces termes:

p. 168

Ὥστε πολλάκις καὶ λίαν μνημονεύειν τῆς Δημητρίου τοῦ Φαληρέως φωνῆς· ἐκεῖνος γὰρ ἐν τῷ Περὶ τῆς τύχης ὑπομνήματι βουλόμενος ἐναργῶς ὑποδεικνύναι τοῖς ἀνθρώποις τὸ ταύτης εὐμετάβολον, ἐπιστὰς ἐπὶ τοὺς κατ' Ἀλέξανδρον καιροὺς, ὅτε κατέλυσε τῶν Περσῶν ἀρχὴν, λέγει ταῦτα·

Εἰ γὰρ λάβοις μὴ χρόνον ἄπειρον, μηδὲ γενεὰς πολλὰς, ἀλλὰ πεντήκοντα μόνον ἔτη ταυτὶ τὰ πρὸ ἡμῶν, γνοίης ἂν ὡς τὸ τῆς τύχης χαλεπὸν ἐνταῦθα· πεντηκοστῷ γὰρ ἔτει πρότερον οἴεσθ' ἂν ἢ Πέρσας ἢ βασιλέα τῶν Περσῶν ἢ Μακεδόνας ἢ βασιλέα τῶν Μακεδόνων, εἴ τις θεῶν αὐτοῖς προὔλεγε τὸ μέλλον, πιστεῦσαί ποτ' ἄν, ὡς εἰς τοῦτον τὸν καιρὸν Περσῶν μὲν οὐδ' ὄνομα λειφθήσεται τὸ παράπαν, οἳ πάσης σχεδὸν τῆς οἰκουμένης ἐδέσποζον, Μακεδόνες δὲ πάσης κρατήσουσιν, ὧν οὐδ' ὄνομα πρότερον ἦν; Ἀλλ' ὅμως ἡ πρὸς τὸν βίον ἡμῶν ἀσύνθετος τύχη καὶ πάντα παρὰ τὸν λογισμὸν τὸν ἡμέτερον καινοποιοῦσα, καὶ τὴν αὐτῆς δύναμιν ἐν τοῖς παραδόξοις ἐνδεικνυμένη, καὶ νῦν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, δείκνυσι πᾶσιν ἀνθρώποις, Μακεδόνας εἰς τὴν Περσῶν εὐδαιμονίαν εἰσι-

κίσασα, διότι καὶ τούτοις ταῦτα τἀγαθὰ κέχρηκεν, ἕως ἂν ἄλλο τι βουλεύσηται περὶ αὐτῶν.

Ὃ νῦν γέγονε κατὰ Περσέα. Ταῦτα μὲν ὁ Δημήτριος ὡσανεὶ θείῳ τινὶ στόματι περὶ τοῦ μέλλοντος πεφοίβακεν.

Diodore (*Exc. Vat.*), XXXI, 10, qui, dans cet endroit de son ouvrage, copiait Polybe, en a aussi tiré le passage de Démétrius, qu'il rapporte avec quelques variantes que nous allons signaler :

Après εἰ γὰρ λάβοις, Diod. ajoute : πρὸ τῆς ἐννοίας.

Au lieu de : ὄνομα πρότερον ἦν, il y a dans Diod. : ὄνομα ἦν γνῶριμον.

Au lieu de : ἀσύνθετος τύχη, Diod. dit : ἀναλογία τῆς τύχης.

Au lieu de : παραδόξοις, ἐνδόξοις.

Au lieu de : καὶ νῦν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, δ.π.ἀ., on trouve dans Diod. καὶ νῦν ὁμοίως ἐνδείκνυται.

Au lieu de : εὐδαιμονίαν, Diod. dit : ἡγεμονίαν.

Enfin, au lieu de : τούτοις ταῦτα, Diod. a : τούτοις ἡ τύχη.

38.

Stob. Florileg., tit. VIII, n° 20, t. I, p. 186 sq., ed. Tauchn. h163

Δημητρίου. — Αὐτίκα γὰρ εἰ τῷ πολεμοῦντι καὶ παρατεταγμένῳ παρασταῖεν ἥ τε Ἀνδρία καὶ ἡ Δειλία, πόσον ἂν οἴεσθε διαφόρους εἰπεῖν λόγους; ἆρ' οὐχ ἡ μὲν Ἀνδρία μένειν κελεύοι καὶ τὴν τάξιν διαφυλάττειν. Ἀλλὰ βάλλουσιν· ὑπόμενε. Ἀλλὰ τρωθήσομαι· καρτέρει. Ἀλλ' ἀποθανοῦμαι· ἀπόθανε μᾶλλον ἢ λίπῃς τὴν τάξιν. Ἀτενὴς οὗτος ὁ λόγος καὶ σκληρός· ἀλλ' ὁ τῆς Δειλίας, νὴ Διά, φιλάνθρωπος καὶ μαλακός· ὑπάγειν γὰρ ὅῆτα κελεύει τὸν φοβούμενον. Ἀλλ' ἡ ἀσπὶς ἐνοχλεῖ· ῥίψον. Ἀλλὰ καὶ ὁ θώραξ· παράλυσον. Παντὶ δήπου πραΰτερα ταῦτ' ἐκείνων. Ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. Μὴ λάβῃς, φησὶν ἡ Ἐγκράτεια, ὅθεν οὐ δεῖ· μὴ φάγῃς, μὴ πίῃς, ἀνέχου, καρτέρει· τὸ τελευταῖον, ἀπόθανε πρότερον, ἢ πράξῃς ὅπερ οὐ δεῖ. Ἡ δ' Ἀκρασία, πῖθι, ὅτε βούλει, φάγε, ὅτι ἂν ἥδιστα φάγοιο· ἡ τοῦ γείτονος ἀρέσκει σοι γυνή; πέραινε· χρημάτων ἀπορεῖς; δάνεισαι· δανεισάμενος ἀδυναμεῖς; μὴ ἀποδῷς· οὐ πιστεύουσιν ἔτι δανείζειν; ἅρπασον. πολύ γε κἀνταῦθα τὸ μεταξύ. Ἀλλὰ τίς οὐκ οἶδεν, ὅτι ἡ μὲν τοιαύτη χάρις ὀλέθριος γίνεται τοῖς προσδεξαμένοις, ἡ δ' ἐκ τῶν ἐναντίων σωτήριος;

La forme βούλει, au lieu de βούλῃ, fait assez voir que ce morceau est d'un écrivain attique.

39.

Plutarch., *Demosthen.*, cap. XIV.

Δημοσθένης δ' οὐκ ὢν ἐν τοῖς ὅπλοις ἀξιόπιστος, ὥς φησιν ὁ Δημήτριος, οὐδὲ πρὸς τὸ λαμβάνειν παντάπασιν ἀπωχυρωμένος, ἀλλὰ τῷ μὲν παρὰ Φιλίππου καὶ Μακεδονίας ἀνάλωτος ὢν τῷ δ' ἄνω-

ἦεν ἐκ Σούσων καὶ Ἐκβατάνων ἐπιβατὸς χρυσίῳ γεγονὼς καὶ καταπεκλυσμένος, ἐπαινέσαι μὲν ἱκανώτατος ἦν τὰ τῶν προγόνων καλά, μιμήσασθαι δ' οὐχ ὁμοίως.

Ce passage est sans aucun doute tiré du traité de Démétrius sur la Démagogie. Cf. C. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 367.

40.

Plut., *Lycurg.*, cap. XXIII.

Ὁ δὲ Φαληρεὺς Δημήτριος (φησὶ) οὐδεμιᾶς ἀψάμενον (scil. τὸν Λυκοῦργον) πολεμικῆς πράξεως, ἐν εἰρήνῃ καταστήσασθαι τὴν πολιτείαν. Ἔοικε δὲ καὶ τῆς Ὀλυμπιακῆς ἐκεχειρίας ἡ ἐπίνοια πρόῤῥου καὶ πρὸς εἰρήνην ἔχοντος οἰκείως ἀνδρὸς εἶναι.

C. Müller croit cet endroit emprunté au traité sur la Politique ou au traité des Lois. Voy. *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 363.

41.

Demetr., *de Eloc.*, § 289, p. 118, t. IX *Rhet. Græc.*, ed. Walz.

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς πρὸς Κρατερὸν τὸν Μακεδόνα ἐπὶ χρυσῆς κλίνης καθεζόμενον μετέωρον, καὶ ἐν τρυφερᾷ χλαμύδι, καὶ ὑπερηφάνως ἀποδεχόμενον τὰς πρεσβείας τῶν Ἑλλήνων, σχηματίσας εἶπεν ὀνειδιστικῶς ὅτι· Ὑπεδεξάμεθά ποτε πρεσβεύοντας ἡμεῖς τούσδε καὶ Κρατερὸν τοῦτον. Ἐν γὰρ τῷ δεικτικῷ τῷ τοῦτον ἐμφαίνεται ἡ ὑπερηφανία τὸν Κρατερὸν πᾶσα, ὠνειδισμένη ἐν σχήματι.

Ce fragment paraît appartenir à un discours d'ambassade (*πρεσβεία*). Grégoire de Corinthe (*ad περὶ μεθόδου δεινότητος* Hermog., vol. VII, p. 1180, *Rhet. Græc.*), a dans ce passage *πρεσβεύοντα τόνδε* au lieu de *πρ. τούσδε*. Mais ces mots, sans aucun doute, se rapportent à Antipater, dont Démétrius voulait opposer la conduite à celle de Cratère.

42.

P. Rutil. Lup., *de Fig. sent. et eloc.*, lib. I, cap. I, *de Prosapodosi* (p. 4 sq., ed. Ruhnken).

Demetrii Phalerei. Nam quod beneficium tempore, et cupienti datur, gratum est. Utilitas enim, ac voluntas accipiendi, honorem dantis facit ampliorem. At quod sero, et non desideranti, datur, ingratum est. Amisso enim tempore utilitatis, cadit accipiendi cupiditas.

I. La figure appelée *Prosapodose*, peut se faire de deux manières, ou en rendant raison de chaque proposition immédiatement après, ou bien médiatement de toutes ensemble. Rutilius ou plutôt Gorgias donne ici un exemple de la première manière.

II. Ruhnken lit : *voluntas accipientis* au lieu de *vol. accipiendi*, à ceux des mots *honorem dantis*.

43.

P. Rutil. Lup., lib. II, cap. XVI, *de Antitheto* (p. 128 sq., ed. Ruhnk.) :

Aliud est item, quod superiori infert, sed consequenter, ita uti fecit Demetrius Phalereus : Nobis primum dii immortales fruges dederunt : nos, quod soli accepimus, per omnes terras distribuimus. Nobis majores nostri rempublicam reliquerunt : nos etiam socios nostros de servitute eripuimus. Itaque et amplissimus nobis honos ab omnibus habetur, et propter hujus honoris dignitatem, superbiæ nostræ nemo vestigium experitur.

Quintil., *Instit. Orat.*, lib. IX, cap. 3, § 84, citant, d'après Rutilius, la première phrase de ce passage, sans toutefois en nommer l'auteur, a *primis* au lieu de *primum*.

II. Le sujet que traitait Démétrius dans cet endroit, était un des thèmes favoris des orateurs athéniens. On sait, en effet, par le mythe de Triptolème, que l'Attique passait pour être le berceau de l'agriculture.

ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΦΑΛΗΡΕΩΣ

ΤΩΝ ΕΠΤΑ ΣΟΦΩΝ ΑΠΟΦΘΕΓΜΑΤΑ.

(Apud Stob. Florileg., titul. III, n° 79).

Α. Κλεόβουλος Εὐαγόρου Λίνδιος ἔφη.

Μέτρον ἄριστον.

Πατέρα δεῖ αἰδεῖσθαι.

Εὖ τὸ σῶμα ἔχειν καὶ τὴν ψυχήν.

Φιλήκοον καὶ μὴ πολυήκοον, πολυμαθῆ, μὴ ἁμαθῆ.

Γλῶσσαν εὔφημον κεκτῆσθαι, ἀρετῆς οἰκεῖον καὶ κακίας ἀλλότριον.

Ἀδικίαν μισεῖν.

Εὐσέβειαν φυλάσσειν.

Πολίταις τὰ βέλτιστα συμβουλεύειν.

Γλώττης κρατεῖν.

Βίᾳ μηδὲν πράττειν.

Τέκνα παιδεύειν.

Τύχῃ εὔχεσθαι.

Ἔχθρας διαλύειν.

Τὸν τοῦ δήμου ἐχθρὸν πολέμιον νομίζειν.

Γυναικὶ μὴ μάχεσθαι, μηδ' ἄγαν φιλοφρονεῖσθαι, ἀλλοτριῶν παρόντων· τὸ μὲν γάρ ἐστι χέρηον, τὸ δὲ μανίαν δύναται παρέχειν.

Οἰκέτας μεθύοντας μὴ κολάζειν· εἰ δὲ μή, δόξεις καὶ αὐτὸς μεθύειν.

Γαμεῖν ἐκ τῶν ὁμοίων· ἐὰν γάρ ἐκ τῶν κρειττόνων, δεσπότας, οὐ συγγενεῖς, κτήσῃ.

Μὴ ἐπιμαίνεσθαι τῷ σκώπτοντι· ἀπεχθὴς γὰρ ἔσῃ τοῖς σκωπτομένοις.

Εὐποροῦντα μὴ ὑπερήφανον εἶναι, ἀποροῦντα μὴ ταπεινοῦσθαι.

Β. Σόλων Ἐξηκεστίδου Ἀθηναῖος ἔφη.

Μηδὲν ἄγαν.

Κριτὴς μή κάθησο· εἰ δὲ μή, τῷ ληφθέντι ἐχθρὸς ἔσῃ.

Ἡδονὴν φεῦγε· αὕτη γὰρ λύπην τίκτει.

Φύλασσε τρόπου καλοκἀγαθίαν ὅρκου πιστοτέραν.

Σφράγιζε τοὺς μὲν λόγους σιγῇ, τὴν δὲ σιγὴν καιρῷ.

Μὴ ψεύδου, ἀλλ' ἀλήθευε.

Τὰ σπουδαῖα μελέτα.

Τῶν γονέων μὴ λέγε δικαιότερα.

Φίλους μὴ ταχὺ κτῶ· οὓς δ' ἂν κτήσῃ, μὴ ταχὺ ἀποδοκίμαζε.

Ἄρχεσθαι μαθὼν ἄρχειν ἐπιστήσῃ.

Εὐθύνην ἑτέρους ἀξιῶν διδόναι καὶ αὐτὸς ὕπεχε.

Συμβουλεύου μὴ τὰ ἥδιστα, ἀλλὰ τὰ βέλτιστα τοῖς πολίταις.

Μὴ θρασύνου.

Μὴ κακοῖς ὁμίλει.

Χρῶ τοῖς θεοῖς.

Φίλους εὐσέβει.

Γονεῖς αἰδοῦ.

Νοῦν ἡγεμόνα ποιοῦ.

Ὃ δ' ἂν ἴδῃς, μὴ λέγε.

Εἰδὼς σίγα.

Τοῖς σεαυτοῦ πρᾶος ἴσθι.

Τὰ ἀφανῆ τοῖς φανεροῖς τεκμαίρου.

Γ. Χίλων υἱὸς Δαμαγήτου Λακεδαιμόνιος ἔφη.

Γνῶθι σαυτόν.

Πίνων μὴ πολλὰ λάλει· ἁμαρτήσεις γάρ.

Μὴ ἀπείλει τοῖς ἐλευθέροις· οὐ γὰρ καλόν.

Μὴ κακολόγει τοὺς πλησίον· εἰ δὲ μή, ἀκούσῃ ἐφ' οἷς λυπηθήσῃ.

Ἐπὶ τὰ θεῖπνα τῶν φίλων βραδέως πορεύου, ἐπὶ δὲ τὰς ἀτυχίας ταχέως.

Γάμους εὐτελεῖς ποιοῦ.

Τὸν τετελευτηκότα μακάριζε.

Πρεσβύτερον σέβου.

Τὸν τὰ ἀλλότρια περιεργαζόμενον μίσει.

Ζημίαν αἱροῦ μᾶλλον ἢ κέρδος αἰσχρόν.

Τῷ δυστυχοῦντι μὴ ἐπιγέλα.

Τραχὺς ὢν ἥσυχον σεαυτὸν πάρεχε, ὅπως σε αἰσχύνωνται μᾶλλον ἢ φοβῶνται.

Τῆς ἰδίας οἰκίας προστάτει.

Ἡ γλῶσσά σου μὴ προτρεχέτω τοῦ νοῦ.

Θυμοῦ κράτει.

Μὴ ἐπιθύμει ἀδύνατα.

Ἐν ὁδῷ μὴ σπεῦδε προάγειν, μηδὲ τὴν χεῖρα κινεῖν· μανικὸν γάρ.

Νόμοις πείθου.

Ἀδικούμενος διαλλάσσου· ὑβριζόμενος δὲ τιμωροῦ.

Δ. Πιττακὸς ὁ Μιτυληναῖος ἔφη.

Καιρὸν γνῶθι.

Ὃ μέλλεις ποιεῖν, μὴ λέγε· ἀποτυχὼν γὰρ καταγελασθήσῃ.

Τοῖς ἐπιτηδείοις χρῶ.

Ὅσα νεμεσᾷς τῷ πλησίον, αὐτὸς μὴ ποίει.

Ἀπραγοῦντα μὴ ὀνείδιζε· ἐπὶ γὰρ τούτοις νέμεσις θεῶν κάθηται.

Παρακαταθήκας ἀπόδος.

Ἀνέχου ὑπὸ τῶν πλησίον μικρά.

Ἀγάπα τὸν πλησίον μικρὰ ἐλαττούμενος.

Τὸν φίλον κακῶς μὴ λέγε, μηδ' εὖ τὸν ἐχθρόν· ἀσυλλόγιστον γὰρ τὸ τοιοῦτον.

Δεινὸν τὸ συνιδεῖν τὸ μέλλον· ἀσφαλὲς τὸ γενόμενον, ἀσαφὲς τὸ μέλλον.

Πιστὸν γῆ, ἄπιστον θάλασσα.

Ἄπληστον κέρδος.

Κτήσαι καλοκἀγαθίαν.

Θεραπείαν ζήτει.

Φίλει τὴν παιδείαν, σωφροσύνην, φρόνησιν, ἀλήθειαν, πίστιν, ἐμπειρίαν, ἐπιδεξιότητα, ἑταιρείαν, ἐπιμέλειαν, οἰκονομίαν, τέχνην, εὐσέβειαν.

Ε. Θαλῆς ὁ Μιλήσιος ἔφη.

Ἐγγύα· παρὰ δ' ἄτη.

Φίλων παρόντων καὶ ἀπόντων μέμνησο.

Μὴ τὴν ὄψιν καλλωπίζου, ἀλλ' ἐν τοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἴσθι καλός.

Μὴ πλούτει κακῶς.

Μή σε διαβαλλέτω λόγος εἰς τοὺς πίστεως κεκοινωνηκότας.

Κολακεύειν γονεῖς μὴ ὄκνει.

Μὴ προσδέχου τὸ φαῦλον.

Οἵους ἂν ἐράνους ἐνέγκῃς τοῖς γονεῦσι, τούτους αὐτὸς ἐν τῷ γήρᾳ παρὰ τῶν τέκνων προσδέχου.

Χαλεπὸν τὸ εὖ γνῶναι.

Ἥδιστον τὸ ἐπιθυμίας τυχεῖν.

Ἀνιαρὸν ἀργία.

Κακὸν ἀκρασία.

Βαρὺ ἀπαιδευσία.

Δίδασκε καὶ μάνθανε τὸ ἄμεινον.

Ἀργὸς μὴ ἴσθι, μηδ' ἂν πλουτῇς.

Τὴν εὐτυχίαν κρύπτε φθόνου χάριν.

Μὴ οἰκτείρου.

Μικρῷ χρῶ.

Μὴ πᾶσι πίστευε.

Ἄρχων κόσμει σαυτόν.

ς. Βίας Τευταμίδης Πρηνεὺς ἔφη.

Οἱ πλεῖστοι ἄνθρωποι κακοί.

Χρὴ πρῶτον αὗτον ἐμβλέψαντα πράττειν· εἰ μὲν καλὸς φαίνῃ, καλὰ ποιεῖν· εἰ δὲ αἰσχρός, τὸ τῆς φύσεως ἐλλιπὲς διορθοῦσθαι.

Ἄσκει καλοκἀγαθίαν.

Βραδέως ἐγχείρει· ὃ δ' ἂν ἄρξῃ, διαβεβαιοῦ.

Μίσει τὸ ταχὺ λαλεῖν, μὴ ἁμάρτῃς· μετάνοια γάρ ἀκολουθεῖ.

Μὴ εὐήθης ἴσθι μήτε κακοήθης.

Ἀφροσύνην μὴ προσδέχου.

Φρόνησιν ἀγάπα.

Πάντοτε λέγε, ὡς εἰσι θεοί.

Νόει τὸ πραττόμενον.

Ἄκουε πολλά.

Λάλει καίρια.

Πένης ὢν πλουσίοις μὴ ἐπιτίμα, ἢν μὴ μέγα ὠφελῇς.

Ἀνάξιον ἄνδρα μὴ ἐπαίνει διὰ πλοῦτον.

Πείσας λάβε, μὴ βιασάμενος.

Ὅταν ἀγαθὸν πράσσῃς, θεοὺς, μὴ σαυτὸν, αἰτιῶ.

Κτῆσαι ἐν μὲν νεότητι εὐπραξίαν, ἐν δὲ τῷ γήρᾳ σοφίαν.

Ἕξεις ἔργῳ μνήμην, καιρῷ εὐλάβειαν, τρόπῳ γενναιότητα, πόνῳ ἐγκράτειαν, φόβῳ εὐσέβειαν, πλούτῳ φιλίαν, λόγῳ πειθὼ, σιγῇ κόσμον, γνώμῃ δικαιοσύνην, τόλμῃ ἀνδρείαν, πράξει ὀνναστείαν, δόξῃ ἡγεμονίαν, φύσει εὐγένειαν.

Ζ. Περίανδρος Κυψέλου Κορίνθιος ἔφη.

Μελέτα τὸ πᾶν.

Καλὸν ἡσυχία.

Ἐπισφαλὲς προπέτεια.

Κέρδος αἰσχρὸν φύσεως κατηγορία.

Δημοκρατία κρεῖττον τυραννίδος.

Αἱ μὲν ἡδοναὶ θνηταὶ, αἱ δ' ἀρεταὶ ἀθάνατοι.

Εὐτυχῶν μὲν μέτριος ἴσθι, ἀτυχῶν δὲ φρόνιμος.

Φειδόμενον κρεῖττον ἀποθανεῖν, ἢ ζῶντα ἐνδεῖσθαι.

Σεαυτὸν ἄξιον παρασκεύαζε τῶν γονέων.

Ζῶν μὲν ἐπαινοῦ, ἀποθανὼν δὲ μακαρίζου.

Φίλοις εὐτυχοῦσι καὶ ἀτυχοῦσι ὁ αὐτὸς ἴσθι.

Ὃν ἂν ἑκὼν ὁμολογήσῃς πονηρὸν, παράβαινε.

Λόγων ἀπορρήτων ἐκφορὰν μὴ ποιοῦ.

Λοιδόρει, ὡς ταχὺ φίλος ἐσόμενος.

Τοῖς μὲν νόμοις παλαιοῖς χρῶ, τοῖς δὲ ὄψοις προσφάτοις.

Μὴ μόνον τοὺς ἁμαρτάνοντας κόλαζε, ἀλλὰ καὶ τοὺς μέλλοντας κώλυε.

Δυστυχῶν κρύπτε, ἵνα μὴ τοὺς ἐχθροὺς εὐφράνῃς.

Nous avons suivi, pour cette collection, le texte donné par J.-C. Orelli, dans ses *Opuscula veterum Græcorum sententiosa*, vol. I, p. 138 sqq. Ce savant a fait quelques changements dans le texte de Stobée, et a mis, sous le nom de Pittacus, les sentences qui, dans Stobée, se trouvaient attribuées à Thalès, et réciproquement. Voici la raison qu'il donne de cette transmutation : *Præcepta, quæ Pittaco auctori tribuuntur in editionibus Stobæi, equidem secutus Laertium in vita Thaletis*, lib. I, § 37, *Codicem Stobæi C a Schowio collatum, Lycium et Stanleium, huc traduxi* (Orell., p. 535).

II. — Mr Wagener, agrégé à l'université de Gand, a eu l'obligeance, pendant son séjour à Paris, de collationner pour nous deux manuscrits de la bibliothèque royale, et d'ajouter à ce travail quelques observations; nous transcrivons le tout textuellement :

« Voici les variantes des sentences des sept Sages, tirées en partie du manuscrit 2885, en partie du manuscrit 1774.

N° 2885. MS. en papier, XVIe siècle. A la fin des sentences de Cléobule, j'y trouve : *γυναικὶ μὴ φιλοφρενεῖσθαι μηδὲ μάχεσθαι*, ce qui n'est qu'une répétition, — et *τὰς μεταβολὰς τῆς τύχης γενναίως φέρειν.*

Pour les sentences de Solon, il s'y trouve après Θρασύνου : *ἄρχου, πρῶτον μαθὼν ἄρχεσθαι*, encore une répétition. Après *εὐσέβει*, le MS. ajoute : *ἰσχύει* (?) *πρὸς πολεμίους* — *πρὸς οἰκείους αἰσχύνῃ* (?).

Sentences de Chilon. — Après *διαλλάσσου*, le MS. a les *additamenta* suivants : *ἐκ* (*sic*) *λιθίναις ἀκόναις ὁ χρυσὸς ἐξετάζεται, ὁ ἰδὼς βάσανον φανεράν. ἐν δὲ χρυσῷ ἀνδρῶν ἀγαθῶν τε κακῶν τε νοῦς ἔδωκεν ἔλεγχον. — μὲ ἐπιθύμει ἀδυνάτων — νόμοις πείθου — ἐρημίᾳ χρῶ — ἀδικεύμενος διαβάλλου — συγγνώμη τιμορίας κρείσσων — χαλεπὸν μὴ αἰσθλὸν* (*sic*) *ἔμμεναι — ἀνάγκῃ οὐδὲ θεοὶ μάχονται — ἀρχὴ ἄνδρα δείκνυσι — ἀτυχίαν μὴ ὀνείδιζε, κ̄* (*sic*) *νέμεσιν αἰδόμενον — εὐσεβίαν* (*sic*) *ἀσκεῖν.*

Thalès. Après *καθῆται* : *φιλεῖν ὡς μυσισοντας* (fort. *μισήσοντας*)· *τοὺς γὰρ πλείστους εἶναι κακούς.*

Bias. Au lieu de : *χρὴ πρῶτον αὐτὸν ἐμβλέψαντα πράττειν*, je trouve ici : *εἰς κάτοπτρον ἐμβλέψας θεώρει.* MS. 1774, en papier, XVIe siècle.

Thalès. Après *συνιδεῖν τὸ μέλλον*, il ajoute : *σκόπει τὸ γενόμενον.* Au lieu de : *καλοκἀγαθίαν*, il porte *ἴδια.*

Après les sentences des sept Sages, le manuscrit contient aussi leurs *ἀποφθέγματα περὶ πολιτείας.* Mais ce ne sont que ceux qui se trouvent dans le Symposion de Plutarque, et que Stobée a copiés.

FIN.

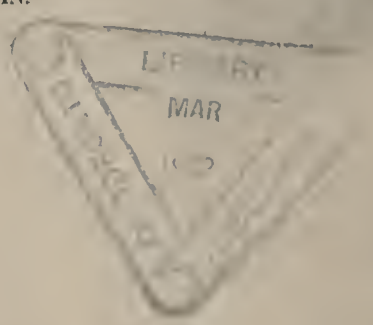

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS PO

UNIVERSITY OF TORONTO LI